

VADEMECUM 2025
VERSION PROVISOIRE AU
17/01/2025

PUB LACOSTE



VADEMECUM

Version intégrale :

www.ffgolf.org

<https://arbitrage.ffgolf.org>

<https://oec.ffgolf.org>

<https://xnet.ffgolf.org>

Fédération française de golf
68, rue Anatole France – 92309 Levallois-Perret CEDEX
Tél. : 01 41 49 77 00
www.ffgolf.org – E-mail : ffgolf@ffgolf.org
Sportif : Tél. : 01 41 49 77 40 – E-mail : sportif@ffgolf.org

1. LES ÉPREUVES FÉDÉRALES	11
1.1 RECEVOIR UNE ÉPREUVE FEDERALE	13
1.1.1 Définition d'une épreuve fédérale	13
1.1.2 Processus de choix des parcours des épreuves fédérales	13
1.1.3 Engagements des clubs qui reçoivent une épreuve nationale	14
1.2 RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX APPLICABLES À TOUTES LES ÉPREUVES FÉDÉRALES	17
1.2.1 Comité de l'épreuve	18
1.2.2 Tableau officiel	18
1.2.3 Contrôle antidopage	18
1.2.4 Voiturettes de golf et autres moyens de transport (motorisés ou non)	18
1.2.5 Interdiction de fumer.....	19
1.2.6 Abandon et Disqualification	19
1.2.7 Recording et enregistrement des scores	19
1.2.8 Cadet, chariot électrique et appareils de mesure de distance pour les épreuves jeunes	19
1.2.9 Practice et entraînement.....	20
1.2.10 Changement de cadet.....	20
1.2.11 Utilisation du téléphone portable et autres dispositifs	20
1.2.12 Règles locales permanentes des épreuves fédérales.....	21
1.3 RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES APPLICABLES AUX ÉPREUVES FÉDÉRALES INTERCLUBS PAR ÉQUIPES	26
1.3.1 Commun à toutes les formes de compétitions interclubs par équipes	27
1.3.2 Règlements spécifiques propres aux épreuves par équipe avec phase finale en match play	31
1.3.3 Règlements spécifiques propres aux épreuves par équipe en stroke play uniquement.....	38
1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE	40
1.4.1 Commun à toutes les formes de compétitions en simple et en double	41
1.4.2 Propre aux épreuves avec phase finale en match play	42
1.4.3 Propre aux épreuves uniquement en stroke play	44
1.4.4 Règlements particuliers des épreuves fédérales organisées par les clubs et/ou ligues	46
1.4.4.1 Commun à toutes les épreuves fédérales organisées par les clubs et/ou ligues.....	46
1.4.4.2 Cahier des charges des Grands Prix.....	48
1.4.4.3 Cahier des charges des Grands Prix Jeunes.....	54
1.4.4.4 Cahier des charges des Classics et Grands Prix Mid-Amateurs.....	59
1.4.4.5 Cahier des Charges des Trophées Seniors/Seniors 2/Seniors 3 et des Grands Prix Seniors .	64
1.4.4.6 Cahier des Charges des Grands Prix Paragolf.....	69
1.5 ORGANISATION D'UNE ÉPREUVE FEDERALE	75
1.5.1 Préconisations et obligations pour les compétitions jeunes.....	76
1.5.2 Jeu lent dans les épreuves amateurs	78
1.5.3 Interruption de jeu et signaux à bras	82
1.5.4 Définition des catégories d'âges	84
1.5.5 Fiche d'urgence médicale	85

1.5.6	Fiche de composition d'équipe.....	86
1.6	RÈGLEMENTS PARTICULIERS DES ÉPREUVES PAR ÉQUIPES.....	87
1.6.1	Par équipes Jeunes	87
1.6.2	Par équipes Dames	100
1.6.3	Par équipes Messieurs	119
1-6-4	Autres Épreuves par Équipes.....	164
1-7	RÈGLEMENTS PARTICULIERS DES ÉPREUVES EN SIMPLE ET EN DOUBLE.....	168
1-7-1	Épreuves en simple Jeunes	168
1-7-2	Épreuves en simple Dames	180
1-7-3	Épreuves en simple Messieurs	185
1-7-4	Épreuves en double	191
1-7-5	Autres épreuves individuelles	196
1-8	RÈGLEMENTS PARTICULIERS DES ÉPREUVES DU GOLF D'ENTREPRISE.....	200
1-8-1	Épreuves par Équipes	200
1-8-2	Épreuves individuelles	213
2.	TERRAIN	218
2.1	CARACTERISATION DU TERRAIN - SCRATCH SCORE STANDARD - HOMOLOGATION - ÉTALONNAGE.....	218
2-1-1	Quelle valeur de référence pour Évaluer un terrain ? Le Par total ? Le SSS ?	218
2-1-2	Le par total du terrain.....	218
2-1-3	Le scratch score standard (SSS).....	219
2-1-4	Homologation des terrains.....	219
2-1-5	Étalonnage des terrains	221
2.2	MESURE DU TERRAIN ET REPERES DE DISTANCE	223
2-2-1	Cas d'un trou droit	223
2-2-2	Cas d'un trou À changement d'axe de jeu : "dog leg".....	224
2-2-3	Cas d'un trou À deux changements d'axe de jeu : "double dog leg"	225
2-2-4	Repères fixes et départs.....	226
2-2-5	Repères sur le terrain.....	228
2-2-6	Piquetage et marquage	229
2.3	PREPARATION DES PARCOURS POUR UNE ÉPREUVE FEDERALE	230
3.	ORGANISATION D'UNE COMPÉTITION	236
3.1	DIFFÉRENTES FORMES DE JEU	236
3-1-1	Match play (Règle de Golf 3.2)	236
3-1-2	Stroke play (Règle de Golf 3.3).....	236
3-1-3	Compétitions Stableford, Score maximum, Par / Bogey (Règle de Golf 21)	236
3-1-4	Les différents types de Camps	237
3-1-5	Autres formes de jeu officielles et non-officielles.....	237
3-1-6	Recommandations du Comité des Règles pour l'organisation d'un scramble	239

3.2	RÈGLEMENT D'UNE ÉPREUVE	240
3.3	RÈGLES LOCALES	243
3-3-1	Règles Locales permanentes (À faire figurer sur les cartes de score)	243
3-3-2	Règles Locales temporaires (à ne pas faire figurer sur les cartes de score).....	243
3.4	TIRAGE DES DEPARTS	245
3.5	CARTES DE SCORE	249
3-5-1	Que doit comporter une carte de score ?.....	249
3-5-2	Préparation d'une carte de score	251
3.6	MARQUES DE DÉPARTS	254
3-6 -1	Emplacement des marques de départs	254
3-6-2	Marques de départs et séries	254
3-6-3	Marques de départs et catégories d'âge	254
3-6-4	Recommandations de la longueur des terrains pour les jeunes	255
3-6-5	Positionnement des marques sur le tertre de départ	256
3-6-6	Recommandations des repères de jeu pour la pratique loisir	257
3.7	EMPLACEMENT DES DRAPEAUX	258
3-7-1	Emplacements des trous	258
3-7-2	Indication de la position des drapeaux	260
3-7-3	Mesure de la vitesse des greens - Mode d'emploi du greenvite	263
3.8	DÉPARTS, CADENCE DE JEU ET INTERRUPTION DE JEU	264
3-8-1	Départs	264
3-8-2	Cadence de jeu	264
3-8-3	Intempéries et interruption de jeu	264
3-8-4	Organisation des départs	265
3.9	RÉSULTATS ET RÉCLAMATIONS	271
3-9-1	Contrôle des cartes	271
3-9-2	Départage des ex aequo	271
3-9-3	Résoudre les problèmes de règles - décisions	272
4.	TEXTES EN VIGUEUR	274
4.1	LE DOPAGE ET LES GOLFEURS	274
4.2	PARIS SPORTIFS EN LIGNE	282
4.3	DONNÉES PERSONNELLES / DONNÉES SPORTIVES	283
4.4	DROIT À L'IMAGE	284
4.5	TROUSSE NON MÉDICALE	285
4.6	RÈGLES & DÉCISIONS DU STATUT D'AMATEUR	286
4.7	CERTIFICAT MÉDICAL	287
5.	ENCADREMENT SPORTIF	290
5.1	COMPOSITION, RÔLE ET MISSIONS DU COMITÉ DES RÈGLES	290
5.2	COMPOSITION, RÔLE ET MISSIONS DE LA COMMISSION NATIONALE D'ARBITRAGE	291

5.3	ARBITRES : FONCTIONS – CURSUS – FORMATION - EXAMENS	292
5.4	ORGANISATEURS BÉNÉVOLES D'ÉPREUVES DE CLUB : FONCTIONS – FORMATION	300
5.5	ANIMATEURS SPORTIFS BÉNÉVOLES DE CLUB : FONCTIONS - COMPÉTENCES - FORMATION	310
5.6	PRECONISATIONS SELECTIONS DES ÉQUIPES DE CLUBS	315
6.	INDEX et MÉRITE NATIONAL	317
6.1	MÉTHODE DE CALCUL DE L'INDEX	317
6-1-1	Comment ça marche ?	317
6-1-2	Le scratch score standard (SSS) et le Slope	317
6-1-3	Handicap de jeu en fonction du SSS et du Slope	317
6-1-4	Établissement par la Commission Sportive de Club de la table des coups reçus.....	317
6-1-5	Répartition du handicap de jeu en fonction des coups reçus du parcours	317
6-1-6	Calcul de points en stableford	317
6-1-7	Évolution de l'index – LE WORLD HANDICAP SYSTEM	317
6-1-8	Gestion des statuts d'un score en compétition officielle	317
6-1-9	La gestion centralisée des index.....	317
6.2	PREMIÈRE SÉRIE NATIONALE ET LICENCE OR	317
6.3	MÉRITE NATIONAL DES CLUBS	317
6.4	MÉRITE NATIONAL DES ECOLES DE GOLF – TROPHEE GERARD CROUZAT-REYNES	317
6-4-1	Challenge national des écoles de golf	317
6-4-2	Mérite National performance des Écoles de golf - Trophée Gérard Crouzat-Reynes.....	317
6.5	MÉRITE NATIONAL AMATEUR - TROPHÉE MARIE-CHRISTINE UBALD BOCQUET - TROPHÉE PHILIPPE MARTIN	319
6.6	MÉRITE NATIONAL JEUNES	325
6.7	MÉRITE NATIONAL MID-AMATEURS	330
6.8	MÉRITE NATIONAL SENIORS	334
6.9	MÉRITE NATIONAL DES AS D'ENTREPRISE	338

ADRESSES UTILES

Nom	Adresse	CP	Ville	Pays	Téléphone	✉	Site Internet
A.E.G.	19 Place de la Croix Blanche PO Box	1066	Epalinges	Suisse	00 41 21 785 70 60	info@ega-golf.ch	http://www.ega-golf.ch
Association des Directeurs de Golf de France	Golf de la Boulie Rue du Pont Colbert	78000	Versailles		06 14 39 16 99	contact@adgf.org	http://www.adgf.org
AGREF	BP 307	64208	Biarritz		05 59 52 86 52	agref.golf@wanadoo.fr	http://www.agref.org
Association des Seniors Dames de France	60 rue du 19 janvier	92380	Garches		01 47 01 52 52	accueil@asgsdf.org	
Association des Seniors Golfeurs de France	60 rue du 19 janvier	92380	Garches		01 47 41 36 76	accueil@assgf.org inscription@assgf.org	
ffgolf	68 rue Anatole France	92300	Levallois- Perret		01 41 49 77 00	ffgolf@ffgolf.org	http://www.ffgolf.org
PGA France	37 Rue des Bas Rogers	92150	Suresnes		01 34 52 08 46	contact@pgafrance.org	http://www.pgafrance.org
The Royal and Anciens Golf Club of St Andrews	Fife - KY 16 9JD			Scotland	00 44 1 334 460 000		http://www.randa.org

NUMÉROS UTILES

Département Sport Amateur

Téléphone : 01 41 49 77 40

E-mail : sportif@ffgolf.org

E-mail : inscription@ffgolf.org

E-mail : merite@ffgolf.org

E-mail : whs@ffgolf.org

Département Sport Haut Niveau

Téléphone : 01 41 49 77 55

E-mail : hautniveau@ffgolf.org

Département Sport Professionnel

Téléphone : 01 41 49 77 78

E-mail : golfpro@ffgolf.org

Arbitrage

Téléphone : 01 41 49 77 46

E-mail : arbitrage@ffgolf.org

Service Informatique ffgolf

E-mail : informatique@ffgolf.org

Consultation d'index :

Extranet : <http://xnet.ffgolf.org>

COORDONNÉES DES LIGUES

Nom	Adresse	CP	Ville	Téléphone	✉	Site Internet
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	28 rue Édouard Rochet	69008	Lyon	04 78 24 76 61	contact@liguegolfaura.com	https://www.liguegolfaura.com/
BOURGOGNE-FRANCHE COMTÉ	21 rue du Golf	21200	Beaune Levernois	03 80 25 09 72	contact@liguegolfbfc.org	https://liguegolfbfc.org/
BRETAGNE	104 rue Eugène Pottier	35000	Rennes	02 99 31 68 80	contact@liguebretagnegolf.org	www.liguebretagnegolf.org
CENTRE VAL DE LOIRE	1 240 rue de le Bergeresse	45160	Olivet	06 66 08 47 79	contact@golf-centre.fr	www.golf-ligueducentre.com
CORSE	16 rue César Campinchi	20200	Bastia	04 95 32 54 53	secretariat@liguecorsedegolf.org	www.liguecorsedegolf.org
CRD GUADELOUPE	Golf de Saint François Avenue de l'Europe	97118	Guadeloupe	05 10 84 61 60	cred-golf-guadeloupe24@orange.fr murbino@hotmail.fr	
CRD MARTINIQUE	BP 28	97229	Les Trois Ilets	06 96 10 30 00	ffgolfmartinique@gmail.com	
FÉDÉRATION POLYNÉSIE	BP 1 121	98713	Papeete Polynésie Française	00 689 800 580	fpg@mail.pf	www.fpg.pf
GRAND EST	Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean Moulin BP 7001	54510	Tomblaine	03 83 18 95 34	contact@ligue-golfgrandest.org	https://ligue-golfgrandest.org

HAUTS DE FRANCE	5 rue Jean Jaurès	59650	Villeneuve d'Ascq	03 20 98 96 58	golfhautsdefrance@gmail.com	www.golfhautsdefrance.com/
LA RÉUNION	226 rue Hubert Delisle	97430	Le Tampon La Réunion	02 62 59 94 97	ligue.golf.reunion@wanadoo.fr	www.liguereunionnaisedegolf.net
NORMANDIE	11-12 place Félix Faure	76170	Lillebonne	02 31 28 31 00	contact@liguegolfnormandie.fr	http://www.lgolfbn.fr
NOUVELLE AQUITAINE	Maison régionale des sports 2 avenue de l'Université	33400	Talence	05 56 57 61 83	contact@ligolfna.com	https://www.ligue-golfna.org
NOUVELLE CALÉDONIE	BP 3581	98846	Nouméa CEDEX Nouvelle Calédonie	00 687 79 39 18	jbpedeutour@corail.nc	www.ligue-de-golf.nc
OCCITANIE	5 allée du golf	31300	Toulouse	05 31 61 91 05	contact@liguegolffoccitanie.fr	http://www.liguegolffoccitanie.fr
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	9 boulevard du 14 juillet	13140	Miramas	04 42 76 35 22	contact@liguegolfpaca.org	www.liguegolfpaca.com
PARIS-ILE-DE-FRANCE	Accueil Central du Golf National 2, Avenue du Golf	78280	Guyancourt	01 30 43 30 32	contact@lgpidf.com	www.lgpidf.com
PAYS DE LOIRE	10 rue de la Fionie ZAC de la Berangerais	44240	La Chapelle sur Erdre	02 40 08 05 06	golfpdl@wanadoo.fr	www.ligue-golf-paysdelaloire.asso.fr

LES INTERRÉGIONS

Composition des Inter régions :

① SUD OUEST

Nouvelle-Aquitaine

② OUEST

Bretagne, Centre Val de Loire, Pays de la Loire

③ Paris - Ile-de-France

Paris - Ile-de-France

④ EST

Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est

⑤ NORD

Hauts-de-France, Normandie

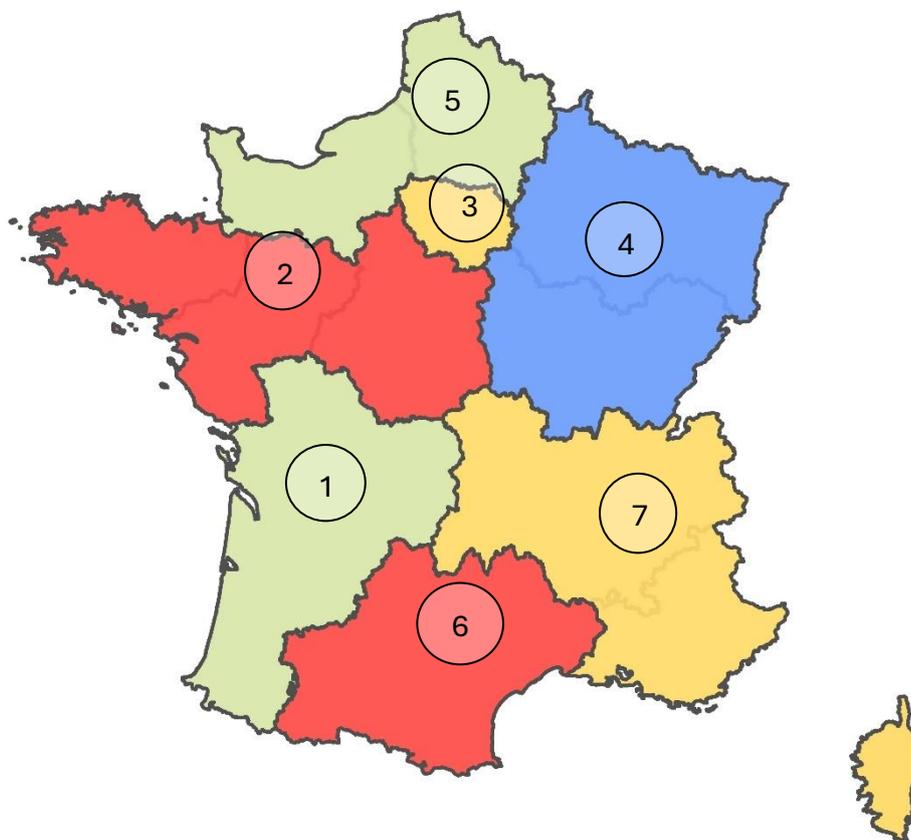
⑥ SUD

Occitanie

⑦ SUD EST

Auvergne-Rhône-Alpes, Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur

N.B. : Les départements, territoires et pays ultramarins sont affectés à l'une des Interrégions sur décision de la CSSN.



1. LES ÉPREUVES FÉDÉRALES

PRINCIPALES NOUVEAUTÉS ET MODIFICATIONS

Les principales modifications sont listées ci-après. Elles apparaissent également dans les différentes parties concernées en **jaune**.

Recevoir une épreuve nationale

Règlements généraux applicables à toutes les épreuves fédérales

Règles locales permanentes des épreuves fédérales amateurs :

Animal non défini comme un détritrus à proximité de la balle.

Règlements spécifiques applicables aux épreuves fédérales interclubs par équipes

Tout Club participant à une épreuve nationale par équipes s'engage à recevoir une épreuve organisée par la ffgolf. En cas de refus, la CSSN se réserve le droit de rétrograder Le club.

Règlements spécifiques applicables aux épreuves fédérales en simple et en double

Création du Cahier des Charges des Grands Prix Paragolf

Division U16 Filles : 4 joueuses en 1^{re} Division.

Championnat de France Seniors 2 Dames : Phase finale en match play.

Mérites

1.1 RECEVOIR UNE ÉPREUVE FEDERALE

1.1.1 Définition d'une épreuve fédérale

Les épreuves fédérales sont :

- Les épreuves nationales inscrites au Calendrier National Amateur
- Les Grands Prix, les Grands Prix Élite
- Les Grands Prix Jeunes, les Grands Prix Jeunes Majeurs et les Grands Prix Nationaux U12
- Les Classics et Grands Prix Mid-Amateurs
- Les Trophées Seniors, Seniors 2, Seniors 3 et les Grands Prix Seniors
- Toutes les épreuves qualificatives du Championnat de France des Jeunes

1.1.2 Processus de choix des parcours des épreuves fédérales

Toute candidature ne respectant pas cette procédure ne sera pas prioritaire

Remplir le questionnaire d'accueil d'une épreuve nationale (avril-juillet)

↓↓

Transmission des candidatures à la Ligue pour avis favorable ou défavorable (juillet)

↓↓

Attribution des épreuves en fonction de l'avis de la Ligue et des spécificités du club

↓↓

Acceptation du club s'engageant à respecter le cahier des charges des épreuves nationales

Les critères pris en compte sont les suivants :

- Le club doit disposer d'une Association Sportive en son sein

- les capacités du club :

Qualité et entretien du parcours ;

Capacité d'accueil du club : Vestiaires, douches et toilettes, chariots, restaurant, etc. ;

Hôtellerie à proximité norme 3 étoiles (trajet pas supérieur à 30 minutes)

- les relations Ligue/Club et Fédération/Club

- les épreuves attribuées les années précédentes

Attention : l'avis favorable de la Ligue la fait se porter garante du respect du cahier des charges par Le club choisi.

Toute personne intervenant dans une procédure de choix de parcours et qui se trouverait dans une situation de conflit d'intérêt ou aurait connaissance d'une telle situation est tenue de :

- En informer la Ligue ou la ffgolf ;

- Le cas échéant, se déporter (Se retirer, y compris physiquement, d'une procédure de décision en présence d'une situation avérée ou potentielle de conflit d'intérêts).

Constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre la fonction exercée au sein de la Ligue ou de la ffgolf et un intérêt personnel, de sorte que cette interférence influe ou paraisse influencer l'exercice loyal de la fonction pour le compte de la Ligue ou de la ffgolf.

1.1.3 Engagements des clubs qui reçoivent une épreuve nationale

Comité de l'épreuve

Il est constitué par la personne en charge de l'Administration du Tournoi. Dans une compétition par équipes, en dehors des arbitres, aucun représentant d'un club engagé ne doit figurer dans le Comité à l'exception du Directeur du club qui reçoit la compétition. En cas d'absence de directeur, le Président de l'Association Sportive peut figurer dans le Comité de l'épreuve.

Organisation sportive

Heures d'ouverture : 1 heure avant le 1er départ (vestiaires - practice - proshop - bar avec petit-déjeuner).

Restauration : La mise en place d'un buffet pour l'organisation d'une épreuve par équipes est recommandée.

Voiturettes : Le club doit mettre à disposition un nombre suffisant de voiturettes pour que chaque arbitre en ait une y compris pour la préparation du parcours. Leur utilisation est limitée aux seuls membres du Comité de l'épreuve ou à l'organisation. Leur utilisation par toute autre personne est soumise à l'autorisation du Comité de l'épreuve.

Chariots : Un minimum de 50 chariots doit être disponible.

Signaux sonores pour interruption et reprise de jeu : Il est indispensable que soient disponibles et en état de marche trois cornes de brume pour ce type de signaux.

Starter : Le club doit prévoir un nombre suffisant de starters pour toute la durée de la compétition.

Journée d'entraînement : Les joueuses et joueurs participant à la compétition doivent pouvoir accéder prioritairement et gratuitement au parcours le jour précédant le premier tour de la compétition, selon les horaires fixés par Le club.

En équipes : Le nombre de départs réservés par une équipe, le jour précédant le premier tour de la compétition, est limité à 2 (soit 8 joueurs). Dans le cas où un Club aurait plus de joueurs dans son équipe, ils pourront s'entraîner mais uniquement en prenant des départs non réservés à l'avance.

Tableau officiel : Le club doit prévoir un tableau officiel de dimension minimum de 2 X 1 m près du secrétariat, pour y afficher tous les règlements et informations relatifs à la compétition.

Départs : un certain nombre d'épreuves peuvent nécessiter l'organisation de départs simultanés de 2 trous différents, notamment du trou n° 1 et du trou n° 10.

Les compétiteurs doivent disposer d'au moins 45 minutes d'échauffement et de practice avec une visibilité acceptable.

Départs membres ou green-fees : D'éventuels départs de membres ou green-fees ne pourront être possibles qu'après accord du Comité de l'épreuve et ne devront en aucun cas perturber la compétition. Ils pourront être annulés en cas d'impératifs liés aux conditions de jeu.

Recording : Le club doit mettre à disposition une salle et une personne pour assurer la gestion du recording. Nous rappelons que les Clubs bénéficient désormais d'OBEC et qu'il est souhaitable de les associer à l'organisation d'une épreuve.

Trophées et coupes : Ils sont confiés aux vainqueurs pendant la remise des prix et conservés ensuite par la ffgolf.

Surveillance sanitaire des compétitions : Le club hôte doit assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition. Le Comité de l'épreuve une fois sur place doit s'assurer que cette coordination a bien été organisée.

Dans le cadre des compétitions organisées par la fédération, la Commission médicale fédérale (COMED) rappelle que les moyens humains et matériels à mettre en œuvre doivent être adaptés selon l'importance de la manifestation (nombre et âge des compétiteurs, nombre de spectateurs, type de locaux, etc).

Dans tous les cas, la Commission médicale fédérale rappelle qu'il appartient à l'organisateur de la compétition de prévoir la surveillance sanitaire lors du tournoi dont :

- un téléphone accessible avec affichage à proximité des numéros d'appel du SAMU, des pompiers et du responsable de la salle ou du club ;
- un affichage spécifique concernant les risques canicules et sanitaires en fonction des problématiques du moment ;
- une personne autorisée à intervenir sur le terrain de compétition, notamment pour des blessures minimes,
- informer les arbitres de la présence ou non de médecins et/ou d'auxiliaires médicaux ;
- un nécessaire médical de premier secours à un emplacement spécifique accessible près des zones de jeu et à l'abri du public en vue des premiers soins à apporter en cas d'accident ;
- un local spécifique dédié et une voiturette mise à disposition en cas de présence d'un médecin pour la surveillance du tournoi.

Les clubs accueillant une épreuve fédérale doivent disposer d'au moins un défibrillateur entièrement automatique en état de marche (recommandation deux Défibrillateurs Automatisés Externes : club house et trou numéro 9) et d'une formation effective de son personnel à son utilisation. Nous rappelons que l'état actuel de la réglementation encourage fortement les clubs de sports à assurer la formation de leurs collaborateurs aux gestes qui sauvent.

- les Clubs accueillant une épreuve fédérale doivent avoir au moins une personne (salariée ou bénévole) ayant suivi une sensibilisation aux gestes qui sauvent ou titulaire d'une qualification aux « premiers secours ».

Organisation financière

PARTICIPATION DU CLUB

A/ Parcours, voiturettes, locaux, informatique et starter : Mis gracieusement à la disposition du Comité de l'épreuve et des arbitres pour la durée de l'épreuve ainsi que pendant la période de préparation.

B/ Journée d'entraînement la veille de la compétition : Accès au parcours gratuit pour les joueurs participant à l'épreuve. Si des participants souhaitent s'entraîner avant cette journée officielle, Le club est libre d'en fixer les conditions financières, une réduction sur le prix des green-fee étant conseillée.

PARTICIPATION FÉDÉRALE

A/ Subvention : Le club reçoit, le mois suivant l'épreuve, une subvention forfaitaire de 825 € (410 € pour les épreuves de pitch & putt et pour les matchs des équipes de France ; 410 € pour les quadrangulaires) par journée de compétition.

B/ Prise en charge délégués CSSN et Arbitres Fédéraux ou de Ligue : Déplacement, hébergement et nourriture des délégués de la CSSN et des arbitres sont pris en charge par la ffgolf.

C/ Frais de cocktail de remise des prix : La Fédération participe aux frais d'un cocktail de remise des prix pour un maximum de 305 € TTC (250 € TTC pour les matchs des équipes de France et pour les quadrangulaires) sur production d'une facture accompagnée de pièces justificatives détaillées.

Préparation du parcours

Tontes, hauteurs et fréquences : Voir chapitre 2.3 préparation des parcours pour une épreuve fédérale

Piquetage et Règles Locales ; position des drapeaux et des marques de départs : Le Comité de l'épreuve est responsable de ces préparations.

Partenaires

Le club doit permettre d'installer tous les visuels en rapport avec les partenaires liés à une compétition que ce soit sur le practice, le parcours ou dans Le club house (banderoles, calicots, panneaux ou oriflammes). Dans le cas où une marque concurrente est partenaire du club qui reçoit une compétition, la Fédération s'autorise à déplacer ou masquer les éléments publicitaires pendant toute la durée du tournoi.

1.2 RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX APPLICABLES À TOUTES LES ÉPREUVES FÉDÉRALES

Ce règlement est complété par :

- les règlements spécifiques des épreuves par équipes et individuelles,
- les règlements particuliers de chaque épreuve fédérale.

Les conditions des règlements spécifiques et des règlements particuliers prévalent sur celles de ce règlement.

DÉROULEMENT des ÉPREUVES

- 1/ Comité de l'épreuve
- 2/ Tableau officiel
- 3/ Contrôle antidopage
- 4/ Voiturettes de golf et autres moyens de transport (motorisés ou non)
- 5/ Interdiction de fumer
- 6/ Abandon et **Disqualification**
- 7/ Recording et enregistrement des scores
- 8/ Cadet, chariot électrique et appareils de mesure de distance (épreuves jeunes)
- 9/ Practice et entraînement
- 10/ Changement de cadet
- 11/ Utilisation du téléphone portable

cf. RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES pour :

- Conditions de participation
 - Engagements
 - Non-participation et Infractions
 - Formes de jeu
-

1.2 RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX APPLICABLES À TOUTES LES ÉPREUVES FÉDÉRALES

1.2.1 Comité de l'épreuve

Le Comité de l'épreuve est désigné par la personne en charge de l'Administration du Tournoi. Les membres du Comité ne doivent pas disputer l'épreuve ni être cadet d'un joueur.

Dans une compétition par équipes, en dehors des arbitres, aucun représentant d'un club engagé ne doit figurer dans le Comité à l'exception du Directeur du club qui reçoit la Compétition. En cas d'absence de directeur, le Président de l'Association Sportive peut figurer dans le Comité de l'épreuve. Pour les compétitions fédérales individuelles, le Comité de l'épreuve doit comporter au minimum 1 représentant du club qui reçoit la Compétition, la personne désignée pour assurer l'Administration du Tournoi, et au moins un arbitre. Les procédures pour le Comité sont définies dans le Guide Officiel.

Dans les conditions définies par les Règles de Golf, seuls le ou les arbitres désignés pour l'épreuve par la Ligue ou par la Commission Nationale d'Arbitrage selon les cas, ont autorité pour donner une décision sur les Règles, qu'ils fassent ou non partie du Comité de l'épreuve.

Uniquement lors de circonstances exceptionnelles, le Comité peut modifier la forme de jeu, annuler l'épreuve, ou la faire jouer sur un nombre de jours inférieur ou supérieur à celui prévu au règlement particulier, après accord de la Direction Sportive. Dans le cas contraire, les résultats seraient invalidés.

1.2.2 Tableau officiel

Les joueurs et les capitaines devront prendre connaissance de toutes les informations et/ou modifications éventuelles sur le règlement et le déroulement de l'épreuve au tableau officiel de l'épreuve. Seules les informations figurant sur ce tableau sont à prendre en compte.

1.2.3 Contrôle antidopage

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire.

En cas de contrôle positif ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur et son équipe pourront être sanctionnés par l'AFLD (lire § 4.1 du Vademecum).

Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

1.2.4 Voitures de golf et autres moyens de transport (motorisés ou non)

Leur utilisation par les joueurs, leurs cadets, les capitaines et personnes autorisées à donner des conseils est interdite durant toute la durée de l'épreuve y compris pour l'entraînement entre les tours. Leur utilisation est limitée aux seuls membres du Comité de l'épreuve ou à l'organisation. Leur utilisation par toute autre personne est soumise à l'autorisation du Comité de l'épreuve.

Le Comité de l'épreuve peut autoriser, sous réserve de faisabilité, les joueurs en situation de handicap titulaires du medical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. La demande doit être faite auprès du club organisateur et/ou de la personne en charge de l'Administration du Tournoi **au plus tard à la date de clôture des inscriptions**. Les pièces justificatives devront être transmises au Comité après la publication des joueurs retenus. Dans le cas où le joueur ne serait pas en possession du justificatif de son medical pass, la liste des joueurs titulaires de ce justificatif sera à demander auprès de la fédération. La décision du Comité de l'épreuve en la matière est sans appel. Cette disposition ne s'applique pas aux capitaines et aux donneurs de conseils qui en aucun cas ne pourront être autorisés à utiliser un moyen de transport.

En dehors des épreuves exclusivement réservées aux jeunes U21, les voitures et les autres moyens de transport sont autorisés pour la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs sauf avis contraire du Comité de l'épreuve.

Toute infraction à ce règlement sera notifiée au joueur et sera considérée comme une infraction au Code de comportement.

1.2.5 Interdiction de fumer

Il est interdit aux joueurs, à leurs cadets, aux capitaines et aux donneurs de conseils de fumer (y compris la cigarette électronique) pendant toute la durée d'un tour (du 1er départ au dernier joueur rentré) dans l'enceinte du golf à l'exception des abords du club house, des zones d'entraînement et du parking lors de toute compétition ouverte aux jeunes, à savoir toutes les épreuves autres que celles réservées aux Mid-Amateurs, aux seniors, aux seniors 2, aux seniors 3 ou aux joueurs d'entreprise.

Toute infraction sera assimilée à une infraction au Code de comportement, le Comité se prononcera sur une possible sanction.

1.2.6 Abandon et Disqualification

Si un joueur interrompt le jeu et que le Comité considère sa raison valable, il n'y a pas de **pénalité**, sinon le joueur est **disqualifié**.

Tout abandon pour motif médical non évident entraînera la **disqualification** du joueur qui devra présenter a posteriori au Comité de l'épreuve un certificat médical pour changer son statut de « disqualifié » en « abandon justifié ».

Pendant le déroulement d'un tour, si le Comité est amené à disqualifier un joueur, le joueur pourra soit arrêter, soit terminer le tour en cours, sauf décision du Comité demandant au joueur de quitter immédiatement le parcours.

Le Comité n'autorisera pas un joueur à prendre le départ d'un tour si sa **disqualification** a été prononcée au préalable.

1.2.7 Recording et enregistrement des scores

Afin d'éviter tout litige, les joueurs devront appliquer la procédure suivante :

- Tous les joueurs de chaque groupe doivent impérativement se présenter ensemble au recording, et ce dès la fin du dernier trou. Les joueurs non présents avec les autres joueurs seront considérés comme n'ayant pas rendu leur carte.
- Les joueurs doivent attendre que leur carte ait été vérifiée et éventuellement enregistrée sur ordinateur. La carte sera considérée comme rendue, lorsque le joueur aura quitté la zone de recording.

1.2.8 Cadet, chariot électrique et appareils de mesure de distance pour les épreuves jeunes

a) Cadet

Lors d'un tournoi exclusivement réservé aux jeunes U21, les cadets ne sont pas autorisés.

Exception : Pour les Internationaux de France U21 Filles (Trophée ESMOND et Claude Roger CARTIER, Coupe VILMORIN), les Internationaux de France U18 Garçons (Trophée Michel CARLHIAN et Trophée Pierre MASSIE) et les divisions / promotions U16 Filles et Garçons, les équipiers ou les compétiteurs sont autorisés à caddeyer à l'exclusion de toute autre personne.

Pénalité :

- stroke play et match play : **pénalité générale** pour chaque trou au cours duquel une infraction s'est produite.

Si l'infraction se produit entre le jeu de 2 trous, la **pénalité** s'applique au trou suivant.

b) Chariot électrique

Lors d'un tournoi exclusivement réservé aux jeunes U21, les chariots électriques ne sont pas autorisés.

Pénalité :

- stroke play : **pénalité générale** pour chaque trou au cours duquel une infraction s'est produite.

Pénalité maximale par tour : 4 coups.

- match play : **pénalité d'ajustement**, déduction d'un trou pour chaque trou où une infraction s'est produite, avec une déduction maximale de 2 trous par tour.

Stroke play et match play : si l'infraction se produit entre le jeu de deux trous, la **pénalité** s'applique au trou suivant.

c) Appareils de mesure de distance

Lors d'un tournoi exclusivement réservé aux jeunes U21, pendant un tour, un joueur ne doit pas obtenir d'information provenant d'un dispositif électronique de mesure de distance, que cette mesure ait été faite par lui-même ou communiquée par toute autre personne.

Pénalité :

- stroke play et match play :

1re infraction : le joueur encourt la **pénalité** générale

2e infraction : **disqualification**

1.2.9 Practice et entraînement

Le practice n'est autorisé que sur les aires prévues, aux heures indiquées et en respectant les consignes édictées par le Comité de l'épreuve.

Durant les journées d'entraînement sur le parcours, les joueurs ne peuvent jouer qu'une seule balle, sauf dans les cas suivants :

- si le joueur manque le green, il peut rejouer une autre balle ;
- un joueur peut effectuer au maximum 3 approches depuis le bord du green, sous réserve qu'il n'endommage pas le parcours ;
- dans les bunkers de green, une seule sortie vers le green. Pour les autres coups joués de ces bunkers, ils doivent l'être dans une autre direction ;
- seulement 3 putts d'entraînement sont autorisés.

Aucun coup d'entraînement supplémentaire n'est autorisé si la partie suivante attend.

Toute infraction à ce règlement sera notifiée au joueur et sera considérée comme une infraction au Code de comportement.

1.2.10 Changement de cadet

Le joueur peut changer de cadet pendant un tour, mais il ne doit pas le faire temporairement dans le seul but d'obtenir un conseil du nouveau cadet (Règle 10.3a). Le fait de changer de cadet juste pour donner un conseil sur un green sera considéré comme contraire à l'esprit de cette Règle.

Pénalité pour infraction : **Pénalité générale** pour chaque trou où l'infraction a été commise.

1.2.11 Utilisation du téléphone portable et autres dispositifs

Le joueur et le cadet sont autorisés à utiliser leur téléphone portable pour joindre le Comité de l'épreuve, consulter tous les documents de l'épreuve et le livescoring. Tout autre utilisation du téléphone doit se faire dans le respect de la Règle 4-3 et du code de comportement.

Pendant un tour, un joueur ne doit pas écouter ou regarder un contenu de quelque nature sur un appareil audio ou vidéo personnel. En cas d'infraction, les **pénalités** de la Règle 4-3 s'appliquent.

1.2.12 Règles locales permanentes des épreuves fédérales

Les dispositions suivantes s'appliquent à toutes les épreuves fédérales amateur et font référence aux Règles de Golf applicables au 1er janvier 2023. Voir le Guide Officiel des règles de Golf pour les références à des Règles Locales Types.

1. Hors limites (Règle 18.2)

Au-delà de tous murs définissant les limites du parcours.

Une balle venant reposer au-delà d'une route définissant un hors limites est hors limites même si elle repose sur une autre partie du parcours (Règle locale Type A-5).

Toute porte fermée fixée à des murs ou des clôtures de hors limite fait partie de l'élément de limites, le dégagement n'est pas autorisé pour une telle porte selon les Règles 15.2 ou 16.1. Mais une porte ouverte n'est pas considérée comme faisant partie de l'élément de limites et peut être fermée ou mise dans une position différente (Règle locale type F-26).

2. Zones à pénalité (Règle 17)

Si la balle a franchi en dernier lieu la lisière d'une zone à pénalité rouge qui coïncide avec une limite du parcours et repose dans cette zone, comme option de dégagement supplémentaire avec un coup de pénalité, le joueur peut dropper la balle d'origine ou une autre balle sur le côté opposé de la zone à pénalité (Règle locale type B-2.2).

3. Conditions anormales du parcours (y compris obstructions inamovibles) (Règle 16)**a. Terrains en réparation**

(a) Toutes zones délimitées par des lignes blanches ou bleues et/ou par des piquets bleus.

(b) Toute zone de terrain endommagée (à la suite par ex. du passage de spectateurs ou d'un véhicule) qui est considérée comme anormale par un arbitre (Règle locale type F-4).

(c) Dans la zone générale, les joints entre les plaques de gazon sont assimilés à des terrains en réparation. Lors du dégagement, tous les joints situés dans une même zone de plaques de gazon sont considérés comme le même joint. L'interférence uniquement pour le stance n'existe pas, le dégagement sera refusé. (Règle locale type F-7).

(d) Les drains gravillonnés ou drains français.

(e) Les ravines dans les bunkers.

b. Trou d'animal

L'interférence n'existe pas si un trou fait par un animal interfère uniquement avec le stance du joueur. Le dégagement sera refusé.

c. Obstructions inamovibles

(a) Les zones délimitées par des lignes blanches et contiguës à des obstructions inamovibles sont considérées comme faisant partie de l'obstruction.

(b) Les zones de jardins paysagés (et tout ce qui y pousse) qui sont entourées par une obstruction inamovible, doivent être traitées comme une seule et même obstruction.

(c) Les routes et chemins couverts de copeaux de bois ou de paillis. Chaque copeau individuellement est un détrit.

(d) Les tuyaux d'irrigation goutte à goutte fixés au sol sont des obstructions inamovibles. L'interférence n'existe pas si un tuyau de goutte à goutte interfère uniquement avec le stance du joueur. Le dégagement sera refusé.

4. Animal non défini comme un détritrus à proximité de la balle

Un animal non défini comme étant un détritrus peut être retiré. Si la balle se déplace il n'y a pas de pénalité, et la balle doit être replacée. (Règle locale type E-13).

5. Dropping Zones

Quand une dropping zone a été marquée, elle constitue une option de dégagement supplémentaire. La dropping zone est une zone de dégagement (Règle 14.3). Une balle doit être droppée dans cette zone de dégagement et venir y reposer. Règles locales type E-1.

6. Partie intégrante

- (a) Les murs de soutien et les palplanches/berlinoises lorsqu'ils sont situés dans les zones à pénalité.
- (b) Dans les bunkers les géotextiles entre le sable et le sol lorsqu'ils sont dans leur position d'origine.

7. Liste des têtes de driver et des balles conformes (Règle 4)

Les listes en vigueur des têtes de driver et des balles conformes sont établies par le R & A (cf. Equipment Rules sur le site randa.org) Règles locales types G-1 et G-3.

Pénalité pour avoir joué un coup avec un driver ou une balle non conforme :
Disqualification

8. Cadence de jeu (Règle 5.6)

a. Infraction durant le tour :

En l'absence de circonstances atténuantes, un groupe est susceptible d'être chronométré s'il est hors position, c'est-à-dire : si, dans le cas du premier groupe, il a dépassé le temps imparti déterminé par le Comité et, dans le cas du second groupe et les suivants, si en plus d'avoir dépassé le temps imparti, il a perdu son intervalle de départ avec le groupe qui le précède. À partir du début du chronométrage, un joueur est censé avoir commis une « faute de temps » s'il exécute son coup en plus de 40 secondes.

À tout moment, si un arbitre observe un joueur prenant plus de 80 secondes pour jouer un coup, un avertissement officiel sera donné à ce joueur. Le joueur sera également informé que le Comité pourra démarrer un chronométrage individuel à tout moment, même si son groupe n'est pas hors position.

Pénalités pour infraction à la cadence de jeu

1re faute de temps : Avertissement verbal d'un arbitre

et information du groupe que toute faute de temps ultérieure commise par un joueur sera pénalisée

2e faute de temps : Un coup de pénalité

3e faute de temps : Pénalité générale supplémentaire

4e faute de temps : Disqualification

Notes :

1. Le chronométrage débute dès lors que l'arbitre décide que c'est au tour du joueur de jouer et qu'il peut jouer sans gêne ou distraction.

2. Le chronométrage cesse lorsque le groupe est revenu en position et les joueurs seront informés en conséquence. Un joueur qui a commis une ou plusieurs fautes de temps conserve ces infractions pendant toute la compétition.

b. Au Recording :

Chaque groupe doit terminer son tour dans le temps imparti. Il est de la responsabilité des joueurs de respecter ce temps imparti.

Au recording, **tous les joueurs du groupe encourent la pénalité d'un coup sur le trou n° 18 pour infraction à la Règle 5.6** (Retard déraisonnable ; cadence de jeu rapide) :

- Pour le 1er groupe, s'il a dépassé le temps imparti de plus de 10 minutes.
- Pour les autres groupes :
 - Si le groupe a dépassé le temps imparti de plus de 10 minutes ET
 - Si l'intervalle de temps à l'arrivée entre lui et le groupe précédent dépasse 10 minutes par rapport à l'intervalle de temps du départ.

Note :

Le Comité, après avoir entendu les joueurs, pourra retenir des circonstances atténuantes dans des cas très particuliers qu'il lui appartiendra de définir et d'apprécier.

Dans les épreuves fédérales en stroke play, les recommandations concernant le « Prêt ? Jouez ! » s'appliquent.

9. Interruption et reprise du jeu (Règle 5.7)

Interruption immédiate en cas de danger imminent : un signal sonore prolongé.

Interruption pour une situation non dangereuse : trois signaux sonores consécutifs.

Reprise du jeu : deux signaux sonores consécutifs.

Lors d'une interruption immédiate, toutes les zones d'entraînement sont aussitôt fermées. Les joueurs qui s'entraînent sur des zones d'entraînement fermées doivent immédiatement cesser leur entraînement sous peine de **Disqualification**.

10. Moyens de transport

Les joueurs, les cadets, les capitaines, ainsi que les personnes autorisées à donner des conseils doivent marcher à tout moment pendant un tour.

Un joueur qui joue ou a joué selon coup et distance est autorisé à utiliser un moyen de transport motorisé pour se rendre à l'endroit où le coup précédent a été joué et/ou en revenir (Règle locale type G-6).

Pénalité pour infraction du joueur ou de son cadet :

Pénalité générale pour chaque trou où l'infraction est commise.

Si l'infraction se produit entre le jeu de 2 trous, la **pénalité** s'applique au trou suivant.

Pénalité pour infraction du capitaine ou de la personne autorisée à donner des conseils :

1re infraction : avertissement officiel

2e infraction : exclusion du parcours

Infraction ultérieure : **disqualification** de l'équipe

Lors d'une compétition comportant plusieurs tours, une **pénalité** encourue par le capitaine ou la personne autorisée à donner des conseils durant un tour sera conservée durant toute la durée de la compétition.

11. Conseil dans une compétition par équipes (Règle 24)

Le capitaine de l'équipe est autorisé à donner des conseils. Chaque équipe peut en outre désigner un donneur de conseils supplémentaire. Ceux-ci pourront donner des conseils aux membres de leur équipe, dans les conditions prévues par la Règle 24.4.

Le capitaine et le donneur de conseils doivent être déclarés auprès du Comité sur la fiche de composition d'équipe avant le début de la compétition.

Si le capitaine ou le donneur de conseils est un joueur, pendant qu'il joue, il ne pourra pas donner de conseils à un coéquipier autre que son partenaire (Règle 10.2). (Règles locales types H-2 et H-3).

12. Rendre la carte de score (Règle 3.3)

La carte de score d'un joueur est officiellement rendue au Comité lorsque le joueur a quitté la zone de recording.

13. Résultats et fin d'une compétition

a. Match play

Le résultat d'un match est officiel quand il a été enregistré par le Comité de l'épreuve.

b. Stroke play

Le résultat d'une compétition est définitif lorsque les résultats ont été officiellement proclamés.

14. Code de comportement (Règle 1.2)

Les infractions et **pénalités** encourues sont les suivantes :

(a) Négliger le parcours

Entrent dans cette catégorie les comportements qui ne préservent pas l'intégrité du parcours.

Par exemple :

- Pénétrer dans une zone dans laquelle il est interdit de pénétrer.
- Ne pas replacer systématiquement les divots.
- Ne pas ratisser les traces de pas dans les bunkers.
- Ne pas respecter les règles d'entraînement lors de la reconnaissance.
- Ne pas relever les pitches.
- Ne pas replacer les équipements du parcours (piquets, panneaux, 135 m...).
- Laisser tomber le drapeau sur le green sans ralentir sa chute.
- Abandonner des déchets ou des mégots de cigarettes...

(b) Écart de Langage

Entrent dans cette catégorie les manifestations verbales qui ne préservent pas le calme qui devrait habituellement régner dans une partie de golf.

Les insultes et les menaces peuvent être considérées comme des infractions graves et entraîner directement une **disqualification**, éventuellement suivie d'une poursuite devant la Commission de discipline de la ffgolf.

Une insulte envers un arbitre ou un membre du Comité peut entraîner une exclusion immédiate du parcours.

(c) Écart de Comportement

Entrent dans cette catégorie les comportements qui n'ont pas leur place sur un parcours de golf.

Par exemple :

- Ne pas respecter une interdiction de fumer.
- Gêner les autres joueurs en faisant du bruit, en téléphonant etc.
- Jeter un club.
- Frapper de colère son équipement (avec un club ou avec ses pieds).
- Dégrader le sol en donnant des coups de clubs.
- Remettre violemment le drapeau dans le trou.
- Être sous l'emprise de l'alcool ou de substances illicites.

Une grave faute de comportement peut entraîner une application directe de la **pénalité** générale, voire de la **disqualification**, éventuellement suivie d'une poursuite devant la Commission de discipline de la ffgolf.

Les **pénalités** encourues liées à l'usage de substances illicites ne préjugent en rien des sanctions qui pourraient être appliquées conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf.

Exemples d'actions d'un joueur susceptibles d'être considérées comme une grave faute de comportement :

- Briser délibérément un élément de son équipement ou de l'équipement du parcours (ex : marques de départ...).
- Causer délibérément un grave dommage à un green.
- Être en désaccord avec la préparation du parcours, et décider de sa propre initiative de déplacer des marques de départ ou des piquets de hors limites.

1.2 RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX APPLICABLES À TOUTES LES ÉPREUVES FÉDÉRALES

- Jeter un club en direction d'un autre joueur ou d'un spectateur.
- Déconcentrer délibérément d'autres joueurs pendant qu'ils jouent des coups.
- Enlever des débris ou des obstructions amovibles pour désavantager un autre joueur après que l'autre joueur lui a demandé de les laisser en place.
- Refuser à plusieurs reprises de relever une balle au repos lorsqu'elle gêne un autre joueur en stroke play.
- Délibérément ne pas agir conformément aux Règles et à l'esprit du jeu et, ce faisant, potentiellement gagner un avantage significatif, malgré le fait d'encourir une **pénalité** pour une infraction à la Règle concernée.
- Commettre une agression physique.

Pénalités pour infraction au Code de comportement en stroke play (Sections a, b, c) :

Le Comité de l'épreuve, en fonction de la gravité de l'infraction, aura le choix d'appliquer les **pénalités** suivantes : avertissement, 1 coup de **pénalité**, **pénalité générale** ou **disqualification**.

Pénalités pour infraction au Code de comportement en match play (Sections a, b, c) :

L'arbitre, en concertation avec le Comité de l'épreuve, en fonction de la gravité de l'infraction, aura le choix d'appliquer les **pénalités** suivantes : avertissement, 1 coup de **pénalité**, ajustement du score du match par déduction d'un trou ou **disqualification**.

En dehors de l'avertissement, l'application des **pénalités** précédentes relève du seul Comité ou en match play d'un arbitre mandaté par le Comité. Lors d'une compétition comportant plusieurs tours, une **pénalité** encourue durant un tour sera conservée durant toute la durée de la compétition. Les **pénalités** pour infractions au code de comportement seront cumulées.

En cas d'infraction constatée entre deux trous, la **pénalité** s'applique au trou juste terminé. Le joueur est responsable du comportement de son cadet.

(d) Code vestimentaire

Il est attendu des joueuses et joueurs qu'ils respectent le code vestimentaire du club d'accueil de la compétition et à défaut une tenue correcte est exigée. Pour les interclubs, il est souhaitable que les équipiers portent la tenue de leur club.

En cas d'écart manifeste avec le code vestimentaire, le joueur ou la joueuse pourra être invité à quitter le parcours.

En cas d'infraction au code du comportement par un spectateur, accompagnateur, parent, celui-ci pourra être convoqué devant le Comité de l'épreuve qui pourra, même en son absence, lui signifier de quitter Le club. Cette décision sera notifiée au Directeur du club qui aura toute autorité pour la faire appliquer.

Pendant toute période d'entraînement, le code de comportement est en vigueur et les **pénalités** encourues s'appliqueront au prochain trou à jouer de la compétition.

Le non-respect des règles d'entraînement spécifiées dans le Vademecum sera considéré comme une faute de comportement.

1.3 Règlements spécifiques applicables aux épreuves fédérales interclubs par équipes

Ces règlements prévalent sur les règlements généraux des épreuves fédérales. Ils sont complétés par les règlements particuliers de chaque épreuve fédérale par équipes.

Les règlements particuliers prévalent sur les règlements spécifiques.

Sommaire

1- Commun à toutes les formes de compétitions interclubs par équipes

- a. Conditions de participation
 - i. *Pour les clubs*
 - ii. *Pour les équipiers*
 - i. *Equipiers*
 - ii. *Index pris en compte*
 - iii. *Capitaine et personne autorisée à donner des conseils*
- b. Gestion de l'épreuve
 - i. *Inscriptions et droits d'engagement*
 - ii. *Forfait*
 - iii. *Ordre des départs et entraînements*
 - iv. *Réunion des capitaines*
- c. Infractions aux règlements

2- Règlements spécifiques propres aux épreuves par équipe avec phase finale en match play

- a. Liste des épreuves concernées
- b. Entraînement (Règle 5.2)
- c. Phase de qualification en stroke play

- d. Phase finale
 - i. *Tableau*
 - ii. *Forme de jeu*
 - iii. *MATCH PLAY : Fiche d'ordre de jeu*
 - iv. *MATCH PLAY : foursomes*
 - v. *MATCH PLAY : simples*
 - vi. *MATCH PLAY : forme de jeu réduite*
 - vii. *Ordre de jeu*
 - viii. *Équipiers absents*
 - ix. *Égalité*
- e. Intempéries et circonstances exceptionnelles
- f. Évolution en division

3- Règlements spécifiques propres aux épreuves par équipe en stroke play uniquement

- a. Liste des épreuves concernées
- b. ENTRAÎNEMENT (Règle 5.2)
- c. Éligibilité et conformité au règlement
- d. Infractions aux règlements
- e. Égalité
- f. Intempéries

1.3.1 Commun à toutes les formes de compétitions interclubs par équipes

1 - Conditions de participation**1-1 Pour les clubs**

Seules peuvent participer à ces épreuves (le jumelage de Clubs n'est pas autorisé) :

- les associations sportives affiliées avec terrain répondant aux critères d'étalonnage ;
- les associations sportives des golfs compacts ayant reçu une dérogation pour la délivrance des index ;
- les associations sportives des golfs Pitch & Putt ;
- les associations d'entreprise, les Comités d'entreprise et les sections territoriales d'entreprise affiliées uniquement pour les épreuves du Golf d'Entreprise ;
- les associations sportives des practices et les AS municipales pour les épreuves par équipes jeunes.

Dans tous les cas, ces associations sportives doivent être à jour de leur redevance fédérale.

Tout Club avec terrain participant à une épreuve nationale par équipes s'engage à recevoir une épreuve organisée par la ffgolf. En cas de refus, la CSSN se réserve le droit de rétrograder Le club.

1-2 Pour les équipiers**1-2-1 Les équipiers doivent :**

a) Être membres et licenciés de l'association sportive qu'ils représentent.

Un joueur ne doit jouer que pour un seul Club par année civile dans les compétitions nationales par équipes (y compris les promotions), sous peine de **disqualification** de l'équipe (cf.3-1).

Le terme « jouer » signifie avoir participé à la qualification ou avoir figuré sur une fiche d'ordre de jeu.

Pour la Coupe de France par Équipes Messieurs (Trophée Jean Lignel), les premières et deuxièmes divisions amateurs Messieurs et Dames exclusivement, seuls deux joueurs transférés sont autorisés sur chaque fiche de composition d'équipe. Un joueur sera considéré comme étant « transféré » dès lors qu'il aura été inscrit sur Extranet, en année N ou N-1, dans une équipe d'un autre club pour une épreuve nationale par équipes ou promotion interrégionale.

N.B. : Un changement de lien de licence dans un Club, une création ou une reprise de licence dans le même Club (sans avoir été licencié lien 1 dans un autre Club pour l'année N-1) ne sont pas considérés comme un transfert.

Pour les épreuves du golf d'entreprise les équipiers doivent :

- être licenciés dans un Club avec terrain, dans l'A.S. d'entreprise, Comité d'entreprise ou dans une section territoriale d'entreprise qu'ils représentent. Lorsqu'un équipier est licencié dans un Club avec terrain, il doit obligatoirement être rattaché à son club entreprise. Pour rappel, seuls les joueurs licenciés liens 1 et 2 d'un club avec terrain peuvent être rattachés à partir d'Extranet. Les licenciés indépendants ne sont en aucun cas autorisés à jouer les épreuves golf d'entreprise.
- être membres de l'association d'entreprise, du Comité d'entreprise ou de la section territoriale d'entreprise qu'ils ou elles représentent et être salariés titulaires* de la société ou établissement dont ils dépendent au 1er jour de l'épreuve.

***Règle générale** : Le salarié membre des équipes est soit titulaire d'un contrat de travail prévoyant une activité professionnelle au moins 800 heures par an (équivalent à un mi-temps) dans le cadre d'un contrat de travail dont la durée est supérieure ou égale à 18 mois, ou titulaire d'une convention pré-retraite ou administrateur de l'entreprise inscrit (ou reconnu) dans le kbis de la société ou associé dans l'entreprise avec une activité professionnelle dans cette société équivalente à un mi-temps.

Seule la ffgolf pourra accorder une dérogation à cette règle générale.

b) A la date limite d'inscription des équipiers :

- être titulaire de la licence ffgolf de l'année en cours
- pour l'année en cours, être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en **2023** ou **2024**, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.

Si un joueur souhaite bénéficier de l'application de la règle 25 (paragolfeur), il devra en faire la demande à la date limite d'inscription des équipiers.

c) Répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur.

d) Répondre aux conditions précisées dans le Règlement particulier de chaque épreuve.

e) Figurer sur la fiche de composition d'équipe remise lors de la réunion des capitaines.

Note : Concernant les Championnats des Équipes 2 Messieurs, un équipier ne peut jouer que dans une seule équipe (équipe 1 ou équipe 2) au cours de la même année. Le terme « jouer » signifie avoir participé à la qualification ou avoir figuré sur une fiche d'ordre de jeu.

I-2-2 Index pris en compte

L'index pris en compte sera celui figurant dans Fléole un mois jour pour jour avant le 1er jour de l'épreuve.

Un joueur licencié ffgolf ayant un index à la fois en France et à l'étranger verra pris en compte son index le plus bas.

I-2-3 Capitaine et personne autorisée à donner des conseils

Le capitaine de l'équipe doit être membre et licencié de l'association sportive qu'il représente. Pour les AS Entreprise, STE, CE et municipales, le capitaine peut être aussi rattaché à cette structure.

Il doit répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur.

Le capitaine de l'équipe est autorisé à donner des conseils. Chaque équipe peut en outre désigner un donneur de conseils supplémentaire. Ceux-ci pourront donner des conseils aux membres de leur équipe, dans les conditions prévues par la Règle 24.4.

Le donneur de conseils supplémentaire peut être ou non un golfeur professionnel et doit posséder une licence active ffgolf.

Si le capitaine ou le donneur de conseils est un joueur, pendant qu'il joue, il ne pourra pas donner de conseils à un coéquipier autre que son partenaire (Règle 10.2).

Le donneur de conseils et le capitaine ont le même statut qu'un membre d'un Camp par rapport à chaque membre de son équipe pour les infractions aux Règles.

Quand un joueur commence à prendre son stance pour jouer un coup et jusqu'à ce que le coup soit joué, le capitaine ou la personne autorisée à donner des conseils ne peuvent pas se tenir intentionnellement derrière le joueur (Règle 10.2 b(4)).

Le capitaine et la personne autorisée à donner des conseils devront être désignés nominativement sur la fiche de composition de l'équipe lors de la réunion des capitaines. En cas de force majeure, ces deux personnes pourront être remplacées après accord du Comité de l'épreuve.

Si un conseil est donné par quelqu'un d'autre, le joueur doit prendre les mesures pour mettre fin à cette procédure irrégulière sinon il est considéré comme demandant un conseil (clarification R.10.2a/2) et encourt la **pénalité** selon la R.10.2a.

Les donneurs de conseils ne doivent en aucun cas marcher sur le green sauf si un des donneurs de conseils est cadet du joueur. Lorsque la balle d'un joueur de l'équipe repose sur le green, il est interdit à un donneur de conseil de se tenir à proximité du green et de donner des conseils pour un coup à effectuer depuis le green.

Si un capitaine ou la personne autorisée à donner des conseils va sur les greens alors qu'il n'est pas le cadet du joueur, qu'il donne un conseil sur un coup à effectuer depuis le green, se comporte de manière incorrecte y compris pendant la réunion des capitaines, ne respecte pas le code de comportement ou utilise un moyen de transport, il sera pénalisé de la manière suivante :

1re infraction : Avertissement

2e infraction : Exclusion du parcours

3e infraction : **Disqualification** de l'équipe

Lors d'une compétition comportant plusieurs tours, une **pénalité** encourue durant un tour sera conservée durant toute la durée de la compétition.

2 - Gestion de l'épreuve

2-1 Inscriptions et droits d'engagement

L'inscription d'un club et de ses équipiers à une épreuve fédérale interclubs par équipes se fait par Extranet.

S'inscrire à une compétition par équipes vaut acceptation des règlements des épreuves fédérales et particuliers de ladite épreuve.

La date limite d'inscription des clubs est précisée dans le règlement particulier de l'épreuve.

La date limite d'inscription des équipiers est de 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Pour toutes les compétitions par équipes, le nombre maximum d'équipiers est égal au double du nombre d'équipiers prévus par le règlement pour disputer le ou les tours de stroke play (voir chaque règlement particulier).

Le respect des règles d'éligibilité des équipiers (ex : conditions d'index) à la date limite d'inscription est de la responsabilité du club et de son capitaine.

Pour les épreuves nationales (hors promotion interrégionale) les droits d'engagement sont de :

- 100 € par jour de compétition pour les divisions Jeunes,
- 110 € par jour de compétition pour les divisions Messieurs et Dames, Mid-Amateurs, promotion Mid-Amateurs Dames et du Golf Entreprise,
- 120 € par jour de compétition pour les divisions Seniors, les promotions Seniors Dames, le Championnat de France Séniors 2 Dames, les divisions et la promotion Seniors 3 Messieurs et les promotions Seniors 2.

Pour les épreuves de Pitch & Putt, les droits d'inscription sont réduits de 50 % par rapport aux valeurs ci-dessus.

Dans le cas où une compétition serait annulée et non reportée, les droits d'engagement seraient intégralement remboursés.

2-2 Forfait

Tout forfait avant l'épreuve doit être notifié à la ffgolf, au plus tard 48 heures avant la réunion des capitaines. Dans le cas d'un forfait notifié par téléphone, il doit être confirmé par écrit dans les 48 heures ou immédiatement par mail avec accusé de réception (inscription@ffgolf.org).

En cas de non-respect de ces procédures, Le club sera susceptible d'encourir une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de cette même épreuve l'année suivante.

Tout Club déclarant forfait pour une division nationale sera rétrogradé en promotion sauf circonstances exceptionnelles appréciées par la CSSN. Le non-respect des règles d'éligibilité des équipiers, ou le non-respect de la date limite d'inscription ne sera pas considéré comme une circonstance exceptionnelle.

Pour les épreuves **nationales** par équipes, d'une manière générale, le droit d'engagement de tout Club déclarant forfait après la date limite d'inscription des joueurs (7 jours pleins avant le début de l'épreuve) reste acquis à la ffgolf.

Pour toutes les **promotions nationales, interrégionales, Coupe Lignel, Championnat Mid-Amateurs 2 (+ 40 ans), Championnat des plus de 60 ans Dames et Championnat de Pitch&Putt**, les droits d'inscriptions restent dus dès la date de clôture des inscriptions des clubs (1 mois avant le début de l'épreuve).

2-3 Ordre des départs et entraînements

La ffgolf ne communique aucune heure de départ par téléphone. Les heures définitives à prendre en compte sont publiées au tableau officiel la veille du 1er tour de l'épreuve.

Pour les réservations de départs de la journée d'entraînement, les Clubs participants doivent contacter directement Le club qui accueille la compétition.

2-4 Réunion des capitaines

La réunion des capitaines se tient à 19 heures la veille du 1er tour de l'épreuve, sauf indication contraire (en particulier pour les qualifications régionales). Lors de cette réunion, la fiche de composition de son équipe est communiquée au capitaine afin d'être contresignée.

La présence du capitaine ou de son représentant est obligatoire avant la fin de la réunion, sous peine de **disqualification**. Le club pourra être rétrogradé en promotion sur décision de la Commission Sportive Stratégique Nationale. Ce représentant peut être un joueur figurant sur la liste de composition d'équipe, la personne autorisée à donner des conseils, ou toute autre personne mandatée par écrit par le capitaine. Cependant, pour les promotions et les épreuves organisées par les Ligues, le Comité peut permettre la participation en distanciel. Dans ce cas, la fiche de composition de l'équipe doit être signée et remise au Comité de l'épreuve au plus tard 30 minutes avant le 1er départ du 1er tour de la compétition sous peine de **disqualification**.

3 – Infractions aux règlements ; Disqualification d'une équipe

1. Si, lors d'une compétition ou après la proclamation officielle des résultats, il est établi qu'une équipe a fait jouer un équipier :

- ne répondant pas aux conditions de participation ou ;
- ayant été préalablement sanctionné par un organe disciplinaire fédéral (discipline générale / discipline dopage) compétent dont la décision est devenue définitive et que les sanctions sont en cours d'exécution.

L'équipe sera **disqualifiée**, voire rétrogradée en promotion.

2. Si au cours d'une compétition par équipes deux joueurs d'une même équipe sont en infraction vis-à-vis des règlements antidopage et que cela est susceptible de sanctions prononcées par l'AFLD, l'équipe sera **disqualifiée**, voire rétrogradée en promotion (lire § 4.1 du Vademecum).

Dans ces deux cas, les résultats de l'équipe obtenus lors de cette compétition seront annulés automatiquement avec toutes les conséquences en résultant, y compris le retrait des médailles, titres, points, gains et prix. En cas de retrait de titre, celui-ci sera remis au finaliste ou au suivant.

Toute infraction aux règlements généraux et particuliers des épreuves fédérales par équipes qui ne ferait pas l'objet d'une **pénalité** spécifiquement prévue dans ces règlements entraînera la **disqualification** de l'équipe. Dans des cas exceptionnels, une **pénalité de disqualification** d'une équipe pourra, après accord de la Direction Sportive et/ou du Comité des Règles, être annulée, modifiée ou imposée, si le Comité de l'épreuve estime qu'une telle mesure est justifiée.

En cas de **disqualification**, l'équipe la mieux classée de la qualification, parmi les équipes descendantes sera rattrapée.

Toute infraction à ces règlements fera l'objet d'un rapport du Comité de l'épreuve à la CSSN qui prendra toute sanction complémentaire qu'elle jugera opportune et justifiée.

Les présentes dispositions sont susceptibles d'évolution en fonction des modifications qui peuvent intervenir au sein des règlements disciplinaires (discipline générale et/ou discipline dopage). Les modifications seront votées en Assemblée Générale de la ffgolf.

En cas de modifications, une mise à jour de l'ensemble des règlements sera publiée sur le site Internet de la ffgolf.

1.3.2 Règlements spécifiques propres aux épreuves par équipe avec phase finale en match play

1.3.2.1- Entraînement (Règle 5.2)

Le Comité pourra limiter l'entraînement n'importe quel jour de la compétition.

1.3.2.2- Phase de qualification en stroke play

Si un joueur est disqualifié pour un tour dans une compétition par équipes dans laquelle tous les scores ne sont pas pris en compte dans le total de l'équipe, la disqualification s'applique uniquement pour ce tour de la compétition.

Cependant, si un joueur est disqualifié pour non-respect d'une norme du Code de comportement selon la Règle 1.2b, c'est au Comité de déterminer si cette disqualification est pour ce tour ou pour toute la durée de la compétition.

Les résultats des deux tours de qualification seront définitifs lors de la publication des tableaux de match play au tableau officiel à l'issue du dernier tour.

Les équipiers portés sur la fiche de composition d'équipe peuvent jouer dans un ordre quelconque en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

Le total d'une équipe est égal au total de tous les scores moins la plus mauvaise carte à chaque tour.

En cas d'égalité, les équipes sont départagées en comparant le cumul des cartes non prises en compte, puis celui des meilleures cartes de chaque tour, puis celui des secondes meilleures cartes de chaque tour, etc.

Note : dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait), elle est considérée comme ayant le plus mauvais score par rapport à toutes les autres.

De plus, si plus d'un score est non valide, l'équipe prend la dernière place dans le tableau. Si plusieurs équipes sont concernées, voir départage ci-dessus.

En cas d'égalité parfaite après ces départages (les cartes non rendues dans des cas de disqualification, abandon justifié ou forfait seront considérées comme équivalentes), les capitaines des équipes concernées désigneront un équipier qui partira en play-off en trou par trou.

En cas d'impossibilité de jouer ce play-off, le départage se fera par tirage au sort.

En cas de forfait ou d'abandon d'une équipe en cours d'épreuve, ou de disqualification après la publication des résultats de la qualification, pour ce qui concerne la composition du tableau de match play :

- a. si une équipe qualifiée déclare forfait pour la phase finale :
 - avant la publication officiel des résultats de la qualification et/ou du tableau de match play, elle prend la dernière place dans le tableau et descend automatiquement dans la division inférieure. Les équipes qui la suivent remontent dans l'ordre de la qualification.
 - après la publication officiel des résultats de la qualification et/ou du tableau de match play, ou à la suite d'une qualification après play-off, elle n'est pas remplacée, conserve sa place dans la composition du tableau de match play et son adversaire désigné gagne par forfait.
- b. si une équipe qualifiée est disqualifiée après la publication officielle des résultats en application du paragraphe 3, elle n'est pas remplacée et son adversaire désigné gagne par forfait.

1.3.2.3- Phase finale**Tableau**

Le tableau de match play de la phase finale est établi d'après le classement de la qualification. Les huit premières équipes de la qualification sont qualifiées pour les quarts de finale selon l'ordre du tableau ci-dessous :

Aucun match ne peut être partagé, les adversaires continuant à jouer jusqu'à ce que l'un des camps le gagne, sauf si le résultat final de la rencontre est déjà acquis pour une équipe.

Phase finale :

¼ de finale	½ finales	Finale (uniquement en 1^{re} division)
Match 1: 1 v 8 Match 2: 4 v 5 Match 3: 3 v 6 Match 4: 2 v 7	Match 5 : Vainqueur <u>Match 1</u> v Vainqueur <u>Match 2</u> Match 6 : Vainqueur <u>Match 3</u> v Vainqueur <u>Match 4</u>	Vainqueur <u>Match 5</u> v Vainqueur <u>Match 6</u>

Barrages :

Les barrages se font en élimination directe en forme de jeu réduite.

Le Comité a la possibilité de modifier l'organisation des barrages prévue dans les règlements particuliers.

Forme de jeu

Selon la division la forme de jeu est différente : se référer aux règlements particuliers.

MATCH PLAY : Fiche d'ordre de jeu

Pour chaque rencontre, la fiche d'ordre de jeu des foursomes ET des simples doit être remise par le capitaine, la personne autorisée à donner des conseils ou un joueur figurant sur la liste de composition d'équipe au Comité de l'épreuve au plus tard 30 minutes avant l'heure officielle de départ du premier match de son équipe.

Si un ou plusieurs matchs sont impliqués dans un play-off :

1. Ceci ne modifie pas l'heure limite jusqu'à laquelle la fiche d'ordre de jeu peut être modifiée.
2. Le Comité de l'épreuve a toute latitude pour modifier l'ordre de jeu des matchs en fonction des disponibilités des joueurs.

Si l'horaire de départ d'une phase finale est décalé par le Comité de l'épreuve, c'est ce nouvel horaire qui fait référence pour les délais de remise ou de modification de la fiche d'ordre de jeu.

Dans le cas où des foursomes sont joués le matin suivis de simples l'après-midi (ex : phase finale pour le titre des divisions Messieurs), la fiche d'ordre de jeu de ces simples reste confidentielle et modifiable par le capitaine jusqu'à 30 minutes avant l'heure officielle de départ du premier simple de l'équipe. Si la fiche d'ordre de jeu remise était incomplète, le Capitaine peut modifier le nom des inscrits sans en ajouter.

Dans le cas où deux tours de match play se jouent dans la même journée (ex : phase finale pour le titre des divisions Mid-Amateurs Dames), si le capitaine n'a pas remis sa fiche d'ordre de jeu 30 minutes avant l'heure officielle de départ du premier match de son équipe l'après-midi, c'est la fiche d'ordre de jeu du matin qui sera reconduite pour les matchs de l'après-midi.

En dehors du cas précédent, si la fiche d'ordre de jeu n'a pas été remise dans le délai imparti, le premier match est perdu. Si, à l'heure de départ prévue du premier match, la fiche n'a toujours pas été remise, le deuxième match est perdu, et ainsi de suite.

MATCH PLAY : foursomes

Le capitaine a le libre choix de leur composition et de l'ordre de jeu des équipiers.

Les foursomes se jouent selon l'ordre de la fiche d'ordre de jeu remise par le capitaine au Comité de l'épreuve. Les équipiers sont libres de choisir l'ordre de départ du foursome (choix des trous pairs et impairs).

MATCH PLAY : simples

Les équipiers jouent dans l'ordre croissant de leur index arrondi. A index arrondi égal, le choix est laissé au capitaine. L'index arrondi est celui figurant sur la feuille de composition d'équipe signée lors de la réunion des capitaines. Le capitaine est responsable de l'exactitude de l'index des joueurs de son équipe. Si un index est erroné et que cela affecte l'ordre de jeu des simples, voir paragraphe IV-3/ 3-4 Ordre de Jeu ci-dessous.

Exception : pour la 1^{re} division Messieurs – Trophée Gounouilhou et la 1^{re} division Dames – Trophée Golfers' Club, le choix de l'ordre de jeu est laissé au capitaine.

Les équipiers jouent selon l'ordre de la fiche d'ordre de jeu remise par le capitaine au Comité de l'épreuve.

MATCH PLAY : forme de jeu réduite

En forme de jeu réduite, le capitaine a le libre choix de l'ordre de jeu de ses équipiers pour le foursome et doit se conformer au § IV-3/3-2 pour les simples.

- Divisions Messieurs, Dames, Mid-Amateurs Messieurs, Seniors Messieurs : 1 foursome et 4 simples consécutifs

- Divisions des équipes 2 Messieurs, Divisions U16 Garçons, Mid-Amateurs Dames, Seniors Dames, Seniors 2, promotion des équipes 2 Messieurs : 1 foursome et 2 simples consécutifs

- Divisions U16 Filles : 3 simples

- Divisions Entreprise :

○ ¼ et ½ finales des 1^{re} et 2^e divisions : 1 foursome et 2 simples consécutifs

○ Finales des 1^{re} et 2^e divisions : 5 simples

○ Autres divisions et barrages : 1 foursome et 2 simples consécutifs

Ordre de jeu

Tout Camp, en foursome ou en simple, ne jouant pas son match dans l'ordre indiqué par le capitaine de son équipe sur la fiche d'ordre de jeu des foursomes ou des simples perd son match.

À l'exception de la 1^{re} division Messieurs - Trophée Gounouilhou et de la 1^{re} division Dames – Trophée Golfers' Club, si la fiche d'ordre de jeu des simples est erronée (les joueurs ne sont pas classés correctement selon leur index arrondi), les joueurs dont le rang dans la liste serait obligatoirement changé pour respecter l'ordre croissant des index arrondis auront match perdu, qu'il soit joué ou non (cela implique un minimum de deux matchs perdus).

Dans le cas où il y aurait une erreur sur les deux fiches d'ordre de jeu d'un match, si les erreurs concernent le même simple, alors le simple est partagé.

Équipiers absents

Lorsqu'un foursome est forfait ou lorsque l'un des équipiers est absent, ou, en simple, lorsque l'un des équipiers est forfait ou absent, le match est perdu.

Les équipiers disqualifiés, forfaits ou absents pour les foursomes restent éligibles pour jouer les simples.

Note :

Forme de jeu complète : dans le cas où la fiche d'ordre de jeu n'est pas complète, la mention « absent » doit être inscrite à l'emplacement du dernier foursome et/ou du ou des derniers simples.

Forme de jeu réduite : dans le cas où la fiche d'ordre de jeu n'est pas complète, la mention « absent » doit être inscrite à l'emplacement du dernier simple.

Si un capitaine fait figurer sur la feuille de match un joueur dont il sait pertinemment qu'il ne pourra pas être présent, le Comité en lien avec la Direction Sportive pourra prononcer une sanction pouvant aller jusqu'à la **disqualification** de l'équipe.

Égalité

En cas d'égalité au terme de la rencontre, le capitaine désigne un équipier qui part en match play trou par trou. S'il est impossible de terminer ce match play ou de le faire jouer, le départage se fera selon l'ordre de la qualification.

1.3.2.4 Intempéries et circonstances exceptionnelles

Dans les cas où le déroulement de l'épreuve est perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les procédures suivantes doivent être suivies :

Qualification en stroke play

Le 1er tour de la qualification est prioritaire et doit donc se dérouler obligatoirement, si nécessaire en utilisant des départs sur plusieurs trous voire en shot gun ou en le répartissant sur plusieurs journées. Il faut qu'au moins un tour de stroke play ait eu lieu dans son intégralité pour que la compétition ne soit pas annulée et éventuellement reportée.

Avant que le 1er tour ne soit terminé, le Comité de l'épreuve après concertation avec la Direction Sportive de la ffgolf, peut décider de débiter le second tour.

Si le second tour de qualification ne peut se terminer avant la fin du 2e jour, quel que soit le nombre de joueurs participant à la phase de qualification en stroke play, il faut qu'il y ait au moins **3 vagues complètes rentrées** pour prendre en compte les scores de ce tour dans le classement de la qualification. Le Comité de l'épreuve, après concertation avec la Direction Sportive de la ffgolf, a la possibilité de ne faire partir que le nombre de vagues qui a une chance de finir (minimum 3 vagues). À défaut, le classement après la première journée est officialisé.

Dans ce cas, pour les divisions U16, la présence d'un U14 n'est pas obligatoire dans les vagues rentrées.

Note : pour le second tour, la plus mauvaise carte est déduite quel que soit le nombre de vagues rentrées.

C'est le classement de la qualification qui sert de référence pour toute décision ultérieure du Comité, y compris la prise en compte de ce seul résultat si la phase de match play ne peut être disputée.

Phase de match play

a) Phase finale

Si du retard est pris dans le déroulement de l'épreuve suite à des intempéries ou circonstances exceptionnelles, le Comité de l'épreuve pourra faire jouer les tours suivants en forme de jeu réduite jusqu'à rattraper ce retard, après quoi les rencontres pourront reprendre en forme de jeu normale.

Procédure à appliquer :

- si le tour d'une rencontre n'a pas commencé, la forme de jeu normale doit être remplacée par la forme de jeu réduite.
- si le tour d'une rencontre a commencé en forme de jeu normale, il doit être modifié comme suit :
 - Si aucun foursome n'est terminé, la reprise du jeu se fait en forme de jeu réduite et la forme de jeu normale est annulée.
 - Si un foursome est terminé, le point obtenu reste acquis ; le foursome non terminé est partagé. La reprise du jeu se fait avec les simples. En cas d'égalité, au terme de la rencontre, se reporter au chapitre 1.3.2.3 – Égalité du Vademecum.
- si le tour a commencé en forme de jeu réduite, il est repris en l'état.

Si le dernier soir, il faut interrompre définitivement l'épreuve et que les équipes sont à égalité, sachant que les matchs non terminés sont partagés, le titre en première division et les montées dans les autres divisions sont déterminés par l'ordre de la qualification pour les équipes encore en course.

Barrages

Tant que le Comité a suffisamment de temps pour organiser les barrages, il doit les repousser jusqu'au dernier jour de la compétition. S'ils ne peuvent se terminer, c'est le classement de la qualification qui est utilisé pour départager les équipes encore en course.

1.3.2.5 Forfait

Pour toutes les épreuves, si pour une raison quelconque le nombre d'équipes participantes est égal ou inférieur au nombre d'équipes à qualifier, le tour de stroke play est quand même joué pour déterminer la composition du tableau de match play.

Pour le jeu des divisions, toute équipe qui ne peut participer pour une raison quelconque :

- n'est pas remplacée,
- prend la dernière place dans le tableau,
- sera rétrogradée en promotion sauf circonstances exceptionnelles appréciées par la CSSN.

Note : Toute équipe n'ayant pas fait jouer le nombre minimum de joueurs nécessaires pour figurer au classement du tableau de match play est considérée **comme déclarant forfait en cours d'épreuve et sera rétrogradée en division inférieure**. (Un joueur en retard au départ mais présent est considéré comme ayant participé).

Tout club déclarant forfait **pendant la phase de match play et qui joue pour la montée ou le titre**, pourra être rétrogradé en division inférieure sur décision de la CSSN. Dans ce cas, Le club sera remplacé l'année suivante par un des clubs qui devait être rétrogradé en division inférieure parmi tous ceux de la même poule (cf. 1.3.2.6).

1.3.2.6 Évolution en division

En cas de disparition de l'Association Sportive, de radiation d'un club, ou d'une rétrogradation (au-delà de la division inférieure) nécessitant qu'un système de rattrapage soit mis en place, l'équipe est remplacée par un des clubs qui devait être rétrogradé en division inférieure parmi tous ceux du même niveau de division. Un club scratché ne peut être rattrapé. Le départage entre les Clubs est effectué à partir des modalités suivantes :

- a. Pour les divisions nationales Dames, Messieurs et Seniors 2 : classement au Mérite des clubs de l'année **2024**,
 - a) si l'égalité subsiste, le classement au Mérite Performance des Écoles de Golf de **2024**,
 - b) si l'égalité subsiste encore, le nombre de points acquis par les joueurs du club (Dames ou Messieurs) au Mérite National Amateur et Seniors du mois de juin **2025**.
- b. Pour les divisions Mid-Amateurs et Seniors 3 : classement au Mérite des clubs, de l'année **2024**,
 - a) si l'égalité subsiste, le classement au Mérite Performance des Écoles de Golf de **2024**,
 - b) si l'égalité subsiste encore, le nombre de points acquis par les joueurs du club (Dames ou Messieurs) au Mérite National Mid-Amateurs et Seniors du mois de juillet **2025**.
- c. Pour les divisions seniors : classement au Mérite des clubs de l'année **2024**,
 - a) si l'égalité subsiste, le classement au Mérite Performance des Écoles de Golf de **2024**,
 - b) si l'égalité subsiste encore, le nombre de points acquis par les joueurs du club (Dames ou Messieurs) au Mérite National Seniors du mois d'octobre **2025**.
- d. Pour les divisions U16 : classement au Mérite Performance des Écoles de Golf de l'année **2024**,
 - a) si l'égalité persiste, le nombre de points acquis par les joueurs du club (filles ou garçons) au Mérite National Jeunes du mois d'août **2025**.
- e. Pour les divisions entreprises : classement au Mérite National des AS d'Entreprise de l'année 2024.

Note : Dans tous les cas, en cas d'égalité persistante, le départage se fait par tirage au sort.

S'il manque des clubs dans le même niveau de division, le rattrapage se fera dans le niveau inférieur, parmi les clubs qui ne sont pas montés.

1.3 RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES APPLICABLES AUX ÉPREUVES FÉDÉRALES INTERCLUBS PAR ÉQUIPES

1.3.2.7- Liste des épreuves concernées

Les règlements particuliers de ces épreuves sont consultables dans la version intégrale du Vademecum aux pages renseignées ci-dessous :

JEUNES							
Date		Épreuve	Lieu	Clôture	Page		
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES U16 GARÇONS							
10-juil.	/	14-juil.	1 ^{re} DIVISION – Trophée Jean-Louis DUPONT	Campagne	2 juillet	95	
11-juil.	/	14-juil.	2 ^e DIVISION A	Dijon Bourgogne	3 juillet	96	
			2 ^e DIVISION B	Limoges Saint Lazare		96	
			3 ^e DIVISION A	Havre Octeville Sur Mer		97	
			3 ^e DIVISION B	Sénart		97	
			3 ^e DIVISION C	Rodez Agglomération		97	
			3 ^e DIVISION D	Vosges du sud		97	
Voir ligues		PROMOTION – Phases inter-régionales	Voir ligues	Voir ligues	98		
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES U16 FILLES							
11-juil.	/	14-juil.	1 ^{re} DIVISION – Trophée Brigitte VARANGOT	Les Bordes	3 juillet	90	
12-juil.	/	14-juil.	2 ^e DIVISION	Chalon sur Saône	4 juillet	91	
			PROMOTION A	Marilly	Clubs : 12 juin	92	
			PROMOTION B	Saint Clair	Equipières : 4 juil.	92	
DAMES							
Date		Épreuve	Lieu	Clôture	Page		
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES DAMES							
14-mai	/	18-mai	1 ^{re} DIVISION – Trophée GOLFERS' CLUB	Biarritz	6 mai	101	
15-mai	/	18-mai	2 ^e DIVISION A	Laval	7 mai	103	
			2 ^e DIVISION B	Aix Marseille		103	
			3 ^e DIVISION A	Vire la Dathée		104	
			3 ^e DIVISION B	Faulquemont		104	
			3 ^e DIVISION C	Massane		104	
			3 ^e DIVISION D	Nivernais		104	
Voir ligues		PROMOTION – Phase interrégionales	Voir ligues	Voir ligues	105		
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES MID-AMATEURS DAMES							
26-juin	/	29 juin	1 ^{re} DIVISION – Trophée COTNAREANU	La Bresse	18 juin	109	
			2 ^e DIVISION A	Coutainville		110	
			2 ^e DIVISION B	Quetigny		110	
27-juin	/	29-juin	3 ^e DIVISION A	Château Humières	19 juin	111	
			3 ^e DIVISION B	Chanalets		111	
			PROMOTION A	Château d'Augerville		Clubs : 27 mai	112
			PROMOTION B	Albret		Equipières : 19 juin	112
10-sept.	/	14-sept.	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES SENIORS 2	Sablé Solesmes	Clubs : 10 août	167	
					Equipières : 2 sept.		
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES SENIORS DAMES							
24-sept.	/	28-sept.	1 ^{re} DIVISION – Trophée de la COMMISSION FEMININE	Courson Stade Français	16 septembre	115	
25-sept.	/	28-sept.	2 ^e DIVISION A	Rennes Saint Jacques	17 septembre	116	
			2 ^e DIVISION B	Macon la Salle		116	
26-sept.	/	28-sept.	3 ^e DIVISION A	Le Golf National	18 septembre	117	
			3 ^e DIVISION B	Montauban		117	
			PROMOTION A	Montpellier Fontcaude		Clubs : 26 août	118
			PROMOTION B	Bourges		Equipières : 18 sept.	118
MESSIEURS							
Date		Épreuve	Lieu	Clôture	Page		
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES SENIORS 2							
7-mai	/	11-mai	1 ^{re} DIVISION	Guérande	29 avril	155	
8-mai	/	11-mai	2 ^e DIVISION A	Ile d'Or	30 avril	156	
			2 ^e DIVISION B	Château d'Avoise		156	
9- mai	/	11-mai	3 ^e DIVISION A	Combles en Barrois	1 ^{er} mai	157	
			3 ^e DIVISION B	Sauternais		157	
			PROMOTION A	Montpensier	Clubs : 9 avril	158	
			PROMOTION B	Sables d'Or	Equipiers : 30 avr.	158	
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES MESSIEURS							
21-mai	/	25-mai	1 ^{re} DIVISION – Trophée GOUNOUILHOU	Les Aisses	13 mai	123	
22-mai	/	25-mai	2 ^e DIVISION A	Amiens	14 mai	124	
			2 ^e DIVISION B	Terre Blanche		124	

1.3 RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES APPLICABLES AUX ÉPREUVES FÉDÉRALES INTERCLUBS PAR ÉQUIPES

			3 ^e DIVISION A	La Domangère		125			
			3 ^e DIVISION B	Roissy		125			
			3 ^e DIVISION C	Pau Artiguelouve		125			
			3 ^e DIVISION D	La Chassagne		125			
			4 ^e DIVISION A	Brest Iroise		126			
			4 ^e DIVISION B	Grange aux Ormes		126			
			4 ^e DIVISION C	Mazière en Gatines		126			
			4 ^e DIVISION D	La Sorelle		126			
			4 ^e DIVISION E	Rouen Mont Saint Aignan		126			
			4 ^e DIVISION F	Rebetz		126			
			4 ^e DIVISION G	Toulouse Téoula		126			
			4 ^e DIVISION H	Valence Saint Didier		126			
Voir ligues			PROMOTION – Phases inter-régionales	Voir ligues	Voir Ligues	127			
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES ÉQUIPES 2									
21-mai	/	25-mai	1 ^{re} DIVISION – Trophée Pierre Etienne GUYOT	Saint Malo	13 mai	130			
23-mai	/	25-mai	2 ^e DIVISION	Périgueux	15 mai	131			
			PROMOTION	Brigode	Clubs : 23 avril Equipiers : 15 mai	132			
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES SENIORS 3 (+70 ans)									
10-juin	/	14-juin	1 ^{re} DIVISION	Haute Auvergne	2 juin	160			
11-juin	/	13-juin	2 ^e DIVISION	Val de l'indre	3 juin	161			
			PROMOTION A	Troyes la Cordeliere	Clubs : 11 mai Equipiers : 3 juin	162			
			PROMOTION B	Le Clou		162			
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES MID-AMATEURS									
18-juin	/	22-juin	1 ^{re} DIVISION – Trophée PUIFORCAT	Sablé Solesmes	10 juin	137			
19-juin	/	22-juin	2 ^e DIVISION A	La Prée la Rochelle	11 juin	138			
			2 ^e DIVISION B	Ariège		138			
			3 ^e DIVISION A	Saint Cast		139			
			3 ^e DIVISION B	Nancy Aingeray		139			
			3 ^e DIVISION C	Rochefort Ocean		139			
			3 ^e DIVISION D	Domaine de Champlong		139			
			4 ^e DIVISION A	Normandie Cote d'Albatre		140			
			4 ^e DIVISION B	Nancy Pulnoy		140			
			4 ^e DIVISION C	Gujan-Mestrats		140			
			4 ^e DIVISION D	Pruneville		140			
			4 ^e DIVISION E	Angers la Perrière		140			
			4 ^e DIVISION F	Lys Chantilly		140			
			4 ^e DIVISION G	Eauze		140			
			4 ^e DIVISION H	Luberon		140			
Voir ligues			PROMOTION – Phases inter-régionales	Voir ligues	Voir Ligues				
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES SENIORS									
24-sept.	/	28-sept.	1 ^{re} DIVISION – Trophée SAINT SAUVEUR	Chiberta	16 septembre	147			
25-sept.	/	28-sept.	2 ^e DIVISION A	Champ de bataille	17 septembre	148			
			2 ^e DIVISION B	Château de Chailly		148			
			3 ^e DIVISION A	Val Queven		149			
			3 ^e DIVISION B	Apremont		149			
			3 ^e DIVISION C	La Preze		149			
			3 ^e DIVISION D	Charmeil		149			
			4 ^e DIVISION A	Le Mans Sarge		150			
			4 ^e DIVISION B	Wimereux		150			
			4 ^e DIVISION C	Porcelaine		150			
			4 ^e DIVISION D	Val de Sorne		150			
			4 ^e DIVISION E	Dieppe		150			
			4 ^e DIVISION F	Metz Cherisey		150			
			4 ^e DIVISION G	Tarbes Tumulus		150			
			4 ^e DIVISION H	Divonne		150			
			Voir ligues			PROMOTION – Phases inter-régionales	Voir ligues	Voir ligues	151
			AUTRES ÉPREUVES						
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES D'AS ENTREPRISE									
1-mai	/	4-mai	1 ^{re} DIVISION – Trophée PEUGEOT	La Baule	23 avril	202			
			2 ^e DIVISION – Trophée PEUGEOT	Vichy Montpensier		203			
2-mai	/	4-mai	3 ^e DIVISION A	Quetigny	24 avril	204			
			3 ^e DIVISION B	Rodez Agglomération		204			
			PROMOTION	Sablé Solesmes		Clubs : 2 avril Equipiers : 24 avril	205		

1.3.3 Règlements spécifiques propres aux épreuves par équipe en stroke play uniquement

1.3.3.1- Forme de jeu des interclubs en stroke play intégral

Si un joueur est disqualifié pour un tour dans une compétition par équipes dans laquelle tous les scores ne sont pas pris en compte dans le total de l'équipe, la **disqualification** s'applique uniquement pour ce tour de la compétition.

Cependant, si un joueur est disqualifié pour non-respect d'une norme du Code de comportement selon la Règle 1.2b, c'est au Comité de déterminer si cette **disqualification** est pour ce tour ou pour toute la durée de la compétition.

Les résultats seront définitifs lors de la publication de ces résultats au tableau officiel à l'issue de la compétition. En cas de qualification avant la phase finale, les résultats des deux tours de qualification seront définitifs lors de la publication des résultats de ces deux tours au tableau officiel.

Pour ces compétitions, il faut se reporter au règlement particulier de l'épreuve qui spécifie le nombre d'équipiers appelés à jouer chaque tour ainsi que le décompte des cartes.

Les équipiers portés sur la fiche de composition d'équipe peuvent jouer dans un ordre quelconque en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

1.3.3.2 Entraînement (Règle 5.2)

Le Comité pourra limiter l'entraînement n'importe quel jour de la compétition.

1.3.3.3 Éligibilité et conformité au règlement

Une équipe peut participer si sa fiche de composition d'équipe est en accord avec le règlement en termes de catégorie d'âge et d'index.

Le score d'une équipe n'est validé que si celle-ci correspond aux normes du règlement particulier en matière de cartes prises en compte après chaque tour de l'épreuve.

1.3.3.4 infractions aux règlements ; Disqualification d'une équipe

Toute équipe qui, au terme d'un tour ou de l'épreuve, n'a pas vu ses scores validés au regard du règlement particulier de l'épreuve est **disqualifiée**.

1.3.3.5 Égalité

Les équipes sont départagées en comparant le cumul des cartes non prises en compte de chaque tour, puis celui des meilleures cartes de chaque tour, puis celui des secondes meilleures cartes de chaque tour, etc.

Dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (**disqualification**, abandon justifié, forfait) sur un des tours, il est considéré comme étant le cumul le plus mauvais par rapport à tous les autres.

Les cartes non rendues dans des cas de **disqualification**, d'abandon justifié ou de forfait seront considérées comme équivalentes.

Au cas où plusieurs équipes ne peuvent pas rendre leur plus mauvais score, le départage sera fait sur le cumul des meilleures cartes, puis celui des secondes meilleures cartes, etc.

En cas d'égalité parfaite après ces départages, pour la dernière place qualificative pour la phase finale ou pour le titre, les capitaines des équipes concernées désignent un équipier qui part en play-off en trou par trou. En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, les équipes concernées seront départagées à partir de leur place au Mérite des clubs (Messieurs ou Dames) ou au Mérite des Écoles de Golf Performance de l'année N-1 en fonction de l'épreuve concernée.

1.3.3.6 Intempéries et circonstances exceptionnelles

Dans le cas où le déroulement des épreuves est perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants doivent être respectés :

Il faut qu'au moins un tour de stroke play ait lieu dans son intégralité pour que la compétition ne soit pas annulée et éventuellement reportée.

Si le dernier tour ne peut se terminer avant la fin de l'épreuve, il faut qu'il y ait au moins 3 vagues complètes rentrées pour prendre en compte les scores de ce tour dans le classement final. À défaut, le classement avant ce dernier tour est officialisé.

Note : Pour ce dernier tour, la plus mauvaise carte est déduite quel que soit le nombre de vagues rentrées.

1.3.3.7- Liste des épreuves concernées

Les règlements particuliers de ces épreuves sont consultables dans la version intégrale du Vademecum aux pages renseignées ci-dessous :

DAMES					
Date		Épreuve	Lieu	Clôture	Page
12-sept.	/	14-sept.	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES MID-AMATEURS 2	Haute Auvergne Clubs : 12 août Equipières : 4 sept.	165

MESSIEURS					
Date		Épreuve	Lieu	Clôture	Page
5-sept.	/	7-sept.	COUPE DE FRANCE PAR ÉQUIPES - Trophée Jean LIGNEL	La Baule Clubs : 5 août Equipers : 28 août	163
12-sept.	/	14-sept.	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES MID-AMATEURS 2	Haute Auvergne Clubs : 12 août Equipers : 4 sept.	166

AUTRES ÉPREUVES					
Date		Épreuve	Lieu	Clôture	Page
5-avril	/	6-avril	CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PITCH&PUTT PAR ÉQUIPES D'ENTREPRISE	Val d'Auzon Clubs : 5 mars Equipers : 29 mars	209
5-sept.	/	7-sept.	COUPE DE FRANCE DES AS ENTREPRISE Trophée Raymond FANEN	Orléans Limere Clubs : 5 août Equipers : 28 août	206
4-oct.	/	5-oct.	CHAMPIONNAT DE France DE PITCH&PUTT PAR ÉQUIPES	TBA Clubs : 4 sept. Equipers : 26 sept.	164

1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

Ce règlement est complété par le règlement des épreuves fédérales et par les règlements particuliers de chaque épreuve fédérale individuelle.

Les dispositions des règlements particuliers ainsi que des cahiers des charges (voir section 1.2.1) prévalent sur celles du règlement spécifique.

Sommaire

1- Commun à toutes les formes de compétitions en simple et en double

- a. Conditions de participation
 - i. *Les participants doivent*
 - ii. *Index pris en compte*
 - iii. *Etrangers*
- b. Engagements
 - i. *Inscriptions et droits d'engagement*
 - ii. *Forfaits*
 - iii. *Ordre des départs*

2- Propre aux épreuves avec phase finale en match play

- a. Forme de jeu phase finale en match play
 - i. *Phase de qualification*
 - 1. *Départage des ex aequo*
 - 2. *Composition du tableau*
 - ii. *Phase finale*
 - iii. *Intempéries*
- b. Liste des épreuves concernées

3. Propre aux épreuves uniquement en stroke play

- a. Phase de qualification : Cut
- b. Départage des ex aequo
- c. Intempéries et circonstances exceptionnelles
- d. Liste des épreuves concernées

4. Règlements particuliers des épreuves fédérales organisées par les clubs et/ou ligues

- a. Cahier des charges des Grands Prix
- b. Cahier des charges des Grands Prix Jeunes
- c. Cahier des charges des Classics et Grands Prix Mid-Amateurs
- d. Cahier des charges des Trophées Seniors/Seniors 2/3 et des Grands Prix Seniors.
- e. Cahier des Charges des Grands Prix Paragolf

1.4.1 Commun à toutes les formes de compétitions en simple et en double

1.4.1.1 Conditions de participation

I-1/ Les participants doivent :

a) Être titulaires à la date de clôture des inscriptions de l'épreuve :
- de la licence ffgolf de l'année en cours et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 40 €
- pour l'année en cours, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2023 ou 2024 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.

b) Répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur.

c) Répondre aux conditions précisées dans le règlement particulier de chaque épreuve, et entre autres, celles relatives au sexe, à l'âge et/ou à l'index.

Note : En cas de non-éligibilité le joueur sera disqualifié.

I-2/ Index pris en compte

C'est l'index, à la date de clôture des inscriptions, tel que figurant à cette date dans Fléole, qui est pris en compte.

Un joueur licencié ffgolf ayant un index à la fois en France et à l'étranger verra pris en compte l'index le plus bas.

I-3/ Étrangers

Les participants de nationalité étrangère, lorsque leur participation est autorisée, doivent, s'ils sont licenciés :

- à la ffgolf : remplir toutes les conditions du § I-1.
- à une fédération étrangère reconnue : remplir les conditions b et c du § I-1 et :
- Justifier son index par une attestation transmise par une fédération reconnue.
- Attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la ffgolf.

1.4.1.2 Engagements

II-1/ Inscriptions et droits d'engagement

Pour une épreuve nationale ou internationale, les participants doivent s'inscrire individuellement sur le site Internet de la ffgolf, en réglant le montant correspond aux droits d'inscription.

La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Sauf autrement spécifiés dans le règlement particulier de l'épreuve, les droits d'engagement sont de :

- a. 120 € pour les adultes et les joueurs non licenciés en France
- b. 65 € pour les joueurs licenciés en France de 19 à 24 ans (nés entre 2001 et 2006)
- c. 50 € pour les joueurs licenciés en France de 18 ans et moins (nés en 2007 ou après)

Pour les épreuves en double, les droits d'engagement sont de :

- d. 60 € pour les adultes et les joueurs non licenciés en France
- e. 32,50 € pour les joueurs licenciés en France de 19 à 24 ans (nés entre 2001 et 2006)
- f. 25 € pour les joueurs licenciés en France de 18 ans et moins (nés en 2007 ou après)

S'inscrire à une compétition individuelle vaut acceptation des règlements des épreuves fédérales et particuliers de ladite épreuve.

La liste définitive des joueurs est éditée en fonction du règlement particulier de chaque épreuve. L'ordre d'arrivée des inscriptions sera utilisé comme clé de départage supplémentaire en cas d'égalité.

Si le nombre maximum d'inscriptions n'est pas atteint à la date limite d'engagement, la Direction Technique Nationale peut accepter des inscriptions supplémentaires après la date de clôture des inscriptions, ces nouvelles inscriptions seront classées par date d'inscription.

II-2/ Forfaits

Tout forfait doit être notifié à la CSSN de la ffgolf avant le début de l'épreuve. S'il est notifié par téléphone, il doit être confirmé par écrit dans les 48 heures ou immédiatement par courrier ou par e-mail (inscription@ffgolf.org).

Dans le cas où le forfait est notifié après 12 h 00 la veille du premier jour de l'épreuve, le joueur sera enregistré comme disqualifié sauf dans le cas de circonstances exceptionnelles (accident, maladie, etc. qui devront être dûment justifiés). Dans le cas où le forfait n'est pas justifié, le joueur sera exclu de cette même épreuve l'année suivante (ou dans le cas de changement de catégorie d'âge, de l'épreuve équivalente de la catégorie d'âge supérieure).

Forfait après la date de clôture :

- a. Entre la date de clôture et J-15, 50 % des droits d'inscription seront reversés au joueur.
- b. Après J-15, la totalité des droits d'inscription restera acquise par la ffgolf.

II-3/ Ordre des départs

La ffgolf ne communique aucune heure de départ par téléphone. Les horaires sont disponibles au plus tard la veille de l'épreuve auprès du club d'accueil.

1.4.2 Propre aux épreuves avec phase finale en match play

1.4.2.2 Forme de jeu phase finale en match play

II-1/ Phase de qualification

La forme de jeu (stroke-play, score maximum, ...), le nombre de tours et le nombre de qualifiés sont spécifiés dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Si le nombre de participants est égal ou inférieur au nombre de qualifiés, le ou les tours de stroke play seront quand même joués pour déterminer la composition du tableau de match play.

II-1-1/ DÉPARTAGE DES EX AEQUO

Le classement provisoire (avant publication) de la qualification est établi en utilisant le départage du logiciel RMS 9.

LE CLASSEMENT PROVISOIRE DEVIENDRA OFFICIEL LORS DE LA PUBLICATION.

Pour ce qui concerne la composition du tableau de match play :

a) si des qualifiés déclarent forfait pour la phase finale :

- s'ils le font avant la publication officielle du tableau de match play, ils sont remplacés nombre pour nombre et les compétiteurs qui les suivent remonteront dans l'ordre de la qualification.
- s'ils le font après la publication officielle du tableau de match play, ou à la suite d'une qualification après play-off, ils ne sont pas remplacés, conservent leur place dans la composition du tableau de match play et leur adversaire désigné gagne par forfait.

b) si des qualifiés sont disqualifiés après la publication officielle du tableau de match play, ils ne sont pas remplacés et leur adversaire désigné gagne par forfait.

Exception 1 : Coupes Ganay et Gaveau

Un play-off sera organisé pour la 1^{re} place.

Exception 2 : Championnat de France des Jeunes

Un play off sera organisé pour les dernières places qualificatives et pour la 1^{ère} place de chaque catégorie.

Pour ces deux exceptions : si un ou plusieurs compétiteurs ont réalisé le même score que le premier du classement, ils jouent autant de trous qu'il leur est nécessaire pour se départager.

Si pour une raison quelconque, les play-off ne pouvaient se dérouler ou étaient interrompus :

- Ils ne sont pas reportés au lendemain et le classement provisoire devient le classement définitif.

- Les joueurs déjà éliminés avant l'interruption du play-off le restent. Ceux encore impliqués dans le play-off sont départagés par le classement provisoire de l'épreuve.

II-1-2/ Composition du tableau de la phase finale

Le tableau de match play est établi en fonction de l'ordre de classement de la qualification (voir les documents d'organisation).

II-2/ PHASE FINALE : MATCH PLAY

Le nombre de trous joué est spécifié dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Aucun match ne peut être partagé : les adversaires continuent à jouer jusqu'à ce que l'un d'eux gagne le match. Si le jeu est définitivement interrompu lors d'une finale, le joueur le mieux classé lors de la qualification est déclaré vainqueur.

II-3/ INTEMPÉRIES et CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans les cas où le déroulement des épreuves individuelles est perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les procédures suivantes doivent être appliquées :

a) Qualification en stroke play

Le premier tour de la qualification est prioritaire. Il doit donc se dérouler obligatoirement, si nécessaire en utilisant des départs sur plusieurs trous voire en shot gun ou en le répartissant sur plusieurs journées.

Dans le cas d'une qualification sur deux tours, il faut qu'au moins 1 tour de stroke play ait eu lieu dans son intégralité pour que la compétition ne soit pas annulée et éventuellement reportée. Si le second tour est interrompu ou retardé et ne peut se terminer le soir du 2e jour, le Comité de l'épreuve peut soit l'annuler soit le faire terminer le lendemain.

Si le tour est annulé, le classement provisoire du premier tour devient le classement de la qualification.

C'est le classement de la qualification qui sert de référence pour toute décision ultérieure du Comité, y compris la prise en compte de ce seul résultat si le match play ne peut être disputé.

b) Tours de match play

Lorsque la durée disponible pour les match play est insuffisante, suite à un retard pris lors de la qualification, le Comité peut diminuer le nombre de qualifiés.

Dans le cas d'un retard dans le déroulement des tours de match play suite à des intempéries ou circonstances exceptionnelles, le comité pourra réduire la finale à 18 trous lorsqu'elle est prévue sur 36 trous.

Si au dernier soir de l'épreuve, les matchs n'ont pas abouti à la victoire d'un joueur, et qu'il faille interrompre définitivement l'épreuve, le titre revient au joueur le mieux classé de la qualification encore en course pour le titre.

1.4.2.1 Liste des épreuves concernées :

Les règlements particuliers de ces épreuves sont consultables dans la version intégrale du Vademecum aux pages renseignées ci-dessous :

Jeunes						
Date			Épreuve	Lieu	Clôture	Page
17-avr.	/	21-avr.	TOURNOI DES NATIONS – Coupe VILMORIN et INTERNATIONAUX DE FRANCE U21 FILLES Trophée ESMOND et Claude-Roger CARTIER	Saint-Cloud	17 mars	168
17-avr.	/	21-avr.	INTERNATIONAUX DE FRANCE U18 GARÇONS Trophées Michel CARLHIAN et Pierre MASSIE	Prieuré	17 mars	169
21-juil.	/	26-juil.	CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES - Catégories U12 Trophées Catherine LACOSTE et Crocodile	Gouverneur	14 juillet	170
22-juil.	/	26-juil.	CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES - Catégories Benjamines et Benjamins	Gouverneur	15 juillet	170

1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

Dames						
Date			Épreuve	Lieu	Clôture	Page
21-mars	/	23-mars	INTERNATIONAUX DE FRANCE DE FOURSOME Trophée SAINT GERMAIN	Albi	21 février	192
18-juin	/	22-juin	CHAMPIONNAT DE FRANCE DAMES Coupe GAVEAU et Coupe Pierre DESCHAMPS	Fontainebleau	18 mai	183

Messieurs						
Date			Épreuve	Lieu	Clôture	Page
21-mars	/	23-mars	INTERNATIONAUX DE FRANCE DE FOURSOME Trophée ROYAL-BLACKEATH	Albi	21 février	193
2-avril	/	6-avril	CHAMPIONNAT DE FRANCE MESSIEURS Coupe GANAY et Trophée Jacques LEGLISE	Cannes- Mougins	2 mars	189

Autres Épreuves						
Date			Épreuve	Lieu	Clôture	Page
10-oct.	/	12-oct	INTERNATIONAUX DE FRANCE DE FOURSOME MIXTE Trophée THION DE LA CHAUME	Esery	10 septembre	191

1.4.3 Propre aux épreuves uniquement en stroke play

1.4.3.2 Phase de qualification : Cut

La forme de jeu (stroke-play, score maximum, ...), le nombre de tours et le nombre de qualifiés sont spécifiés dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Si un cut doit intervenir et que des qualifiés déclarent forfait :

- avant la publication officielle des résultats, ils sont remplacés, nombre pour nombre, par les compétiteurs qui les suivent dans l'ordre du classement. Cependant, si après les forfaits le nombre de joueurs qualifiés avec les ex aequo reste égal ou supérieur au nombre de joueurs prévu initialement pour le cut, les forfaits ne seront pas remplacés.
- après la publication officielle des résultats, ils ne sont pas remplacés.

Note : si des qualifiés sont disqualifiés après la publication officielle des résultats, ils ne sont pas remplacés.

Pour une épreuve de 3 tours ou plus avec un cut après 2 tours, si l'épreuve ne peut se dérouler que sur 2 tours ou moins, il n'y aura pas de cut.

1.4.3.3 Départage des ex aequo

Le classement est établi en utilisant le départage du logiciel RMS 9.

Exception pour la 1^{re} place :

Si un ou plusieurs compétiteurs ont réalisé le même score que le premier du classement, ils jouent autant de trous qu'il leur est nécessaire pour se départager.

Si pour une raison quelconque, le play-off ne pouvait se dérouler ou était interrompu :

- Il n'est pas reporté au lendemain et le classement provisoire (départage du logiciel RMS 9) devient le classement définitif.
- Les joueurs déjà éliminés avant l'interruption du play-off le restent. Ceux encore impliqués dans le play-off sont départagés par le classement provisoire de l'épreuve.

En cas d'égalité pour le titre de Champion de France lorsque ce titre est décerné sur une épreuve internationale, un play-off est également organisé entre les joueurs de nationalité française ex aequo à la meilleure place quelle que soit cette place dans le classement final de l'épreuve.

Si ces joueurs sont également impliqués dans le play-off pour la première place du classement final de l'épreuve, un seul play-off est organisé et les résultats de ce dernier sont pris en compte pour l'attribution des différents titres.

Si le play-off pour le titre du classement final se termine et que des joueurs sont toujours à égalité pour le titre de Champion de France, ils continuent à jouer le play-off jusqu'à ce qu'ils soient départagés.

1.4.3.4 Intempéries et circonstances exceptionnelles

Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants doivent être respectés :

Sauf circonstances exceptionnelles, un tour commencé ne devrait pas être annulé mais repris ou continué lorsque les conditions le permettent, quitte à le repousser au jour suivant. Dans le cas où il est impossible de reporter au lendemain la conclusion du tour (dernier jour de l'épreuve), le classement définitif est établi en ne prenant en compte que le ou les tours joués dans leur intégralité. Si au terme de ce dernier jour, au moins un tour dans son intégralité n'a pas été joué, la compétition est annulée.

Le dernier jour de l'épreuve, le Comité ne devrait pas reprendre un tour interrompu si celui-ci ne peut pas raisonnablement se terminer.

1.4.3.1 Liste des épreuves concernées :

Les règlements particuliers de ces épreuves sont consultables dans la version intégrale du Vademecum aux pages renseignées ci-dessous :

Jeunes					
Date		Épreuve	Lieu	Clôture	Page
7-mars	/	9-mars	CHAMPIONNAT U18 WAGR	Montpellier Fontcaude	7 février 179
22-mars	/	23-mars	GRAND PRIX JEUNES MAJEUR U14	Mont de Marsan	22 février 173
3-avril	/	5-avril	INTERNATIONAUX DE FRANCE U14 GARÇONS ET FILLES Challenge Alexis GODILLOT	Chantilly	3 mars 175
12-avril	/	13-avril	GRAND PRIX NATIONAL U12	Nîmes Vacquerolles	12 mars 174
TBA	/	TBA	CHAMPIONNAT U18 WAGR	TBA	TBA 179
3-mai	/	4-mai	GRAND PRIX JEUNES MAJEUR U14	24H Le Mans	3 avril 173
30-mai	/	31-mai	GRAND PRIX NATIONAL U12	La Bresse	30 avril 174
21-juin	/	22-juin	GRAND PRIX JEUNES MAJEUR U14	Cap d'Agde	21 mai 173
26-août	/	27-août	GRAND PRIX JEUNES MAJEUR U14	Evian Resort	26 juillet 173
27-sept.	/	28-sept.	GRAND PRIX NATIONAL U12	Saint Jean de Monts	27 août 174
18-oct.	/	21-oct.	CHAMPIONNAT DE FRANCE Minimes Garçons Coupe Yan LE QUELLEC	Biarritz	18 septembre 177
			CHAMPIONNAT DE France Minimes Filles Trophée Ginette DUBOIS	Palmola	

Dames					
Date		Épreuve	Lieu	Clôture	Page
19-avr.	/	21-avr.	INTERNATIONAUX DE FRANCE SENIORS	Baugé	19 mars 182
30-mai	/	1-juin	CHAMPIONNAT DE France SENIORS Trophée Lally SEGARD	Arcachon	30 avril 184
19-sept.	/	21-sept.	INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY Trophée Cécile DE ROTHSCHILD	Golf Club de Lyon	19 août 180
26-sept.	/	28-sept.	INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY MID-AMATEURS	Chantilly	26 août 181

Messieurs					
Date		Épreuve	Lieu	Clôture	Page
17-avr.	/	18-avr.	INTERNATIONAUX DE FRANCE DE DOUBLES SENIORS	Les Bordes	19 mars 194
19-avr.	/	21-avr.	INTERNATIONAUX DE FRANCE SENIORS	Les Bordes	19 mars 187
30-mai	/	1-juin	CHAMPIONNAT DE FRANCE SENIORS Trophée DAUBERVILLE	Arcachon	30 avril 190
18-juil.	/	20-juil.	INTERNATIONAUX DE FRANCE SENIORS 2 Trophée MAHE	Lery Poses	18 juin 188
27-août	/	29-août	INTERNATIONAUX DE FRANCE Coupe GORDON BENNETT	Saint Cloud	27 juillet 185
26-sept.	/	28-sept.	INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY MID-AMATEURS - Coupe MURAT	Chantilly	26 août 186

1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

Autres épreuves						
Date		Épreuve		Lieu	Clôture	Page
29-mars		COUPE DES PRESIDENTS DES AS D'ENTREPRISE		Massane	1 ^{er} mars	213
		COUPE DES PRESIDENTS DES AS MUNICIPALES		Massane		199
2-avril		COUPE DES PRESIDENTS - Coupe André BLEYNIE		Arcachon	2 mars	198
9-mai	/	10-mai	CHAMPIONNAT DE FRANCE DES METIERS DE LA SANTE	Seraincourt	9 avril	
17-mai	/	18-mai	CHAMPIONNAT DE FRANCE PARAGOLF	Saint Laurent	17 avril	
TBA	/	TBA	CHAMPIONNAT DE FRANCE MILITAIRE	TBA	TBA	
5-juil.	/	6-juil.	CHAMPIONNAT DE FRANCE PARENT/ENFANT	Cabot Bordeaux	5 juin	
30-août	/	31-août	CHAMPIONNAT FEDERAL DU GOLF D'ENTREPRISE	Bresson	30 juillet	211

1.4.4 Règlements particuliers des épreuves fédérales organisées par les clubs et/ou ligues

1.4.4.1 Commun à toutes les épreuves fédérales organisées par les clubs et/ou ligues

La rédaction des règlements particuliers des Grands Prix Jeunes, des Grand Prix, des Grands Prix Élite, des Classics Mid-Amateurs, des Grands Prix Seniors, des Trophées Seniors, Seniors 2 et Seniors 3 relève du club organisateur et doit se conformer aux cahiers des charges suivants.

1. Club

Le club doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être affilié ou associé à la Fédération Française de Golf,
- être à jour de sa redevance fédérale et du règlement de ses licences,
- disposer d'un parcours de 18 trous homologué et étalonné,
- être informatisé avec le logiciel fédéral "RMS 9",

Le club doit assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition. Le Comité de l'épreuve une fois sur place doit s'assurer que cette coordination a bien été organisée.

La Commission médicale fédérale rappelle qu'il appartient à l'organisateur de la compétition de prévoir la surveillance sanitaire lors du tournoi dont :

- un téléphone accessible avec affichage à proximité des numéros d'appel du SAMU, des pompiers et du responsable de la salle ou du club ;
- un affichage spécifique concernant les risques canicules et sanitaires en fonction des problématiques du moment ;
- une personne autorisée à intervenir sur le terrain de compétition, notamment pour des blessures minimes,
- informer les arbitres de la présence ou non de médecins et/ou d'auxiliaires médicaux ;
- un nécessaire médical de premier secours à un emplacement spécifique accessible près des surfaces de compétition et à l'abri du public en vue des premiers soins à apporter en cas d'accident ;
- un local spécifique dédié et une voiturette mise à disposition en cas de présence d'un médecin pour la surveillance du tournoi.

Les clubs accueillant une épreuve fédérale doivent disposer d'au moins un défibrillateur entièrement automatique en état de marche (recommandation deux Défibrillateurs Automatisés Externes : club house et trou numéro 9) et d'une formation effective de son personnel sur son utilisation. Nous rappelons que l'état actuel de la réglementation encourage fortement les clubs de sports à assurer la formation de leurs collaborateurs aux gestes qui sauvent.

- les clubs accueillant une épreuve fédérale doivent avoir au moins une personne (salariée ou bénévole) ayant suivi une sensibilisation aux gestes qui sauvent ou titulaire d'une qualification aux « premiers secours ».

Préparation du parcours :

Pour les tontes, hauteurs et fréquences il existe des normes qui doivent être respectées. Si l'intendant de parcours du club rencontre des difficultés de mise en œuvre de ces normes, Le club doit contacter au plus vite la Commission Sportive de la Ligue.

Piquetage, marquage et Règles Locales ; position des drapeaux et marques de départs : le Comité de l'épreuve est responsable de ces préparations.

Voir chapitre 2.3 PRÉPARATION DES PARCOURS POUR UNE ÉPREUVE FÉDÉRALE

2. Organisation sportive

Heures d'ouverture : Vestiaires - practice - proshop - bar avec petit-déjeuner : 1 heure avant le 1er départ.

Voitures : Le club doit mettre à disposition un nombre suffisant de voitures pour que chaque arbitre en ait une. Leur utilisation est limitée aux seuls membres du Comité de l'épreuve ou à l'organisation. Leur utilisation par toute autre personne est soumise à l'autorisation du Comité de l'épreuve.

Le Comité de l'épreuve peut autoriser les joueurs paragolf titulaires du medical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. Si le joueur a un cadet, celui-ci n'est pas autorisé à prendre place à bord de la voiturette et il devra transporter les clubs du joueur.

Signaux sonores pour interruption et reprise de jeu : Il est indispensable que soient disponibles et en état de marche, trois cornes de brume au minimum pour ce type de signaux.

Starter : Le club doit prévoir un nombre suffisant de starters pour toute la durée de la compétition.

Tableau officiel : Le club doit mettre à disposition un tableau officiel de dimension minimum de 2 X 1 m près du secrétariat, pour y afficher tous les règlements et informations relatifs à la compétition.

Journée d'entraînement : Les joueurs participant à la compétition doivent pouvoir accéder prioritairement et gratuitement au parcours le jour précédant le premier tour de la compétition, selon les horaires fixés par Le club.

Départs membres ou green-fees : Aucun départ avant le 1er départ de l'épreuve.

Départs : Les compétiteurs doivent disposer d'au moins 45 minutes d'échauffement et de practice avec une visibilité acceptable.

Recording : Une salle et une personne du club doivent être à disposition pour gérer le recording (voir § 4 Jeu lent).

3. Jeu lent

La procédure de jeu rapide des règles locales permanentes s'applique (lire § 1.2.12-8 et 1.5.2 du Vademecum).

4. Contrôle antidopage

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné par l'AFLD (lire § 1.2.3 du Vademecum).

Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

5. Résultats

L'organisateur doit impérativement envoyer et publier les résultats dans un délai de 48 heures après la clôture de l'épreuve via RMS9.

1.4.4.2 Cahier des charges des Grands Prix

Ce cahier des charges s'applique aux Grands Prix et aux Grands Prix Élite.

Les Grands Prix Élite sont désignés pour une année par la ffgolf qui leur attribue une catégorie prédéterminée.

1. Ligue

La Ligue est responsable de l'attribution d'une de ces compétitions sur son territoire. Elle doit contrôler la conformité du règlement de l'épreuve avec le présent cahier des charges.

Aucun nom de sponsor ne peut figurer sur le Calendrier National de ces compétitions. Les noms de personnes ne sont acceptés que dans la mesure où ils rappellent la mémoire de disparus.

La présence des logos ffgolf et/ou Ligue dont fait partie Le club organisateur est obligatoire.

2. Joueur

En plus des critères spécifiés dans le paragraphe 1.4.1.1 (Conditions de participation), le joueur doit être à jour de ses droits d'engagement à tous les Grands Prix antérieurs.

Épreuve non-fumeur : voir § 1.2.5

3. Comité de l'épreuve

Le Comité de l'épreuve est constitué de 3 ou 5 personnes dont au minimum :

- 1 représentant du club organisateur
- 1 représentant du corps arbitral
- 1 représentant de la Ligue (qui peut être un arbitre)

Le Comité de l'épreuve, une fois sur place, doit s'assurer que la coordination avec les services de secours a bien été organisée.

4. Encadrement

La Ligue doit obligatoirement mettre à disposition du Comité de l'épreuve :

- Catégories de 0 à 5 en année N-1 : un Arbitre Fédéral et un Arbitre de Ligue au minimum
- Catégories de 6 à 10 en année N-1 et nouveaux Grands Prix : un Arbitre de Ligue au minimum

Les frais du représentant de la Ligue et des arbitres (déplacement/nourriture et si nécessaire hébergement) sont à la charge du club organisateur.

5. Forme de jeu

L'épreuve doit se dérouler sur au moins 2 tours consécutifs de 18 trous en formule stroke play. Un cut ne doit pas intervenir après le 1er tour.

Si par la suite un tableau de match play est organisé, seuls les résultats du stroke play seront comptabilisés pour la gestion du Mérite National Amateur.

Un Grand Prix doit obligatoirement se jouer sur un seul parcours.

L'épreuve peut être réservée à un seul sexe.

Même si le champ des joueurs le permet, Le club ne doit pas organiser en même temps une autre épreuve sur le même parcours.

Certaines épreuves pourront bénéficier d'une dérogation délivrée par la CSSN.

Épreuve qualificative :

Avec l'accord de sa Ligue, Le club pourra organiser préalablement au Grand Prix, une épreuve qualificative ouverte, permettant d'attribuer un nombre supplémentaire de wild cards dans la limite de 5 % du champ des joueurs autorisé pour la période (en respectant le nombre maximal de joueurs autorisés).

Exemple : Pour un Grand Prix de 2 tours en octobre, 96 joueurs maximum sont autorisés à jouer l'épreuve dont 15 wild cards (10 wild cards prévues dans le règlement + 5 wild cards attribuées aux meilleurs joueurs de l'épreuve qualificative).

1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

Cette épreuve qualificative devra se dérouler moins d'un mois avant le début de l'épreuve, en dehors de la journée d'entraînement du Grand Prix.

Inscription :

La date limite d'inscription doit être fixée au moins 2 semaines avant le début de l'épreuve. Seule la date de réception des inscriptions sera prise en compte dans l'établissement de la liste officielle.

Le club doit publier une liste de joueurs retenus au plus tard 10 jours avant le début de l'épreuve.

Si le champ des joueurs est incomplet, Le club peut le compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après cette date. Dans ce cas, cela signifie que Le club peut compléter le champ en ajoutant des Dames et/ou des Messieurs et/ou des joueurs professionnels sans se préoccuper de la répartition Dames/Messieurs/Pros. Néanmoins ces joueurs doivent répondre aux critères établis dans le règlement. Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription.

Liste d'attente :

En cas de scratches après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente, elle devra être traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. En cas de scratches le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente doit être respecté parmi les joueurs présents sur le site.

Champ des joueurs :

Le club doit respecter lors des inscriptions les quotas établis ci-dessous fixant un nombre minimum pour les Dames et un nombre maximum pour les Pros lorsque les séries existent. Dans les limites du champ maximum, les joueurs ne répondant pas aux critères peuvent disposer de wild cards.

La répartition des wild cards est du ressort de la Ligue qui pourra en affecter une partie au Club organisateur. La Direction Technique Nationale se réserve le droit d'utiliser directement 3 de ces wild cards pour des joueurs qu'elle aura désignés.

Si le quota Dames n'est pas utilisé à la clôture des inscriptions, les places libres peuvent être reversées dans le champ des Messieurs et inversement.

	Nombre maximum (*) De joueurs autorisé incluant les Dames, Pros et wild cards	Dames : nombre minimum à prévoir dans le règlement (hors wild cards)	Pros : nombre maximum autorisé	Wild cards : nombre maximum autorisé
décembre à février	75	21	9	9
octobre, novembre	96	24	9	10
mars	108	30	12	11
avril et septembre	120	33	12	12
mai à août	144	39	15	14

(*) Pour déterminer le nombre optimum de joueurs en fonction de votre département et de la date, prière de consulter le fichier « Amplitude France » disponible sur extranet (Documentation - Sport - Gestion Sportive) et également sur le site arbitrage.ffgolf.org (documents des arbitres).

1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

Les Clubs organisateurs d'un Grand Prix comportant plus de deux tours et organisant les départs des deux premiers tours en deux vagues de deux trous différents (1 et 10 par exemple), pourront utiliser les quotas de joueurs et de wild cards indiqués ci-dessous :

	Nombre maximum (*) De joueurs autorisé incluant les Dames, Pros et wild cards	Dames : nombre minimum à prévoir dans le règlement (hors wild cards)	Pros : nombre maximum autorisé	Wild cards : nombre maximum autorisé
décembre à février	96	24	9	10
octobre, novembre	108	27	12	11
mars	120	33	12	12
avril et septembre	132	36	12	13
mai à août	156	42	15	15

(*) Pour déterminer le nombre optimum de joueurs en fonction de votre département et de la date, prière de consulter le fichier « Amplitude France » disponible sur extranet (Documentation – Sport – Gestion Sportive) et également sur le site arbitrage.ffgolf.org (documents des arbitres).

Une Ligue peut fixer une limitation inférieure à ces valeurs pour tenir compte des spécificités du parcours et de la période de l'année.

Liste d'entrée :

Sauf pour les Grands Prix Élite, les joueurs/joueuses seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs/joueuses **inscrit avec une licence étrangère** classés dans les 2 000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1 500 premières du WWAGR pour les Dames puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué dans le tableau précédent, ceci à la date de clôture des inscriptions.

La limite éventuelle d'index ne s'applique pas aux joueurs/joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2 000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1 500 premières du WWAGR pour les Dames ou aux joueurs/joueuses classés dans le Mérite National Amateur.

Dans les Grands Prix Élite, les joueurs/joueuses seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs/joueuses classés dans les 2 500 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 2 500 premières du WWAGR pour les Dames, puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué dans le tableau précédent, ceci à la date de clôture des inscriptions.

La limite éventuelle d'index ne s'applique pas aux joueurs/joueuses classés dans les 2 500 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 2 500 premières du WWAGR pour les Dames ou aux joueurs/joueuses classés dans le Mérite National Amateur.

Dans tous les cas, Le club doit réserver 10 % de son champ de joueurs aux licences Or U16 qui ne rentrent pas via leur place au Mérite National Amateur ou par leur index (exemple : mai à août : 10 % de 114 Messieurs = 11 et 10 % de 42 Dames = 4). Les places seront attribuées en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Un joueur U16, titulaire de la licence Or, n'a pas l'obligation d'avoir l'index requis pour intégrer le quota des 10 %.

Limite d'index :

Le club doit fixer une limite d'index qui ne peut être supérieure à 11,4 pour les Messieurs et 14,4 pour les Dames à la date de clôture des inscriptions.

Découpage des séries :

Une seule série et une seule marque de départ par sexe (sauf pour les Pros).

Un classement spécifique par catégorie d'âge peut être créé.

Tirage des départs et cadence de jeu :

La publication des horaires de départs intervient au plus tôt 48h avant l'épreuve et au plus tard à midi la veille du 1er tour.

- Pour les épreuves de 2 tours :

- **1er jour :** Prendre la liste d'entrée, la couper en 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs retenus à bloc 4 derniers joueurs retenus). Faire jouer le bloc 2, puis le bloc 1 et pour finir le bloc 3 puis 4.

- **2e jour :** En fonction des résultats du 1er tour, ordre décroissant.

Lors du 2e tour, le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats, Dames et Messieurs séparément (avec éventuellement une alternance de 3 ou 4 groupes successifs de Dames et de Messieurs).

L'intervalle des départs recommandé est de 11 minutes. Il ne doit en aucun cas être inférieur à 10 minutes.

Les départs de 2 tees différents sont autorisés, le tirage du 2e tour devra se faire en U inversé (Voir chapitre 3.8.4 ORGANISATION DES DÉPARTS). Pour le 1er tour, voir schéma 2 tees différents.

- Pour les épreuves de plus de 2 tours :

Départs d'un seul tee :

- **1er jour :** Prendre la liste d'entrée, la couper en 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs retenus à bloc 4 derniers joueurs retenus). Faire jouer le bloc 2, puis le bloc 1 et pour finir le bloc 3 puis 4.

- **2e jour :** Bloc 3, Bloc 4, Bloc 2 et Bloc 1.

- **3e jour et + :** en fonction des résultats, ordre décroissant.

Départs de 2 tees différents :

- **1er jour :** Prendre la liste d'entrée, la couper en 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs retenus à bloc 4 derniers joueurs retenus). Faire jouer le bloc 2, puis le bloc 1 du trou 10 et le bloc 3 puis 4 du trou 1.

- **2e jour :** Faire jouer le bloc 1, puis le bloc 2 du trou 1 et le bloc 4 puis 3 du trou 10.

- **Après le 2e jour :** le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats.

En cas de cut après 3 tours, les départs du 3e tour devront se faire en U inversé (Voir chapitre 3.8.4 ORGANISATION DES DÉPARTS).

L'intervalle des départs recommandé est de 11 minutes. Il ne doit en aucun cas être inférieur à 10 minutes.

En cas de circonstances exceptionnelles (intempéries), le Comité de l'épreuve aura toute possibilité pour organiser les départs de manière à assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Départs sur un seul tee

2 jours	
Jour 1	Jour 2
Bloc 2	départs suivants l'ordre décroissant des résultats
Bloc 1	
Bloc 3	
Bloc 4	

3 jours et plus		
Jour 1	Jour 2	jour 3 et +
Bloc 2	Bloc 3	départs suivants l'ordre décroissant des résultats
Bloc 1	Bloc 4	
Bloc 3	Bloc 2	
Bloc 4	Bloc 1	

PREPARATION :

- 1 - Utiliser votre liste d'entrée
- 2 - Diviser cette liste en 4 blocs identiques.
- 3 - Repartir les 4 blocs selon les tableaux ci-après.

Bloc 1
Bloc 2
Bloc 3
Bloc 4

Départs sur deux tees

2 jours		
Jour 1		Jour 2
Tee 1	Tee 10	départs suivants l'ordre décroissant des résultats
Bloc 3	Bloc 2	
Bloc 4	Bloc 1	

3 jours et plus		
Jour 2		jour 3 et +
Tee 1	Tee 10	départs suivants l'ordre décroissant des résultats
Bloc 1	Bloc 4	
Bloc 2	Bloc 3	

Les départs pour les Dames sont à adapter en fonction du nombre d'inscrites. Elles pourront être réparties dans un seul ou plusieurs blocs.

Cut : Pour une compétition de plus de 2 tours, un cut peut être mis en place après le deuxième ou le troisième tour. Si pour déterminer ce cut Le club organise un play-off, il est recommandé qu'il n'y ait pas plus de 5 joueurs par groupe.

Au cas où des joueurs professionnels jouent le Grand Prix, ils ne doivent pas être pris en compte dans le calcul du cut.

Dernier tour : Lorsqu'il existe plusieurs catégories de joueurs (Dames, Messieurs, Pros), les joueurs ou joueuses jouant pour le titre dans leur catégorie devront être regroupés dans les dix derniers départs.

Classement : Le classement du Grand Prix est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte). Si une série « Pro » existe, elle doit faire l'objet d'un classement spécifique.

En cas d'égalité pour la première place pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off en trou par trou.

N.B. : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire (départage en du logiciel RMS 9) deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).

6. Droits d'engagement

Les droits d'engagement comprenant les green-fees des journées de compétition et d'une journée d'entraînement ne doivent pas dépasser au total les valeurs maximales suivantes :

- pour 2 jours de compétition : 90 €
- pour 3 jours de compétition : 110 €
- pour 4 jours de compétition : 130 €
- pour les licenciés ffgolf de 19 à 24 ans (nés entre 2001 et 2006) : 65 €
- pour les licenciés ffgolf de 18 ans et moins (nés en 2007 ou après) : 50 €

Le club organisateur peut mettre en place un tarif préférentiel pour ses membres.

Un joueur, qui possède une licence française, mais qui s'inscrit en tant que non licencié ffgolf à un Grand Prix ne pourra pas bénéficier des réductions tarifaires ci-dessus.

7. Prise en charge des frais des joueurs

À partir du 1er janvier 2022, les Règles du Statut Amateur ne comportent plus aucune restriction sur la prise en charge des frais des joueurs et sur la manière dont un amateur peut avoir des bénéfices grâce à son nom ou à son image.

8. Prix

Un amateur est autorisé à accepter n'importe quel prix, y compris monétaire, jusqu'à une limite de 850 €. (Règle 3 du Statut Amateur 2022). Un prix monétaire ne peut être accepté que si le Grand Prix ne comporte aucun classement en net.

9. Forfaits (Scratches)

Le joueur peut annuler sa participation jusqu'à la date limite d'inscription fixée par Le club. Dans cette hypothèse les droits d'engagement sont remboursés.

Tout joueur n'ayant pas prévenu à l'avance de sa non-participation, quel que soit le stade de l'épreuve, peut se voir refuser l'accès aux Grands Prix.

Tout joueur qui n'aurait pas réglé ses droits d'engagement à un précédent Grand Prix, doit être refusé jusqu'à complet règlement des sommes dues. Le Comité de l'épreuve informera la Ligue de ces cas. La Ligue devra informer le Comité d'épreuve des Grands Prix suivants des refus à notifier.

10. Calcul de la catégorie

Sauf pour les Grands Prix Élite, le calcul de la catégorie d'un Grand Prix se fait systématiquement a posteriori selon les principes édictés dans le règlement du Mérite National Amateur (§ 6.5 du Vademecum). Ainsi un tournoi annoncé en catégorie 9 peut passer en 7 et inversement, un Grand Prix annoncé en catégorie 6 peut passer en 8. La catégorie qui apparaît sur le calendrier des Grands Prix n'est donnée qu'à titre indicatif et correspond à celle de l'année précédente.

Pour les Grands Prix Élite, définis ci-après, la catégorie est déterminée par la Direction Technique Nationale. Si un Grand Prix Élite obtient une meilleure catégorie via le calcul du Mérite National Amateur, alors c'est cette dernière qui sera prise en compte.

Grands Prix Élite Messieurs	POWER WAGR 2024	CAT MA 2025
Grands Prix Élite Dames	POWER WAGR 2024	CAT MA 2025

EN ATTENTE DE VALIDATION

La Direction Sportive se réserve la possibilité de modifier la catégorie déterminée de ces Grands Prix Élite si elle constate une anomalie notoire en raison d'un niveau plus faible.

Cette liste sera mise à jour chaque année par la Direction Sportive en fonction du Power obtenu au WAGR dans l'année.

Il est de la responsabilité des clubs de prévenir par mail (mérite@ffgolf.org) la Direction Sportive si des joueurs ou joueuses étrangers, non licenciés en France figurent dans le champ des joueurs du Grand Prix (nom, prénom, place au WAGR). Cette démarche devra être effectuée avant le 1^{er} tour du Grand Prix. Au-delà de cette date, les points des joueurs étrangers ne seront pas comptabilisés dans le calcul de la catégorie.

1.4.4.3 Cahier des charges des Grands Prix Jeunes

Ce cahier des charges s'applique aux Grands Prix Jeunes, aux Grands Prix Nationaux U12 et aux Grands Prix Jeunes Majeurs.

Les Grands Prix Jeunes Majeurs et les Grands Prix Nationaux U12 sont désignés pour une année par la ffgolf et concernent la catégorie U14 (intègre U12 et Benjamins).

1. Ligue

La Ligue est responsable de l'attribution d'une de ces compétitions sur son territoire. Elle doit contrôler la conformité du règlement de l'épreuve avec le présent cahier des charges.

Elle aura la possibilité de proposer au maximum :

Ligue	Quota	Ligue	Quota
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	5	NORMANDIE	3
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	3	NOUVELLE-AQUITAINE	6
BRETAGNE	3	OCCITANIE	4
CENTRE-VAL DE LOIRE	3	PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	4
GRAND EST	3	PARIS - ÎLE-DE-FRANCE	6
HAUTS-DE-FRANCE	4	PAYS-DE-LA-LOIRE	3

Chaque Ligue aura la possibilité d'adresser une demande à la fédération afin d'organiser des Grands Prix Jeunes supplémentaires.

Aucun nom de sponsor ne peut figurer sur le Calendrier National des Grands Prix Jeunes. Les noms de personnes ne sont acceptés que dans la mesure où ils rappellent la mémoire de disparus.

La présence des logos ffgolf et/ou Ligue dont fait partie Le club organisateur est obligatoire.

2. Club

Si un club, disposant uniquement d'un parcours 9 trous, souhaite organiser un Grand Prix Jeunes, il devra au préalable demander une dérogation auprès de la Direction Sportive. Avant d'effectuer cette demande, Le club devra s'assurer qu'il dispose des distances jeunes préconisées sur son parcours 9 trous (U12, Benjamins, minimes).

3. Joueur

En plus des critères spécifiés dans le paragraphe 1.4.1.1 (Conditions de participation), le joueur doit être à jour de ses droits d'engagement à tous les Grands Prix Jeunes antérieurs et être de catégorie Minimes ou moins.

Épreuve non-fumeur : voir § 1.2.5

4. Comité de l'épreuve

Le Comité de l'épreuve est constitué de 3 ou 5 personnes dont au minimum :

- 1 représentant du club organisateur
- 1 représentant du corps arbitral
- 1 représentant de la Ligue (qui peut être un des autres arbitres)

Les frais du représentant de la Ligue et des arbitres (déplacement/nourriture et si nécessaire hébergement) sont à la charge du club organisateur.

Pour les Grands Prix Jeunes Majeurs, un permanent désigné par la ffgolf fera partie du Comité de l'épreuve et sera pris en charge par la ffgolf.

Le Comité de l'épreuve, une fois sur place, doit s'assurer que la coordination avec les services de secours a bien été organisée.

5. Encadrement

La Ligue doit obligatoirement mettre à disposition du Comité de l'épreuve au minimum deux arbitres pour les Grands Prix Jeunes, les Grands Prix Nationaux U12 et les Grands Prix Jeunes Majeurs.

6. Organisation sportive

En plus des critères indiqués dans le paragraphe 1.4.4.1-2 :

Marquage du terrain : Les appareils de mesure de distance n'étant pas autorisés, Le club devra mettre, sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (peinture ou autre) 50 m, 100 m, 150 m calculé à partir du début du green. Ce marquage doit être effectif dès la partie de reconnaissance officielle.

7. Forme de jeu

Épreuve non-fumeur : voir § 1.2.5

Cadets, chariots électriques et utilisation des appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2.8

L'épreuve doit se dérouler sur 2 tours consécutifs de 18 trous en formule score maximum (9 coups par trou) à l'exception des Grands Prix Jeunes Majeur et des Grands Prix Nationaux U12 qui doivent se dérouler en formule stroke play.

Un Grand Prix Jeunes doit obligatoirement se jouer sur un seul parcours.

Inscription :

La date limite d'inscription doit être fixée au moins 1 mois avant le début de l'épreuve pour les Grands Prix Jeunes Majeurs et au moins 2 semaines avant le début de l'épreuve pour les Grands Prix Jeunes. Seule la date de réception des inscriptions sera prise en compte dans l'établissement de la liste officielle.

Le club doit publier une liste de joueurs retenus au plus tard 5 jours après la date limite d'inscription.

Si le champ des joueurs est incomplet, Le club peut le compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après cette date.

Cela signifie que Le club peut compléter le champ en ajoutant des garçons et/ou des filles sans se préoccuper de la répartition prévue par catégorie. Néanmoins ces joueurs doivent répondre aux critères établis dans le règlement car il ne s'agit pas de wild cards. Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription.

Pour les Grands Prix Jeunes Majeurs et les Grands Prix Nationaux U12, les inscriptions sont gérées par la ffgolf.

Liste d'attente :

En cas de scratches après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente dans la catégorie, elle devra être traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Si la catégorie d'âge ne possède aucune liste d'attente, le joueur pourra être remplacé par le 1er joueur de la liste d'attente de n'importe quelle autre catégorie au choix du Comité de l'épreuve. En cas de scratches le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente doit être respecté parmi les joueurs présents sur le site.

Champ des joueurs :

Le club doit réserver lors des inscriptions pour chaque catégorie d'âge et de sexe, les nombres fixés par les quotas établis ci-dessous. Dans les limites du champ maximum, les joueurs ne répondant pas aux critères peuvent disposer de wild cards. Le quota du nombre de joueurs par catégorie doit être communiqué sur le règlement de l'épreuve.

Sauf pour les Grands Prix Jeunes Majeurs et les Grands Prix Nationaux U12, la répartition des wild cards est du ressort de la Ligue qui pourra en affecter une partie au Club organisateur. Cette répartition s'effectue indépendamment des catégories.

Le club, en accord avec sa Ligue, a la possibilité de réserver des places pour des U10. Ces places ne doivent pas être comptabilisées dans le quota des U12.

Pour les Grands Prix Jeunes Majeurs et les Grands Prix Nationaux U12 l'ensemble des wild cards est du ressort de la Direction Technique Nationale.

1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

	Nombre maximum (*) de joueurs autorisé en incluant les garçons, les filles et les wild cards	Garçons : nombre minimum à prévoir dans le règlement (hors wild cards)	Filles : nombre minimum à prévoir dans le règlement (hors wild cards)	Wild cards : nombre maximum autorisé
décembre à février	75	30	9	9
Minimes		6	3	
Benjamins		12	3	
U12		12	3	
octobre, novembre	96	36	15	10
Minimes		6	3	
Benjamins		15	6	
U12		15	6	
mars	108	36	15	11
Minimes		6	3	
Benjamins		15	6	
U12		15	6	
avril et septembre	120	42	15	12
Minimes		6	3	
Benjamins		18	6	
U12		18	6	
mai à août	144	51	15	14
Minimes		9	3	
Benjamins		21	6	
U12		21	6	

(*) Pour déterminer le nombre optimum de joueurs en fonction de votre département et de la date, prière de consulter le fichier « Amplitude France » disponible sur extranet (Documentation – Sport – Gestion Sportive) et également sur le site arbitrage.ffgolf.org (documents des arbitres).

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Les joueurs Minimes et Benjamins seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Jeunes, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles et de garçons indiqué dans le tableau précédent.

Quand le nombre maximal de joueurs autorisés à participer est inférieur ou égal à 120 (période de septembre à avril), la catégorie minimes peut être supprimée. Dans ce cas, les quotas initialement prévus pour les catégories minimes filles et garçons peuvent être répartis librement entre les autres catégories.

Les joueurs U12 seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Jeunes, puis leur rang (calculé sur un minimum de 6 tours) dans le fichier de moyenne de scores en stroke play sur 12 mois disponible sur Extranet, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles et de garçons indiqué dans le tableau précédent.

Le champ des joueurs des Grands Prix Jeunes Majeurs est de :

Garçons : 42 joueurs minimum

Filles : 18 filles minimum

Qualifiés par leur classement au Mérite National Jeunes puis par ordre des index.

Le champ des joueurs des Grands Prix Nationaux U12 est déterminé par la DTN en fonction de la période.

Limite d'index :

Grand Prix Jeunes Majeurs : Ces épreuves sont ouvertes aux joueurs dont l'index n'est pas supérieur à 10,4 et aux joueuses dont l'index n'est pas supérieur à 13,4

Grand Prix Jeunes : Aucune limite d'index ne doit être appliquée sur un Grand Prix Jeunes.

Découpage des séries :

Classement par catégorie : U12/Benjamins/Minimes.

Grands Prix Jeunes Majeurs : une seule série U14.

Grands Prix Nationaux U12 : une seule série U12

Distance de jeu préconisée :

Les distances de jeu doivent être adaptées en fonction de chaque catégorie d'âge et de sexe et elles doivent se rapprocher des distances indiquées dans le paragraphe 3.6-4 du Vademecum.

Grand Prix Jeunes avec un quota de U10 : les U10 jouent des mêmes repères de jeu que les U12.

Grands Prix Jeunes Majeurs : distances de jeu Minimales pour tous.

Grand Prix Nationaux U12 : déterminé par la DTN

Tirage des départs et cadence de jeu :

La publication des horaires de départs intervient au plus tôt 48h avant le début de l'épreuve et au plus tard à midi la veille du 1er tour.

Le Comité de l'épreuve aura toute possibilité pour organiser les départs de manière à assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Lors du 1er tour, le tirage devrait se faire par catégorie et par sexe en respectant l'ordre (croissant ou décroissant) des index.

Lors du 2e tour, le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats par catégorie et par sexe. L'intervalle des départs recommandé est de 11 minutes. Il ne doit en aucun cas être inférieur à 10 minutes.

Classement : Le classement du Grand Prix Jeunes est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe et par catégorie (pas de classement mixte).

Grand Prix Jeunes avec un quota de U10 : les U10 doivent apparaître dans le même classement que les U12. Le/la meilleur(e) U10 doit être récompensé(e) lors de la remise des prix.

En cas d'égalité pour la première place dans chaque catégorie et pour chaque sexe, le Comité de l'épreuve doit départager les joueurs par un play-off.

N.B. : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif (en utilisant le départage du logiciel RMS 9), à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).

Pour les Grands Prix Jeunes Majeurs, un classement de Ligue par équipes sera institué en prenant 2 cartes garçons et une carte fille ou 2 cartes filles et une carte garçon pour chaque tour (suppression du plus mauvais score sur le total des 6 cartes).

8. Droits d'engagement

Les droits d'engagement comprenant les green-fees des journées de compétition et d'une journée d'entraînement ne doivent pas dépasser 50 €.

Le club organisateur peut mettre en place un tarif préférentiel pour ses membres.

Pour les Grands Prix Jeunes Majeurs et les Grands Prix Nationaux U12, les droits d'engagement sont fixés à 50 €, entièrement reversés au club organisateur, avec un maximum de 3 600 €.

9. Prise en charge des frais des joueurs

À partir du 1er janvier 2022, les Règles du Statut d'Amateur ne comportent plus aucune restriction sur la prise en charge des frais des joueurs et sur la manière dont un amateur peut avoir des bénéfices grâce à son nom ou à son image.

10. Prix

Un participant est autorisé à accepter n'importe quel prix, **sauf monétaire**, jusqu'à une limite de 850 €. (Règle 3 du Statut Amateur 2022).

11. Forfaits (Scratches)

Le joueur peut annuler sa participation jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Dans cette hypothèse les droits d'engagement sont remboursés.

Tout joueur n'ayant pas prévenu à l'avance de sa non-participation, quel que soit le stade de l'épreuve, peut se voir refuser l'accès aux Grands Prix Jeunes suivants.

Tout joueur qui n'aurait pas réglé ses droits d'engagement à un précédent Grand Prix Jeunes doit être refusé jusqu'à complet règlement des sommes dues. Le Comité de l'épreuve informera la Ligue de ces cas. La Ligue devra informer le Comité d'épreuve des Grands Prix Jeunes suivants des refus à notifier.

12. Calcul de la catégorie

Le calcul de la catégorie d'un Grand Prix Jeunes se fait systématiquement a posteriori selon les principes édictés dans le règlement du Mérite National Jeunes (lire § 6.6 du Vademecum).

Les Grands Prix Jeunes Majeurs ont une catégorie B prédéterminée (grille des points Benjamins/Minimes).

1.4.4.4 Cahier des charges des Classics et Grands Prix Mid-Amateurs**1. Ligue**

La Ligue est responsable de l'attribution d'une de ces compétitions sur son territoire. Elle doit contrôler la conformité du règlement de l'épreuve avec le présent cahier des charges.

Certains de ces Classics appelés Grand Prix Mid-Amateurs sont attribués par la Fédération pour un an et sont pris en compte dans le Mérite National Amateur. Ils sont au nombre de 3.

Aucun nom de sponsor ne peut figurer sur le Calendrier National des Classics/Grands Prix Mid-Amateurs. Les noms de personnes ne sont acceptés que dans la mesure où ils rappellent la mémoire de disparus. La présence des logos ffgolf et/ou Ligue dont fait partie Le club organisateur est obligatoire.

2. Joueur

En plus des critères spécifiés dans le paragraphe 1.4.1.1 (Conditions de participation), le joueur doit être à jour de ses droits d'engagement à tous les Classics Mid-Amateurs antérieurs et avoir 25 ans ou plus la veille de l'épreuve.

3. Comité de l'épreuve

L'épreuve est sous la responsabilité du Comité d'épreuve mis en place par la Commission Sportive du club. S'il y a un arbitre, il doit être intégré au Comité d'épreuve. S'il n'y a pas d'arbitre, le Comité de l'épreuve pourra sur toute question de règle faire appel à la cellule de veille mise en place par la Ligue ou à défaut à la cellule de veille arbitrage de la fédération (voir site arbitrage.ffgolf.org).

Le Comité de l'épreuve, une fois mis en place, doit s'assurer que la coordination avec les services de secours a bien été organisée.

4. Encadrement

Le club organisateur pourra prévoir la présence d'un ou plusieurs arbitre(s) en accord avec la Ligue. Les frais des arbitres (déplacement/nourriture et si nécessaire hébergement) sont à la charge du club organisateur. Pour rappel il n'y a pas d'obligation pour un club de prévoir un arbitre.

Pour les Grands Prix Mid-Amateurs : un Arbitre de Ligue au minimum obligatoire.

5. Forme de jeu

Les Classics Mid-Amateurs se jouent le week-end et jours fériés.

L'épreuve doit se dérouler sur au moins 2 tours consécutifs de 18 trous en formule stroke play. Un cut ne doit donc pas intervenir après le 1er tour.

Si par la suite un tableau de match play est organisé, seuls les résultats du stroke play seront comptabilisés pour la gestion du Mérite Mid-Amateurs.

Les Clubs, dans l'annonce et le règlement de l'épreuve, doivent clairement indiquer les index ou les statuts sportifs admis à participer.

S'il existe une épreuve associée de type criterium ou autre, le Classic Mid-Amateurs est prioritaire et doit partir en tête pour tous les tours. Les parties doivent être composées uniquement de joueurs participant à une des deux épreuves et pas de mixité entre les deux épreuves dans les parties.

Inscription :

La date limite d'inscription doit être fixée au moins 2 semaines avant le début de l'épreuve. Seule la date de réception des inscriptions sera prise en compte dans l'établissement de la liste officielle.

Le club doit publier une liste de joueurs retenus au plus tard 10 jours avant le début de l'épreuve.

Si le champ des joueurs est incomplet, Le club peut le compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après cette date. Dans ce cas, cela signifie que Le club peut compléter le champ en ajoutant des Dames et/ou des Messieurs. Néanmoins ces joueurs doivent répondre aux critères établis dans le règlement car il ne s'agit pas de wild cards. Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription.

Liste d'attente :

En cas de scratches après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente, elle devra être traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. En cas de scratches le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente doit être respecté parmi les joueurs présents sur le site.

Champ des joueurs :

Le club doit respecter lors des inscriptions pour les Dames, lorsque la série existe, les nombres minimums fixés par les quotas établis ci-dessous. Dans les limites du champ maximum, les joueurs ne répondant pas aux critères peuvent disposer de wild cards.

La répartition des wild cards est du ressort du club organisateur après accord de la Ligue.

Si le quota Dames n'est pas utilisé à la clôture des inscriptions, les places libres peuvent être reversées dans le champ des Messieurs et inversement.

	Nombre maximum (*) De joueurs autorisé incluant les Dames <u>et</u> wild cards	Dames : nombre minimum à prévoir dans le règlement (hors wild cards)	Wild cards : nombre maximum autorisé
décembre à février	75	21	9
octobre, novembre	96	24	10
mars	108	30	11
avril et septembre	120	33	12
mai à août	144	39	14

(*) Pour déterminer le nombre optimum de joueurs en fonction de votre département et de la date, prière de consulter le fichier « Amplitude France » disponible sur extranet (Documentation – Sport – Gestion Sportive) et également sur le site arbitrage.ffgolf.org (documents des arbitres).

Les Clubs organisateurs d'un Classic Mid-Amateurs comportant plus de deux tours avec cut, et organisant les départs des deux premiers tours en deux vagues de deux trous différents (1 et 10 par exemple), pourront utiliser les quotas de joueurs et de wild cards indiqués ci-dessous :

	Nombre maximum (*) De joueurs autorisé incluant les Dames <u>et</u> wild cards	Dames : nombre minimum à prévoir dans le règlement (hors wild cards)	Wild cards : nombre maximum autorisé
décembre à février	96	24	10
octobre, novembre	108	27	11
mars	120	33	12
avril et septembre	132	36	13
mai à août	156	42	15

(*) Pour déterminer le nombre optimum de joueurs en fonction de votre département et de la date, prière de consulter le fichier « Amplitude France » disponible sur extranet (Documentation – Sport – Gestion Sportive) et également sur le site arbitrage.ffgolf.org (documents des arbitres).

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Pour les Classics Mid-Amateurs, les joueurs seront retenus dans l'ordre ci-dessous à la date de clôture des inscriptions :

- par l'ordre du Mérite National Mid-Amateurs,
- par l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions,
- par l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué dans le tableau précédent.

Pour les Grands Prix Mid-Amateurs, les joueurs seront retenus dans l'ordre ci-dessous à la date de clôture des inscriptions :

- 15 places dans le champ des Messieurs et 5 places dans celui des Dames qui seront attribuées par ordre des index,
- par l'ordre du Mérite National Mid-Amateurs,
- par l'ordre des index,
- par l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué dans le tableau précédent.

Découpage des séries :

Une seule série et une seule marque de départ par sexe.

Marques de départ :

Selon les caractéristiques du parcours et les conditions de jeu, le Comité de l'épreuve a le choix entre tous les repères pour les Messieurs et les Dames.

Tirage des départs et cadence de jeu :

La publication des horaires de départs intervient au plus tôt 48h avant l'épreuve et au plus tard à midi la veille du 1er tour.

- *Pour les épreuves de 2 tours :*

- **1er jour** : Prendre la liste par ordre de l'index, la couper en 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs à bloc 4 derniers joueurs). Faire jouer le bloc 2, puis le bloc 1 et pour finir le bloc 3 puis 4.

- **2e jour** : En fonction des résultats du 1er tour, ordre décroissant.

Lors du 2e tour, le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats, Dames et Messieurs séparément (avec éventuellement une alternance de 3 ou 4 groupes successifs de Dames et de Messieurs).

L'intervalle des départs recommandé est de 11 minutes. Il ne doit en aucun cas être inférieur à 10 minutes.

Les départs de 2 tees différents sont autorisés, le tirage du 2e tour devra se faire en U inversé (Voir chapitre 3.8.4 ORGANISATION DES DÉPARTS). Pour le 1er tour, voir schéma 2 tees différents.

- *Pour les épreuves de plus de 2 tours :*

Départs d'un seul tee :

- **1er jour** : Prendre la liste par ordre de l'index, la couper en 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs à bloc 4 derniers joueurs). Faire jouer le bloc 2, puis le bloc 1 et pour finir le bloc 3 puis 4.

- **2e jour** : Bloc 3, Bloc 4, Bloc 2 et Bloc 1.

- **3e jour et +** : en fonction des résultats, ordre décroissant.

Départs de 2 tees différents :

- **1er jour** : Prendre la liste par ordre de l'index, la couper en 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs à bloc 4 derniers joueurs). Faire jouer le bloc 2, puis le bloc 1 du trou 10 et le bloc 3 puis 4 du trou 1.

- **2e jour** : Faire jouer le bloc 1, puis le bloc 2 du trou 1 et le bloc 4 puis 3 du trou 10.

- **Après le 2e jour** : le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats.

En cas de cut après 3 tours, les départs du 3e tour devront se faire en U inversé (Voir chapitre 3.8.4 ORGANISATION DES DÉPARTS).

En cas de circonstances exceptionnelles (intempéries), le Comité de l'épreuve aura toute possibilité pour organiser les départs de manière à assurer le bon déroulement de l'épreuve.

1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

Départs sur un seul tee

PREPARATION

- 1 - Classer vos joueurs retenus dans le champ par ordre des index.
- 2 - Diviser cette liste en 4 blocs identiques.
- 3 - Repartir les 4 blocs selon les tableaux ci-après.

Bloc 1
Bloc 2
Bloc 3
Bloc 4

2 jours	
Jour 1	Jour 2
Bloc 2	départs suivants l'ordre décroissant des résultats
Bloc 1	
Bloc 3	
Bloc 4	

3 jours et plus		
Jour 1	Jour 2	jour 3 et +
Bloc 2	Bloc 3	départs suivants l'ordre décroissant des résultats
Bloc 1	Bloc 4	
Bloc 3	Bloc 2	
Bloc 4	Bloc 1	

Départs sur deux tees

2 jours		
Jour 1		Jour 2
Tee 1	Tee 10	départs suivants l'ordre décroissant des résultats
Bloc 3	Bloc 2	
Bloc 4	Bloc 1	

3 jours et plus		
Jour 2		jour 3 et +
Tee 1	Tee 10	départs suivants l'ordre décroissant des résultats
Bloc 1	Bloc 4	
Bloc 2	Bloc 3	

Les départs pour les Dames sont à adapter en fonction du nombre d'inscrites. Elles pourront être réparties dans un seul ou plusieurs blocs.

Cut : pour une compétition de plus de 2 tours, un cut peut être mis en place après le deuxième ou le troisième tour. Si pour déterminer ce cut Le club organise un play-off, il est recommandé qu'il n'y ait pas plus de 5 joueurs par groupe.

Dernier tour : Lorsqu'il existe plusieurs catégories de joueurs (Dames ou Messieurs), les joueurs ou joueuses jouant pour le titre dans leur catégorie devront être regroupés dans les dix derniers départs.

Classement : Le classement des Classics et des Grands Prix Mid-Amateurs est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte).

Départage : En cas d'égalité pour la première place pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off en trou par trou.

N.B. : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).

6. Droits d'engagement

Les droits d'engagement comprenant les green-fees des journées de compétition et d'une journée d'entraînement ne doivent pas dépasser au total les valeurs maximales suivantes :

- pour 2 jours de compétition : 90 €
- pour 3 jours de compétition : 110 €
- pour 4 jours de compétition : 130 €

Le club organisateur peut mettre en place un tarif préférentiel pour ses membres.

7. Prise en charge des frais des joueurs

À partir du 1er janvier 2022, les Règles du Statut Amateur ne comportent plus aucune restriction sur la prise en charge des frais des joueurs et sur la manière dont un amateur peut avoir des bénéfices grâce à son nom ou à son image.

8. Prix

Un amateur est autorisé à accepter n'importe quel prix, y compris monétaire, jusqu'à une limite de 850 €. (Règle 3 du Statut Amateur 2022). Un prix monétaire ne peut être accepté que si le Classic/Grand Prix Mid-Amateurs ne comporte aucun classement en net.

9. Forfaits (Scratches)

Le joueur peut annuler sa participation jusqu'à la date limite d'inscription fixée par Le club. Dans cette hypothèse les droits d'engagement sont remboursés.

10. Calcul de la catégorie

Le calcul de la catégorie d'un Classic Mid-Amateurs se fait systématiquement a posteriori selon les principes édictés dans le règlement du Mérite National Mid-Amateurs (lire § 6.7 du Vademecum).

1.4.4.5 Cahier des Charges des Trophées Seniors/Seniors 2/Seniors 3 et des Grands Prix Seniors

Les Grands Prix Seniors Sélectifs sont désignés pour une année par la ffgolf et sont qualificatifs pour le Championnat d'Europe par Équipes.

1. Ligue

La Ligue est responsable de l'attribution d'une de ces compétitions sur son territoire. Elle doit contrôler la conformité du règlement de l'épreuve avec le présent cahier des charges.

Aucun nom de sponsor ne peut figurer sur le Calendrier National des Trophées Seniors/Seniors 2/Seniors 3 Grands Prix Seniors. Les noms de personnes ne sont acceptés que dans la mesure où ils rappellent la mémoire de disparus.

La présence des logos ffgolf et/ou Ligue dont fait partie Le club organisateur est obligatoire.

2. Joueurs

En plus des critères spécifiés dans le paragraphe 1.4.1.1 (Conditions de participation), le joueur doit :

- avoir 50 ans ou plus la veille de l'épreuve, 60 ans pour les Trophées Seniors 2 et 70 ans pour les trophées Seniors 3.
- être à jour de ses droits d'engagement à tous les Trophées / Grands Prix Seniors antérieurs.

3. Encadrement

Le club organisateur pourra prévoir la présence d'un ou plusieurs arbitre(s) en accord avec la Ligue.

Les frais des arbitres (déplacement/nourriture et si nécessaire hébergement) sont à la charge du club organisateur. Pour rappel il n'y a pas d'obligation pour un club de prévoir un arbitre.

Pour les Grands Prix Seniors sélectifs : un Arbitre de Ligue au minimum obligatoire.

4. Comité de l'épreuve

L'épreuve est sous la responsabilité du Comité d'épreuve mis en place par la Commission Sportive du club. S'il y a un arbitre, il doit être intégré au Comité d'épreuve. S'il n'y a pas d'arbitre, le Comité de l'épreuve pourra sur toute question de règle faire appel à la cellule de veille mise en place par la Ligue ou à défaut à la cellule de veille arbitrage de la fédération (voir site arbitrage.ffgolf.org).

Le Comité de l'épreuve, une fois mis en place, doit s'assurer que la coordination avec les services de secours a bien été organisée.

5. Forme de jeu

Les Grands Prix Seniors se jouent le week-end et jours fériés. Les Trophées Seniors/Seniors 2/Seniors 3 se jouent en semaine.

Ces épreuves doivent se dérouler sur au moins 2 tours consécutifs de 18 trous en formule stroke play. Un cut ne doit donc pas intervenir après le 1er tour.

Si par la suite un tableau de match play est organisé, seuls les résultats du stroke play seront comptabilisés pour la gestion du Mérite Seniors.

S'il existe une épreuve associée de type criterium ou autre, le Grand Prix / Trophée Seniors/Seniors 2/Seniors 3 est prioritaire et doit partir en tête pour tous les tours. Les parties doivent être composées uniquement de joueurs participant à une des deux épreuves et pas de mixité entre ces épreuves dans les parties.

Inscription

La date limite d'inscription doit être fixée au moins 2 semaines avant le début de l'épreuve. Seule la date de réception des inscriptions sera prise en compte dans l'établissement de la liste officielle.

Le club doit publier une liste de joueurs retenus au plus tard 10 jours avant le début de l'épreuve.

Si le champ des joueurs est incomplet, Le club peut le compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après cette date. Dans ce cas, cela signifie que Le club peut compléter le champ en ajoutant des Dames et/ou des Messieurs. Néanmoins ces joueurs doivent répondre aux critères établis dans le règlement car il ne s'agit pas de wild cards. Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription.

Liste d'attente

En cas de scratches après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente, elle devra être traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. En cas de scratches le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente doit être respecté parmi les joueurs présents sur le site.

Champ des joueurs

Le club doit respecter lors des inscriptions pour les Dames, lorsque la série existe, les nombres minimums fixés par les quotas établis ci-dessous. Dans les limites du champ maximum, les joueurs ne répondant pas aux critères peuvent disposer de wild cards.

La répartition des wild cards est du ressort du club organisateur après accord de la Ligue.

Si le quota Dames n'est pas utilisé à la clôture des inscriptions, les places libres peuvent être reversées dans le champ des Messieurs et inversement.

	Nombre maximum (*) De joueurs autorisé incluant les Dames <u>et</u> wild cards	Dames : nombre minimum à prévoir dans le règlement (hors wild cards)	Wild cards : nombre maximum autorisé
décembre à février	75	21	9
octobre, novembre	96	24	10
mars	108	30	11
avril et septembre	120	33	12
mai à août	144	39	14

(*) Pour déterminer le nombre optimum de joueurs en fonction de votre département et de la date, prière de consulter le fichier « Amplitude France » disponible sur extranet (Documentation – Sport – Gestion Sportive) et également sur le site arbitrage.ffgolf.org (documents des arbitres).

Les Clubs organisateurs d'un Grand Prix / Trophée Seniors/Seniors 2/Seniors 3 comportant plus de deux tours avec cut, et organisant les départs des deux premiers tours en deux vagues de deux trous différents (1 et 10 par exemple), pourront utiliser les quotas de joueurs et de wild cards indiqués ci-dessous :

	Nombre maximum (*) De joueurs autorisé incluant les Dames <u>et</u> wild cards	Dames : nombre minimum à prévoir dans le règlement (hors wild cards)	Wild cards : nombre maximum autorisé
décembre à février	96	24	10
octobre, novembre	108	27	11
mars	120	33	12
avril et septembre	132	36	13
mai à août	156	42	15

(*) Pour déterminer le nombre optimum de joueurs en fonction de votre département et de la date, prière de consulter le fichier « Amplitude France » disponible sur extranet (Documentation – Sport – Gestion Sportive) et également sur le site arbitrage.ffgolf.org (documents des arbitres).

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Grands Prix Seniors :

- 1/3 des joueurs maximum retenus par la place au Mérite National Amateur (Dames et Messieurs) à la date de clôture des inscriptions
- 1/3 des joueurs (+ les places non attribuées par le critère précédent) retenus par la place au Mérite National Seniors (Dames et Messieurs) à la date de clôture des inscriptions
- les places restantes sont attribuées par ordre d'index à la date limite d'inscription.

Trophées Seniors/ Seniors 2/ Seniors 3 :

- 15 places dans le champ des Messieurs et 5 places dans celui des Dames, qui seront attribuées par ordre des index à la date de clôture des inscriptions.
- par ordre du Mérite National Seniors,
- par ordre des index à la date de clôture des inscriptions,
- par ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué dans le tableau précédent.

Si Le club organisateur souhaite mettre une limite d'index pour restreindre le champ des joueurs, celle-ci devra se faire en accord avec la Ligue. Dans ce cas, l'index maximum Dames devra avoir un écart de 3 points au minimum par rapport à l'index maximum Messieurs.

Découpage des séries :

Une seule série et une seule marque de départ par sexe.

Un classement spécifique par catégorie d'âge peut être créé. Exemple : un classement spécifique seniors 2 ou Seniors 3 peut être réalisé.

Attention, tous les joueurs devront partir des mêmes repères.

Marques de départ :

Le Comité de l'épreuve doit adapter la position des marques de départ en prenant en compte les caractéristiques du parcours et les conditions de jeu (météo, roule, position des drapeaux etc.).
Recommandation de la ffgolf pour les Trophées Seniors/Seniors 2/Seniors 3 : Repères 3 (jaunes) pour les Messieurs et repères 5 (rouges) pour les Dames.

Recommandation de la ffgolf pour les Grands Prix Seniors : Repères 2 (5 800 m minimum) pour les Messieurs et repères 4 (5 100 m minimum) pour les Dames.

Pour les Grands Prix Seniors « Sélectifs » : Repères 2 pour les Messieurs et repères 4 pour les Dames. Distances à valider par la ffgolf.

Tirage des départs et cadence de jeu :

La publication des horaires de départs intervient au plus tôt 48h avant l'épreuve et au plus tard à midi la veille du 1er tour.

- *Pour les épreuves de 2 tours :*

- **1er jour** : Prendre la liste par ordre de l'index, la couper en 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs à bloc 4 derniers joueurs). Faire jouer le bloc 2, puis le bloc 1 et pour finir le bloc 3 puis 4.
- **2e jour** : En fonction des résultats du 1er tour, ordre décroissant.

Lors du 2e tour, le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats, Dames et Messieurs séparément (avec éventuellement une alternance de 3 ou 4 groupes successifs de Dames et de Messieurs).

L'intervalle des départs recommandé est de 11 minutes. Il ne doit en aucun cas être inférieur à 10 minutes.

Les départs de 2 tees différents sont autorisés, le tirage du 2e tour devra se faire en U inversé (Voir chapitre 3.8.4 ORGANISATION DES DÉPARTS). Pour le 1er tour, voir schéma 2 tees différents.

- *Pour les épreuves de plus de 2 tours :*

Départs d'un seul tee :

- **1er jour** : Prendre la liste par ordre de l'index, la couper en 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs à bloc 4 derniers joueurs). Faire jouer le bloc 2, puis le bloc 1 et pour finir le bloc 3 puis 4.
- **2e jour** : Bloc 3, Bloc 4, Bloc 2 et Bloc 1.
- **3e jour et +** : en fonction des résultats, ordre décroissant.

Départs de 2 tees différents :

- **1er jour** : Prendre la liste par ordre de l'index, la couper en 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs à bloc 4 derniers joueurs). Faire jouer le bloc 2, puis le bloc 1 du trou 10 et le bloc 3 puis 4 du trou 1.
- **2e jour** : Faire jouer le bloc 1, puis le bloc 2 du trou 1 et le bloc 4 puis 3 du trou 10.
- **Après le 2e jour** : le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats.

1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

En cas de cut après 3 tours, les départs du 3e tour devront se faire en U inversé (Voir chapitre 3.8.4 ORGANISATION DES DÉPARTS).

L'intervalle des départs recommandé est de 11 minutes. Il ne doit en aucun cas être inférieur à 10 minutes.

En cas de circonstances exceptionnelles (intempéries), le Comité de l'épreuve aura toute possibilité pour organiser les départs de manière à assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Départs sur un seul tee

PREPARATION

- 1 - Classer vos joueurs retenus dans le champ par ordre des index.
- 2 - Diviser cette liste en 4 blocs identiques.
- 3 - Repartir les 4 blocs selon les tableaux ci-après.

Bloc 1
Bloc 2
Bloc 3
Bloc 4

2 jours	
Jour 1	Jour 2
Bloc 2	départs suivants l'ordre décroissant des résultats
Bloc 1	
Bloc 3	
Bloc 4	

3 jours et plus		
Jour 1	Jour 2	jour 3 et +
Bloc 2	Bloc 3	départs suivants l'ordre décroissant des résultats
Bloc 1	Bloc 4	
Bloc 3	Bloc 2	
Bloc 4	Bloc 1	

Départs sur deux tees

2 jours		
Jour 1		Jour 2
Tee 1	Tee 10	départs suivants l'ordre décroissant des résultats
Bloc 3	Bloc 2	
Bloc 4	Bloc 1	

3 jours et plus		
Jour 2		jour 3 et +
Tee 1	Tee 10	départs suivants l'ordre décroissant des résultats
Bloc 1	Bloc 4	
Bloc 2	Bloc 3	

Les départs pour les Dames sont à adapter en fonction du nombre d'inscrites. Elles pourront être réparties dans un seul ou plusieurs blocs.

Cut : pour une compétition de plus de 2 tours, un cut peut être mis en place après le deuxième ou le troisième tour. Si pour déterminer ce cut Le club organise un play-off, il est recommandé qu'il n'y ait pas plus de 5 joueurs par groupe.

Dernier tour : Lorsqu'il existe plusieurs catégories de joueurs (Dames ou Messieurs), les joueurs ou joueuses jouant pour le titre dans leur catégorie devront être regroupés dans les dix derniers départs.

Classement : Le classement est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte).

Départage : En cas d'égalité pour la première place pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off en trou par trou.

N.B. : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).

6. Droits d'engagement

Les droits d'engagement comprenant les green-fees des journées de compétition et d'une journée d'entraînement ne doivent pas dépasser au total les valeurs maximales suivantes :

- pour 2 jours de compétition : 90 €
- pour 3 jours de compétition : 110 €
- pour 4 jours de compétition : 130 €

Le club organisateur peut mettre en place un tarif préférentiel pour ses membres.

7. Prise en charge des frais des joueurs

À partir du 1er janvier 2022, les Règles du Statut Amateur ne comportent plus aucune restriction sur la prise en charge des frais des joueurs et sur la manière dont un amateur peut avoir des bénéfices grâce à son nom ou à son image.

8. Prix

Un amateur est autorisé à accepter n'importe quel prix, y compris monétaire, jusqu'à une limite de 850 €. (Règle 3 du Statut Amateur 2022). Un prix monétaire ne peut être accepté que si le Trophée/Grand Prix Seniors/Seniors 2/Seniors 3 ne comporte aucun classement en net.

9. Forfaits (Scratches)

Le joueur peut annuler sa participation à un Trophée Seniors/Seniors 2/Seniors 3 ou à un Grand Prix Seniors jusqu'à la date limite d'inscription fixée par Le club. Dans cette hypothèse les droits d'engagement sont remboursés.

10. Calcul de la catégorie

Le calcul de la catégorie d'un Grand Prix / Trophée Seniors/ Seniors 2 /Seniors 3 se fait systématiquement a posteriori selon les principes édictés dans le règlement du Mérite National Seniors (lire § 6.8 du Vademecum).

1.4.4.6 Cahier des Charges des Grands Prix Paragolf

1. LIGUE

La Ligue est responsable de l'attribution d'un Grand Prix sur son territoire et de la conformité du règlement de l'épreuve avec le cahier des charges des Grands Prix.

Elle doit contrôler et valider le règlement de l'épreuve, en respectant les Règles du Statut d'Amateur. Ces Règles ne s'appliquent pas aux joueurs professionnels.

La présence des logos officiels de la Ligue dont fait partie Le club organisateur est obligatoire.

Le présent règlement sera complété par le règlement spécifique de l'épreuve fourni avec le bulletin d'inscription.

2. CLUB

Le club doit répondre à l'ensemble de critères suivants :

- être affilié ou associé à la Fédération Française de Golf,
- être à jour de sa redevance fédérale et du règlement de ses licences,
- disposer d'un terrain de 9 trous homologué et étalonné,
- être informatisé avec le logiciel fédéral "Plus Clubs",

En cas de non-respect du cahier des charges, Le club encourra une sanction décidée par la CSSN pouvant aller jusqu'à la suspension de l'épreuve l'année suivante. Sont considérés comme des infractions graves le non-respect des conditions d'éligibilité des joueurs et le non-respect des quotas.

Certaines épreuves pourront bénéficier d'une dérogation de quota décidée par la CSSN.

Le club hôte doit assurer la coordination avec les services météo locaux qui doivent être informés de l'organisation de la compétition.

Préparation du terrain :

Pour les tontes, hauteurs et fréquences il existe des normes qui doivent être respectées. Si l'intendant de terrain du club rencontre des difficultés de mise en œuvre de ces normes, il doit contacter au plus vite la Commission Sportive de la Ligue.

Piquetage, marquage et Règles Locales ; position des drapeaux et marques de départ : le Comité de l'épreuve est responsable de ces préparations.

Voir chapitre 9 annexe D du document *Recommandations et Conseils pour la Gestion de la Compétition disponible* en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

Il sera important d'échanger avec le référent Paragolf (de la ligue ou national) afin de s'assurer que le placement des repères de départ sont adaptés aux capacités physiques de tous les joueurs et à l'état des du champ.

Messieurs : Pas plus de 100m entre les repères de départ et le début du fairway

Dames : Pas plus de 90m entre les repères de départ et le début du fairway

Sponsors et partenaires :

Le club a toute latitude pour chercher des partenaires qui pourront l'aider au montage financier d'un Grand Prix Paragolf.

Promotion :

Il serait souhaitable que Le club mette en place une campagne de promotion et communication auprès d'un public susceptible d'être intéressé par le Paragolf (associations, clubs sportifs, écoles, DRAJES, centres spécialisés, etc.)

Le golf organisateur, en relation avec la Ligue, devrait mettre en place une opération de découverte de l'activité en direction de ce même public.

3. JOUEUR

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être licencié de la Fédération Française de Golf ou être licencié d'une Fédération étrangère reconnue
- remplir tous les critères sportifs d'inscription
- médical Pass: WR4GD Pass (Cat Ranking EDGA) ou EDGA Pass (Catégorie Hors Ranking EDGA)
- licence FFSA (Cat FFSA)

4. ENCADREMENT

La Ligue doit obligatoirement mettre à disposition du Comité de l'épreuve au minimum un arbitre pour le Grand Prix Paragolf.

5. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve est constitué de 3 ou 5 personnes dont au minimum :

- 1 représentant du club organisateur
- 1 représentant du corps arbitral
- 1 représentant de la Ligue

Les frais du représentant de la Ligue et des arbitres (déplacement/nourriture et si nécessaire hébergement) sont à la charge du club organisateur.

Le Comité de l'épreuve, une fois sur place, doit assurer que la coordination avec les services de secours a bien été organisée.

6. ORGANISATION SPORTIVE

Heures d'ouverture : Vestiaires - practice - proshop - petit déjeuner : 1 heure avant le 1er départ.

Voitures : Le club doit obligatoirement mettre à disposition du Comité de l'épreuve et des arbitres une voiturette minimum.

Le Comité de l'épreuve doit autoriser les joueurs en situation de handicap titulaires des « Medical Pass » (WR4GD Pass et EDGA Pass) délivrés par l'EDGA avec la mention « Pass : yes », à jouer en voiturette.

Le club doit donc disposer d'une **flotte de voitures suffisante** afin de répondre aux besoins des joueurs. Nous estimons qu'un **parc de 12 à 18 voitures est nécessaire** pour assurer dans de bonnes conditions l'organisation de ce type d'épreuve.

Le club doit prévoir un emplacement pour la recharge des moyens de déplacement personnels (golf scooter, paragolfeur et chariots électriques).

Cadets : Pour faciliter le jeu, Le club devrait prévoir de mettre des cadets à disposition des joueurs qui en feraient la demande lors de l'inscription.

Signaux sonores pour interruption et reprise de jeu : Il est indispensable que soient disponibles et en état de marche, trois cornes de brume au minimum pour ce type de signaux.

Starter : Le club doit prévoir un nombre suffisant de starters pour toute la durée de la compétition.

Tableau officiel : Le club doit mettre à disposition un tableau officiel de dimension minimum de 2 (1 m) près du secrétariat, pour y afficher tous les règlements et informations relatifs à la compétition.

Journée d'entraînement : Les joueurs participant à la compétition doivent pouvoir accéder prioritairement et gratuitement au terrain le jour précédant le premier tour de la compétition, selon les horaires fixés par le club.

Départs membres ou green-fees : Aucun départ avant le 1er départ de l'épreuve.

Recording : Une salle et une personne du club doivent être à disposition pour gérer le recording (voir § 8 Jeu lent).

7. CATEGORIES

Les joueurs sont répartis en deux catégories :

Catégorie EDGA : Joueurs malvoyants ou handicapés physiques, membres de l'EDGA

Catégorie FFSA : Joueurs répondant aux critères du Sport Adapté, licenciés de la FFSA

Dans chaque catégorie, les joueurs et joueuses sont répartis en trois séries mixtes fondées sur l'index golfique:

1^{ère} série : 18,4 et moins

2^e série : de 18,5 à 35.9

3^e série : de 36 à 54

Au cas où une série comporterait moins de 5 joueurs, le Comité de l'épreuve pourra regrouper cette série avec une autre

L'index pris en compte est celui **à la veille du premier jour.**

8. FORME DE JEU

L'épreuve est une épreuve individuelle qui doit se dérouler sur au moins 2 tours consécutifs en formule stroke play ou Stableford selon les catégories. Un cut ne doit donc pas intervenir après le 1er tour.

1^{ère} série :

- 36 trous (18 + 18) individuel en stroke play brut et net. Les hommes jouent des repères dont la longueur totale est comprise entre 5500 et 5800 mètres pour un par 72, les femmes jouent des repères dont la longueur totale est comprise entre 4500 et 5200 mètres pour un par 72.

2^e série :

- 36 trous (18 + 18). Individuel en Stableford net. Les hommes jouent des repères dont la longueur totale est comprise entre 5200 et 5500 mètres pour un par 72, les femmes jouent des repères dont la longueur totale est comprise entre 4000 et 4500 mètres pour un par 72.

3^e série :

- 18 trous (9+9). Individuel en Stableford net. Les hommes jouent des repères dont la longueur totale est comprise entre 5200 et 5500 mètres pour un par 72, les femmes jouent des repères dont la longueur totale est comprise entre 4000 et 4500 mètres pour un par 72.

9. INSCRIPTIONS

L'inscription se fait directement auprès du golf organisateur. Toutes les informations utiles sont disponibles sur les sites web de la ffgolf, de l'AS HANDIGOLF et de l'EDGA (si l'épreuve est comptabilisée au WF (GD)).

La date limite d'inscription doit être fixée au moins **2 semaines** avant le début de l'épreuve. Seule la date de réception des inscriptions sera prise en compte dans l'établissement de la liste officielle.

Le club doit publier une liste de joueurs retenus au plus tard **10 jours** avant le début de l'épreuve.

Si le champ des joueurs est incomplet, Le club peut le compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après cette date. Ces joueurs doivent répondre aux critères établis dans le règlement car il ne s'agit pas de wild cards. Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription.

En fonction du nombre de voitures disponibles, les inscriptions des joueurs nécessitant l'usage d'une voiturette pourront être closes par le Comité d'organisation.

Liste d'attente :

En cas de scratches après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente, elle devra être traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. En cas de scratches le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente doit être respecté parmi les joueurs présents sur le site.

Les droits d'inscription :

Les frais d'inscription pour chaque joueur sont établis par l'organisateur du tournoi.

Annulations :

Le joueur peut annuler sa participation jusqu'à la date limite d'inscription fixée par Le club. Dans cette hypothèse les droits d'engagement sont remboursés.

Tout joueur n'ayant pas prévenu à l'avance de sa non-participation peut se voir refuser l'accès aux Grands Prix Paragolf suivants.

Tout joueur qui n'aurait pas réglé ses droits d'engagement à un précédent Grand Prix Paragolf doit être refusé jusqu'à complet règlement des sommes dues. Le Comité de l'épreuve informera la Ligue de ces cas. La Ligue devra informer le Comité d'épreuve des Grands Prix Paragolf suivants des refus à notifier.

Si un joueur annule sa participation après la date limite d'inscription, les droits d'inscription ne seront pas remboursés.

10. JEU

Tirage des départs et cadence de jeu

Lors du 1er tour, le tirage devra se faire par série en respectant l'ordre (croissant) des index. L'ordre suivant devrait être respecté : 1ère série, 2e série puis 3e série.

Lors du 2e tour, le tirage devrait se faire par série en respectant l'ordre (croissant ou décroissant) des résultats. Il est recommandé d'organiser les départs depuis les tees 1 et 10. L'ordre suivant devrait être respecté : 1ère série du tee 1 puis 2e série du tee 1 / 3e série du tee 10.

Quel que soit le tour, le Comité de l'Épreuve peut ajuster l'ordre des départs afin d'affecter ensemble des joueurs nécessitant l'usage d'une voiturette, si leur nombre est restreint.

L'intervalle des départs recommandé est de 11 minutes. Il ne doit en aucun cas être inférieur à 10 minutes.

En cas de **circonstances exceptionnelles** (intempéries, intervalle entre les trous, temps de jeu), **le Comité de l'épreuve aura toute possibilité pour organiser les départs de manière à assurer le bon déroulement de l'épreuve.**

NB : Se reporter au document Recommandations et Conseils pour la Gestion d'une Compétition, disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

Règles :

Les Règles du R&A s'appliquent sur les Grands Prix Paragolf.

Les Règles spécifiques de golf pour personnes en situation de handicap s'appliquent également.

Les Règles locales doivent être affichées sur le tableau officiel et distribuées au départ de chaque tour.

Champ de joueurs :

Le club doit faire tout son possible pour favoriser les inscriptions de joueuses en situation de handicap, peu importe le niveau de jeu.

Il est établi que lors de ses Grand Prix Paragolf, les paragolfeurs possédant le statut de joueur professionnel sont autorisés à jouer ce type de compétition dans les limites du champ maximum. En fonction du nombre, une série spécifique sera constituée (5 joueurs à minima). En deçà, ils seront intégrés à la 1ère série du tournoi. Les joueurs ne répondant pas aux critères peuvent disposer de wild cards. La répartition des wild cards est du ressort de la Ligue qui pourra en affecter une partie au Club organisateur.

La Direction Technique Nationale se réserve le droit d'utiliser directement 3 de ces wild cards pour des joueurs qu'elle aura désignés.

IMPORTANT :

Afin de développer la pratique du golf en compétition pour les personnes en situation de handicap mais également, de promouvoir la pratique « Paragolf » au sein des clubs, la Direction Technique autorise l'organisation d'un Grand Prix Paragolf en même temps qu'une autre épreuve de club afin de mutualiser les charges et permettre au plus grand nombre de joueurs en situation de handicap ou valides de jouer ensemble. Ce Grand Prix comportera, alors, sur sa liste de départs, des paragolfeurs et des joueurs valides qui seront répartis aléatoirement dans les parties.

Ceci dans le but de créer une plus-value pour l'épreuve au sein du club, mais également de limiter les contraintes organisationnelles qu'un champ de joueurs réduit pourrait entraîner.

Jeu lent :

La procédure de jeu lent édictée par le Comité des Règles de la ffgolf s'applique (lire **§ 1.2-2-4** du Vademecum).

12. CONTROLE ANTIDOPAGE

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf (lire § 4.1 du Vademecum).

Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

13. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DES JOUEURS

Qu'ils soient français ou étrangers, les conditions de prise en charge des frais sont strictement précisées dans les Règles du Statut d'Amateur (Règle 4-2). Il appartient au Club organisateur d'obtenir les autorisations préalables indispensables.

De plus, Le club ne doit pas accorder de tarifs préférentiels liés à la compétition pour les joueurs amateurs (droit d'inscription, hôtel, transport, repas ou autres avantages), en fonction de critères sportifs (ex : licence or, index, etc.) – Règle 6-3 du Statut d'Amateur.

En revanche, le Comité de l'épreuve doit faire des propositions de hébergement qui seront transmises aux joueurs et publiées sur le site de l'Association Handigolf Française.

14. PRIX

La valeur des prix doit strictement se conformer aux Règles du Statut d'Amateur (Règle 3).

Il est vivement souhaitable et recommandé par la Commission Sportive Nationale de distribuer comme prix que des coupes ou des trophées gravés portant témoignage de l'épreuve.

15. RESULTATS

Résultats Français :

Les résultats doivent impérativement, dans un délai de 48 heures après la clôture du Grand Prix Paragolf, être envoyés depuis "RMS Clubs" vers le centre serveur fédéral "FLEOLE" et publiés sur le site Internet de ffgolf.

Classement : Le classement d'un Grand Prix Paragolf s'établit ainsi

1 Catégorie EDGA :

- 1ère série : un classement stroke play brut et net
- 2e série : un classement Stableford net
- 3e série : un classement Stableford net

1 Catégorie FFSA :

- 1ère série : un classement stroke play brut et net
- 2e série : un classement Stableford net
- 3e série : un classement Stableford net

1 Catégorie autre (joueurs non titulaires du WR4GD Pass):

- 1ère série : un classement stroke play brut et net
- 2e série : un classement Stableford net
- 3e série : un classement Stableford net

Un prix sera remis à chaque vainqueur de chaque classement.

Pour le classement brut de la 1ère série, en cas d'égalité pour la première place à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off en trou par trou.

NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).

World Ranking for Golfers with Disability (WR4GD) :

1.4 RÉGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

Les résultats doivent être saisis sur un tableur Excel, préalablement fourni par la ffgolf, nommé : EDGA Event Results (completed by event organiser) .xls

Ce tableur Excel doit impérativement et dans un délai de 48 heures après la clôture du Grand Prix Handigolf être envoyé aux référents du World Ranking for Golfers with Disability. Ceci afin de mettre à jour les classements mondiaux des joueurs présents à ce Grand Prix.

L'envoi de ce tableur est à réaliser auprès de M. Aurélien LACOUR (Réfèrent National de la pratique Paragolf à la ffgolf) : aurelien.lacour@ffgolf.org

1.5 ORGANISATION D'UNE ÉPREUVE FEDERALE

Sommaire

1. Préconisation et obligation pour les compétitions jeunes
2. Cadences de jeu et lutte contre le jeu lent
3. Interruption de jeu et signaux à bras
4. Définition des catégories d'âges
5. Fiche d'urgence médicale
6. Tableau de match play
7. Fiche de compétitions d'équipes

1.5.1 Préconisations et obligations pour les compétitions jeunes

1. Suiveurs de parties U10/ U12

Lors de leurs premiers pas en compétition, nos jeunes pousses doivent être accompagnées afin de leur permettre de prendre un maximum de plaisir dans les meilleures conditions.

Le suivi des parties sur une compétition permet d'en vérifier le bon déroulement, d'assurer la fluidité du jeu et de vérifier le comptage des scores. Le suiveur de partie peut être un bénévole, un animateur sportif bénévole de club (ASBC), un parent (grand frère, grande sœur, père, mère...) d'un des joueurs de la compétition. Un suiveur de partie ne doit cependant pas avoir de lien de parenté avec les enfants de la partie suivie.

La fiche fédérale « suiveur de partie en compétition » détaille les comportements à adopter et les écueils à éviter lors du suivi d'une partie. Ces fiches peuvent être commandées gratuitement sur l'extranet fédéral.

Dans le but d'optimiser cet accompagnement, la fédération préconise fortement la mise en place des suiveurs sur toutes les parties U10 sur des épreuves départementales et régionales et sur toutes les parties U12 des épreuves départementales.

Afin de garantir une équité entre toutes les parties d'une même catégorie d'âge, le suivi des parties devra être assuré, dans la mesure du possible, pour tous les enfants de la catégorie d'âge concernée.

2. Épreuves de clubs

Afin d'améliorer la prise en compte des jeunes lors des épreuves de clubs, il est souhaitable de mettre en place un cadre favorisant la pratique des jeunes lors des compétitions de clubs.

Pour cela, la ffgolf préconise que les jeunes disputent systématiquement les compétitions de club du repère de jeu correspondant à leur catégorie d'âge (1) :

- Si un classement junior est prévu pour la compétition, la ffgolf préconise l'utilisation des séries par âge et par index (cf. page 255).
- S'il n'y a pas de classement junior prévu dans le cadre de la compétition mais un classement général regroupant les adultes et les jeunes, les jeunes devront cependant pouvoir partir du repère de jeu correspondant à leur âge. Dans une même série par index, les jeunes partiront du repère correspondant à leur âge et les autres joueurs de leur repère habituel.

À ce titre, la mise en place des repères avancés (repères 6 et 7) est rendue obligatoire pour tous les clubs disposant d'un parcours 9 ou 18 trous.

- Exemption possible d'aménagement d'un repère 7 pour les structures disposant d'un pitch & putt ou d'un compact.
- Repère 6 : installé idéalement au début de chaque fairway (éventuellement repère rouge pour les par 3). Voir notices détaillées dans la rubrique « les repères jeunes » de la documentation « jeunes » de l'extranet fédéral.

La limite pour la gestion de l'index sur ce repère 7 est désormais fixée à 36 pour toutes les catégories de jeu.

(1) Après l'obtention du drapeau d'argent pour les compétitions 9 trous et l'obtention du drapeau d'or pour les compétitions sur 18 trous. Le repère de jeu préconisé par la ffgolf pour les jeunes titulaires d'un drapeau de couleur et d'un drapeau de bronze est le repère 7.

3. Marquage au sol

En l'absence d'appareils de mesure de distance lors des épreuves jeunes et afin de favoriser leur progression, une identification de certaines distances (50 m, 100 m, 150 m) doit obligatoirement être mise en place lors de l'organisation d'un Grand Prix Jeunes, Grand Prix Jeunes Majeur et lors des épreuves de qualification au Championnat de France Jeunes à travers un marquage à la peinture ou l'utilisation de marques au sol qui peuvent être permanentes (pavés colorés, repères fixes ancrés au sol, distances sur arroseurs, etc.) ne gênant ni le jeu, ni le travail des jardiniers.

Ce marquage doit être effectif dès la partie de reconnaissance officielle.

4. Compétitions avec score maximum

Le Score maximum (anciennement strokeford) est une forme de stroke play dans laquelle le score d'un joueur ou d'un Camp pour un trou est plafonné à un nombre maximal de coups (à savoir les coups joués et tous les coups de **pénalité**), fixé par le Comité, tel que deux fois le par, un nombre fixe ou le double bogey en net.

Pour les compétitions jeunes, l'usage du score maximum de 9 pour les catégories U10 et U12 lors des épreuves de clubs et des épreuves départementales est préconisé.

Sur chaque trou joué avec un Score maximum fixé à 9 :

- Si à la fin du 8e coup, la balle n'est pas dans le trou, celle-ci est ramassée et on note 9 sur la carte de scores.
- En cas d'incertitude sur le nombre de coups joués sur le trou, le score marqué sera 9.

5. Épreuves fédérales

Dans le cadre des compétitions fédérales Jeunes, un binôme composé du Cadre de ligue et du Chef arbitre, doit être identifié. Ce binôme est en charge de l'organisation et du bon déroulement des événements suivants : les Grands Prix Jeunes, les Grands Prix Nationaux U12 et les Grands Prix Jeunes Majeurs.

Lors de la journée officielle de reconnaissance, il est impératif que les repères de départ soient positionnés de manière à garantir que la distance de jeu corresponde à la distance maximum jouée sur chaque trou du parcours pendant la compétition.

En fonction des conditions de jeu rencontrées, le binôme Cadre de ligue / Chef arbitre dispose de la possibilité de modifier les positions des repères de départ lors de chaque journée de compétition. Ces ajustements peuvent être effectués de manière significative si nécessaire, en fonction des facteurs suivants : saisonnalité, conditions météorologiques du jour, état du terrain, etc.

1.5.2 Jeu lent dans les épreuves amateurs

Les procédures sont décrites dans les Règles locales permanentes sous la rubrique cadence de jeu rapide.

JEU LENT à l'attention du Comité Modalités de mise en place des procédures

Le temps imparti pour jouer chaque trou ou le tour est déterminé par le Comité. Il est affiché au tableau officiel et remis aux joueurs en stroke play et en match play.

En stroke play, le temps de jeu doit être établi de la façon suivante pour les groupes de trois joueurs :

- 11 minutes pour un par 3 -14 minutes pour un par 4 -17 minutes pour un par 5
- ajouter le temps de marche entre chaque trou et pour aller du dernier green au recording
- ajouter du temps pour un trou particulièrement difficile ou pouvant créer du retard.

Chronométrage individuel

Sur la zone de départ et sur le parcours

Le chronométrage débutera lorsque le joueur aura eu un temps suffisant pour rejoindre sa balle. Le temps passé à marcher en avant, ou en arrière, pour décider du coup à jouer est comptabilisé et fait partie du temps du prochain coup.

Si un joueur a été distrait par un co-compétiteur, un cadet, ou un élément extérieur, durant la préparation d'un coup, le chronomètre sera arrêté et ne reprendra que lorsque le joueur aura à nouveau atteint le même état de préparation. Les conditions météo telles que le vent ou la pluie ne sont pas admises en tant que distraction, et n'entraînent pas l'arrêt du chronométrage.

Un temps suffisant est le temps mis pour marcher d'un pas normal vers sa balle ou le tee de départ, ce qui signifie qu'un joueur marchant rapidement à sa balle aura un délai supplémentaire pour préparer son coup, alors que le joueur se traînant vers sa balle aura moins de temps car le chronométrage aura déjà commencé.

Note : Une telle procédure évitera certaines situations anormales où un joueur chronométré accélérerait sa routine, ne serait donc pas pénalisé pour faute de temps, mais ne rattraperait pas son retard car il continuerait de marcher trop lentement.

Sur le green

Le chronométrage débute lorsque le 1er joueur a eu le temps de replacer sa balle, les autres balles étant marquées et relevées, et qu'il a eu un temps suffisant pour atteindre l'endroit où il commencera l'évaluation de son putt. Par contre, pour un putt de moins de 2 mètres le chronométrage débutera dès que le joueur aura eu suffisamment de temps pour replacer sa balle. Lorsqu'un joueur joue en second, le chronométrage débutera lorsque le 1er joueur aura marqué et relevé sa balle ou l'aura sortie du trou.

Recording

Pour mettre en place les procédures contre le jeu lent au recording, le Comité doit :

- afficher clairement ladite procédure et informer les joueurs au départ ;
- afficher le temps de jeu maximum au tableau officiel et le remettre aux joueurs ;
- fournir au starter une fiche des départs permettant d'inscrire et donc de connaître exactement les heures de départ effectives de chaque groupe ;
- organiser un recording avec une personne responsable, habilitée par le Comité, avec la fiche des départs actualisée et les temps de jeu permettant de connaître exactement les heures maximum d'arrivée de chaque groupe.

Le Comité ne devrait retenir de circonstances particulières que dans le cas d'une procédure longue impliquant un arbitre avec une interprétation technique d'une règle de golf, dans le cas de recherches de balles itératives sur la fin du tour, ou lorsqu'un des joueurs du groupe a été pénalisé pour faute de temps. Ne peuvent être retenues comme circonstances particulières :

- l'attente d'un arbitre pour l'application d'une règle simple (zone à **pénalité** ou condition anormale du parcours) car dans ces cas le joueur doit appliquer la Règle 20.1c sans perdre de temps ;
- la non mise en jeu d'une balle provisoire obligeant un joueur à retourner au départ après la perte de sa balle d'origine.



Recommandations utiles pour lutter contre le jeu lent en compétition

Conseils à l'arbitre ou à l'officiel pour améliorer la cadence de jeu :

- Placez-vous à un endroit bien visible des joueurs.
- Soyez prêt à aider les joueurs en cas de problèmes de Règles
- Estimez la difficulté du coup à jouer et autorisez un délai supplémentaire si vous sentez que ce coup est particulièrement délicat.
- Si un groupe qui est hors de position fait un gros effort pour retrouver sa place (par exemple en regagnant 2 minutes par trou), considérez qu'il n'a pas à être chronométré.
- Autorisez un délai supplémentaire si les conditions météo sont telles que les joueurs doivent mettre et enlever de façon répétée leur tenue de pluie.
- Soyez compréhensif en cas de vent très violent.

Conseils au joueur pour améliorer la cadence de jeu :

- Appliquer le « Prêt ? Jouez ! »
- Soyez conscient de votre position par rapport au groupe devant vous.
- Si vous sentez que votre groupe perd la distance, prévenez les autres joueurs.
- Si votre groupe a perdu la distance, essayez de rattraper rapidement votre retard.
- N'attendez pas que ce soit à votre tour de jouer pour mettre votre gant.
- N'attendez pas que ce soit à votre tour de jouer pour calculer la longueur du coup à jouer et choisir votre club.
- Examinez votre ligne de putt pendant que les autres joueurs examinent la leur (dans les limites normales du Code de comportement).
- Au green positionnez vos sacs ou chariots de manière à pouvoir rejoindre rapidement le départ suivant.
- Quittez le green dès que tous les joueurs du groupe ont terminé le trou. Marquez les scores au départ suivant ou en vous y rendant. Si vous avez l'honneur au départ suivant, ne perdez pas de temps pour arriver au tee, vous marquerez la carte après avoir joué.
- Jouez une balle provisoire si votre balle risque d'être perdue ou hors limites.
- Si vous gardez la distance avec le groupe précédent, vous ne pouvez pas être accusé de jeu lent.

Ne pas oublier que quarante secondes sont un grand laps de temps pour effectuer un coup de golf.

Si vos préparatifs ont eu lieu avant que ce soit à vous de jouer, VOUS N'AUREZ PAS à précipiter votre coup en quoi que ce soit.



Prêt ? Jouez !

Dans les épreuves fédérales en stroke play, les recommandations concernant le « Prêt ? Jouez ! » s'appliquent.

Le "Ready golf" ou "Prêts ?... Jouez !" revient à s'affranchir de la règle du « le joueur le plus éloigné du trou joue en premier », afin de rendre le jeu plus fluide et donc plus rapide.

L'idée générale de ces recommandations est : si celui qui est le plus loin du trou, n'est pas prêt à jouer, pour quelque raison que ce soit, et si un autre joueur est prêt à jouer, alors que ce dernier joue ! Sans oublier, bien évidemment, d'annoncer son intention et pourquoi !

Parmi ces recommandations, on peut mentionner :

- Jouer un coup sans risque pour la partie de devant si un joueur plus éloigné du trou fait face à un coup difficile et prend du temps pour s'y préparer.
- Les joueurs les moins longs drivent d'abord ou jouent leur coup du fairway en premier si les joueurs plus longs doivent attendre.
- Driver lorsque la personne ayant l'honneur tarde à être prête à jouer.
- Jouer un coup avant d'aller aider quelqu'un à chercher sa balle.
- Finir de putter même si cela implique que l'on se tienne proche de la ligne de putt de quelqu'un d'autre.
- Jouer un coup si la personne qui vient d'effectuer une sortie de bunker au bord du green est toujours la plus éloignée du trou mais est retardée parce qu'elle ratisse le bunker.
- Lorsque la balle d'un joueur a dépassé le green, tout joueur plus proche du trou mais approchant depuis le devant du green doit jouer pendant que l'autre joueur se rend à sa balle et examine le coup qu'il lui reste à jouer.
- Noter les scores du trou qui vient d'être joué en arrivant sur le départ suivant, sauf pour le joueur ayant l'honneur qui remplira sa carte aussitôt après avoir joué.

Cadence de jeu

Afin d'établir une cadence de jeu, il faut déterminer le temps imparti pour chaque trou. Le Comité des Règles vous recommande :

- pour une partie de 2 joueurs : Par 3 = 9 minutes ; Par 4 = 12 minutes ; Par 5 = 14 minutes
- pour une partie de 3 joueurs : Par 3 = 11 minutes ; Par 4 = 14 minutes ; Par 5 = 17 minutes

À ce temps de jeu théorique, il faut y ajouter :

un délai supplémentaire pour les trous difficiles ou qui sont susceptibles de ralentir le jeu, et un temps de marche du green au départ suivant, ce **temps de marche** entre chaque trou étant ajouté au temps imparti pour le trou suivant de façon à obtenir l'heure à laquelle le dernier joueur du groupe doit ramasser sa balle dans le trou en stroke play et lorsque le score du trou est acquis en match play.

Exemple pour un 2 balles : **Par 3 : 9 min Par 4 : 12 min Par 5 : 14 min**

	Green	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Par	4	4	4	3	4	5	3	4	4
Partie	Temps	0:12	0:12	0:12	0:09	0:12	0:14	0:09	0:12	0:12
N°	Marche		0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:01:00	0:00:00	0:02:00	0:00:00
1	7:45	7:57	8:09	8:21	8:30	8:42	8:57	9:06	9:20	9:32
2	7:54	8:06	8:18	8:30	8:39	8:51	9:06	9:15	9:29	9:41
3	8:03	8:15	8:27	8:39	8:48	9:00	9:15	9:24	9:38	9:50
4	8:12	8:24	8:36	8:48	8:57	9:09	9:24	9:33	9:47	9:59
5	8:21	8:33	8:45	8:57	9:06	9:18	9:33	9:42	9:56	10:08
6	8:30	8:42	8:54	9:06	9:15	9:27	9:42	9:51	10:05	10:17

Exemple pour un 3 balles : **Par 3 : 11 min Par 4 : 14 min Par 5 : 17 min**

	Green	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Par	5	3	5	4	3	4	4	3	4
Partie	Temps	0:17	0:11	0:17	0:14	0:11	0:14	0:14	0:11	0:14
N°	Marche		0:01:00	0:00:00	0:02:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00
1	8:30	8:47	8:59	9:16	9:32	9:43	9:57	10:11	10:22	10:36
2	8:40	8:57	9:09	9:26	9:42	9:53	10:07	10:21	10:32	10:46
3	8:50	9:07	9:19	9:36	9:52	10:03	10:17	10:31	10:42	10:56
4	9:00	9:17	9:29	9:46	10:02	10:13	10:27	10:41	10:52	11:06
5	9:10	9:27	9:39	9:56	10:12	10:23	10:37	10:51	11:02	11:16
6	9:20	9:37	9:49	10:06	10:22	10:33	10:47	11:01	11:12	11:26

1.5.3 Interruption de jeu et signaux à bras

Les conditions atmosphériques ou autres peuvent entraîner une interruption de jeu (Règle 5.7).

Il est impératif de respecter les consignes des arrêtés préfectoraux en cas d'alerte rouge.

Il faut prévoir pour cela un moyen quelconque (sirène, coup de feu, etc.) qui permette de prévenir tous les joueurs de l'interruption de jeu et de sa reprise.

Interruption immédiate : un signal sonore prolongé.

Interruption de jeu : trois signaux sonores consécutifs.

Reprise du jeu : deux signaux sonores courts.

Si la compétition risque de ne pas se terminer avant la nuit, il est préférable d'indiquer à l'avance, l'heure à laquelle le jeu sera interrompu et les conditions de sa reprise.

Dans le cas de conditions orageuses, affichez et distribuez les conseils en cas d'orage ci-après :

CONSEILS EN CAS D'ORAGE DANS TOUS LES CAS

LES GRANDS PRINCIPES

Les 3 dangers sont :

Le foudroiement "direct" par le haut et "l'indirect" par le côté (ex : par l'intermédiaire d'un arbre) ; également le risque de « courant de sol » par la propagation électrique de pied à pied.

- Pour éviter les deux premiers :

C'est l'effet de pointe qui attire la foudre. Offrez le moins possible de "hauteur" par rapport à votre environnement immédiat et éloignez-vous de toute pointe en l'air (arbre, pylône, etc....).

- Pour éviter le troisième :

Offrez le moins possible de "surface" par rapport au sol en gardant les pieds joints.

LES CONSÉQUENCES

- Évitez la proximité du métal (surtout pointé en l'air) et des conducteurs électriques qui attirent la foudre.

- Si l'orage est très près et que vous êtes à découvert, immobilisez-vous accroupis et pieds joints.

- N'attendez pas la dernière minute pour vous abriter.

- Les chaussures à clous métalliques n'augmentent que faiblement les risques.

- Les montres, téléphones et GPS n'augmentent pas les risques, pas plus que le sac ou les clubs de golf posés à terre.

ÉVITEZ

- le swing sous l'orage : quel meilleur paratonnerre qu'un club dressé vers le ciel !

- le parapluie pointu à manche métallique

- les zones dégagées, les sommets de colline ou de montagne

- la proximité d'un arbre isolé

- un pylône

- les terrains en hauteur ou les creux au voisinage d'une source

- les fils de fer, clôtures, fils aériens et lignes électriques

- la proximité de l'eau (rivière, étang, piscine, plage...)

- ne pas s'abriter sous une machine agricole ou un hangar métallique sauf s'il est mis à la terre

- les grottes et les parois rocheuses humides.

RECHERCHEZ

- les zones sablonneuses, y compris les bunkers plats (non inondés)

- les bois denses (une dizaine d'arbres au moins) en gardant au moins 5 mètres entre vous et le premier tronc à proximité

- les abris de maintenance fenêtres et portes fermées

- les automobiles fenêtres et portes fermées

- Le club-house fenêtres et portes fermées.

SIGNAUX POUR JOUEURS ET COMMISSAIRES

Signaux à bras sur le parcours

Arm-signals on the course



Je ne peux pas situer exactement la balle.
(Jouez une balle provisoire)
I am not able to locate the ball.
(Play a provisionnal ball)



Je vois où repose la balle, ou,
j'ai vu la balle tomber - ou rouler - dans la zone à pénalité.
(Il n'est pas nécessaire de jouer une balle provisoire.)
I can see where the ball lies, or,
I have seen the ball falling - or rolling - in penalty area.
(It is not necessary to play a provisional ball.)



Selon moi, la balle est "hors limites".
(Jouez une balle provisoire avant de vous avancer pour vérifier.)
In my opinion, the ball is out of bounds.
(Play a provisional ball before you go forward to check it.)



On demande un arbitre.
A referee is requested.

ffgolf 

1.5.4 Définition des catégories d'âges

MESSIEURS

Catégorie nationale	Millésime	Age	Catégorie Internationale
Enfant	De 2025 à 2017	De 0 à 8 ans	Boys
Poucet 1	2016	9 ans	Boys
Poucet 2	2015	10 ans	Boys
Poussin 1	2014	11 ans	Boys
Poussin 2	2013	12 ans	Boys
Benjamin 1	2012	13 ans	Boys
Benjamin 2	2011	14 ans	Boys
Minime 1	2010	15 ans	Boys
Minime 2	2009	16 ans	Boys
Cadet 1	2008	17 ans	Boys
Cadet 2	2007	18 ans	Boys
Adulte	De 2006 à 2004	De 19 à 21 ans	Youths
Adulte*		De 22 à 24 ans	Amateur
Mid-Amateur*		De 25 à 39 ans	Amateur
Mid-Amateur 2*		De 40 à 49 ans	Amateur
Senior*		De 50 à 59 ans	Senior
Senior 2*		De 60 ans à 69 ans	Senior
Senior 3*		70 ans et plus	Senior

DAMES

Catégorie nationale	Millésime	Age	Catégorie Internationale
Enfant	De 2025 à 2017	De 0 à 8 ans	Girls
Poucet 1	2016	9 ans	Girls
Poucet 2	2015	10 ans	Girls
Poussin 1	2014	11 ans	Girls
Poussin 2	2013	12 ans	Girls
Benjamin 1	2012	13 ans	Girls
Benjamin 2	2011	14 ans	Girls
Minime 1	2010	15 ans	Girls
Minime 2	2009	16 ans	Girls
Cadet 1	2008	17 ans	Girls
Cadet 2	2007	18 ans	Girls
Adulte	De 2006 à 2004	De 19 à 21 ans	Ladies Junior
Adulte*		De 22 à 24 ans	Amateur
Mid-Amateur*		De 25 à 39 ans	Amateur
Mid-Amateur 2*		De 40 à 49 ans	Amateur
Senior*		De 50 à 59 ans	Senior
Senior 2*		De 60 ans à 69 ans	Senior
Senior 3*		70 ans et plus	Senior

*Pour les compétitions en catégorie d'âge Mid-Amateur et Senior ce n'est pas l'année civile qui est prise en référence mais la veille du premier jour de l'épreuve. Le changement de catégorie se fait à la date d'anniversaire.

1.5.5 Fiche d'urgence médicale

OBLIGATOIRE SI LE MINEUR N'EST PAS ACCOMPAGNÉ PAR UN DE SES REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Je soussigné(e)/nous soussignés (nom et prénom des représentants légaux ou du représentant légal) :

.....

Domicilié(e)(s) au :

.....

Autorise(ent) les membres de l'encadrement administratif et/ou technique du club/Ligue/ Comité Départemental de à prendre toutes dispositions en cas de maladie ou d'accident et notamment à avertir les services de secours d'urgence afin que le joueur mineur (nom et prénom) né(e) le soit orienté(e) vers la structure hospitalière la mieux adaptée.

Le club/Ligue/Comité Départemental de s'efforcera de prévenir les représentants légaux ou le représentant légal dans les meilleurs délais aux numéros suivants :

N° de téléphone domicile :

N° de portable de la mère :

N° de téléphone du travail de la mère :

N° de portable du père :

N° de téléphone du travail du père :

N° de téléphone le cas échéant d'une personne susceptible de vous prévenir :

Observations éventuelles : (traitements médicaux, allergies, autres observations utiles.)

.....

Fait à le en deux exemplaires originaux.

Signature du représentant légal /des représentants légaux

NUMÉROS UTILES :

La Commission Médicale ffgolf : Tél. : 01 41 49 77 55

medecin.federal@ffgolf.org

SAMU : 15 ou le SMUR le plus proche

Centre Antipoison (PARIS) : 01 40 05 48 48

Pompiers : 18

1.5.6 Fiche de composition d'Équipe

Du club de
Pour l'ÉPREUVE FÉDÉRALE

Attention : l'index doit être celui à la date limite d'inscription tel que figurant à cette date dans "Fléole"

	NOM et PRENOM	Sexe	Nat.	Catégorie d'âge	Index	Index Arrondi
n°1						
n°2						
n°3						
n°4						
n°5						
n°6						
n°7						
n°8						
n°9						
n°10						
n°11						
n°12						

Personne autorisée à donner des conseils :

..... ;

Chaque équipe est autorisée à désigner deux donneurs de conseils qui pourront donner des conseils aux membres de son équipe, dans les conditions prévues par la Règle 24.4.

Le premier doit être le capitaine de l'équipe et le second peut être ou non un golfeur professionnel.

CAPITAINE : SIGNATURE :

NUMÉRO DE PORTABLE :

DATE : / /

Tout équipier doit être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, s'il a fourni un certificat en 2023 ou 2024, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.

1.6 RÈGLEMENTS PARTICULIERS DES ÉPREUVES PAR ÉQUIPES

1.6.1 Par équipes Jeunes

FRANCE V ANGLETERRE GIRLS

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement peut être modifié par le Comité de l'épreuve avec l'accord des capitaines des équipes.

CONDITIONS DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

Chaque Nation sélectionne ses propres équipières.

L'équipe de France est sélectionnée de la manière suivante : **6 JOUEUSES**

Les 2 premières joueuses du classement spécifique après les internationaux d'Espagne Dames seront sélectionnées mathématiquement. Les 4 autres joueuses seront désignées par wild-cards par le Comité de sélection.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Moins de 18 ans : nées en **2007** ou après.

Accompagnateurs :

- Les capitaines peuvent, au choix, être donneur de conseils ou cadet
- Les coachs ne sont pas autorisés à caddeyer

FORME DE JEU

Déroulement de l'épreuve :

6 simples / match play

Ordre de jeu : L'ordre de jeu est laissé au libre choix du capitaine de l'équipe.

Classement :

- Chaque victoire dans un match rapporte un point à l'équipe gagnante.
- En cas d'égalité après 18 trous, les points du match sont partagés (0,5 point pour chaque équipe).
- L'équipe victorieuse est celle totalisant le plus de points à l'issue de la rencontre.
- En cas d'égalité à l'issue de la rencontre, le trophée reste en possession de l'équipe précédemment victorieuse.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf.

Les récompenses seront distribuées pendant la remise des prix de la qualification des Internationaux de France U21 Filles.

INTERLIGUES U12**RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE**

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les Ligues : Ouvert aux Ligues de la ffgolf qui ne peuvent engager qu'une seule équipe.

Exception : Avec l'accord préalable de la Direction Sportive, des aménagements entre Ligues pourront être effectués pour former une équipe.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Les membres de l'équipe doivent être de nationalité française et licenciés dans un Club de la Ligue ou pour les joueurs indépendants avoir leur lieu de résidence dans la Ligue.

U12 : nés en 2013 et après.

Cadets : Pendant tout le déroulement de ce championnat, les cadets ne sont pas autorisés.

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2.8

Marquage du terrain : Les appareils de mesure de distance n'étant pas autorisés, Le club devra mettre, sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (peinture ou autre) 50 m, 100 m, 150 m. Ce marquage doit être effectif dès la partie de reconnaissance officielle.

Les voitures et les autres moyens de transport ne sont pas autorisés dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs. : voir § 1.2.4

Épreuve non-fumeur : Les coaches, les encadrant, les capitaines et les donneurs de conseils ne sont pas autorisés à fumer : voir § 1.2.5

Encadrement : Il est autorisé que deux pros encadrent les joueurs d'une même équipe.

(de la sortie du green au départ du trou suivant sans retarder le jeu)

FORME DE JEU

Pour chaque tour, 3 filles minimum doivent **obligatoirement** faire partie de l'équipe (dérogation pour les territoires ultramarins).

Distances de jeu préconisées :

Les SSS devront être identiques pour les filles et les garçons. Voir recommandations § 3.6-4.

Modèle de compétition :

- **pour 12 Ligues :** 4 greensomes stroke play / 9 trous / les 3 meilleurs scores sont retenus.

2 poules (A et B) de 6 équipes - tournoi, 5 tours par poule puis finales de classement (1A vs 1B – 2A vs 2B...etc..)

- **pour 13,14, 15, 16 Ligues :** 4 greensomes stroke play / 2 fois 9 trous / les 7 meilleurs scores sont retenus.

- **Vague A** les 8 premiers en 2 poules de 4, tournoi 3 tours par poule, puis 1/2 finales et finales

- **Vague B** les 5, 6 ou 7 équipes suivantes en tournoi ;

Phases tournoi : 4 greensomes / match play / 9 trous

La composition peut changer à chaque tour. Les matchs vont au bout des 9 trous.

Le résultat annoncé est celui des trous gagnés par chaque greensome.

Le total des trous gagnés par les 4 greensomes donne le résultat final.

Vainqueur = pts, égalité = pt.

En fin de tournoi : Classement au total des points. Si égalités : 1^{er} départage au total des trous gagnés, 2^e départage au différentiel. Si toujours égalité : play-off :

Les capitaines des équipes concernées composeront un greensome qui partira en play-off en trou par trou.

Ce greensome sera obligatoirement composé de deux des huit joueurs ayant disputé le tour.

Phases Finales : (1/4 - 1/2 et finales) : 4 greensomes / match play / 9 trous

Rencontres en fonction des classements de poules.

Le total des trous gagnés désigne le vainqueur. En cas d'égalité, départage en play-off (voir ci-dessus)

(Mise en place d'une formule réduite pour faire jouer une triangulaire si besoin)

(Le classement GS-SP sera utilisé en cas d'impossibilité de terminer les matchs de la phase finale, et en l'état de ceux-ci).

ENGAGEMENT

La confirmation de participation de la Ligue et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent s'effectuer au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Trophée au vainqueur et souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premières équipes.

DIVISION U16 FILLES 2025

PREMIÈRE DIVISION
LES BORDES

Vainqueur en 2024	Finaliste en 2024
BONDUES (Hauts-de-France)	CANNES MOUGINS (PACA)
BASTIDE DE LA SALETTE (PACA)	OMAHA BEACH (Normandie)
GOLF ACADEMIE 57 (Grand-Est)	PALMOLA (Occitanie)
GOLF CLUB DE LYON (Auvergne-Rhône-Alpes)	PERIGUEUX (Nouvelle-Aquitaine)
GOLF CLUB DE TOULOUSE (Occitanie)	RACING CLUB DE FRANCE (Paris - Ile-de-France)
MIONNAY (Auvergne-Rhône-Alpes)	SAINT CLOUD (Paris - Ile-de-France)
Montent de 2 ^e Division	
AIX MARSEILLE (PACA)	LYON SALVAGNY (Auvergne-Rhône-Alpes)
HOSSEGOR (Nouvelle-Aquitaine)	SAINT GERMAIN (Paris - Ile-de-France)

DEUXIEME DIVISION
CHALON SUR SAONE

CHANTACO (Nouvelle-Aquitaine)	LE GOLF NATIONAL (Paris - Ile-de-France)
CHANTILLY (Hauts-de-France)	MERIGNIES (Hauts-de-France)
COLORADO (La Réunion)	OZOIR LA FERRIERE (Paris - Ile-de-France)
FONTAINEBLEAU (Paris - Ile-de-France)	PICARDIERE (Centre-Val-de-Loire)
FOURQUEUX (Paris - Ile-de-France)	SAINT NOM LA BRETECHE (Paris - Ile-de-France)
FRESLONNIERE (Bretagne)	VALCROS (PACA)
ILE D'OR (Pays-de-la-Loire)	VALESCURE (PACA)
LA PREE (Nouvelle-Aquitaine)	VOLCANS (Auvergne-Rhône-Alpes)
Montent de Promotion	
ARCANGUES (Nouvelle-Aquitaine)	ESERY (Auvergne-Rhône-Alpes)
BORDEAUX LAC (Nouvelle-Aquitaine)	MARCILLY (Centre-Val-de-Loire)
BRIGODE (Hauts-de-France)	MONT DE MARSAN (Nouvelle-Aquitaine)
BUSSY GUERMANTES (Paris - Ile-de-France)	NANTES VIGNEUX (Pays-de-la-Loire)

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
1RE DIVISION U16 FILLES
TROPHEE BRIGITTE VARANGOT**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipières : (voir le règlement général)

U14 : nées en 2011 ou après et **Minimes** : 15 et 16 ans, nées en 2009 et 2010.

Épreuve non-fumeur : voir § 1.2.5

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2.8

Les voitures et les autres moyens de transport ne sont pas autorisés dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs : voir § 1.2.4

Marquage du terrain : Les appareils de mesure de distance n'étant pas autorisés, Le club devra mettre, sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (peinture ou autre) 50 m, 100 m, 150 m. Ce marquage doit être effectif dès la partie de reconnaissance officielle.

FORME DE JEU

Pour chaque tour, une joueuse née en 2011 ou après doit **obligatoirement** faire partie de l'équipe.

Distance de jeu préconisée :

Repères Minimes filles.

Une seule marque de départ sera utilisée pour l'ensemble des participantes quels que soient leur âge et leur index.

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

4 joueuses / score maximum (9 coups par trou) / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

1 foursome 2 simples / match play

Les 8 premières équipes jouent pour le titre :

1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7

3^e jour : ¼ de finale et ½ finales

4^e jour : finale

③ Phase finale pour les barrages :

1 foursome 2 simples / match play

Les 8 dernières équipes jouent en élimination directe :

12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16

3^e jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Trophée Brigitte VARANGOT confié à l'équipe gagnante de l'épreuve pendant la remise des Prix.

Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES 2E DIVISION U16 FILLES

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipières : (voir le règlement général)

U14 : nées en 2011 ou après et **Minimes :** 15 et 16 ans, nées en 2009 et 2010.

Épreuve non-fumeur : voir § 1.2.5

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2.8

Les voitures et les autres moyens de transport ne sont pas autorisés dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs.: voir § 1.2.4

Marquage du terrain : Les appareils de mesure de distance n'étant pas autorisés, Le club devra mettre, sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (peinture ou autre) 50 m, 100 m, 150 m. Ce marquage doit être effectif dès la partie de reconnaissance officielle.

FORME DE JEU

Pour chaque tour, une joueuse née en 2011 ou après doit **obligatoirement** faire partie de l'équipe.

Distance de jeu préconisée :

Repères Benjamins.

Une seule marque de départ sera utilisée pour l'ensemble des participantes quels que soient leur âge et leur index.

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jour

3 joueuses / score maximum (9 coups par trou) / 36 trous / 18 trous par jour

Les 2 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée :

3 simples / match play

Les 8 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7

3^e jour : ¼ de finale

③ Phase finale pour les barrages :

3 simples / match play

Les 16 dernières équipes jouent en élimination directe :

16 v 17 ; 15 v 18 ; 14 v 19 ; 13 v 20 ; 12 v 21 ; 11 v 22 ; 10 v 23 ; 9 v 24

3^e jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 1^{re} Division.

**INTERCLUBS PAR ÉQUIPES
PROMOTION A ET B U16 FILLES**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipières : (voir le règlement général)

U14 : nées en 2011 ou après et **Minimes :** 15 et 16 ans, nées en 2009 et 2010.

Pour les Clubs (une seule équipe par Club) :

Ouvert à une seule équipe par Club qui n'a pas déjà une équipe en division nationale U16 filles.

Le nombre d'équipes sera limité à 52 (wild card include) par promotion et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

- 1) classement au Mérite National Performance des Écoles de Golf de 2024
- 2) ordre d'arrivée des inscriptions

Le club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour son équipe si cette dernière n'est pas retenue dans le champ à la clôture des inscriptions.

Épreuve non-fumeur : voir § 1.2.5

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2.8

Les voiturettes et les autres moyens de transport ne sont pas autorisés dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs.: voir § 1.2.4

Marquage du terrain : Les appareils de mesure de distance n'étant pas autorisés, Le club devra mettre, sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (peinture ou autre) 50 m, 100 m, 150 m. Ce marquage doit être effectif dès la partie de reconnaissance officielle.

FORME DE JEU

Pour chaque tour, une joueuse née en 2011 ou après doit **obligatoirement** faire partie de l'équipe.

Distance de jeu préconisée :

Repères Benjaminines.

Une seule marque de départ sera utilisée pour l'ensemble des participantes quel que soit leur âge et leur index.

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

3 joueuses / score maximum (9 coups par trou) / 36 trous / 18 trous par jour

Les 2 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale : 3^e jour

3 simples / match play

Les X premières équipes jouent pour la montée en 2^e division U16 Filles :

8 clubs en tout monteront des promotions en 2^e division.

Le nombre de clubs qualifiés par promotion et la forme de jeu seront déterminés à la clôture des inscriptions des équipières en fonction du nombre d'inscrits.

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Le club a la possibilité de s'inscrire soit en promotion A soit en promotion B.

Si le nombre maximum d'équipes n'est pas atteint à la date limite d'engagement, la fédération peut, sur demande (inscription@ffgolf.org) accepter des inscriptions supplémentaires jusqu'à 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 2^e Division.

DIVISIONS U16 Garçons 2025

PREMIÈRE DIVISION
CAMPAGNE

Vainqueur en 2024	Finaliste en 2024
SAINT NOM LA BRETECHE (Paris - Ile-de-France)	GOLF DE PARIS (Paris - Ile-de-France)
AIX LES BAINS (Auvergne-Rhône-Alpes)	CANNES MOUGINS (PACA)
BASTIDE DE LA SALETTE (PACA)	CHANTILLY (Hauts-de-France)
BIARRITZ (Nouvelle-Aquitaine)	MIONNAY (Auvergne-Rhône-Alpes)
BONDUES (Hauts-de-France)	RACING CLUB DE FRANCE (Paris - Ile-de-France)
CAMPAGNE (Occitanie)	SAINT CLOUD (Paris - Ile-de-France)
Montent de 2e Division	
CHANTACO (Nouvelle-Aquitaine)	HAVRE / OCTEVILLE / MER (Normandie)
GOLF CLUB DE TOULOUSE (Occitanie)	STRASBOURG (Grand-Est)

DEUXIÈME DIVISION
POULE A – DIJON BOURGOGNE

BOSSEY (Auvergne-Rhône-Alpes)	LYON SALVAGNY (Auvergne-Rhône-Alpes)
BUSSY GUERMANTES (Paris - Ile-de-France)	MAISON BLANCHE (Auvergne-Rhône-Alpes)
CHALON SUR SAONE (Bourgogne-Franche-Comté)	MERIGNIES (Hauts-de-France)
DOMAINE DE MANVILLE (PACA)	OZOIR LA FERRIERE (Paris - Ile-de-France)
GOLF ACADEMIE 57 (Grand-Est)	SAINT GERMAIN (Paris - Ile-de-France)
GRENOBLE CHARMEIL (Auvergne-Rhône-Alpes)	STADE FRANCAIS (Paris - Ile-de-France)
ISABELLA (Paris - Ile-de-France)	VOLCANS (Auvergne-Rhône-Alpes)
LE GOLF NATIONAL (Paris - Ile-de-France)	WANTZENAU (Grand-Est)

DEUXIÈME DIVISION
POULE B – LIMOGES SAINT LAZARE

ANGERS LA PERRIERE (Pays-de-la-Loire)	ILE D'OR (Pays-de-la-Loire)
BADEN (Bretagne)	LA PREE (Nouvelle-Aquitaine)
BORDEAUX LAC (Nouvelle-Aquitaine)	LANNIRON QUIMPER (Bretagne)
BORDELAIS (Nouvelle-Aquitaine)	MARCILLY (Centre-Val-de-Loire)
CAEN (Normandie)	NANTES VIGNEUX (Pays-de-la-Loire)
COGNAC (Nouvelle-Aquitaine)	PALMOLA (Occitanie)
DINARD (Bretagne)	PERIGUEUX (Nouvelle-Aquitaine)
HOSSEGOR (Nouvelle-Aquitaine)	UGOLF ALBI (Occitanie)

1.6 RÈGLEMENTS PARTICULIERS DES ÉPREUVES PAR ÉQUIPES

TROISIÈME DIVISION POULE A – HAVRE OCTEVILLE / MER

ANGERS (Pays-de-la-Loire)	GUERANDE (Pays-de-la-Loire)
ANJOU (Pays-de-la-Loire)	MEAUX BOUTIGNY (Paris - Ile-de-France)
BARRIERE DEAUVILLE (Normandie)	OMAHA BEACH (Normandie)
CHERBOURG (Normandie)	ROUEN MONT SAINT AIGNAN (Normandie)
CICE-BLOSSAC (Bretagne)	SAINT LAURENT (Bretagne)
COUTAINVILLE (Normandie)	SAINT MALO (Bretagne)
FRESLONNIERE (Bretagne)	VAL GRAND (Paris - Ile-de-France)
GRANVILLE (Normandie)	VAUDREUIL (Normandie)

TROISIEME DIVISION POULE B – SENART

AMIENS (Hauts-de-France)	LILLE METROPOLE (Hauts-de-France)
BASSIN BLEU (La Réunion)	MAISONS-LAFFITTE (Paris - Ile-de-France)
BOURBON (La Réunion)	MONT GRIFFON (Paris - Ile-de-France)
BRIGODE (Hauts-de-France)	PRIEURE (Paris - Ile-de-France)
COLORADO (La Réunion)	RARAY (Hauts-de-France)
HARDELOT (Hauts-de-France)	ROISSY (Paris - Ile-de-France)
ISLE ADAM (Paris - Ile-de-France)	SAINT AUBIN (Paris - Ile-de-France)
LE SART (Hauts-de-France)	WIMEREUX (Hauts-de-France)

TROISIEME DIVISION POULE C – RODEZ AGGLOMERATION

ARCANGUES (Nouvelle-Aquitaine)	NIMES VACQUEROLLES (Occitanie)
CABOT BORDEAUX (Nouvelle-Aquitaine)	PAU ARTIGUELOUVE (Nouvelle-Aquitaine)
CASTRES (Occitanie)	PESSAC (Nouvelle-Aquitaine)
CHIBERTA (Nouvelle-Aquitaine)	PIC SAINT LOUP (Occitanie)
HAUT POITOU (Nouvelle-Aquitaine)	PORCELAIN (Nouvelle-Aquitaine)
IDRON (Nouvelle-Aquitaine)	SAINT DONAT (PACA)
LA RAMEE (Occitanie)	TERRE BLANCHE (PACA)
LACANAU ARDILOUSE (Nouvelle-Aquitaine)	TOULOUSE TEOULA (Occitanie)

TROISIEME DIVISION POULE D – VOSGES DU SUD

AIX MARSEILLE (PACA)	GRANGE AUX ORMES (Grand-Est)
ALPES (Auvergne-Rhône-Alpes)	LE FREGATE PROVENCE (PACA)
CHÂTEAU DE CHEVERNY (Centre-Val-de-Loire)	LYON CHASSIEU (Auvergne-Rhône-Alpes)
DIJON BOURGOGNE (Bourgogne-Franche-Comté)	NANCY PULNOY (Grand-Est)
ESERY (Auvergne-Rhône-Alpes)	PRUNELLE (Bourgogne-Franche-Comté)
FONTAINEBLEAU (Paris - Ile-de-France)	TOURAIN (Centre-Val-de-Loire)
GOLF CLUB DE LYON (Auvergne-Rhône-Alpes)	TROIS VALLONS (Auvergne-Rhône-Alpes)
GOUVERNEUR (Auvergne-Rhône-Alpes)	VALCROS (PACA)

La CSSN se réserve le droit de modifier ces poules.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
1RE DIVISION NATIONALE U16 GARÇONS
TROPHEE JEAN-LOUIS DUPONT**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

U14 : nés en 2011 ou après et **Minimes :** 15 et 16 ans, nés en 2009 et 2010.

Épreuve non-fumeur : voir § 1.2.5

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2.8

Les voitures et les autres moyens de transport ne sont pas autorisés dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs.: voir § 1.2.4

Marquage du terrain : Les appareils de mesure de distance n'étant pas autorisés, Le club devra mettre, sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (peinture ou autre) 50 m, 100 m, 150 m. Ce marquage doit être effectif dès la partie de reconnaissance officielle.

FORME DE JEU

Pour chaque tour de stroke play et pour chaque rencontre (Foursomes et/ou Simples), un joueur né en 2011 ou après doit **obligatoirement** faire partie de l'équipe.

Pour cette disposition, lors de la phase finale pour le titre, l'ensemble foursomes et simples est considéré comme constituant un tour.

Distance de jeu préconisée :

Repères Minimes garçons

Une seule marque de départ sera utilisée pour l'ensemble des participants quel que soit leur âge et leur index.

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jour

5 joueurs / score maximum (9 coups par trou) / 36 trous / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour le titre :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

5^e jour : finale

③ Phase finale pour les barrages :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

3^e jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Trophée Jean-Louis DUPONT confié à l'équipe gagnante pendant la remise des prix

Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES 2E DIVISION NATIONALE U16 GARÇONS

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

U14 : nés en 2011 ou après et **Minimes :** 15 et 16 ans, nés en 2009 et 2010.

Épreuve non-fumeur : voir § 1.2.5

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2.8

Les voitures et les autres moyens de transport ne sont pas autorisés dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs.: voir § 1.2.4

Marquage du terrain : Les appareils de mesure de distance n'étant pas autorisés, Le club devra mettre, sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (peinture ou autre) 50 m, 100 m, 150 m. Ce marquage doit être effectif dès la partie de reconnaissance officielle.

FORME DE JEU

Pour chaque tour de stroke play et pour chaque rencontre (Foursomes et/ou Simples), un joueur né en 2011 ou après doit **obligatoirement** faire partie de l'équipe.

Pour cette disposition, lors de la phase finale pour la montée, l'ensemble foursomes et simples est considéré comme constituant un tour.

Distance de jeu préconisée :

Repères Benjamins

Une seule marque de départ sera utilisée pour l'ensemble des participants quel que soit leur âge et leur index.

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jour

5 joueurs / score maximum (9 coups par trou) / 36 trous / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

③ Phase finale pour les barrages :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

3^e jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES 3E DIVISION NATIONALE U16 GARÇONS

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

U14 : nés en 2011 ou après et **Minimes :** 15 et 16 ans, nés en 2009 et 2010.

Épreuve non-fumeur : voir § 1.2.5

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2.8

Les voiturettes et les autres moyens de transport ne sont pas autorisés dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs.: voir § 1.2.4

Marquage du terrain : Les appareils de mesure de distance n'étant pas autorisés, Le club devra mettre, sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (peinture ou autre) 50 m, 100 m, 150 m. Ce marquage doit être effectif dès la partie de reconnaissance officielle.

FORME DE JEU

Pour chaque tour de stroke play et pour chaque rencontre (Foursomes et/ou Simples), un joueur né en 2011 ou après doit **obligatoirement** faire partie de l'équipe.

Pour cette disposition, lors de la phase finale pour la montée, l'ensemble foursomes et simples est considéré comme constituant un tour.

Distance de jeu préconisée :

Repères Benjamins

Une seule marque de départ sera utilisée pour l'ensemble des participants quel que soit leur âge et leur index.

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jour

5 joueurs / score maximum (9 coups par trou) / 36 trous / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

③ Phase finale pour les barrages :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

3^e jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

**INTERCLUBS PAR ÉQUIPES
PROMOTION U16 GARÇONS
PHASE INTERREGIONALE**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à une seule équipe par Club qui n'a pas déjà une équipe dans les divisions nationales U16 garçons.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

U14 : nés en 2011 ou après et **Minimes** : 15 et 16 ans, nés en 2009 et 2010.

Épreuve non-fumeur : voir § 1.2.5

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2.8

Les voitures et les autres moyens de transport ne sont pas autorisés dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs. voir § 1.2.4

Marquage du terrain : Les appareils de mesure de distance n'étant pas autorisés, Le club devra mettre, sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (peinture ou autre) 50 m, 100 m, 150 m. Ce marquage doit être effectif dès la partie de reconnaissance officielle.

FORME DE JEU

Pour chaque tour, un joueur né en 2011 ou après doit **obligatoirement** faire partie de l'équipe.

Distance de jeu préconisée :

Repères Benjamins

Une seule marque de départ sera utilisée pour l'ensemble des participants quel que soit leur âge et leur index.

Forme de jeu préconisée :

Le nombre d'équipes sera limité en fonction de la période (cf. cahier des charges des Grands Prix) et elles seront retenues par ordre d'arrivée des inscriptions.

Épreuve sur 2 jours :

5 joueurs / score maximum (9 coups par trou) / 36 trous / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Selon la Ligue ou l'Interrégion, les meilleures équipes selon l'ordre du classement final monteront en division nationale.

Chaque Interrégion est libre de mettre en place une forme de jeu différente pour cette épreuve et de limiter le nombre d'équipes participantes.

Cependant, le nombre de joueurs par équipe doit rester identique à celui de la division, aussi bien en stroke play qu'en match play.

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Si le nombre maximum d'équipes n'est pas atteint à la date limite d'engagement, la Ligue peut, sur demande, accepter des inscriptions supplémentaires jusqu'à 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 3^e division.

**INTERCLUBS PAR ÉQUIPES
PROMOTION U16 GARÇONS
QUOTAS 2025 PAR INTERRÉGIONS**

Quota de base :

Les quotas sont principalement calculés à partir du nombre de Clubs participants à chaque interrégion.

Les équipes des départements, territoires et pays ultramarins sont comptabilisées dans l'Interrégion dans laquelle elles ont effectivement participé.

Interrégions	Quotas 2025	DATE ET LIEU
SUD OUEST Nouvelle-Aquitaine	2	VOIR LIGUES
OUEST Bretagne, Centre Val de Loire, Pays de la Loire	3	
PARIS - ILE-DE-FRANCE Paris - Île-de-France	2	
EST Bourgogne Franche-Comté, Grand Est	2	
NORD Hauts-de-France, Normandie	2	
SUD Occitanie	2	
SUD EST Auvergne Rhône-Alpes, Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur	3	
Total	16	

1.6.2 Par équipes Dames

DIVISIONS DAMES 2025

PREMIÈRE DIVISION
BIARRITZ

Vainqueur en 2024	Finaliste en 2024
RACING CLUB DE FRANCE (Paris - Ile-de-France)	SAINT CLOUD (Paris - Ile-de-France)
BIARRITZ (Nouvelle-Aquitaine)	GOLF CLUB DE LYON (Auvergne-Rhône-Alpes)
CANNES MOUGINS (PACA)	GOLF CLUB DE TOULOUSE (Occitanie)
CHANTILLY (Hauts-de-France)	MIONNAY (Auvergne-Rhône-Alpes)
FONTAINEBLEAU (Paris - Ile-de-France)	SAINT GERMAIN (Paris - Ile-de-France)
FRESLONNIERE (Bretagne)	VALESCURE (PACA)
Montent de 2 ^e Division	
BRIGODE (Hauts-de-France)	ILE D'OR (Pays-de-la-Loire)
GOLF ACADEMIE 57 (Grand-Est)	PALMOLA (Occitanie)

DEUXIEME DIVISION
POULE A – LAVAL

AMIENS (Hauts-de-France)	NIVELLE (Nouvelle-Aquitaine)
BORDEAUX LAC (Nouvelle-Aquitaine)	OMAHA BEACH (Normandie)
BORDELAIS (Nouvelle-Aquitaine)	PAU ARTIGUELOUVE (Nouvelle-Aquitaine)
BUSSY GUERMANTES (Paris - Ile-de-France)	PRIEURE (Paris - Ile-de-France)
CABOT BORDEAUX (Nouvelle-Aquitaine)	REIMS (Grand-Est)
CHAMPAGNE (Hauts-de-France)	ROUEN MONT SAINT AIGNAN (Normandie)
ISABELLA (Paris - Ile-de-France)	SAINT NOM LA BRETECHE (Paris - Ile-de-France)
LA PREE (Nouvelle-Aquitaine)	VAL DE SORNE (Bourgogne-Franche-Comté)

DEUXIEME DIVISION
POULE B – AIX MARSEILLE

AIX MARSEILLE (PACA)	LE GOLF NATIONAL (Paris - Ile-de-France)
BASTIDE DE LA SALETTE (PACA)	LYON SALVAGNY (Auvergne-Rhône-Alpes)
BONDUES (Hauts-de-France)	MARCILLY (Centre-Val-de-Loire)
CAEN (Normandie)	MERIGNIES (Hauts-de-France)
CHIBERTA (Nouvelle-Aquitaine)	MONTE CARLO (PACA)
GOLF DE PARIS (Paris - Ile-de-France)	STADE FRANÇAIS (Paris - Ile-de-France)
GRENOBLE CHARMEIL (Auvergne-Rhône-Alpes)	VALCROS (PACA)
KEMPFERHOF (Grand-Est)	VOLCANS (Auvergne-Rhône-Alpes)

La répartition des clubs dans les 2^e Divisions A et B a été réalisée par tirage au sort.

1.6 RÈGLEMENTS PARTICULIERS DES ÉPREUVES PAR ÉQUIPES

TROISIEME DIVISION POULE A – VIRE LA DATHEE

BARRIERE DEAUVILLE (Normandie)	LES ORMES (Bretagne)
COUTAINVILLE (Normandie)	NANTES ERDRE (Pays-de-la-Loire)
DINARD (Bretagne)	RENNES (Bretagne)
GRANVILLE (Normandie)	SAINT LAURENT (Bretagne)
GUERANDE (Pays-de-la-Loire)	SAVENAY (Pays-de-la-Loire)
HARDELOT (Hauts-de-France)	TEMPLIERS (Hauts-de-France)
LA DOMANGERE (Pays-de-la-Loire)	VAUDREUIL (Normandie)
LE TOUQUET (Hauts-de-France)	VILLARCEAUX (Paris - Ile-de-France)
LERY POSES (Normandie)	

TROISIEME DIVISION POULE B – FAULQUEMONT

AMMERSCHWIHR (Grand-Est)	LYS CHANTILLY (Hauts-de-France)
AMNEVILLE (Grand-Est)	NANCY AINGERAY (Grand-Est)
BETHEMONT (Paris - Ile-de-France)	NANCY PULNOY (Grand-Est)
CHÂTEAU HUMIERES (Hauts-de-France)	ORMESSON (Paris - Ile-de-France)
DOMONT MONTMORENCY (Paris - Ile-de-France)	OZOIR LA FERRIERE (Paris - Ile-de-France)
JOYENVAL (Paris - Ile-de-France)	SAINT OMER (Hauts-de-France)
LE SART (Hauts-de-France)	STRASBOURG (Grand-Est)
LES BOULEAUX (Grand-Est)	WANTZENAU (Grand-Est)
LILLE METROPOLE (Hauts-de-France)	

TROISIEME DIVISION POULE C – MASSANE

ANGOULEME HIRONDELLE (Nouvelle-Aquitaine)	NIMES VACQUEROLLES (Occitanie)
ARCACHON (Nouvelle-Aquitaine)	PAU GOLF CLUB 1856 (Nouvelle-Aquitaine)
CAMPAGNE (Occitanie)	PERIGUEUX (Nouvelle-Aquitaine)
CASTRES (Occitanie)	PESSAC (Nouvelle-Aquitaine)
HOSSEGOR (Nouvelle-Aquitaine)	PIC SAINT LOUP (Occitanie)
LA RAMEE (Occitanie)	SAINT DONAT (PACA)
MOLIETS (Nouvelle-Aquitaine)	TOULOUSE SEILH (Occitanie)
MONTPELLIER MASSANE (Occitanie)	VAL GRAND (Paris - Ile-de-France)
MURTOLI (CORSE)	

TROISIEME DIVISION POULE D – NIVERNAIS

AIX LES BAINS (Auvergne-Rhône-Alpes)	LE COUDRAY (Paris - Ile-de-France)
BOSSEY (Auvergne-Rhône-Alpes)	MEAUX BOUTIGNY (Paris - Ile-de-France)
BOURGES GOLF CLUB (Centre-Val-de-Loire)	PARIS INT. GC (Paris - Ile-de-France)
DIJON BOURGOGNE (Bourgogne-Franche-Comté)	PICARDIERE (Centre-Val-de-Loire)
ESERY (Auvergne-Rhône-Alpes)	SPORTING CLUB VICHY (Auvergne-Rhône-Alpes)
FOURQUEUX (Paris - Ile-de-France)	TOURAIN (Centre-Val-de-Loire)
GOUVERNEUR (Auvergne-Rhône-Alpes)	TROYES L'ERMITAGE (Grand-Est)
ISLE ADAM (Paris - Ile-de-France)	VILLACOUBLAY (Paris - Ile-de-France)
LE CLOU (Auvergne-Rhône-Alpes)	

Les 17^e club de la qualification seront relégués en Promotion sans jouer de match de barrage.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
1RE DIVISION NATIONALE DAMES
TROPHEE GOLFERS' CLUB**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Seules deux joueuses transférées sont autorisées sur chaque fiche de composition d'équipe. Une joueuse sera considérée comme étant « transférée » dès lors qu'elle aura été inscrite sur Extranet, en année N ou N-1, dans une équipe d'un autre club pour une épreuve nationale par équipes ou promotion interrégionale.

Épreuve non-fumeur : voir § 1.2.5

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jour

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour le titre :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

5^e jour : finale

③ Phase finale pour les barrages :

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

3^e jour : barrages

Pour les phases finales en match play, l'ordre de jeu des simples est laissé au libre choix du capitaine de l'équipe : il n'y a pas d'obligation de classer les joueurs par ordre des index arrondis.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Trophée GOLFERS' CLUB confié à l'équipe gagnante de l'épreuve pendant la remise des prix.

Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
2E DIVISION NATIONALE DAMES**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Seules deux joueuses transférées sont autorisées sur chaque fiche de composition d'équipe. Une joueuse sera considérée comme étant « transférée » dès lors qu'elle aura été inscrite sur Extranet, en année N ou N-1, dans une équipe d'un autre club pour une épreuve nationale par équipes ou promotion interrégionale.

Épreuve non-fumeur : voir § 1.2.5

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jour

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

③ Phase finale pour les barrages :

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

3^e jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
3E DIVISION NATIONALE DAMES**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Épreuve non-fumeur : voir § 1.2.5

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jour

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

③ Phase finale pour les barrages :

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les équipes classées de la 9^e à la 16^e place jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ;**

10 v 15 ; 9 v 16

3^e jour : barrages

Le 17^e club de la qualification sera relégué en Promotion sans jouer de match de barrage.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

**INTERCLUBS PAR ÉQUIPES
PROMOTION DAMES
PHASE INTERREGIONALE**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à une seule équipe par Club qui n'a pas déjà une équipe dans les divisions nationales Dames.

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Épreuve non-fumeur : voir § 1.2.5

FORME DE JEU

Forme de jeu préconisée :

Le nombre d'équipes sera limité à 24 et elles seront retenues par ordre d'arrivée des inscriptions.

Épreuve sur 2 jours :

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Selon la Ligue ou l'Interrégion, les meilleures équipes selon l'ordre du classement final monteront en division nationale.

Chaque Interrégion est libre de mettre en place une forme de jeu différente pour cette épreuve et de limiter le nombre d'équipes participantes.

Cependant, le nombre de joueuses par équipe doit rester identique à celui de la division, aussi bien en stroke play qu'en match play.

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Si le nombre maximum d'équipes n'est pas atteint à la date limite d'engagement, la Ligue peut, sur demande, accepter des inscriptions supplémentaires jusqu'à 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux clubs montant en 3^e division.

INTERCLUBS PAR ÉQUIPES
PROMOTION DAMES
QUOTAS 2025 PAR INTERRÉGIONS

Quota de base :

Les quotas sont principalement calculés à partir du nombre de Clubs participants à chaque interrégion.

Les équipes des départements, territoires et pays ultramarins sont comptabilisées dans l'Interrégion dans laquelle elles ont effectivement participé.

Interrégions	Quotas 2025	DATE ET LIEU
SUD OUEST Nouvelle-Aquitaine	3	VOIR LIGUES
OUEST Bretagne, Centre Val de Loire, Pays de la Loire	3	
PARIS - ILE-DE-FRANCE Paris - Île-de-France	3	
EST Bourgogne Franche-Comté, Grand Est	2	
NORD Hauts-de-France, Normandie	1	
SUD Occitanie	2	
SUD EST Auvergne Rhone-Alpes, Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur	2	
Total	16	

DIVISIONS MID-AMATEURS DAMES 2025

**PREMIERE DIVISION
LA BRESSE**

Vainqueur en 2024	Finaliste en 2024
SAINT CLOUD (Paris - Ile-de-France)	RACING CLUB DE FRANCE (Paris - Ile-de-France)
BONDUES (Hauts-de-France)	ISABELLA (Paris - Ile-de-France)
CABOT BORDEAUX (Nouvelle-Aquitaine)	LA PREE (Nouvelle-Aquitaine)
CHANTILLY (Hauts-de-France)	LYON SALVAGNY (Auvergne-Rhône-Alpes)
CHIBERTA (Nouvelle-Aquitaine)	PARIS INT. GC (Paris - Ile-de-France)
FOURQUEUX (Paris - Ile-de-France)	SAINT GERMAIN (Paris - Ile-de-France)
GOLF CLUB DE TOULOUSE (Occitanie)	SAINT NOM LA BRETECHE (Paris - Ile-de-France)
GOUVERNEUR (Auvergne-Rhône-Alpes)	SPORTING CLUB VICHY (Auvergne-Rhône-Alpes)
HARDELLOT (Hauts-de-France)	STADE FRANÇAIS (Paris - Ile-de-France)
ILE D'OR (Pays-de-la-Loire)	VAL GRAND (Paris - Ile-de-France)
Montent de 2 ^e Division	
BORDELAIS (Nouvelle-Aquitaine)	BUSSY GUERMANTES (Paris - Ile-de-France)
BOSSEY (Auvergne-Rhône-Alpes)	PRIEURE (Paris - Ile-de-France)

**DEUXIEME DIVISION
POULE A – COUTAINVILLE**

AMIENS (Hauts-de-France)	DOMONT MONTMORENCY (Paris - Ile-de-France)
BADEN (Bretagne)	ISLE ADAM (Paris - Ile-de-France)
BARRIERE DEAUVILLE (Normandie)	LE TOUQUET (Hauts-de-France)
BARRIERE LA BAULE (Pays-de-la-Loire)	LES ORMES (Bretagne)
BETHEMONT (Paris - Ile-de-France)	LYS CHANTILLY (Hauts-de-France)
BIARRITZ (Nouvelle-Aquitaine)	MERIGNIES (Hauts-de-France)
BORDEAUX LAC (Nouvelle-Aquitaine)	NANTES ERDRE (Pays-de-la-Loire)
BRIVE PLANCHETORTE (Nouvelle-Aquitaine)	PESSAC (Nouvelle-Aquitaine)
CHAMPAGNE (Hauts-de-France)	RENNES (Bretagne)
COUDRAY MONTCEAU (Paris - Ile-de-France)	SAINT CAST (Bretagne)
COUTAINVILLE (Normandie)	SAINT LAURENT (Bretagne)
DINARD (Bretagne)	VILLACOUBLAY (Paris - Ile-de-France)

**DEUXIEME DIVISION
POULE B – QUETIGNY**

AIX LES BAINS (Auvergne-Rhône-Alpes)	MEAUX BOUTIGNY (Paris - Ile-de-France)
AIX MARSEILLE (PACA)	MIONNAY (Auvergne-Rhône-Alpes)
AMNEVILLE (Grand-Est)	MONTPELLIER MASSANE (Occitanie)
BESANCON (Bourgogne-Franche-Comté)	NANCY AINGERAY (Grand-Est)
BOURGES (Centre-Val-de-Loire)	NANCY PULNOY (Grand-Est)
CAMPAGNE (Occitanie)	NIMES VACQUEROLLES (Occitanie)
DIVONNE (Auvergne-Rhône-Alpes)	PALMOLA (Occitanie)
FONTAINEBLEAU (Paris - Ile-de-France)	STRASBOURG (Grand-Est)
FOREZ (Auvergne-Rhône-Alpes)	TOULOUSE SEILH (Occitanie)
GOLF CLUB DE LYON (Auvergne-Rhône-Alpes)	TOURAIN (Centre-Val-de-Loire)
GRENOBLE BRESSON (Auvergne-Rhône-Alpes)	TOURS ARDREE (Centre-Val-de-Loire)
GRENOBLE CHARMEIL (Auvergne-Rhône-Alpes)	VALCROS (PACA)

1.6 RÈGLEMENTS PARTICULIERS DES ÉPREUVES PAR ÉQUIPES

TROISIEME DIVISION POULE A – CHATEAU HUMIERES

BRIGODE (Hauts-de-France)	MARIVAUX (Paris - Ile-de-France)
CARQUEFOU (Pays-de-la-Loire)	METZ CHERISEY (Grand-Est)
CESSON SEVIGNE (Bretagne)	METZ TECHNOPOLE (Grand-Est)
CHÂTEAU D'HUMIERES (Hauts-de-France)	PLOEMEUR-OCEAN (Bretagne)
COLORADO (La Réunion)	RARAY (Hauts-de-France)
FEUCHEROLLES (Paris - Ile-de-France)	ROCHEFORT (Paris - Ile-de-France)
HAVRE / OCTEVILLE / MER (Normandie)	SAINT GERMAIN/CORBEIL (Paris - Ile-de-France)
INESIS GOLF PARK (Hauts-de-France)	SAVENAY (Pays-de-la-Loire)
JOYENVAL (Paris - Ile-de-France)	VAL QUEVEN (Bretagne)
LAVAL (Pays-de-la-Loire)	VAUDREUIL (Normandie)
LE SART (Hauts-de-France)	VILLARCEAUX (Paris - Ile-de-France)
LILLE METROPOLE (Hauts-de-France)	WIMEREUX (Hauts-de-France)

TROISIEME DIVISION POULE B – CHANALETs

AMMERSCHWIHR (Grand-Est)	LA BRESSE (Auvergne-Rhône-Alpes)
ANGERS (Pays-de-la-Loire)	LAC D'ANNECY (Auvergne-Rhône-Alpes)
ARCANGUES (Nouvelle-Aquitaine)	LACANAU ARDILOUSE (Nouvelle-Aquitaine)
BAUGE (Pays-de-la-Loire)	LYON CHASSIEU (Auvergne-Rhône-Alpes)
BOULEAUX (Grand-Est)	MAKILA (Nouvelle-Aquitaine)
CHÂTEAU DE CHEVERNY (Centre-Val-de-Loire)	MURTOLI (CORSE)
DOMAINE DE MANVILLE (PACA)	ORLEANS LIMERE (Centre-Val-de-Loire)
EPINAL (Grand-Est)	PIC SAINT LOUP (Occitanie)
FIAC (Occitanie)	PONT ROYAL (PACA)
FORET DE MONTPENSIER (Auvergne-Rhône-Alpes)	SAINT ETIENNE (Auvergne-Rhône-Alpes)
FORET D'ORIENT (Grand-Est)	TOULOUSE TEOULA (Occitanie)
GARONNE (Occitanie)	VOLCANS (Auvergne-Rhône-Alpes)

La CSSN se réserve le droit de modifier ces poules.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
1RE DIVISION NATIONALE MID-AMATEURS DAMES
TROPHEE COTNAREANU**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jour

4 joueuses / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour le titre :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour sauf le 3^e jour

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^e jour matin : ¼ de finale

3^e jour après-midi : ½ finales

4^e jour : finale

③ Phase finale pour les barrages :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 16 dernières équipes jouent pour le maintien et seront réparties dans un tableau de match play :

Le tableau des barrages sera adapté en fonction du nombre d'équipes.

3^e jour : 1^{er} tour de barrages

4^e jour : 2^e tour de barrages pour les équipes perdantes du 1^{er} tour

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Trophée COTNAREANU confié à l'équipe vainqueur pendant la remise des prix.

Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
2E DIVISION NATIONALE MID-AMATEURS DAMES**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jour

4 joueuses / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

③ Phase finale pour les barrages :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 16 dernières équipes jouent pour le maintien et seront réparties dans un tableau de match play :

Le tableau des barrages sera adapté en fonction du nombre d'équipes.

3^e jour : 1^{er} tour de barrages

4^e jour : 2^e tour de barrages pour les équipes perdantes du 1^{er} tour

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
3E DIVISION NATIONALE MID-AMATEURS DAMES**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jour

4 joueuses / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée : 3^e jour

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

③ Phase finale pour les barrages : 3^e jour

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 16 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe :

16 v 17 ; 15 v 18 ; 14 v 19 ; 13 v 20 ; 12 v 21 ; 11 v 22 ; 10 v 23 ; 9 v 24

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux 4 équipes vainqueurs de la phase finale.

**INTERCLUBS PAR ÉQUIPES
PROMOTION A ET B MID-AMATEURS DAMES**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les Clubs :

Ouvert à une seule équipe par Club qui n'a pas déjà une équipe en division nationale Mid-Amateurs Dames.
Le nombre d'équipes sera limité à 36 (**wild card include**) par promotion (une seule équipe par Club) et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

Jusqu'au 7 avril :

- 1) Classement au dernier Mérite des clubs Dames ;
- 2) Somme des points des joueuses présentes au Mérite National Mid-Amateurs Dames au **7 avril 2025**.
3. La date d'inscription de l'équipe.

Après le 7 avril :

- 1) Arrivée des inscriptions

Le club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour son équipe si cette dernière n'est pas retenue dans le champ à la clôture des inscriptions.

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jour

4 joueuses / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée : 3^e jour

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les **X** premières équipes par promotion jouent pour la montée en 3^e division en élimination directe :

16 clubs en tout monteront des promotions en 3^e division.

Le nombre de clubs qualifiés et la forme de jeu par promotion seront déterminés à la clôture des inscriptions des clubs en fonction du nombre d'inscrits.

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

Si le nombre maximum d'équipes n'est pas atteint à la date limite d'engagement, la fédération peut, sur demande (inscription@ffgolf.org) accepter des inscriptions supplémentaires jusqu'à 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 3^e division.

DIVISIONS SENIORS DAMES 2025

PREMIERE DIVISION
COURSON STADE FRANCAIS

Vainqueur en 2024	Finaliste en 2024
SAINT GERMAIN (Paris - Ile-de-France)	RACING CLUB DE FRANCE (Paris - Ile-de-France)
AIX LES BAINS (Auvergne-Rhône-Alpes)	FOURQUEUX (Paris - Ile-de-France)
AIX MARSEILLE (PACA)	PALMOLA (Occitanie)
ARCACHON (Nouvelle-Aquitaine)	SAINT CAST (Bretagne)
BIARRITZ (Nouvelle-Aquitaine)	SAINT CLOUD (Paris - Ile-de-France)
BORDELAIS (Nouvelle-Aquitaine)	SAINT LAURENT (Bretagne)
CHATEAU D'AVOISE (Bourgogne-Franche-Comté)	SAINT NOM LA BRETECHE (Paris - Ile-de-France)
CHIBERTA (Nouvelle-Aquitaine)	SPORTING CLUB VICHY (Auvergne-Rhône-Alpes)
COUDRAY MONTCEAU (Paris - Ile-de-France)	STADE FRANÇAIS (Paris - Ile-de-France)
DINARD (Bretagne)	VALESCURE (PACA)
Montent de 2 ^e Division	
BOSSEY (Auvergne-Rhône-Alpes)	HAVRE / OCTEVILLE / MER (Normandie)
CHAMPAGNE (Hauts-de-France)	PESSAC (Nouvelle-Aquitaine)

DEUXIEME DIVISION
POULE A – RENNES ST JACQUES

AMIENS (Hauts-de-France)	ILE D'OR (Pays-de-la-Loire)
BADEN (Bretagne)	JOYENVAL (Paris - Ile-de-France)
BARRIERE LA BAULE (Pays-de-la-Loire)	LA NIVELLE (Nouvelle-Aquitaine)
BAUGE (Pays-de-la-Loire)	LE TOUQUET (Hauts-de-France)
BONDUES (Hauts-de-France)	MERIGNIES (Hauts-de-France)
BORDEAUX LAC (Nouvelle-Aquitaine)	MOLIETS (Nouvelle-Aquitaine)
CARQUEFOU (Pays-de-la-Loire)	RARAY (Hauts-de-France)
CHANTILLY (Hauts-de-France)	RENNES (Bretagne)
GRANVILLE (Normandie)	ROUEN MONT SAINT AIGNAN (Normandie)
HARDELLOT (Hauts-de-France)	SAINT MALO (Bretagne)
HAUT-POITOU (Nouvelle-Aquitaine)	TOURS ARDREE (Centre-Val-de-Loire)
HOSSEGOR (Nouvelle-Aquitaine)	VAL DE L'INDRE (Centre-Val-de-Loire)

POULE B – MACON LA SALLE

AIX EN PROVENCE (PACA)	MIONNAY (Auvergne-Rhône-Alpes)
BETHEMONT (Paris - Ile-de-France)	NIMES VACQUEROLLES (Occitanie)
BUSSY GUERMANTES (Paris - Ile-de-France)	OLD COURSE CANNES (PACA)
CANNES MOUGINS (PACA)	PARIS INT. GC (Paris - Ile-de-France)
FONTAINEBLEAU (Paris - Ile-de-France)	PONT ROYAL (PACA)
GOLF CLUB DE LYON (Auvergne-Rhône-Alpes)	PRIEURE (Paris - Ile-de-France)
GRENOBLE BRESSON (Auvergne-Rhône-Alpes)	SAINT CYPRIEN (Occitanie)
ISABELLA (Paris - Ile-de-France)	SAINT DONAT (PACA)
ISLE ADAM (Paris - Ile-de-France)	STRASBOURG (Grand-Est)
LYON SALVAGNY (Auvergne-Rhône-Alpes)	TOULOUSE SEILH (Occitanie)
MARIVAUX (Paris - Ile-de-France)	VALGARDE (PACA)
MEAUX BOUTIGNY (Paris - Ile-de-France)	VILLACOUBLAY (Paris - Ile-de-France)

1.6 RÈGLEMENTS PARTICULIERS DES ÉPREUVES PAR ÉQUIPES**TROISIEME DIVISION
POULE A - LE GOLF NATIONAL**

AILETTE (Hauts-de-France)	MONT GRIFFON (Paris - Ile-de-France)
AMMERSCHWIHR (Grand-Est)	NANCY PULNOY (Grand-Est)
AMNEVILLE (Grand-Est)	ODET (Bretagne)
APREMONT (Hauts-de-France)	OMAHA BEACH (Normandie)
BOULEAUX (Grand-Est)	ORMESSON (Paris - Ile-de-France)
BRIGODE (Hauts-de-France)	OZOIR LA FERRIERE (Paris - Ile-de-France)
CAEN (Normandie)	REIMS (Grand-Est)
COUTAINVILLE (Normandie)	ROCHEFORT (Paris - Ile-de-France)
DIEPPE (Normandie)	SAINT OMER (Hauts-de-France)
EPINAL (Grand-Est)	SAINT QUENTIN EN YVELINES (Paris - Ile-de-France)
LILLE METROPOLE (Hauts-de-France)	SENART (Paris - Ile-de-France)
LYS CHANTILLY (Hauts-de-France)	VILLARCEAUX (Paris - Ile-de-France)

**TROISIEME DIVISION
POULE B - MONTAUBAN**

BRIVE PLANCHETORTE (Nouvelle-Aquitaine)	MAKILA (Nouvelle-Aquitaine)
CABOT BORDEAUX (Nouvelle-Aquitaine)	MURTOLI (CORSE)
CHAMBON SUR LIGNON (Auvergne-Rhône-Alpes)	NANTES ERDRE (Pays-de-la-Loire)
CHANTACO (Nouvelle-Aquitaine)	PAU ARTIGUELOUVE (Nouvelle-Aquitaine)
CHÂTEAU DE CHEVERNY (Centre-Val-de-Loire)	PAU GOLF CLUB 1856 (Nouvelle-Aquitaine)
ESERY (Auvergne-Rhône-Alpes)	PORCELAINE (Nouvelle-Aquitaine)
FORET DE MONTPENSIER (Auvergne-Rhône-Alpes)	ROYAN (Nouvelle-Aquitaine)
GOLF CLUB DE TOULOUSE (Occitanie)	SAINTE (Nouvelle-Aquitaine)
GOVERNEUR (Auvergne-Rhône-Alpes)	TOULOUSE TEOULA (Occitanie)
LA DOMANGERE (Pays-de-la-Loire)	TOURAIN (Centre-Val-de-Loire)
LAC D'ANNECY (Auvergne-Rhône-Alpes)	UGOLF ALBI (Occitanie)
LE MANS GC SARGE (Pays-de-la-Loire)	VALCROS (PACA)

La CSSN se réserve le droit de modifier ces poules.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
1RE DIVISION NATIONALE SENIORS DAMES
TROPHEE DE LA COMMISSION FÉMININE**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jour

4 joueuses / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour le titre :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

5^e jour : finale

③ Phase finale pour les barrages :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 16 dernières équipes jouent pour le maintien et seront réparties dans un tableau de match play :

Le tableau des barrages sera adapté en fonction du nombre d'équipes.

3^e jour : 1^{er} tour de barrages

4^e jour : 2^e tour de barrages pour les équipes perdantes du 1^{er} tour

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Trophée de la Commission Féminine confié à l'équipe gagnante de l'épreuve pendant la remise des prix.

Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
2^E DIVISION NATIONALE SENIORS DAMES**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jour

4 joueuses / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

③ Phase finale pour les barrages :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 16 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe :

Le tableau des barrages sera adapté en fonction du nombre d'équipes.

3^e jour : barrages

4^e jour : 2^e tour de barrages pour les équipes perdantes du 1^{er} tour

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
3E DIVISION NATIONALE SENIORS DAMES**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jour

4 joueuses / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée : 3^e jour

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

③ Phase finale pour les barrages :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 16 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe :

16 v 17 ; 15 v 18 ; 14 v 19 ; 13 v 20 ; 12 v 21 ; 11 v 22 ; 10 v 23 ; 9 v 24

3e jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux 4 équipes vainqueurs de la phase finale.

**INTERCLUBS PAR ÉQUIPES
PROMOTION A ET B SENIORS DAMES**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les Clubs :

Ouvert à une seule équipe par Club qui n'a pas déjà une équipe en division nationale Séniors Dames.
Le nombre d'équipes sera limité à 27 wild card incluse par promotion (une seule équipe par Club) et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

Jusqu'au 9 juin :

- 1) Classement au dernier Mérite des clubs Dames ;
- 2) Somme des points des joueuses présentes au Mérite National Seniors Dames au 9 juin 2025.
3. La date d'inscription de l'équipe.

Après le 9 juin :

- 1) Arrivée des inscriptions

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Le club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour son équipe si cette dernière n'est pas retenue dans le champ à la clôture des inscriptions.

Ouvert aux joueuses ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jour

4 joueuses / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée : 3^e jour

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les X premières équipes jouent pour la montée en 3^e division en élimination directe :

16 clubs en tout monteront des promotions en 3^e division.

Le nombre de clubs qualifiés par promotion et la forme de jeu seront déterminés à la clôture des inscriptions des clubs en fonction du nombre d'inscrits.

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

Si le nombre maximum d'équipes n'est pas atteint à la date limite d'engagement, la fédération peut, sur demande (inscription@ffgolf.org) accepter des inscriptions supplémentaires jusqu'à 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 3^e division.

1.6.3 Par équipes Messieurs

DIVISIONS MESSIEURS 2025

**PREMIERE DIVISION
LES AISSES**

Vainqueur en 2024 CANNES MOUGINS (PACA)	Finaliste en 2024 SAINT CLOUD (Paris - Ile-de-France)
BORDEAUX LAC (Nouvelle-Aquitaine)	HOSSEGOR (Nouvelle-Aquitaine)
BORDELAIS (Nouvelle-Aquitaine)	MIONNAY (Auvergne-Rhône-Alpes)
CAMPAGNE (Occitanie)	RACING CLUB DE FRANCE (Paris - Ile-de-France)
CHANTILLY (Hauts-de-France)	SAINT NOM LA BRETECHE (Paris - Ile-de-France)
DOMAINE DE MANVILLE (PACA)	SAINT GERMAIN (Paris - Ile-de-France)
Montent de 2 ^e Division	
AIX LES BAINS (Auvergne-Rhône-Alpes)	LA NIVELLE (Nouvelle-Aquitaine)
GOLF DE PARIS (Paris - Ile-de-France)	TOURAIN (Centre-Val-de-Loire)

**DEUXIEME DIVISION
POULE A – AMIENS**

AMIENS (Hauts-de-France)	LES ORMES (Bretagne)
BONDUES (Hauts-de-France)	MARCILLY (Centre-Val-de-Loire)
CAEN (Normandie)	MERIGNIES (Hauts-de-France)
CASTELJALOUX (Nouvelle-Aquitaine)	PARIS INT. GC (Paris - Ile-de-France)
CHANTACO (Nouvelle-Aquitaine)	PRIEURE (Paris - Ile-de-France)
GOLF CLUB DE LYON (Auvergne-Rhône-Alpes)	SEIGNOSSE (Nouvelle-Aquitaine)
HAVRE / OCTEVILLE / MER (Normandie)	STRASBOURG (Grand-Est)
KEMPFERHOF (Grand-Est)	TOULOUSE SEILH (Occitanie)

**DEUXIEME DIVISION
POULE B – TERRE BLANCHE**

AIX MARSEILLE (PACA)	ILE D'OR (Pays-de-la-Loire)
ARCACHON (Nouvelle-Aquitaine)	LYON SALVAGNY (Auvergne-Rhône-Alpes)
BIARRITZ (Nouvelle-Aquitaine)	METZ TECHNOPOLE (Grand-Est)
CABOT BORDEAUX (Nouvelle-Aquitaine)	NANTES VIGNEUX (Pays-de-la-Loire)
CHIBERTA (Nouvelle-Aquitaine)	SAINT DONAT (PACA)
COGNAC (Nouvelle-Aquitaine)	TERRE BLANCHE (PACA)
FRESLONNIERE (Bretagne)	UGOLF ALBI (Occitanie)
GOLF CLUB DE TOULOUSE (Occitanie)	VILLARCEAUX (Paris - Ile-de-France)

La répartition des clubs dans les 2^e Divisions A et B a été réalisée par tirage au sort.

1.6 RÈGLEMENTS PARTICULIERS DES ÉPREUVES PAR ÉQUIPES

TROISIEME DIVISION POULE A – LA DOMANGERE

24 HEURES LE MANS (Pays-de-la-Loire)	FOURQUEUX (Paris - Ile-de-France)
ANGERS (Pays-de-la-Loire)	GUERANDE (Pays-de-la-Loire)
BARRIERE LA BAULE (Pays-de-la-Loire)	JOYENVAL (Paris - Ile-de-France)
BETHEMONT (Paris - Ile-de-France)	LA DOMANGERE (Pays-de-la-Loire)
CHÂTEAU DE CHEVERNY (Centre-Val-de-Loire)	ODET (Bretagne)
CORNOUAILLE (Bretagne)	RENNES (Bretagne)
DINARD (Bretagne)	SAINT-SAMSON (Bretagne)
FORET VERTE (Normandie)	VAL GRAND (Paris - Ile-de-France)

TROISIEME DIVISION POULE B – ROISSY

AILETTE (Hauts-de-France)	MORFONTAINE (Hauts-de-France)
BRIGODE (Hauts-de-France)	PREISCH (Grand-Est)
DOMONT MONTMORENCY (Paris - Ile-de-France)	RARAY (Hauts-de-France)
GOLF ACADEMIE 57 (Grand-Est)	REIMS (Grand-Est)
HARDELLOT (Hauts-de-France)	ROISSY (Paris - Ile-de-France)
ISLE ADAM (Paris - Ile-de-France)	STADE FRANÇAIS (Paris - Ile-de-France)
LE SART (Hauts-de-France)	TINA (Nouvelle Calédonie)
LE TOUQUET (Hauts-de-France)	VALENCIENNES (Hauts-de-France)
MONT GRIFFON (Paris - Ile-de-France)	

TROISIEME DIVISION POULE C – PAU ARTIGUELOUVE

ANGOULEME HIRONDELLE (Nouvelle-Aquitaine)	MONTPELLIER MASSANE (Occitanie)
BRIVE PLANCHETORTE (Nouvelle-Aquitaine)	PALMOLA (Occitanie)
CASTRES (Occitanie)	PAU ARTIGUELOUVE (Nouvelle-Aquitaine)
LA PREE (Nouvelle-Aquitaine)	PAU GOLF CLUB 1856 (Nouvelle-Aquitaine)
LA RAMEE (Occitanie)	PERIGUEUX (Nouvelle-Aquitaine)
MOLIETS (Nouvelle-Aquitaine)	PORCELAINE (Nouvelle-Aquitaine)
MONTAUBAN L'ESTANG (Occitanie)	VALCROS (PACA)
MONTE CARLO (PACA)	VALGARDE (PACA)

TROISIEME DIVISION POULE D – CHASSAGNE

BASTIDE DE LA SALETTE (PACA)	GOUVERNEUR (Auvergne-Rhône-Alpes)
BOSSEY (Auvergne-Rhône-Alpes)	MAISON BLANCHE (Auvergne-Rhône-Alpes)
BUSSY GUERMANTES (Paris - Ile-de-France)	PONT ROYAL (PACA)
CHANALET (Auvergne-Rhône-Alpes)	ROYAL MOUGINS (PACA)
CHASSAGNE (Bourgogne-Franche-Comté)	SAINT ETIENNE (Auvergne-Rhône-Alpes)
CHÂTEAU L'ARC (PACA)	SAINT GERMAIN/CORBEIL (Paris - Ile-de-France)
DIJON BOURGOGNE (Bourgogne-Franche-Comté)	VALESCURE (PACA)
FONTAINEBLEAU (Paris - Ile-de-France)	VOLCANS (Auvergne-Rhône-Alpes)

Le 17^e club de la qualification de la poule B sera relégué en 4^e division sans jouer de match de barrage.

1.6 RÈGLEMENTS PARTICULIERS DES ÉPREUVES PAR ÉQUIPES

QUATRIEME DIVISION POULE A – BREST IROISE

ANGERS LA PERRIERE (Pays-de-la-Loire)	LE MANS GC SARGE (Pays-de-la-Loire)
BADEN (Bretagne)	PLENEUF VAL ANDRE (Bretagne)
BAIE DE MORLAIX (Bretagne)	PORNIC (Pays-de-la-Loire)
BAUGE (Pays-de-la-Loire)	SAINT CAST (Bretagne)
BREST IROISE (Bretagne)	SAINT LAURENT (Bretagne)
CICE-BLOSSAC (Bretagne)	SAINT MALO (Bretagne)
COUTAINVILLE (Normandie)	SAVENAY (Pays-de-la-Loire)
LAVAL (Pays-de-la-Loire)	VAL QUEVEN (Bretagne)

QUATRIEME DIVISION POULE B – GRANGE AUX ORMES

ARC EN BARROIS (Grand-Est)	NANCY PULNOY (Grand-Est)
BOULEAUX (Grand-Est)	ORMESSON (Paris - Ile-de-France)
CHÂTEAU DE CELY (Paris - Ile-de-France)	OZOIR LA FERRIERE (Paris - Ile-de-France)
COMBLES EN BARROIS (Grand-Est)	PRUNEVELLE (Bourgogne-Franche-Comté)
CRECY GOLF (Paris - Ile-de-France)	QUETIGNY (Bourgogne-Franche-Comté)
GRANGE AUX ORMES (Grand-Est)	RONCEMAY (Bourgogne-Franche-Comté)
LE COUDRAY (Paris - Ile-de-France)	VOSGES DU SUD (Bourgogne-Franche-Comté)
METZ CHERISEY (Grand-Est)	WANTZENAU (Grand-Est)

QUATRIEME DIVISION POULE C – MAZIERES EN GATINE

BOIS D'O (Centre-Val-de-Loire)	LIMOGES (Nouvelle-Aquitaine)
BOURGENAY GOLF CLUB (Pays-de-la-Loire)	NANTES ERDRE (Pays-de-la-Loire)
BOURGES (Centre-Val-de-Loire)	NIORT (Nouvelle-Aquitaine)
CHÂTEAU D'AUGERVILLE (Centre-Val-de-Loire)	PERCHE (Centre-Val-de-Loire)
CHOLET (Pays-de-la-Loire)	ROCHEFORT OCEAN (Nouvelle-Aquitaine)
HAUT-POITOU (Nouvelle-Aquitaine)	ROYAN (Nouvelle-Aquitaine)
LA PREZE (Nouvelle-Aquitaine)	TOURS ARDREE (Centre-Val-de-Loire)
LACANAU ARDILOUSE (Nouvelle-Aquitaine)	VAUGOUARD (Centre-Val-de-Loire)

QUATRIEME DIVISION POULE D – LA SORELLE

BESANCON (Bourgogne-Franche-Comté)	LE CLOU (Auvergne-Rhône-Alpes)
BOURG EN BRESSE (Auvergne-Rhône-Alpes)	LES ALPES (Auvergne-Rhône-Alpes)
CHALON SUR SAONE (Bourgogne-Franche-Comté)	LYON CHASSIEU (Auvergne-Rhône-Alpes)
CHÂTEAU DE CHAILLY (Bourgogne-Franche-Comté)	MONT D'ARBOIS (Auvergne-Rhône-Alpes)
COMMANDERIE (Auvergne-Rhône-Alpes)	PONTARLIER (Bourgogne-Franche-Comté)
ESERY (Auvergne-Rhône-Alpes)	RIOM (Auvergne-Rhône-Alpes)
FORET DE MONTPENSIER (Auvergne-Rhône-Alpes)	ROCHAT (Bourgogne-Franche-Comté)
LAC D'ANNECY (Auvergne-Rhône-Alpes)	VAL DE SORNE (Bourgogne-Franche-Comté)

1.6 RÈGLEMENTS PARTICULIERS DES ÉPREUVES PAR ÉQUIPES**QUATRIEME DIVISION
POULE E – ROUEN MONT SAINT AIGNAN**

BARRIERE DEAUVILLE (Normandie)	MARIVAUX (Paris - Ile-de-France)
CABOURG LE HOME (Normandie)	MEAUX BOUTIGNY (Paris - Ile-de-France)
CHERBOURG (Normandie)	ROCHEFORT (Paris - Ile-de-France)
FLERS LE HOULME (Normandie)	ROUEN MONT SAINT AIGNAN (Normandie)
GRANVILLE (Normandie)	SENART (Paris - Ile-de-France)
HARAS DE JARDY (Paris - Ile-de-France)	VAUDREUIL (Normandie)
ISABELLA (Paris - Ile-de-France)	YERVILLE (Normandie)
LERY POSES (Normandie)	YVELINES (Paris - Ile-de-France)

**QUATRIEME DIVISION
POULE F – REBETZ**

APREMONT (Hauts-de-France)	FORET DE CHANTILLY (Hauts-de-France)
ARRAS (Hauts-de-France)	ILE FLEURIE (Paris - Ile-de-France)
BELLE DUNE (Hauts-de-France)	LILLE METROPOLE (Hauts-de-France)
BOIS DES RETZ (Hauts-de-France)	LYS CHANTILLY (Hauts-de-France)
BOURBON (La Réunion)	MAISONS-LAFFITTE (Paris - Ile-de-France)
CHAMPAGNE (Hauts-de-France)	MENNEVILLE (Hauts de France)
CHÂTEAU HUMIERES (Hauts-de-France)	REBETZ (Hauts-de-France)
FEUCHEROLLES (Paris - Ile-de-France)	WIMEREUX (Hauts-de-France)

**QUATRIEME DIVISION
POULE G – TOULOUSE TEOULA**

CHÂTEAU ALLOT (Nouvelle-Aquitaine)	MAKILA (Nouvelle-Aquitaine)
COMMINGES (Occitanie)	MARMANDE (Nouvelle-Aquitaine)
FIAC (Occitanie)	MAZAMET LA BAROUGE (Occitanie)
GARONNE (Occitanie)	MONTAL (Occitanie)
GRAND RODEZ (Occitanie)	PESSAC (Nouvelle-Aquitaine)
GUJAN MESTRAS (Nouvelle-Aquitaine)	TARBES TUMULUS (Occitanie)
IDRON (Nouvelle-Aquitaine)	TOULOUSE TEOULA (Occitanie)
LOURDES (Occitanie)	VILLENAVE D'ORNON (Nouvelle-Aquitaine)

**QUATRIEME DIVISION
POULE H – VALENCE SAINT DIDIER**

AVIGNON CHATEAUBLANC (PACA)	NIMES VACQUEROLLES (Occitanie)
BEAUVALLON (PACA)	PIC SAINT LOUP (Occitanie)
CABRE D'OR (PACA)	PROVENCAL (PACA)
FONTCAUDE (Occitanie)	ROQUEBRUNE (PACA)
GIGA (Corse)	SAUMANE (PACA)
GRENOBLE CHARMEIL (Auvergne-Rhône-Alpes)	SUPERFLU GOLF CLUB (Auvergne-Rhône-Alpes)
LE FREGATE PROVENCE (PACA)	TROIS VALLONS (Auvergne-Rhône-Alpes)
LUBERON (PACA)	VALENCE SAINT DIDIER (Auvergne-Rhône-Alpes)

La CSSN se réserve le droit de modifier ces poules.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
1RE DIVISION NATIONALE MESSIEURS
TROPHEE GOUNOUILHOU**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Seuls deux joueurs transférés sont autorisés sur chaque fiche de composition d'équipe. Un joueur sera considéré comme étant « transféré » dès lors qu'il aura été inscrit sur Extranet, en année N ou N-1, dans une équipe d'un autre club pour une épreuve nationale par équipes ou promotion interrégionale.

Épreuve non-fumeur : voir § 1.2.5

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour le titre :

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

5^e jour : finale

③ Phase finale pour les barrages :

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

3^e jour : barrages

Pour la phase finale en match play, l'ordre de jeu des simples est laissé au libre choix du capitaine de l'équipe : il n'y a pas d'obligation de classer les joueurs par ordre des index arrondis.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Trophée GOUNOUILHOU confié à l'équipe gagnante de l'épreuve pendant la remise des prix.

Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
2E DIVISION NATIONALE MESSIEURS**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Seuls deux joueurs transférés sont autorisés sur chaque fiche de composition d'équipe. Un joueur sera considéré comme étant « transféré » dès lors qu'il aura été inscrit sur Extranet, en année N ou N-1, dans une équipe d'un autre club pour une épreuve nationale par équipes ou promotion interrégionale.

Épreuve non-fumeur : voir § 1.2.5

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

③ Phase finale pour les barrages :

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

3^e jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
3E DIVISION NATIONALE MESSIEURS**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Épreuve non-fumeur : voir § 1.2.5

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

③ Phase finale pour les barrages :

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

3^e jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
4E DIVISION NATIONALE MESSIEURS**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Épreuve non-fumeur : voir § 1.2.5

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

③ Phase finale pour les barrages :

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

3^e jour : barrages

Les équipes perdantes seront rétrogradées en Promotion.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

**INTERCLUBS PAR ÉQUIPES
PROMOTION MESSIEURS
PHASE INTERREGIONALE**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à une seule équipe par Club qui n'a pas déjà une équipe dans les divisions nationales Messieurs.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Épreuve non-fumeur : voir § 1.2.5

FORME DE JEU

Forme de jeu préconisée :

Le nombre d'équipes sera limité à 24 et elles seront retenues par ordre d'arrivée des inscriptions.

Épreuve sur 2 jours :

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Selon la Ligue ou l'interrégion, les meilleures équipes selon l'ordre du classement final monteront en division nationale.

Chaque Interrégion est libre de mettre en place une forme de jeu différente pour cette épreuve et de limiter le nombre d'équipes participantes.

Cependant, le nombre de joueurs par équipe doit rester identique à celui de la division, aussi bien en stroke play qu'en match play.

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Si le nombre maximum d'équipes n'est pas atteint à la date limite d'engagement, la Ligue peut, sur demande, accepter des inscriptions supplémentaires jusqu'à 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 4^e division.

**INTERCLUBS PAR ÉQUIPES
PROMOTION MESSIEURS
QUOTAS 2025 PAR INTERRÉGIONS**

Quota de base :

Les quotas sont principalement calculés à partir du nombre de Clubs participants à chaque interrégion.

Les équipes des départements, territoires et pays ultramarins sont comptabilisées dans l'Interrégion dans laquelle elles ont effectivement participé.

Interrégions	Quotas 2025	DATE ET LIEU
SUD OUEST Nouvelle-Aquitaine	4	VOIR LIGUES
OUEST Bretagne, Centre Val de Loire, Pays de la Loire	5	
PARIS - ILE-DE-FRANCE Paris - Île-de-France	5	
EST Bourgogne Franche-Comté, Grand Est	4	
NORD Hauts-de-France, Normandie	6	
SUD Occitanie	3	
SUD EST Auvergne Rhône-Alpes, Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur	4	
Total	31	

DIVISIONS DES ÉQUIPES 2 MESSIEURS 2025

**PREMIERE DIVISION
SAINT MALO**

Vainqueur en 2024	Finaliste en 2024
SAINT NOM LA BRETECHE (Paris - Ile-de-France)	SAINT CLOUD (Paris - Ile-de-France)
AMIENS (Hauts-de-France)	GOLF CLUB DE LYON (Auvergne-Rhône-Alpes)
BIARRITZ (Nouvelle-Aquitaine)	GOLF CLUB DE TOULOUSE (Occitanie)
BONDUES (Hauts-de-France)	GOUVERNEUR (Auvergne-Rhône Alpes)
BORDEAUX LAC (Nouvelle-Aquitaine)	MERIGNIES (Hauts-de-France)
BORDELAIS (Nouvelle-Aquitaine)	PRIEURE (Paris - Ile-de-France)
CAMPAGNE (Occitanie)	RACING CLUB DE FRANCE (Paris - Ile-de-France)
CHANTILLY (Hauts-de-France)	SAINT GERMAIN (Paris - Ile-de-France)
CHIBERTA (Nouvelle-Aquitaine)	SEIGNOSSE (Nouvelle-Aquitaine)
DOMONT MONTMORENCY (Paris - Ile-de-France)	STADE FRANÇAIS (Paris - Ile-de-France)
Montent de 2 ^e Division	
LA RAMEE (Occitanie)	LYON SALVAGNY (Auvergne-Rhône-Alpes)
LE SART (Hauts-de-France)	TOURAIN (Centre-Val-de-Loire)

**DEUXIEME DIVISION
PERIGUEUX**

AIX MARSEILLE (PACA)	MARCILLY (Centre-Val-de-Loire)
ANGERS (Pays-de-la-Loire)	MONT GRIFFON (Paris - Ile-de-France)
BOSSEY (Auvergne-Rhône-Alpes)	MORFONTAINE (Hauts-de-France)
BUSSY GUERMANTES (Paris - Ile-de-France)	ORMESSON (Paris - Ile-de-France)
CANNES MOUGINS (PACA)	PALMOLA (Occitanie)
COGNAC (Nouvelle-Aquitaine)	PERIGUEUX (Nouvelle-Aquitaine)
FOURQUEUX (Paris - Ile-de-France)	RARAY (Hauts-de-France)
GOLF ACADEMIE 57 (Grand-Est)	RENNES (Bretagne)
HOSSEGOR (Nouvelle-Aquitaine)	ROCHEFORT (Paris - Ile-de-France)
LA FRESLONNIERE (Bretagne)	SAINT GERMAIN/CORBEIL (Paris - Ile-de-France)
LA NIVELLE (Nouvelle-Aquitaine)	STRASBOURG (Grand-Est)
LILLE METROPOLE (Hauts-de-France)	VAL QUEVEN (Bretagne)

La CSSN se réserve le droit de modifier ces poules.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
1RE DIVISION NATIONALE DES ÉQUIPES 2 MESSIEURS
TROPHEE PIERRE ÉTIENNE GUYOT**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Épreuve non-fumeur : voir § 1.2.5

Pour les Clubs :

Ouvert aux Clubs ayant déjà une équipe en division Messieurs l'année de l'épreuve.

Tout Club ne figurant plus dans les divisions Messieurs de l'année en cours ne pourra pas présenter d'équipe
2. L'équipe sera déclarée « Forfait ».

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

5 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour le titre :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

5^e jour : finale

③ Phase finale pour les barrages :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play

Les 16 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe :

Le tableau des barrages sera adapté en fonction du nombre d'équipes.

3^{ème} jour : barrages

4^{ème} jour : 2^{ème} tour de barrages pour les équipes perdantes du 1^{er} tour.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Trophée Pierre Étienne GUYOT confié à l'équipe gagnante de l'épreuve pendant la remise des prix.
Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
2E DIVISION NATIONALE DES ÉQUIPES 2 MESSIEURS**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Épreuve non-fumeur : voir § 1.2.5

Pour les Clubs :

Ouvert aux Clubs ayant déjà une équipe en division Messieurs l'année de l'épreuve.

Tout Club ne figurant plus dans les divisions Messieurs de l'année en cours ne pourra pas présenter d'équipe

2. L'équipe sera déclarée « Forfait ».

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

5 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée :

2 foursomes et 5 simples / match play

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^e jour : ¼ de finale

③ Phase finale pour les barrages :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play

Les 16 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **16 v 17 ; 15 v 18 ; 14 v 19 ; 13 v 20**

; 12 v 21 ; 11 v 22 ; 10 v 23 ; 9 v 24

3^e jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des ¼ de finale.

INTERCLUBS PAR ÉQUIPES DE FRANCE PAR ÉQUIPES
PROMOTION DES ÉQUIPES 2 MESSIEURS

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les Clubs :

Ouvert à une seule équipe par Club ayant déjà une équipe en division nationale Messieurs l'année de l'épreuve et non présent en division nationale des équipes 2 Messieurs.

Le nombre d'équipes sera limité à 30 (**wild card include**) et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

- 1) classement au Mérite des clubs Messieurs de 2024
- 2) **somme des points des joueurs présents au Mérite National Messieurs du mois d'avril**
- 3) par ordre d'arrivée des inscriptions

Le club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour son équipe si cette dernière n'est pas retenue dans le champ à la clôture des inscriptions.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Épreuve non-fumeur : voir § 1.2.5

FORME DE JEU

Épreuve sur 3 jours :

Les 2 premiers jours : Qualification

4 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Le 3^e jour :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play

Les 16 premières équipes jouent pour la montée en 2^e division : **8 v 9 ; 7 v 10 ; 6 v 11 ; 5 v 12 ; 4 v 13 ; 3 v 14 ; 2 v 15 ; 1 v 16**

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

Si le nombre maximum d'équipes n'est pas atteint à la date limite d'engagement, la fédération peut, sur demande (inscription@ffgolf.org) accepter des inscriptions supplémentaires jusqu'à 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 2^e division.

DIVISIONS MID-AMATEURS MESSIEURS 2025

PREMIERE DIVISION
SABLE SOLESMES

Vainqueur en 2024	Finaliste en 2024
AMIENS (Hauts-de-France)	BORDELAIS (Nouvelle-Aquitaine)
BIARRITZ (Nouvelle-Aquitaine)	FOURQUEUX (Paris - Ile-de-France)
BORDEAUX LAC (Nouvelle-Aquitaine)	HOSSEGOR (Nouvelle-Aquitaine)
CABOT BORDEAUX (Nouvelle-Aquitaine)	SAINT CLOUD (Paris - Ile-de-France)
CHIBERTA (Nouvelle-Aquitaine)	SAINT GERMAIN (Paris - Ile-de-France)
DOMONT MONTMORENCY (Paris - Ile-de-France)	SAINT NOM LA BRETECHE (Paris - Ile-de-France)
Montent de 2 ^e Division	
AIX MARSEILLE (PACA)	CHANTILLY (Hauts-de-France)
BUSSY GUERMANTES (Paris - Ile-de-France)	GUERANDE (Pays-de-la-Loire)

DEUXIEME DIVISION
POULE A – LA PREE LA ROCHELLE

AILETTE (Hauts-de-France)	LE SART (Hauts-de-France)
ANGERS (Pays-de-la-Loire)	MERIGNIES (Hauts-de-France)
BETHEMONT (Paris - Ile-de-France)	MONT GRIFFON (Paris - Ile-de-France)
BONDUES (Hauts-de-France)	PREISCH (Grand-Est)
DOMANGERE (Pays-de-la-Loire)	PRIEURE (Paris - Ile-de-France)
FONTAINEBLEAU (Paris - Ile-de-France)	RACING CLUB DE FRANCE (Paris - Ile-de-France)
ISABELLA (Paris - Ile-de-France)	STADE FRANÇAIS (Paris - Ile-de-France)
JOYENVAL (Paris - Ile-de-France)	VILLARCEAUX (Paris - Ile-de-France)

DEUXIEME DIVISION
POULE B – ARIEGE

AIX LES BAINS (Auvergne-Rhône-Alpes)	MAISON BLANCHE (Auvergne-Rhône-Alpes)
CAMPAGNE (Occitanie)	MARCILLY (Centre-Val-de-Loire)
CANNES MOUGINS (PACA)	MONTE CARLO (PACA)
CHANTACO (Nouvelle-Aquitaine)	MONTPELLIER MASSANE (Occitanie)
CHÂTEAU DE CHEVERNY (Centre-Val-de-Loire)	SEIGNOSSE (Nouvelle-Aquitaine)
GOLF CLUB DE TOULOUSE (Occitanie)	STRASBOURG (Grand-Est)
GOUVERNEUR (Auvergne-Rhône-Alpes)	TOULOUSE SEILH (Occitanie)
LYON SALVAGNY (Auvergne-Rhône-Alpes)	TOURAIN (Centre-Val-de-Loire)

1.6 RÈGLEMENTS PARTICULIERS DES ÉPREUVES PAR ÉQUIPES

TROISIEME DIVISION POULE A – SAINT CAST

BARRIERE LA BAULE (Pays-de-la-Loire)	PLENEUF VAL ANDRE (Bretagne)
BAUGE (Pays-de-la-Loire)	ROCHEFORT (Paris - Ile-de-France)
CAEN (Normandie)	SAINT CAST (Bretagne)
DINARD (Bretagne)	SAINT LAURENT (Bretagne)
FORET VERTE (Normandie)	VAL GRAND (Paris - Ile-de-France)
LERY POSES (Normandie)	VAL QUEVEN (Bretagne)
MAISONS-LAFFITTE (Paris - Ile-de-France)	VAUDREUIL (Normandie)
ODET (Bretagne)	YVELINES (Paris - Ile-de-France)

TROISIEME DIVISION POULE B – NANCY AINGERAY

BRIGODE (Hauts-de-France)	METZ TECHNOPOLE (Grand-Est)
CHASSAGNE (Bourgogne-Franche-Comté)	OZOIR LA FERRIERE (Paris - Ile-de-France)
CHÂTEAU DE CELY (Paris - Ile-de-France)	QUETIGNY (Bourgogne-Franche-Comté)
ISLE ADAM (Paris - Ile-de-France)	RARAY (Hauts-de-France)
LE TOUQUET (Hauts-de-France)	ROISSY (Paris - Ile-de-France)
LILLE METROPOLE (Hauts-de-France)	SAINT GERMAIN/CORBEIL (Paris - Ile-de-France)
MEAUX BOUTIGNY (Paris - Ile-de-France)	WANTZENAU (Grand-Est)
METZ CHERISEY (Grand-Est)	WIMEREUX (Hauts-de-France)

TROISIEME DIVISION POULE C – ROCHEFORT OCEAN

ARCACHON (Nouvelle-Aquitaine)	MOLIETS (Nouvelle-Aquitaine)
COGNAC (Nouvelle-Aquitaine)	MONT DE MARSAN (Nouvelle-Aquitaine)
COMMINGES (Occitanie)	PALMOLA (Occitanie)
LA NIVELLE (Nouvelle-Aquitaine)	PERIGUEUX (Nouvelle-Aquitaine)
LA PREE (Nouvelle-Aquitaine)	PESSAC (Nouvelle-Aquitaine)
LA RAMEE (Occitanie)	PIC SAINT LOUP (Occitanie)
LACANAU ARDILOUSE (Nouvelle-Aquitaine)	TOURS ARDREE (Centre-Val-de-Loire)
MARMANDE (Nouvelle-Aquitaine)	VAUGOUARD (Centre-Val-de-Loire)

TROISIEME DIVISION POULE D – DOMAINE DE CHAMPLONG

BOSSEY (Auvergne-Rhône-Alpes)	LE CLOU (Auvergne-Rhône-Alpes)
BOURG EN BRESSE (Auvergne-Rhône-Alpes)	LYON VERGER (Auvergne-Rhône-Alpes)
BOURGES GOLF CLUB (Centre-Val-de-Loire)	MIONNAY (Auvergne-Rhône-Alpes)
CABRE D'OR (PACA)	OLD COURSE CANNES (PACA)
CHANALETs (Auvergne-Rhône-Alpes)	SAINT DONAT (PACA)
DOMAINE DE MANVILLE (PACA)	SAINT ETIENNE (Auvergne-Rhône-Alpes)
GOLF CLUB DE LYON (Auvergne-Rhône-Alpes)	SAUMANE (PACA)
GRANDE BASTIDE (PACA)	VALESCURE (PACA)

1.6 RÈGLEMENTS PARTICULIERS DES ÉPREUVES PAR ÉQUIPES

QUATRIEME DIVISION POULE A - COTE D'ALBATRE

ALENCON (Pays-de-la-Loire)	GRANVILLE (Normandie)
BARRIERE DEAUVILLE (Normandie)	HAVRE / OCTEVILLE / MER (Normandie)
CABOURG LE HOME (Normandie)	LA FRESLONNIERE (Bretagne)
CAEN GARCELLES (Normandie)	LANCIEUX (Bretagne)
CHERBOURG (Normandie)	LES ORMES (Bretagne)
COUTAINVILLE (Normandie)	OMAHA BEACH (Normandie)
ETRETAT (Normandie)	ROUEN MONT SAINT AIGNAN (Normandie)
FEUCHEROLLES (Paris - Ile-de-France)	VIRE LA DATHEE (Normandie)

POULE B - NANCY PULNOY

COMBLES EN BARROIS (Grand-Est)	ILE FLEURIE (Paris - Ile-de-France)
COUDRAY MONTCEAU (Paris - Ile-de-France)	LONGWY (Grand-Est)
CRECY GOLF (Paris - Ile-de-France)	MARIVAUX (Paris - Ile-de-France)
GIF CHEVRY (Paris - Ile-de-France)	NANCY AINGERAY (Grand-Est)
GOLF ACADEMIE 57 (Grand-Est)	NANCY PULNOY (Grand-Est)
GOLF DE PARIS (Paris - Ile-de-France)	ORMESSON (Paris - Ile-de-France)
GRANGE AUX ORMES (Grand-Est)	REIMS (Grand-Est)
HARAS DE JARDY (Paris - Ile-de-France)	TORCY (Paris - Ile-de-France)

QUATRIEME DIVISION POULE C - GUJAN

ANGOULEME HIRONDELLE (Nouvelle-Aquitaine)	PORNIC (Pays-de-la-Loire)
CAMEYRAC (Nouvelle-Aquitaine)	ROCHEFORT OCEAN (Nouvelle-Aquitaine)
FORET DE MONTPENSIER (Auvergne-Rhône-Alpes)	ROYAN (Nouvelle-Aquitaine)
GUJAN MESTRAS (Nouvelle-Aquitaine)	SAINT JEAN DE MONTS (Pays-de-la-Loire)
LA PREZE (Nouvelle-Aquitaine)	SAINTE AGATHE (Auvergne-Rhône-Alpes)
LIMOGES (Nouvelle-Aquitaine)	SAINTES (Nouvelle-Aquitaine)
NIORT (Nouvelle-Aquitaine)	VILLENAVE D'ORNON (Nouvelle-Aquitaine)
PORCELAINE (Nouvelle-Aquitaine)	VOLCANS (Auvergne-Rhône-Alpes)

QUATRIEME DIVISION POULE D - PRUNEVILLE

ARC EN BARROIS (Grand-Est)	KEMPFERHOF (Grand-Est)
BESANCON (Bourgogne-Franche-Comté)	NIVERNAIS (Bourgogne-Franche-Comté)
BOULEAUX (Grand-Est)	PRUNEVILLE (Bourgogne-Franche-Comté)
CHALON SUR SAONE (Bourgogne-Franche-Comté)	RHIN (Grand-Est)
CHÂTEAU DE CHAILLY (Bourgogne-Franche-Comté)	ROUGEMONT (Bourgogne-Franche-Comté)
DIJON BOURGOGNE (Bourgogne-Franche-Comté)	SOUFFLENHEIM (Grand-Est)
DIVONNE (Auvergne-Rhône-Alpes)	VAL D'AMOUR (Bourgogne-Franche-Comté)
EPINAL (Grand-Est)	VOSGES DU SUD (Bourgogne-Franche-Comté)

1.6 RÈGLEMENTS PARTICULIERS DES ÉPREUVES PAR ÉQUIPES**QUATRIEME DIVISION
POULE E – ANGERS LA PERRIERE**

24 HEURES LE MANS (Pays-de-la-Loire)	LAVAL (Pays-de-la-Loire)
ANGERS LA PERRIERE (Pays-de-la-Loire)	NANTES ERDRE (Pays-de-la-Loire)
ANJOU (Pays-de-la-Loire)	NANTES VIGNEUX (Pays-de-la-Loire)
BADEN (Bretagne)	PLOEMEUR-OCEAN (Bretagne)
BAIE DE MORLAIX (Bretagne)	RENNES (Bretagne)
BELLE ILE (Bretagne)	SAINT-SAMSON (Bretagne)
CICE-BLOSSAC (Bretagne)	SAVENAY (Pays-de-la-Loire)
ILE D'OR (Pays-de-la-Loire)	ST SEBASTIEN SUR LOIRE (Pays-de-la-Loire)

**QUATRIEME DIVISION
POULE F – LYS CHANTILLY**

ARRAS (Hauts-de-France)	INESIS GOLF PARK (Hauts-de-France)
BOIS DES RETZ (Hauts-de-France)	LYS CHANTILLY (Hauts-de-France)
BOURBON (la Réunion)	REBETZ (Hauts-de-France)
CHAMPAGNE (Hauts-de-France)	ROSNY SOUS BOIS (Paris - Ile-de-France)
CHÂTEAU D'HUMIERES (Hauts-de-France)	SAINT OMER (Hauts-de-France)
COLORADO (La Réunion)	SENART (Paris - Ile-de-France)
GADANCOURT (Paris - Ile-de-France)	THUMERIES (Hauts-de-France)
HARDELOT (Hauts-de-France)	VERT PARC (Hauts de France)

**QUATRIEME DIVISION
POULE G – EAUZE**

BEZIERS SAINT THOMAS (Occitanie)	MONTAL (Occitanie)
CAP D'AGDE (Occitanie)	NIMES VACQUEROLLES (Occitanie)
CARCASSONNE (Occitanie)	PAU ARTIGUELOUVE (Nouvelle-Aquitaine)
CASTRES (Occitanie)	PAU GOLF CLUB 1856 (Nouvelle-Aquitaine)
CHÂTEAU ALLOT (Nouvelle-Aquitaine)	SALIES DU SALAT (Occitanie)
FONTCAUDE (Occitanie)	TOULOUSE TEOULA (Occitanie)
LALOUBERE (Occitanie)	UGOLF ALBI (Occitanie)
MAZAMET LA BAROUGE (Occitanie)	UGOLF FIAC (Occitanie)

**QUATRIEME DIVISION
POULE H – LUBERON**

AVIGNON CHATEAUBLANC (PACA)	LES ALPES (Auvergne-Rhône-Alpes)
BASTIDE DE LA SALETTE (PACA)	MIRAMAS (PACA)
CHÂTEAU L'ARC (PACA)	MONT D'ARBOIS (Auvergne-Rhône-Alpes)
DIGNE LES BAINS (PACA)	ROQUEBRUNE (PACA)
ECOLE DE L'AIR (PACA)	ROYAL MOUGINS (PACA)
ESERY (Auvergne-Rhône-Alpes)	SUPERFLU GOLF CLUB (Auvergne-Rhône-Alpes)
GAP (PACA)	VALCROS (PACA)
LAC D'ANNECY (Auvergne-Rhône-Alpes)	VALGARDE (PACA)

La CSSN se réserve le droit de modifier ces poules.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
1RE DIVISION NATIONALE MID-AMATEURS MESSIEURS
TROPHEE PUIFORCAT**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour le titre :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

5^e jour : finale

③ Phase finale pour les barrages :

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

3^e jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Trophée PUIFORCAT confié à l'équipe gagnante de l'épreuve pendant la remise des prix.

Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
2E DIVISION NATIONALE MID-AMATEURS MESSIEURS**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

③ Phase finale pour les barrages :

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

3^e jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
3E DIVISION NATIONALE MID-AMATEURS MESSIEURS**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

③ Phase finale pour les barrages :

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

3^e jour : barrages

Les équipes perdantes seront rétrogradées en 4^e division nationale.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
4E DIVISION NATIONALE MID-AMATEURS MESSIEURS**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

③ Phase finale pour les barrages :

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

3^e jour matin : barrages

Les équipes perdantes seront rétrogradées en Promotion.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes montant en 3^e division.

**INTERCLUBS PAR ÉQUIPES
PROMOTION MID-AMATEURS MESSIEURS
PHASE INTERREGIONALE**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à une seule équipe par Club qui n'a pas déjà une équipe dans les divisions nationales Mid-Amateurs Messieurs.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

Forme de jeu préconisée :

Le nombre d'équipes sera limité à 24 et elles seront retenues par ordre d'arrivée des inscriptions.

Épreuve sur 2 jours :

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Selon la Ligue ou l'interrégion, les meilleures équipes selon l'ordre du classement final monteront en 4^e division nationale.

Chaque Interrégion est libre de mettre en place une forme de jeu différente pour cette épreuve et de limiter le nombre d'équipes participantes.

Cependant, le nombre de joueurs par équipe doit rester identique à celui de la division, aussi bien en stroke play qu'en match play.

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Si le nombre maximum d'équipes n'est pas atteint à la date limite d'engagement, la Ligue peut, sur demande, accepter des inscriptions supplémentaires jusqu'à 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 4^e division.

**INTERCLUBS PAR ÉQUIPES
PROMOTION MID-AMATEURS MESSIEURS
QUOTAS 2025 PAR INTERRÉGIONS**

Quota de base :

Les quotas sont principalement calculés à partir du nombre de Clubs participants à chaque interrégion.

Les équipes des départements, territoires et pays ultramarins sont comptabilisées dans l'Interrégion dans laquelle elles ont effectivement participé.

Interrégions	Quotas 2025	DATE ET LIEU
SUD OUEST Nouvelle-Aquitaine	4	VOIR LIGUES
OUEST Bretagne, Centre Val de Loire, Pays de la Loire	6	
PARIS - ILE-DE-FRANCE Paris - Île-de-France	3	
EST Bourgogne Franche-Comté, Grand Est	4	
NORD Hauts-de-France, Normandie	5	
SUD Occitanie	4	
SUD EST Auvergne Rhône-Alpes, Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur	6	
Total	32	

DIVISIONS SENIORS MESSIEURS 2025

**PREMIERE DIVISION
CHIBERTA**

Vainqueur en 2024	Finaliste en 2024
BUSSY GUERMANTES (Paris - Ile-de-France)	MORFONTAINE (Hauts-de-France)
BORDELAIS (Nouvelle-Aquitaine)	PRIEURE (Paris - Ile-de-France)
CHANTACO (Nouvelle-Aquitaine)	SAINT GERMAIN (Paris - Ile-de-France)
CHIBERTA (Nouvelle-Aquitaine)	SAINT NOM LA BRETECHE (Paris - Ile-de-France)
GOLF CLUB DE LYON (Auvergne-Rhône-Alpes)	STRASBOURG (Grand-Est)
HOSSEGOR (Nouvelle-Aquitaine)	VAUDREUIL (Normandie)
Montent de 2 ^e Division	
FOURQUEUX (Paris - Ile-de-France)	ROYAN (Nouvelle-Aquitaine)
PALMOLA (Occitanie)	SAINT CLOUD (Paris - Ile-de-France)

**DEUXIEME DIVISION
POULE A – CHAMP DE BATAILLE**

ARCACHON (Nouvelle-Aquitaine)	JOYENVAL (Paris - Ile-de-France)
BONDUES (Hauts-de-France)	LE TOUQUET (Hauts-de-France)
CABOT BORDEAUX (Nouvelle-Aquitaine)	MARMANDE (Nouvelle-Aquitaine)
CHANTILLY (Hauts-de-France)	MERIGNIES (Hauts-de-France)
DINARD (Bretagne)	RACING CLUB DE FRANCE (Paris - Ile-de-France)
DOMONT MONTMORENCY (Paris - Ile-de-France)	RENNES (Bretagne)
FONTAINEBLEAU (Paris - Ile-de-France)	ROCHFORT (Paris - Ile-de-France)
ISLE ADAM (Paris - Ile-de-France)	TOURS ARDREE (Centre-Val-de-Loire)

**DEUXIEME DIVISION
POULE B – CHATEAU DE CHAILLY**

AIX LES BAINS (Auvergne-Rhône-Alpes)	PREISCH (Grand-Est)
AIX MARSEILLE (PACA)	ROYAL MOUGINS (PACA)
BASTIDE DE LA SALETTE (PACA)	SAINT DONAT (PACA)
BIARRITZ (Nouvelle-Aquitaine)	SEIGNOSSE (Nouvelle-Aquitaine)
GOLF CLUB DE TOULOUSE (Occitanie)	TOULOUSE SEILH (Occitanie)
LYON SALVAGNY (Auvergne-Rhône-Alpes)	UGOLF FIAC (Occitanie)
METZ TECHNOPOLE (Grand-Est)	VALCROS (PACA)
NIMES VACQUEROLLES (Occitanie)	WANTZENAU (Grand-Est)

1.6 RÈGLEMENTS PARTICULIERS DES ÉPREUVES PAR ÉQUIPES

TROISIEME DIVISION POULE A - VAL QUEVEN

ALENCON (Pays-de-la-Loire)	LES ORMES (Bretagne)
BADEN (Bretagne)	NANTES ERDRE (Pays-de-la-Loire)
BARRIERE LA BAULE (Pays-de-la-Loire)	NANTES VIGNEUX (Pays-de-la-Loire)
BAUGE (Pays-de-la-Loire)	PLENEUF VAL ANDRE (Bretagne)
CAEN (Normandie)	PLOEMEUR-OCEAN (Bretagne)
COUTAINVILLE (Normandie)	ROUEN MONT SAINT AIGNAN (Normandie)
GRANVILLE (Normandie)	VAL QUEVEN (Bretagne)
GUERANDE (Pays-de-la-Loire)	VILLARCEAUX (Paris - Ile-de-France)

TROISIEME DIVISION POULE B - APREMONT

ALSACE GOLF LINKS (Grand-Est)	MARIVAUDS (Paris - Ile-de-France)
AMIENS (Hauts-de-France)	MORMAL (Hauts-de-France)
APREMONT (Hauts-de-France)	ORMESSON (Paris - Ile-de-France)
ARRAS (Hauts-de-France)	OZOIR LA FERRIERE (Paris - Ile-de-France)
BASSIN BLEU (La Réunion)	ROISSY (Paris - Ile-de-France)
COUDRAY MONTCEAU (Paris - Ile-de-France)	SAINTE GERMAIN/CORBEIL (Paris - Ile-de-France)
DUNKERQUE (Hauts-de-France)	SENART (Paris - Ile-de-France)
GOLF DE PARIS (Paris - Ile-de-France)	STADE FRANCAIS (Paris - Ile-de-France)

TROISIEME DIVISION POULE C - LA PREZE

ALBI LASBORDES (Occitanie)	MAISONS-LAFFITTE (Paris - Ile-de-France)
ANGOULEME HIRONDELLE (Nouvelle-Aquitaine)	MAKILA (Nouvelle-Aquitaine)
BORDEAUX LAC (Nouvelle-Aquitaine)	MAZAMET LA BAROUGE (Occitanie)
CAP D'AGDE (Occitanie)	MOLIETS (Nouvelle-Aquitaine)
CHÂTEAU DE CELY (Paris - Ile-de-France)	PAU ARTIGUELOUVE (Nouvelle-Aquitaine)
FONTCAUDE (Occitanie)	PESSAC (Nouvelle-Aquitaine)
LA NIVELLE (Nouvelle-Aquitaine)	SAINTEES (Nouvelle-Aquitaine)
LIMOGES (Nouvelle-Aquitaine)	SALIES DU SALAT (Occitanie)

TROISIEME DIVISION POULE D - CHARMEIL

BEAUVALLON (PACA)	GOUVERNEUR (Auvergne-Rhône-Alpes)
BESANCON (Bourgogne-Franche-Comté)	LYON VERGER (Auvergne-Rhône-Alpes)
BOSSEY (Auvergne-Rhône-Alpes)	MIONNAY (Auvergne-Rhône-Alpes)
CABRE D'OR (PACA)	NANCY AINGERAY (Grand-Est)
CANNES MOUGINS (PACA)	NANCY PULNOY (Grand-Est)
CHÂTEAU DE CHAILLY (Bourgogne-Franche-Comté)	NIVERNAIS (Bourgogne-Franche-Comté)
DIJON BOURGOGNE (Bourgogne-Franche-Comté)	PRUNELLE (Bourgogne-Franche-Comté)
DOMAINE DE MANVILLE (PACA)	VOLCANS (Auvergne-Rhône-Alpes)
ESERY (Auvergne-Rhône-Alpes)	

Le 17^e club de la qualification de la poule D sera relégué en 4^e division sans jouer de match de barrage.

1.6 RÈGLEMENTS PARTICULIERS DES ÉPREUVES PAR ÉQUIPES

QUATRIEME DIVISION POULE A - LE MANS SARGE

24 HEURES LE MANS (Pays-de-la-Loire)	LAVAL (Pays-de-la-Loire)
ANGERS (Pays-de-la-Loire)	LE MANS GC SARGE (Pays-de-la-Loire)
BOURGENAY GOLF CLUB (Pays-de-la-Loire)	LESIGNY REVEILLON (Paris - Ile-de-France)
CARQUEFOU (Pays-de-la-Loire)	ODET (Bretagne)
CHOLET (Pays-de-la-Loire)	PORNIC (Pays-de-la-Loire)
CICE BLOSSAC (Bretagne)	RHUYS KERVER (Bretagne)
FRESLONNIERE (Bretagne)	SAINT CAST (Bretagne)
ILE D'OR (Pays-de-la-Loire)	VAUGOUARD (Centre-Val-de-Loire)

QUATRIEME DIVISION POULE B - WIMEREUX

AILETTE (Hauts-de-France)	LE SART (Hauts-de-France)
BELLE DUNE (Hauts-de-France)	LILLE METROPOLE (Hauts-de-France)
BETHEMONT (Paris - Ile-de-France)	LYS CHANTILLY (Hauts-de-France)
BRIGODE (Hauts-de-France)	MONT GRIFFON (Paris - Ile-de-France)
CHÂTEAU D'HUMIERES (Hauts-de-France)	OLHAIN (Hauts-de-France)
GADANCOURT (Paris - Ile-de-France)	RARAY (Hauts-de-France)
GUERVILLE (Paris - Ile-de-France)	THUMERIES (Hauts-de-France)
HARDELOT (Hauts-de-France)	WIMEREUX (Hauts-de-France)

QUATRIEME DIVISION POULE C - PORCELAINES

BRIVE PLANCHETORTE (Nouvelle-Aquitaine)	MIGNALOUX BEAUVOIR (Nouvelle-Aquitaine)
CASTELJALOUX (Nouvelle-Aquitaine)	MONTAL (Occitanie)
CHÂTEAU ALLOT (Nouvelle-Aquitaine)	NIORT (Nouvelle-Aquitaine)
COGNAC (Nouvelle-Aquitaine)	ORLEANS DONNERY (Centre-Val-de-Loire)
LA PREE (Nouvelle-Aquitaine)	PERIGUEUX (Nouvelle-Aquitaine)
LACANAU ARDILOUSE (Nouvelle-Aquitaine)	PORCELAINES (Nouvelle-Aquitaine)
LES AISSES GOLF (Centre-Val-de-Loire)	TOURAINES (Centre-Val-de-Loire)
MAZIERES EN GATINE (Nouvelle-Aquitaine)	VIGIERS (Nouvelle-Aquitaine)

QUATRIEME DIVISION POULE D - VAL DE SORNE

ALPES (Auvergne-Rhône-Alpes)	PUY EN VELAY (Auvergne-Rhône-Alpes)
CHÂTEAU D'AVOISE (Bourgogne-Franche-Comté)	QUETIGNY (Bourgogne-Franche-Comté)
FOREZ (Auvergne-Rhône-Alpes)	RIOM (Auvergne-Rhône-Alpes)
GRENOBLE BRESSON (Auvergne-Rhône-Alpes)	SAINT CLAIR (Auvergne-Rhône-Alpes)
LAC D'ANNECY (Auvergne-Rhône-Alpes)	SAINT ETIENNE (Auvergne-Rhône-Alpes)
LYON CHASSIEU (Auvergne-Rhône-Alpes)	SPORTING CLUB VICHY (Auvergne-Rhône-Alpes)
MAISON BLANCHE (Auvergne-Rhône-Alpes)	VAL DE SORNE (Bourgogne-Franche-Comté)
MANCHETTE (Auvergne-Rhône-Alpes)	VALENCE SAINT DIDIER (Auvergne-Rhône-Alpes)

1.6 RÈGLEMENTS PARTICULIERS DES ÉPREUVES PAR ÉQUIPES**QUATRIEME DIVISION
POULE E - DIEPPE**

BARRIERE DEAUVILLE (Normandie)	FEUCHEROLLES (Paris - Ile-de-France)
CABOURG LE HOME (Normandie)	HARAS DE JARDY (Paris - Ile-de-France)
CENTRE MANCHE (Normandie)	HAVRE / OCTEVILLE / MER (Normandie)
CHERBOURG (Normandie)	ISABELLA (Paris - Ile-de-France)
COMPACT LOUVIGNY (Normandie)	LAMIRAUTE (Normandie)
DIEPPE-POURVILLE (Normandie)	LERY POSES (Normandie)
ETRETAT (Normandie)	VAL GRAND (Paris - Ile-de-France)
EVREUX (Normandie)	VILLACOUBLAY (Paris - Ile-de-France)

**QUATRIEME DIVISION
POULE F - METZ CHERISEY**

AMMERSCHWIHR (Grand-Est)	KEMPFERHOF (Grand-Est)
BOULEAUX (Grand-Est)	METZ CHERISEY (Grand-Est)
CHALONS EN CHAMPAGNE (Grand-Est)	REIMS (Grand-Est)
CHÂTEAU DE BOURNEL (Bourgogne-Franche Comte)	RONCEMAY (Bourgogne-Franche-Comté)
CRECY GOLF (Paris - Ile-de-France)	ROUGEMONT (Bourgogne-Franche-Comté)
EPINAL (Grand-Est)	SARREBOURG (Grand-Est)
GOLF ACADEMIE 57 (Grand-Est)	VITTEL HAZEAU (Grand-Est)
GRANGE AUX ORMES (Grand-Est)	VOSGES DU SUD (Bourgogne-Franche-Comté)

**QUATRIEME DIVISION
POULE G - TUMULUS**

ALBRET (Nouvelle-Aquitaine)	LANNEMEZAN (Occitanie)
ARCANGUES (Nouvelle-Aquitaine)	LOURDES (Occitanie)
BEZIERS SAINT THOMAS (Occitanie)	LUCHON (Occitanie)
CASTRES (Occitanie)	MONTAUBAN L'ESTANG (Occitanie)
GRAND RODEZ (Occitanie)	PAU GOLF CLUB 1856 (Nouvelle-Aquitaine)
GRANDE MOTTE (Occitanie)	SAINT CYPRIEN (Occitanie)
LA RAMEE (Occitanie)	TARBES TUMULUS (Occitanie)
LALOUBERE (Occitanie)	TOULOUSE TEOULA (Occitanie)

**QUATRIEME DIVISION
POULE H - DIVONNE**

AVIGNON CHATEAUBLANC (PACA)	OPIO VALBONNE (PACA)
CAMPAGNE (Occitanie)	PONT ROYAL (PACA)
DIGNE LES BAINS (PACA)	ROQUEBRUNE (PACA)
DIVONNE (Auvergne-Rhône-Alpes)	SAUMANE (PACA)
GEVAUDAN (Occitanie)	ST ENDREOL (PACA)
GRANDE BASTIDE (PACA)	ST MARTIN DE CRAU (PACA)
LA VANADE (PACA)	VALESCURE (PACA)
LE FREGATE PROVENCE (PACA)	VALGARDE (PACA)

La CSSN se réserve le droit de modifier ces poules.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
1RE DIVISION NATIONALE SENIORS MESSIEURS
TROPHEE SAINT SAUVEUR**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour le titre :

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

5^e jour : finale

③ Phase finale pour les barrages :

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

3^e jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Trophée SAINT SAUVEUR confié à l'équipe gagnante de l'épreuve pendant la remise des prix.

Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
2E DIVISION NATIONALE SENIORS MESSIEURS**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée :

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

③ Phase finale pour les barrages :

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

3^e jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
3E DIVISION NATIONALE SENIORS MESSIEURS**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée :

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

③ Phase finale pour les barrages :

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

3^e jour : barrages

Les équipes perdantes sont rétrogradées en 4^e division nationale.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
4E DIVISION NATIONALE SENIORS MESSIEURS**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée :

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

③ Phase finale pour les barrages :

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

3^e jour : barrages

Les équipes perdantes sont rétrogradées en promotion.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes montant en 3^e division.

**INTERCLUBS PAR ÉQUIPES
PROMOTION SENIORS MESSIEURS
PHASE INTERREGIONALE**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à une seule équipe par Club qui n'a pas déjà une équipe dans les divisions nationales seniors Messieurs.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

Forme de jeu préconisée :

Le nombre d'équipes sera limité en fonction de la période (cf. cahier des charges des Grands Prix) et elles seront retenues par ordre d'arrivée des inscriptions.

Épreuve sur 2 jours :

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Selon la Ligue ou l'interrégion, les meilleures équipes selon l'ordre du classement final monteront en 4^e division nationale.

Chaque Interrégion est libre de mettre en place une forme de jeu différente pour cette épreuve et de limiter le nombre d'équipes participantes.

Cependant, le nombre de joueurs par équipe doit rester identique à celui de la division, aussi bien en stroke play qu'en match play.

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.
Si le nombre maximum d'équipes n'est pas atteint à la date limite d'engagement, la Ligue peut, sur demande, accepter des inscriptions supplémentaires jusqu'à 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.
Inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.
Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 4^e division.

**INTERCLUBS PAR ÉQUIPES
PROMOTION SENIORS MESSIEURS
QUOTAS 2024 PAR INTERRÉGIONS**

Quota de base :

Les quotas sont principalement calculés à partir du nombre de Clubs participants à chaque interrégion.

Les équipes des départements, territoires et pays ultramarins sont comptabilisées dans l'Interrégion dans laquelle elles ont effectivement participé.

Interrégions	Quotas 2024	DATE ET LIEU
SUD OUEST Nouvelle-Aquitaine	4	VOIR LIGUES
OUEST Bretagne, Centre Val de Loire, Pays de la Loire	5	
PARIS - ILE-DE-FRANCE Paris - Île-de-France	4	
EST Bourgogne Franche-Comté, Grand Est	4	
NORD Hauts-de-France, Normandie	4	
SUD Occitanie	4	
SUD EST Auvergne Rhône-Alpes, Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur	7	
Total	32	

DIVISIONS SENIORS 2 MESSIEURS 2025

PREMIERE DIVISION
GUERANDE

Vainqueur en 2024	Finaliste en 2024
FONTAINEBLEAU (Paris - Ile-de-France)	BUSSY GUERMANTES (Paris - Ile-de-France)
AIX LES BAINS (Auvergne-Rhône-Alpes)	JOYENVAL (Paris - Ile-de-France)
AIX MARSEILLE (PACA)	MOLIETS (Nouvelle-Aquitaine)
BARRIERE LA BAULE (Pays-de-la-Loire)	PESSAC (Nouvelle-Aquitaine)
BONDUES (Hauts-de-France)	RHIN (Grand-Est)
BORDELAIS (Nouvelle-Aquitaine)	SAINT CLOUD (Paris - Ile-de-France)
CHANTILLY (Hauts-de-France)	SAINT GERMAIN/CORBEIL (Paris - Ile-de-France)
CHÂTEAU DE CHEVERNY (Centre-Val-de-Loire)	SAINT NOM LA BRETECHE (Paris - Ile-de-France)
DIVONNE (Auvergne-Rhône-Alpes)	SAINTE (Nouvelle-Aquitaine)
HOSSEGOR (Nouvelle-Aquitaine)	VALCROS (PACA)
Montent de 2 ^e Division	
ARCACHON (Nouvelle-Aquitaine)	CHIBERTA (Nouvelle-Aquitaine)
BOULEAUX (Grand-Est)	NIMES VACQUEROLLES (Occitanie)

DEUXIEME DIVISION
POULE A – ILE D'OR

AMIENS (Hauts-de-France)	NANTES VIGNEUX (Pays-de-la-Loire)
ANGERS (Pays-de-la-Loire)	PAU ARTIGUELOUVE (Nouvelle-Aquitaine)
BIARRITZ (Nouvelle-Aquitaine)	PERIGUEUX (Nouvelle-Aquitaine)
FEUCHEROLLES (Paris - Ile-de-France)	PLENEUF VAL ANDRE (Bretagne)
FRESLONNIERE (Bretagne)	RENNES (Bretagne)
GRANVILLE (Normandie)	ROCHEFORT (Paris - Ile-de-France)
GUJAN MESTRAS (Nouvelle-Aquitaine)	ROYAN (Nouvelle-Aquitaine)
LACANAU ARDILOUSE (Nouvelle-Aquitaine)	SAINT LAURENT (Bretagne)
LE TOUQUET (Hauts-de-France)	STADE FRANCAIS (Paris - Ile-de-France)
LES ORMES (Bretagne)	TOURAIN (Centre-Val-de-Loire)
LIMOGES (Nouvelle-Aquitaine)	VAUDREUIL (Normandie)
MAKILA (Nouvelle-Aquitaine)	WIMEREUX (Hauts-de-France)

POULE B – CHATEAU AVOISE

BEAUVALLON (PACA)	OZOIR LA FERRIERE (Paris - Ile-de-France)
CAMPAGNE (Occitanie)	RACING CLUB DE FRANCE (Paris - Ile-de-France)
CANNES MOUGINS (PACA)	RARAY (Hauts-de-France)
CHÂTEAU D'AVOISE (Bourgogne-Franche-Comté)	RIOM (Auvergne-Rhône-Alpes)
FONTCAUDE (Occitanie)	SAINT CYPRIEN (Occitanie)
GOLF CLUB DE LYON (Auvergne-Rhône-Alpes)	SALIES DU SALAT (Occitanie)
GOUVERNEUR (Auvergne-Rhône-Alpes)	STRASBOURG (Grand-Est)
GRENOBLE BRESSON (Auvergne-Rhône-Alpes)	TOULOUSE SEILH (Occitanie)
LYON SALVAGNY (Auvergne-Rhône-Alpes)	VAL DE SORNE (Bourgogne-Franche-Comté)
MERIGNIES (Hauts-de-France)	VALENCE SAINT DIDIER (Auvergne-Rhône-Alpes)
MONT GRIFFON (Paris - Ile-de-France)	VALESCURE (PACA)
MORFONTAINE (Hauts-de-France)	VILLACOUBLAY (Paris - Ile-de-France)

1.6 RÈGLEMENTS PARTICULIERS DES ÉPREUVES PAR ÉQUIPES**TROISIEME DIVISION
POULE A – COMBLES EN BARROIS**

AILETTE (Hauts-de-France)	MORMAL (Hauts-De-France)
APREMONT (Hauts-de-France)	NANCY PULNOY (Grand-Est)
BOSSEY (Auvergne-Rhône-Alpes)	PRUNEVILLE (Bourgogne-Franche-Comté)
CHANALET (Auvergne-Rhône-Alpes)	QUETIGNY (Bourgogne-Franche-Comté)
CRECY GOLF (Paris - Ile-de-France)	SAINT AUBIN (Paris - Ile-de-France)
EPINAL (Grand-Est)	SAINT CLAIR (Auvergne-Rhône-Alpes)
ESERY (Auvergne-Rhône-Alpes)	SAINT GERMAIN (Paris - Ile-de-France)
FOREZ (Auvergne-Rhône-Alpes)	SAINT QUENTIN MESNIL (Hauts-de-France)
LYS CHANTILLY (Hauts-de-France)	SENART (Paris - Ile-de-France)
MAISON BLANCHE (Auvergne-Rhône-Alpes)	TROYES LA CORDELIERE (Grand-Est)
MARIVAUX (Paris - Ile-de-France)	VAUGOUARD (Centre-Val-de-Loire)
METZ TECHNOPOLE (Grand-Est)	WANTZENAU (Grand-Est)

**TROISIEME DIVISION
POULE B – SAUTERNAIS**

ANGERS LA PERRIERE (Pays-de-le-Loire)	LA PREE (Nouvelle-Aquitaine)
AVIGNON CHATEAUBLANC (PACA)	LOURDES (Occitanie)
BADEN (Bretagne)	MARCILLY (Centre-Val-de-Loire)
BOURGES (Centre-Val-de-Loire)	MONT DE MARSAN (Nouvelle-Aquitaine)
CABRE D'OR (PACA)	NANTES ERDRE (Pays-de-la-Loire)
CAEN (Normandie)	ODET (Bretagne)
CARQUEFOU (Pays-de-la-Loire)	PALMOLA (Occitanie)
CHANTACO (Nouvelle-Aquitaine)	PONT ROYAL (PACA)
CICE BLOSSAC (Bretagne)	ROUEN MONT SAINT AIGNAN (Normandie)
GUERANDE (Pays-de-la-Loire)	TOURS ARDREE (Centre-Val-de-Loire)
HAVRE / OCTEVILLE / MER (Normandie)	VAL DE L'INDRE (Centre-Val-de-Loire)
LA NIVELLE (Nouvelle-Aquitaine)	VOLCANS (Auvergne-Rhône-Alpes)

La CSSN se réserve le droit de modifier ces poules.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
1RE DIVISION NATIONALE SENIORS 2**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 60 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

4 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour le titre :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

5^e jour : finale

③ Phase finale pour les barrages :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 16 dernières équipes jouent pour le maintien et seront réparties dans un tableau de match play :

Le tableau des barrages sera adapté en fonction du nombre d'équipes.

3^e jour : 1^{er} tour de barrages

4^e jour : 2^e tour de barrages pour les équipes perdantes du 1^{er} tour

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Droit d'inscription : 600 €

Droit d'inscription complémentaire pour les clubs n'ayant pas présenté d'équipe aux divisions ou promotions U16 garçons ou filles de l'année en cours : **150 €**

PRIX

Trophée confié à l'équipe gagnante de l'épreuve pendant la remise des prix.

Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
2E DIVISION NATIONALE SENIORS 2**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 60 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

4 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

③ Phase finale pour les barrages :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 16 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe :

Le tableau des barrages sera adapté en fonction du nombre d'équipes.

3^e jour : barrages

4^e jour : 2^e tour de barrages pour les équipes perdantes du 1^{er} tour

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Droit d'inscription : 480 €

Droit d'inscription complémentaire pour les clubs n'ayant pas présenté d'équipe aux divisions ou promotions U16 garçons ou filles de l'année en cours : **90 €**

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 1^{re} division.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
3E DIVISION NATIONALE SENIORS 2**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 60 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

4 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée : 3^e jour

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7

3^e jour : ¼ de finale

③ Phase finale pour les barrages :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 16 dernières équipes jouent pour le maintien et seront réparties dans un tableau de match play :

16 v 17 ; 15 v 18 ; 14 v 19 ; 13 v 20 ; 12 v 21 ; 11 v 22 ; 10 v 23 ; 9 v 24

3^e jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Droit d'inscription : 360 €

Droit d'inscription complémentaire pour les clubs n'ayant pas présenté d'équipe aux divisions ou promotions U16 garçons ou filles de l'année en cours : **90 €**

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 2e division.

**INTERCLUBS PAR ÉQUIPES
PROMOTION A ET B SENIORS 2**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les Clubs :

Ouvert à une seule équipe par Club qui n'a pas déjà une équipe en division nationale seniors 2.

Le nombre d'équipes sera limité à 33 wild card incluse (une seule équipe par Club) et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

Jusqu'au 11 mars :

1) Classement au Mérite des clubs Messieurs 2024

2) Somme des points des joueurs présents au Mérite National Seniors Messieurs au 11 mars.

3) Arrivée des inscriptions

Après le 11 mars :

2) Arrivée des inscriptions

Le club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour son équipe si cette dernière n'est pas retenue dans le champ à la clôture des inscriptions.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 60 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

Les 2 premiers jours : Qualification

4 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Le 3^e jour : Les **X** premières équipes à l'issue de la qualification sont qualifiées pour la phase finale.

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play

Les **X** premières équipes jouent pour la montée en 3^e division en élimination directe.

Au total, 16 clubs monteront en 3^e division.

Le nombre de clubs qualifiés par promotion sera déterminé à la clôture des inscriptions des clubs en fonction du nombre d'inscrits.

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

Si le nombre maximum d'équipes n'est pas atteint à la date limite d'engagement, la fédération peut, sur demande (inscription@ffgolf.org) accepter des inscriptions supplémentaires jusqu'à 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Droit d'inscription : 360 €

Droit d'inscription complémentaire pour les clubs n'ayant pas présenté d'équipe aux divisions ou promotions U16 garçons ou filles de l'année en cours : **90 €**

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 3^e division.

DIVISIONS SENIORS 3 MESSIEURS 2025

**PREMIERE DIVISION
HAUTE AUVERGNE**

Vainqueur en 2024	Finaliste en 2024
CHANTILLY (Hauts-de-France)	BORDELAIS (Nouvelle-Aquitaine)
ARCACHON (Nouvelle-Aquitaine)	PAU ARTIGUELOUVE (Nouvelle-Aquitaine)
BARRIERE LA BAULE (Pays-de-la-Loire)	PESSAC (Nouvelle-Aquitaine)
BESANCON (Bourgogne-Franche-Comté)	RACING CLUB DE FRANCE (Paris - Ile-de-France)
BIARRITZ (Nouvelle-Aquitaine)	ROYAN (Nouvelle-Aquitaine)
BUSSY GUERMANTES (Paris - Ile-de-France)	SAINT CLOUD (Paris - Ile-de-France)
CHÂTEAU DE CHEVERNY (Centre-Val-de-Loire)	SAINT MALO (Bretagne)
DINARD (Bretagne)	SAINT NOM LA BRETECHE (Paris - Ile-de-France)
GOUVERNEUR (Auvergne-Rhône-Alpes)	SAINTEES (Nouvelle-Aquitaine)
HOSSEGOR (Nouvelle-Aquitaine)	TOURAINNE (Centre-Val-de-Loire)
LACANAU ARDILOUSE (Nouvelle-Aquitaine)	VALCROS (PACA)
MORFONTAINE (Hauts-de-France)	VAUGOUARD (Centre-Val-de-Loire)
NANTES VIGNEUX (Pays-de-la-Loire)	WIMEREUX (Hauts-de-France)
Montent de 2 ^e Division	
FONTAINEBLEAU (Paris - Ile-de-France)	STADE FRANCAIS (Paris - Ile-de-France)
GOLF CLUB DE LYON (Auvergne-Rhône-Alpes)	STRASBOURG (Grand-Est)
PERIGUEUX (Nouvelle-Aquitaine)	VALESCURE (PACA)

**DEUXIEME DIVISION
VAL DE L'INDRE**

AIX LES BAINS (Auvergne-Rhône-Alpes)	LAVAL (Pays-de-la-Loire)
AMIENS (Hauts-de-France)	LYS CHANTILLY (Hauts-de-France)
ANGERS LA PERRIERE (Pays-de-la-Loire)	MARCILLY (Centre-Val-de-Loire)
ARRAS (Hauts-de-France)	NIMES VACQUEROLLES (Occitanie)
BADEN (Bretagne)	OZOIR LA FERRIERE (Paris - Ile-de-France)
BOSSEY (Auvergne-Rhône-Alpes)	PAU GOLF CLUB 1856 (Nouvelle-Aquitaine)
BOURGENAY GOLF CLUB (Pays-de-la-Loire)	PIC SAINT LOUP (Occitanie)
CABOT BORDEAUX (Nouvelle-Aquitaine)	RHIN (Grand-Est)
COGNAC (Nouvelle-Aquitaine)	RIOM (Auvergne-Rhône-Alpes)
DIVONNE (Auvergne-Rhône-Alpes)	SAINT CAST (Bretagne)
GRANDE MOTTE (Occitanie)	SAINT CYPRIEN (Occitanie)
GRANVILLE (Normandie)	SAINT GERMAIN/CORBEIL (Paris - Ile-de-France)
GRENOBLE BRESSON (Auvergne-Rhône-Alpes)	SAINT LAURENT (Bretagne)
HAVRE / OCTEVILLE / MER (Normandie)	UGOLF FIAC (Occitanie)
ISABELLA (Paris - Ile-de-France)	VAL DE SORNE (Bourgogne-Franche-Comté)
AIX LES BAINS (Auvergne-Rhône-Alpes)	LAVAL (Pays-de-la-Loire)

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES 1RE DIVISION NATIONALE SENIORS 3

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipes : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 70 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

① Phase de qualification

3 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 2 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour le titre :

3 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour
Les 8 premières équipes jouent pour le titre : 1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7
3^e jour : ¼ de finale
4^e jour : ½ finales
5^e jour : finale

③ Phase finale pour les barrages :

3 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour
Les 24 dernières équipes jouent pour le maintien et seront réparties dans un tableau de match play :
Le tableau des barrages sera adapté en fonction du nombre d'équipes.
3^e jour : 1^{er} tour de barrages
4^e jour : 2^e tour de barrages pour les équipes perdantes du 1^{er} tour.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueurs sur Extrane (<http://extrane.net.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Droit d'inscription : 600 €

Droit d'inscription complémentaire pour les clubs n'ayant pas présenté d'équipe aux divisions ou promotions U16 garçons ou filles de l'année en cours : **150 €**

PRIX

Trophée confié à l'équipe gagnante de l'épreuve pendant la remise des prix.

Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES 2E DIVISION NATIONALE SENIORS 3

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers (voir règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant moins de 25 ans le plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours
3 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 2 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée : 3^e jour
3 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour
Les 12 premières équipes jouent pour la montée : 1 v 12 ; 2 v 11 ; 3 v 10 ; 4 v 9 ; 5 v 8 ; 6 v 7

③ Phase finale pour les barrages : 3^e jour
3 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour
Les 20 dernières équipes jouent pour le maintien : 13 v 20 ; 14 v 19 ; 15 v 18 ; 16 v 17 ; 17 v 16 ; 18 v 15 ; 19 v 14 ; 20 v 13 ; 21 v 24 ; 20 v 25 ; 19 v 26 ; 18 v 27 ; 17 v 28 ; 16 ; 29 ; 15 v 30 ; 14 v 31 ; 13 v 32

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueurs sur le site internet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Droit d'inscription : 360 €

Droit d'inscription complémentaire pour les clubs n'ayant pas présenté d'équipe aux divisions ou promotions U16 garçons ou filles de l'année en cours : **90 €**

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 1^{re} division.

INTERCLUBS PAR ÉQUIPES PROMOTION A ET B SENIORS 3

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les Clubs :

Ouvert à une seule équipe par Club qui n'a pas déjà une équipe en division nationale seniors 3.

Le nombre d'équipes sera limité à 40 (une seule équipe par Club) et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

Jusqu'au 20 mars :

- 1) Classement au Mérite des Clubs Messieurs 2024
- 2) Somme des points des joueurs présents au Mérite National Seniors Messieurs au 20 mars.
- 3) Arrivée des inscriptions

Après le 20 mars :

- 1) Arrivée des inscriptions

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 70 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

Les 2 premiers jours : Qualification

3 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 2 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Le 3^e jour : Les **X** premières équipes à l'issue de la qualification sont qualifiées pour la phase finale.

3 simples consécutifs / match play

Les **X** premières équipes jouent pour la montée en 2^e division en élimination directe.

Au total, 10 clubs monteront en 2^e division.

Le nombre de clubs qualifiés par promotion sera déterminé à la clôture des inscriptions des clubs en fonction du nombre d'inscrits.

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

Si le nombre maximum d'équipes n'est pas atteint à la date limite d'engagement, la fédération peut, sur demande (inscription@ffgolf.org) accepter des inscriptions supplémentaires jusqu'à 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Droit d'inscription : 360 €

Droit d'inscription complémentaire pour les clubs n'ayant pas présenté d'équipe aux divisions ou promotions U17 garçons ou filles de l'année en cours : **90 €**

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 3^e division.

**COUPE DE FRANCE PAR ÉQUIPES MESSIEURS
TROPHEE JEAN LIGNEL
QUALIFICATIF POUR L'EUROPEAN MEN'S CLUB TROPHY**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les Clubs (une seule équipe par Club) :

Le nombre d'équipes sera limité à 36 (wild cards incluses) et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

- 1) Classement au Mérite des clubs Messieurs 2024.
- 2) Somme des points des joueurs présents au Mérite Amateur à la date de clôture des inscriptions des clubs.
- 3) La date d'inscription de l'équipe.

Le club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour son équipe si cette dernière n'est pas retenue dans le champ à la clôture des inscriptions.

Une wild card supplémentaire pourra être attribuée par la Direction Technique Nationale.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Seuls deux joueurs transférés sont autorisés sur chaque fiche de composition d'équipe. Un joueur sera considéré comme étant « transféré » dès lors qu'il aura été inscrit sur Extranet, en année N ou N-1, dans une équipe d'un autre club pour une épreuve nationale par équipes ou promotion interrégionale.

Épreuve non-fumeur : voir § 1.2.5

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

3 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 2 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 9 premières équipes après 2 tours sont qualifiées pour le dernier jour.

② Phase finale : 3^e jour

3 joueurs / stroke play / 36 trous par jour

Les 9 premières équipes jouent pour le titre.

Les 2 meilleurs scores de chaque tour seront retenus. Le cumul des 8 scores sur les 4 tours constituera le score de l'équipe.

Le club vainqueur du trophée Jean LIGNEL est qualifié pour la Coupe d'Europe des clubs – European Men's Club Trophy

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Si le nombre maximum d'équipes n'est pas atteint à la date limite d'engagement, la fédération peut, sur demande (inscription@ffgolf.org) accepter des inscriptions supplémentaires jusqu'à 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Trophée Jean LIGNEL confié à l'équipe gagnante de l'épreuve pendant la remise des prix.

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premières équipes.

1-6-4 Autres Épreuves par Équipes

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PITCH & PUTT PAR ÉQUIPES

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le nombre d'équipes maximum est fixé à 18

Pour les Clubs (une seule équipe par Club) :

Ouvert dans l'ordre aux catégories suivantes :

- Structure disposant d'un parcours Pitch & Putt "officiel"
- Structure affiliée en tant que Golf Compact disposant d'un repère Pitch & Putt
- Structure affiliée en tant que Golf 9 trous ou plus disposant d'un repère Pitch & Putt
- Toute structure ne disposant pas d'un repère Pitch & Putt.

Si nécessaire, les Clubs seront départagés par ordre d'arrivée des inscriptions en plus de l'ordre de priorité indiqué ci-dessus.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Mixité possible.

Épreuve non-fumeur : voir § 1.2.5

FORME DE JEU

Équipe de 3 joueurs ou joueuses / stroke play / 72 trous / 2 x 18 trous par jour (2 tours par jour)
Chaque tour, les 2 meilleurs scores de l'équipe sont retenus. Le cumul de ces scores constituera le score de l'équipe.

Les départs s'effectueront en shot gun.

L'emplacement des marques de départ est commun quel que soit le sexe.

Les cadets ne sont pas autorisés.

Le nombre maximum de clubs autorisés est de 3 (putter inclus).

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Si le nombre maximum d'équipes n'est pas atteint à la date limite d'engagement, la fédération peut, sur demande (inscription@ffgolf.org) accepter des inscriptions supplémentaires jusqu'à 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux 3 premières équipes.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES MID-AMATEURS 2 DAMES (+ 40 ANS)

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les Clubs (une seule équipe par Club) :

Le nombre d'équipes sera limité à 10 (wild card incluse) et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

- 1) Classement au Mérite des clubs Dames 2024.
- 2) Somme des points des joueuses Mid-Amateurs 2 présentes au Mérite Mid-Amateurs Dames à la date de clôture des inscriptions des clubs.
- 3) La date d'inscription de l'équipe.

Si le nombre d'inscrits à la clôture des inscriptions des équipes (un mois avant) est inférieur à 8, alors la compétition pourra être annulée.

Le club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour une équipe (Dames ou Messieurs) si cette dernière n'est pas retenue dans le champ à la clôture des inscriptions.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses ayant 40 ans et plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

3 joueuses / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 2 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 6 premières équipes après 2 tours sont qualifiées pour le dernier jour.

② Phase finale : 3^e jour

3 joueuses / stroke play / 18 trous par jour

Les 6 premières équipes jouent pour le titre.

Les 2 meilleurs scores du tour seront retenus. Le cumul des 6 scores sur les 3 tours constituera le score de l'équipe.

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Si le nombre maximum d'équipes n'est pas atteint à la date limite d'engagement, la fédération peut, sur demande (inscription@ffgolf.org) accepter des inscriptions supplémentaires jusqu'à 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premières équipes.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES MID-AMATEURS 2 MESSIEURS (+ 40 ANS)

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les Clubs (une seule équipe par Club) :

Le nombre d'équipes sera limité à 30 (wild card incluse) et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

- 1) Classement au Mérite des clubs Messieurs 2024.
- 2) Somme des points des joueurs Mid-Amateurs 2 présents au Mérite Mid-Amateurs Messieurs à la date de clôture des inscriptions des clubs.
- 3) La date d'inscription de l'équipe.

Le club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour une équipe (Messieurs ou Dames) si cette dernière n'est pas retenue dans le champ à la clôture des inscriptions.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 40 ans et plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

3 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 2 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 15 premières équipes après 2 tours sont qualifiées pour le dernier jour.

② Phase finale : 3^e jour

3 joueurs / stroke play / 18 trous par jour

Les 15 premières équipes jouent pour le titre.

Les 2 meilleurs scores du tour seront retenus. Le cumul des 6 scores sur les 3 tours constituera le score de l'équipe.

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Si le nombre maximum d'équipes n'est pas atteint à la date limite d'engagement, la fédération peut, sur demande (inscription@ffgolf.org) accepter des inscriptions supplémentaires jusqu'à 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premières équipes.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES SENIORS 2 DAMES (+60 ans)**RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE**

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION**Pour les Clubs (une seule équipe par Club) :**

Le nombre d'équipes sera limité à **36** (wild card incluse) et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

Jusqu'au **9 avril** :

- 1) Classement au Mérite des clubs Dames **2024**.
- 2) Somme des points des joueuses présentes au Mérite Seniors Dames au 9 avril.
- 3) La date d'inscription de l'équipe.

Après le **9 avril** :

1. La date d'inscription de l'équipe.

Le club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour son équipe si cette dernière n'est pas retenue dans le champ à la clôture des inscriptions.

S'il y a un nombre suffisant d'équipes inscrites à la clôture des inscriptions (44 équipes), le classement de la qualification pourra servir à déterminer les équipes qualifiées pour constituer une éventuelle 1^{re} division en **2026**.

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses ayant 60 ans ou plus la veille de l'épreuve **et dont l'index n'est pas supérieur à 18.4**.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

3 joueuses / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 2 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour le titre :

3 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

5^e jour : finale

ENGAGEMENT

Tout club déclarant forfait moins d'un mois avant le début de l'épreuve sera facturé des droits d'inscription.

Inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Si le nombre maximum d'équipes n'est pas atteint à la date limite d'engagement, la fédération peut, sur demande (inscription@ffgolf.org) accepter des inscriptions supplémentaires jusqu'à 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premières équipes.

Coupe confiée à l'équipe Championne de France lors de la remise des prix.

1-7 RÈGLEMENTS PARTICULIERS DES ÉPREUVES EN SIMPLE ET EN DOUBLE**1-7-1 Épreuves en simple Jeunes****INTERNATIONAUX DE FRANCE U21 FILLES
TROPHEE ESMOND ET TROPHEE CLAUDE-ROGER CARTIER****RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE**

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueuses amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciées à une fédération reconnue, classées dans la limite des 2 500 premières du WWAGR ou dont l'index n'est **pas supérieur à 4,4** et nées en **2004 ou après**.

L'index doit être certifié par la fédération de la joueuse et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 120 participantes :

- **105** joueuses retenues par ordre du Ranking Mondial (WWAGR) dans la limite des 2 500 premières puis de l'index à la date de clôture des inscriptions
- 12 wild cards pour les joueuses désignées par la Direction Technique Nationale de la ffgolf
- 3 wild cards pour des joueuses licenciées dans Le club

Épreuve non-fumeur : voir § 1.2.5

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2.8

Les voitures et les autres moyens de transport ne sont pas autorisés dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs. : voir § 1.2.4.

Marquage du terrain : Les appareils de mesure de distance n'étant pas autorisés, Le club devra mettre, sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (peinture ou autre) 50 m, 100 m, 150 m. Ce marquage doit être effectif dès la partie de reconnaissance officielle.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les **32 premières** sont qualifiées pour la phase finale (Trophée ESMOND) et sont réparties selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression (§ 1.3-2).

Tournoi des Nations : Chaque équipe est constituée de 2 ou 3 joueuses de même nationalité. Le classement est établi en additionnant les 2 meilleurs scores par jour sur les 2 premiers tours. En cas d'égalité le départage se fera sur le cumul des 2 cartes non prises en compte puis sur la somme du meilleur score de chaque jour.

② Phase finale : 3^e au 5^e jour

Trophée ESMOND : match play / 18 trous / 2 tours par jour / finale sur 36 trous

Trophée Claude Roger CARTIER : match play / 18 trous / finale sur 36 trous

Les **16 premières U18 (nées en 2007 ou après)** non qualifiées pour le Trophée ESMOND sont qualifiées pour le Trophée Claude Roger CARTIER. En cas d'égalité, le départage se fera selon l'ordre de la qualification.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Toutes les joueuses devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par E-mail au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de disqualification.

PRIX

Trophées ESMOND, Claude-Roger CARTIER et Coupe VILMORIN confiés pendant la remise des prix aux vainqueurs.

Challenge NEWMAN confié pendant la remise des prix à la meilleure Cadette de nationalité Française de la qualification.

Souvenirs offerts par la ffgolf à la gagnante et à la finaliste des Trophées ESMOND et Claude Roger CARTIER, aux trois premières de la qualification ainsi **qu'à l'équipe vainqueur du Tournoi des Nations.**

**INTERNATIONAUX DE FRANCE U18 GARÇONS
TROPHEE MICHEL CARLHIAN ET PIERRE MASSIE**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés à une fédération reconnue, classés dans la limite des 2 500 premiers au WAGR ou dont l'index n'est **pas supérieur à 4,4** et nés en **2007 ou après**.

L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 120 participants :

- **107** joueurs retenus par ordre du R & A World Amateur Golf Ranking dans la limite des 2 500 premiers puis de l'index à la date de clôture des inscriptions
- 12 wild cards pour les joueurs désignés par la Direction Technique Nationale de la ffgolf
- 1 wild card pour un joueur licencié dans Le club

Épreuve non-fumeur : voir § 1.2.5

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2.8

Les voitures et les autres moyens de transport ne sont pas autorisés dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs: voir § 1.2.4

Marquage du terrain : Les appareils de mesure de distance n'étant pas autorisés, Le club devra mettre, sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (peinture ou autre) 50 m, 100 m, 150 m. Ce marquage doit être effectif dès la partie de reconnaissance officielle.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les **32 premiers** sont qualifiés pour la phase finale (Trophée Michel CARLHIAN) et sont répartis selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression (§ 1.3-2).

Tournoi des Nations : Chaque équipe est constituée de 2 ou 3 joueurs de même nationalité. Le classement est établi en additionnant les 2 meilleurs scores par jour sur les 2 premiers tours. En cas d'égalité le départage se fera sur le cumul des 2 cartes non prises en compte puis sur la somme du meilleur score de chaque jour.

② Phase finale

Trophée Michel CARLHIAN : match play / 18 trous / 2 tours par jour / finale sur 36 trous

3^e jour : $\frac{1}{16}$ ^e et $\frac{1}{8}$ ^e

4^e jour : $\frac{1}{4}$ de finale et $\frac{1}{2}$ finales

5^e jour : finale sur 36 trous

Trophée Pierre MASSIE : match play / 18 trous / finale sur 36 trous

Les **16 premiers U16 (nés en 2009 ou après)** non qualifiés pour le Trophée Michel CARLHIAN sont qualifiés pour le Trophée Pierre MASSIE. En cas d'égalité, le départage se fera selon l'ordre de la qualification.

3^e jour : $\frac{1}{8}$ ^e

4^e jour : $\frac{1}{4}$ de finale et $\frac{1}{2}$ finales

5^e jour : finale sur 36 trous

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par e-mail au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de disqualification.

PRIX

Trophées Michel CARLHIAN et Pierre MASSIE confiés pendant la remise des prix aux vainqueurs.

Trophée Patrick PONS confié pendant la remise des prix au meilleur Cadet de nationalité Française de la qualification.

Souvenirs offerts par la ffgolf aux gagnants et aux finalistes de chaque tableau, ainsi qu'aux trois premiers de la qualification. Souvenirs offerts à l'équipe vainqueur du Tournoi des Nations.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES
U12 - BENJAMINS
TROPHEE CATHERINE LACOSTE (U12 FILLES)
TROPHEE CROCODILE (U12 GARÇONS)

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueuses et joueurs amateurs de nationalité française qualifiés par leur ligue / interregion ou par le Mérite National Jeunes.

Catégories d'âge :

U12 : nés en 2013 ou après

BENJAMINS : 13 et 14 ans nés en 2011 et 2012

Distances de jeu :

U12 : distances de jeu Benjamins.

Benjamins : distances de jeu Minimes.

Le quota de places attribué à chaque ligue est indiqué dans le tableau ci-après.

Hors quotas :

1. Sont qualifiés par le Mérite National Jeunes du mois de juin :
 - a. U12 Filles : les 10 meilleures de nationalité française,
 - b. U12 Garçons : les 20 meilleurs de nationalité française,
 - c. Benjamins : les 30 meilleures de nationalité française,
 - d. Benjamins : les 40 meilleurs de nationalité française.

Les joueurs directement qualifiés par le Mérite National Jeunes ne seront pas remplacés en cas de forfait / désistement.

2. Les vainqueurs de l'année précédente n'ayant pas changé de catégorie d'âge.
3. 12 wild cards DTN

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Épreuve "non-fumeur" :

Pendant un tour de toute compétition de jeunes, individuelle ou par équipes, il est interdit aux joueurs et à leurs cadets de fumer. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2.5

Chariot électrique :

L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.

Cadets :

Les cadets ne sont pas autorisés.

Appareils de mesure de distance :

L'utilisation d'appareils de mesure de distance n'est pas autorisée.

Marquage du terrain : Les appareils de mesure de distance n'étant pas autorisés, Le club devra mettre, sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (peinture ou autre) 50 m, 100 m, 150 m. Ce marquage doit être effectif dès la partie de reconnaissance officielle.

Accompagnateurs :

Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Ligues ou de Clubs, etc. devront se tenir sur le parcours à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

En cas d'infraction au code du comportement par un spectateur, accompagnateur, parent, celui-ci pourra être convoqué devant le Comité de l'épreuve qui pourra, même en son absence, lui signifier de quitter Le club. Cette décision sera notifiée au Directeur du club qui aura toute autorité pour la faire appliquer.

Moyens de déplacements :

Dès la journée de reconnaissance officielle, les vélos, les voiturettes ou tout autre moyen de déplacement sont interdits dans l'enceinte du golf pour les joueurs et les accompagnateurs : voir § 1.2-2 (4)

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

En cas d'égalité pour la 1^{re} ou la 32^e place qualificative, un play off trou par trou sera organisé.

Les 32 premiers sont qualifiés pour la phase finale et sont répartis selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression.

② Phase finale U12 garçons et filles :

Match play / 18 trous

3^e jour : 1/16^e de finale

4^e jour : 1/8^e de finale

5^e jour : 1/4 de finale

6^e jour - matin : 1/2 finale

6^e jour - après-midi : finale et match pour la 3^e place

③ Phase finale Benjamins et Benjamins :

Match play / 18 trous

3^e jour : 1/16^e

4^e jour - matin : 1/8^e

4^e jour - après-midi : 1/4 de finale

5^e jour - matin : 1/2 finale + matchs de classement de 5^e place à 8^e place

5^e jour - après-midi : finale + match pour la 3^e place + matchs de classement de 5^e place à 8^e place

ENGAGEMENT

Important : Les Ligues devront impérativement communiquer la liste des qualifiés avec numéros de licence avant le 18 juin 2024.

Les droits d'inscription s'élèvent à 50 € et devront être réglés par chaque joueur sur le site de la ffgolf.

ENREGISTREMENT

Chaque joueur devra s'enregistrer en ligne ou du bureau du tournoi au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de **disqualification**.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf dans chaque catégorie au vainqueur, au finaliste et au troisième, ainsi qu'aux trois premiers de la qualification. Les **Trophées suivants seront confiés aux vainqueurs pendant la remise des prix**

Trophée Catherine LACOSTE : Championne de France U12 Filles

Trophée Crocodile : Champion de France U12 Garçons

Match play – Points rapportés au Mérite National Amateur

Points match play U12 Filles et Garçons	
Pl	Points MA
1	40
2	32
3	26
4	16
1/4 de finaliste	14
1/8 ^e de finalise	7
1/16 ^e de finaliste	1

Points MP Benjamins	
Place	Points MA
1	40
2	32
3	26
4	16
5	14
6	14
7	16
8	14
1/8 ^e de finaliste	9
1/16 ^e de finaliste	2

Points MP Benjamins	
Place	Points MA
1	120
2	100
3	80
4	70
5	60
6	55
7	50
8	45
1/8 ^e de finaliste	32
1/16 ^e de finaliste	10

5 ENCADREMENT SPORTIF

QUOTAS Championnat de France des Jeunes 2025	LIGUES	Nouvelle-Aquitaine	Bretagne	Centre	Pays-de-la-Loire	Paris-Ile-de-France	Grand-Est	Bourgogne-Franche-Comté	Normandie	Hauts-de-France	Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Auvergne-Rhône-Alpes	Occitanie	ULTRAMARINS et INSULAIRES	Corse	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Nouvelle Calédonie	La Réunion	Polynésie Française	TOTAL			
		Quota U12 Garçons Qualif CFJ - idx < 18,5	8	3	2	6	7	4	2	2	7	8	9		5										
U12 Garçons qualifiés par le MJ (Top 20)																								20	
Quota Benjamins Garçons Qualif CFJ - idx < 13,2	5	2	1	1	7	2	1	3	3	4	8	3												40	
Benjamins qualifiés par le MJ (Top 40)																									40
Quota U12 Filles Qualif CFJ - idx < 25,4	6	5	1	5	5	2	2	0	7	9	6	3													51
U12 Filles qualifiées par le MJ (Top 10)																									10
Quota Benjamins Qualif CFJ - idx < 15,8	5	1	1	1	4	1	0	1	3	5	4	4													30
Benjamins qualifiées par le MJ (Top 30)																									30
Quota Terroires Ultramarins CFJ														1	1	1	1	3	4	3				14	
	24	11	5	13	23	9	5	6	20	26	27	15		1	1	1	1	3	4	3				298	

Pour le calcul des quotas, nous avons tenu compte du nombre de licenciés par ligue avec un index maximal pour chaque catégorie.

Pour être cohérent, les catégories ont été décalées d'une année. Exemple : pour calculer le quota benjamin garçons 2025, nous avons référencé les licenciés poussins 2ème année et benjamins 1ère année à la fin de la gestion des licences 2024.

Le principe est le suivant:

2 critères principaux sont retenus : un critère quantitatif (nombre de joueurs de la catégorie avec index maxi) et un critère qualitatif (pour chaque ligue, on retient le nombre de joueurs ayant passé le cut, catégorie par catégorie - il s'agit d'un critère Performance de la ligue)

Méthode de calcul:

Chacun des 2 critères est pris avec les poids suivant : quantitatif = 80 ; performance = 20

Les 2 chiffres obtenus sont additionnés: places selon critère quantitatif + places selon critère performance année N-1.

1.7 RÈGLEMENTS PARTICULIERS DES ÉPREUVES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

GRAND PRIX JEUNES MAJEUR U14

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET MODALITÉS DE SÉLECTION

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés à une fédération reconnue, dont l'index n'est pas supérieur à **10.4** pour les garçons et **13.4** pour les filles.

L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Catégories d'âge :

U14 : 14 ans et moins nés en **2011** et après

Le nombre maximum d'inscriptions retenues par ordre du Mérite National Jeunes puis de l'index à la date limite d'inscription est fixé à 72 participants dont **12 wild cards** attribuées par la DTN.

U14 Filles : 18 filles minimum

U14 Garçons : 42 garçons minimum

Distances de jeu : Un seul repère de jeu par sexe. Distances de jeu Minimales.

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Épreuve "non-fumeur" : Pendant un tour de toute compétition de jeunes, individuelle ou par équipes, il est interdit aux joueurs de fumer. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2-2

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2.8

Les voitures et les autres moyens de transport ne sont pas autorisés dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs. : voir § 1.2.4

Marquage du terrain : Les appareils de mesure de distance n'étant pas autorisés, Le club devra mettre, sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (peinture ou autre) 50 m, 100 m, 150 m. Ce marquage doit être effectif dès la partie de reconnaissance officielle.

Cadets : Pendant tout le déroulement de cette épreuve, les cadets ne sont pas autorisés.

Accompagnateurs :

Pendant tout le déroulement de cette épreuve, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Ligues ou de Clubs, etc. devront se tenir sur le parcours à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

En cas d'infraction au code du comportement par un spectateur, accompagnateur, parent, celui-ci pourra être convoqué devant le Comité de l'épreuve qui pourra, même en son absence, lui signifier de quitter Le club. Cette décision sera notifiée au Directeur du club qui aura toute autorité pour la faire appliquer.

FORME DE JEU

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

1^{er} jour : Tour 1

2^e jour : Tour 2

Un classement par Ligue sera mis en place :

Format : 3 joueurs / équipe mixte déterminés au préalable par chaque Ligue parmi les joueurs dans le champ.

Les **2 meilleures cartes** par tour seront prises en compte. En cas d'égalité, le départage se fera sur le cumul des 2 cartes non prises en compte, puis sur la somme du meilleur score de chaque jour.

Une Ligue peut inscrire plusieurs équipes.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par E-mail au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de **disqualification**.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premiers de chaque catégorie, au vainqueur du classement par Ligue et au club organisateur.

GRAND PRIX JEUNES NATIONAL U12

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET MODALITÉS DE SÉLECTION

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés à une fédération reconnue, dont l'index n'est pas supérieur à **15.4** pour les garçons et **21.4** pour les filles et nés en **2013** ou après.

L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions retenues par ordre du Mérite National Jeunes puis de l'index à la date limite d'inscription est fixé à 72 participants dont **12 wild cards** attribuées par la DTN.

U12 Filles : 18 filles minimum

U12 Garçons : 42 garçons minimum

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Épreuve "non-fumeur" : Pendant un tour de toute compétition de jeunes, individuelle ou par équipes, il est interdit aux joueurs de fumer. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2.5

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2.8

Marquage du terrain : Les appareils de mesure de distance n'étant pas autorisés, Le club devra mettre, sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (peinture ou autre) 50 m, 100 m, 150 m. Ce marquage doit être effectif dès la partie de reconnaissance officielle.

Les voitures et les autres moyens de transport ne sont pas autorisés dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs.: voir § 1.2.4

Cadets : Pendant tout le déroulement de cette épreuve, les cadets ne sont pas autorisés.

Accompagnateurs :

Pendant tout le déroulement de cette épreuve, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Ligues ou de Clubs, etc. devront se tenir sur le parcours à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

En cas d'infraction au code du comportement par un spectateur, accompagnateur, parent, celui-ci pourra être convoqué devant le Comité de l'épreuve qui pourra, même en son absence, lui signifier de quitter Le club. Cette décision sera notifiée au Directeur du club qui aura toute autorité pour la faire appliquer.

FORME DE JEU

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

1^{er} jour : Tour 1

2^e jour : Tour 2

Un classement par Ligue sera mis en place :

Format : **3 joueurs / équipe mixte** déterminés au préalable par chaque Ligue parmi les joueurs dans le champ.

Les **2 meilleures cartes** par tour seront prises en compte. En cas d'égalité, le départage se fera sur le cumul des 2 cartes non prises en compte, puis sur la somme du meilleur score de chaque jour.

Une Ligue peut inscrire plusieurs équipes.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs devront s'enregistrer au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de **disqualification**.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premiers de chaque catégorie, au vainqueur du classement par Ligue et au club organisateur.

INTERNATIONAUX DE FRANCE U14 GARÇONS ET FILLES
CHALLENGE ALEXIS GODILLOT

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Le règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés à une fédération reconnue, dont l'index n'est **pas supérieur à 7.4** et nés en **2011 ou après**.

L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Internationaux de France U14 Garçons :

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à **56 participants** dont 3 wild cards attribuées par la DTN, 1 wild card attribuée par la Ligue des Hauts de France, 1 wild card attribuée pour un joueur licencié au Golf de Chantilly :
- 55 joueurs retenus par ordre d'index à la date de clôture des inscriptions ;

Internationaux de France U14 Filles :

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à **28 participantes** dont 1 wild card attribuée par la DTN, 1 wild card attribuée par la Ligue des Hauts de France, 1 wild card attribuée pour une joueuse licenciée au Golf de Chantilly :
- 27 joueuses retenues par ordre d'index à la date de clôture des inscriptions ;

Lieu et distances de jeu :

U14 Garçons : Parcours de Vineuil – Repères blancs (environ 5 900 mètres).

U14 Filles : Parcours de Vineuil – Repères bleus (environ 5 255 mètres).

Marquage du terrain : Les appareils de mesure de distance n'étant pas autorisés, Le club devra mettre, sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (peinture ou autre) 50 m, 100 m, 150 m. Ce marquage doit être effectif dès la partie de reconnaissance officielle.

Épreuve "non-fumeur" : Pendant un tour de toute compétition de jeunes, individuelle ou par équipes, il est interdit aux joueurs de fumer. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2-2.

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2.8

Les voitures et les autres moyens de transport ne sont pas autorisés dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs. voir § 1.2.4

Cadets et Accompagnateurs : Pendant tout le déroulement de ce championnat, les cadets ne sont pas autorisés. Les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Ligues ou de Clubs, etc., devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.
En cas d'infraction au code du comportement par un spectateur, accompagnateur, parent, celui-ci pourra être convoqué devant le Comité de l'épreuve qui pourra, même en son absence, lui signifier de quitter Le club. Cette décision sera notifiée au Directeur du club qui aura toute autorité pour la faire appliquer.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

Cut après 36 trous :

Les 48 meilleurs scores et ex aequo chez les garçons et les 24 meilleurs scores et ex aequo chez les filles sont qualifiés pour le dernier tour.

Parcours de reconnaissance : mercredi 2 avril 2025 sur réservation auprès du secrétariat – (cf. Vade-mecum Practice et entraînement I-15/ dans le Règlement Général des Épreuves Fédérales Amateurs).

Le Trophée des Nations (après 36 trous) :

Format : 3 joueurs / équipe mixte déterminés au préalable par chaque pays parmi les joueurs dans le champ.

Les 2 meilleures cartes par tour seront prises en compte. En cas d'égalité, le départage se fera sur le cumul des 2 cartes non prises en compte, puis sur la somme du meilleur score de chaque jour.

Le Trophée des Régions (après 36 trous) :

Format : 3 joueurs / équipe mixte déterminés au préalable par chaque Ligue parmi les joueurs dans le champ.

Les 2 meilleures cartes par tour seront prises en compte. En cas d'égalité, le départage se fera sur le cumul des 2 cartes non prises en compte, puis sur la somme du meilleur score de chaque jour.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard le lundi 3 mars 2025** directement sur le site Internet de la ffgolf. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

1.7 RÈGLEMENTS PARTICULIERS DES ÉPREUVES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par e-mail au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de **disqualification**.

REMISE DES PRIX

Le Challenge Alexis GODILLOT récompense le meilleur score brut garçon et fille.

Souvenirs offerts par la ffgolf aux 3 premiers et aux 3 premières, aux vainqueurs du Trophée des Nations et du Trophée des Régions.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Hébergement : contacter le Golf de Chantilly ou la Ligue des Hauts de France.

Restauration : déjeuner buffet à 22 € avec plat et dessert sous forme de fruit, barre chocolaté (Mars ou Twix).

Le Golf de Chantilly organisera un dîner le jeudi soir en l'honneur des joueurs et des joueuses qui pourront être accompagnés d'un seul responsable légal.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIMES
COUPE YAN LE QUELLEC**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le nombre maximum d'inscriptions retenues à la date limite d'inscription est fixé à **82 joueurs** dont 4 wild cards attribuées par la DTN.

MINIMES : 15 et 16 ans né(e)s en **2009** et **2010**

Championnat ouvert aux joueurs amateurs de nationalité française et licenciés ffgolf dont l'index n'est **pas supérieur à 4.4.**

74 joueurs seront retenus par ordre du Mérite National Jeunes puis de l'index à la date limite d'inscription. Et les 4 joueurs ½ finalistes du championnat de France des jeunes Benjamins de l'année en cours qui pourront concourir pour le titre de champion de France Minimes.

Épreuve non-fumeur : voir § 1.2.5

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2.8

Les voiturettes et les autres moyens de transport ne sont pas autorisés dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs.: voir § 1.2.4

Marquage du terrain : Les appareils de mesure de distance n'étant pas autorisés, Le club devra mettre, sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (peinture ou autre) 50 m, 100 m, 150 m. Ce marquage doit être effectif dès la partie de reconnaissance officielle.

FORME DE JEU

Stroke play / 72 trous / 18 trous par jour / Cut après 36 trous :
Les 36 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour les deux derniers tours

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve**
Toutes les inscriptions devront être effectuées directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par E-mail au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de **disqualification**.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premiers.
Trophée Yan Le QUELLEC confié pendant la remise des prix au Champion de France Minimes.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIMES FILLES
TROPHEE GINETTE DUBOIS**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le nombre maximum d'inscriptions retenues à la date limite d'inscription est fixé à **82** joueuses dont 4 wild cards attribuées par la DTN.

MINIMES : 15 et 16 ans né(e)s en **2009** et **2010**

Ouvert aux joueuses amateurs de nationalité française et licenciées ffgolf dont l'index n'est **pas supérieur à 7.4**.

74 joueuses retenues par ordre du Mérite National Jeunes puis de l'index à la date limite d'inscription.

Et les 4 joueuses ½ finaliste du championnat de France des jeunes Benjamines de l'année en cours qui pourront concourir pour le titre de championne de France Minimes.

Épreuve non-fumeur : voir § 1.2.5

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2.8

Les voiturettes et les autres moyens de transport ne sont pas autorisés dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs.: voir § 1.2.4

FORME DE JEU

Stroke play / 72 trous / 18 trous par jour / Cut après 36 trous :
Les 30 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour les deux derniers tours

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Toutes les joueuses devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par E-mail au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de **disqualification**.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premières de chaque catégorie.
Trophée Ginette DUBOIS confié pendant la remise des prix à la championne de France Minimes.

CHAMPIONNAT U18 GARÇONS ET FILLES

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs/joueuses amateurs de nationalité française et licenciés ffgolf nés en 2007 ou après, non classé(e)s au mérite mondial amateur (WAGR / WWAGR) au 1^{er} tour de l'épreuve et dont l'index n'est pas supérieur à 8,4 pour les garçons et 11,4 pour les filles.

U18 Garçons :

Le nombre maximum d'inscriptions est déterminé en fonction de la période, les participants seront retenus par ordre du Mérite National Amateurs puis de l'index à la date de clôture des inscriptions ;

U18 Filles :

Le nombre maximum d'inscriptions est déterminé en fonction de la période, les joueuses seront retenues par ordre du Mérite National Amateurs puis de l'index à la date de clôture des inscriptions ;

Épreuve "non-fumeur" : Pendant un tour de toute compétition de jeunes, individuelle ou par équipes, il est interdit aux joueurs de fumer. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2.5.

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2.8

Les voitures et les autres moyens de transport ne sont pas autorisés dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs.: voir § 1.2.4

Cadets et Accompagnateurs : Pendant tout le déroulement de ce championnat, les cadets ne sont pas autorisés. Les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Ligues ou de Clubs, etc., devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

En cas d'infraction au code du comportement par un spectateur, accompagnateur, parent, celui-ci pourra être convoqué devant le Comité de l'épreuve qui pourra, même en son absence, lui signifier de quitter Le club. Cette décision sera notifiée au Directeur du club qui aura toute autorité pour la faire appliquer.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

Cut après 36 trous pour les 40 meilleurs garçons et 20 meilleures filles et ex aequo.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard un mois avant le 1^{er} tour de l'épreuve** directement sur le site Internet de la ffgolf. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux 3 premiers et 3 premières de l'épreuve.

1-7-2 Épreuves en simple Dames

INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY DAMES
TROPHÉE CÉCILE DE ROTHSCHILD

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

La vainqueur des Internationaux de France bénéficiera d'une invitation au Lacoste Ladies Open de France.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueuses amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciées à une fédération reconnue, classées dans la limite des 2 500 premières au WWAGR ou dont l'index est **inférieur ou égal à 6.4**.

L'index doit être certifié par la fédération de la joueuse et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 108 participantes :

- 97 joueuses retenues par ordre du Ranking Mondial (WWAGR) dans la limite des 2 500 premières puis de l'index à la clôture des inscriptions.
- 10 wild cards pour les joueuses désignées par la Direction Technique Nationale de la ffgolf

Le club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour une joueuse licenciée dans Le club

Épreuve non-fumeur : voir § 1.2.5

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour.

Cut après 36 trous :

Les 48 meilleurs scores et ex æquo sont qualifiés pour le dernier tour.

Tournoi des Nations :

Chaque équipe est constituée de 2 ou 3 joueuses de même nationalité. Le classement est établi en additionnant les 2 meilleurs scores par jour sur les 2 premiers tours. En cas d'égalité le départage se fera sur le cumul des 2 cartes non prises en compte puis sur la somme du meilleur score de chaque jour.

1^{er} jour : Tour 1

2^e jour : Tour 2

3^e jour : Tour 3

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Toutes les joueuses devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par E-mail au plus tard le **premier jour** du tournoi à midi sous peine de **disqualification**.

PRIX

Trophée Cécile de ROTHSCHILD confié à la gagnante pendant la remise des prix.

La vainqueur des internationaux de France bénéficiera d'une invitation au Lacoste Ladies Open de France.

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premières.

Souvenirs offerts à l'équipe vainqueur du Tournoi des Nations.

INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY MID-AMATEURS DAMES

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueuses amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciées à une fédération reconnue, dont :

L'index n'est **pas supérieur à 4,4** et **ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve**.

L'index doit être certifié par la fédération de la joueuse et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 24 participantes (wild card incluse).

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre des index.

Le club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour une joueuse ou un joueur licencié dans Le club.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

Cut après 36 trous :

Les **14** meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

1^{er} jour : Tour 1

2^e jour : Tour 2

3^e jour : Tour 3

Départage : En cas d'égalité pour le titre de Championne de France, un play-off en trou par trou sera organisé.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Toutes les joueuses devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par E-mail au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de **disqualification**.

PRIX

Trophée confié à la gagnante pendant la remise des prix.

Trophée confié à la championne de France pendant la remise des prix.

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premières, ainsi qu'à la Championne de France.

INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY SENIORS DAMES

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueuses amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciées à une fédération reconnue, dont :

L'index n'est **pas supérieur à 10,4** et **ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve**.

L'index doit être certifié par la fédération de la joueuse et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 120 participantes (wild card incluse).

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre des index.

Le club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour une joueuse licenciée dans Le club

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

Repère 4 : 5100 mètres minimum

Cut après 36 trous :

les **42** meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

1^{er} jour : Tour 1

2^e jour : Tour 2

3^e jour : Tour 3

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Toutes les joueuses devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par E-mail au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de **disqualification**.

PRIX

Trophées confiés à la gagnante pendant la remise des prix.

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premières.

Un titre de championne de France Seniors 2 sera attribué sous réserve d'avoir au moins 5 joueuses de cette catégorie.

1.7 RÈGLEMENTS PARTICULIERS DES ÉPREUVES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

COUPE GAVEAU ET CHAMPIONNAT DE FRANCE AMATEURS DAMES COUPE PIERRE DESCHAMPS

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les dispositions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

La vainqueur du Championnat de France bénéficiera d'une invitation au Lacoste Ladies Open de France.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueuses amateurs de nationalité française et licenciées ffgolf classées au Mérite National Amateur ou dont l'index est inférieur ou égal à 8.4.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 144 participantes :

- 128 joueuses retenues par ordre de Mérite National Amateur puis de l'index à la date limite d'inscription
- 15 wild cards pour les joueuses désignées par la Direction Technique Nationale de la ffgolf
- 1 wild card pour une joueuse licenciée en Le Club

Épreuve non-fumeur : voir § 1.2.5

FORME DE JEU

① Phase de qualification (Coupe GAVEAU) : 1^{er} tour

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les **32 premières** sont qualifiées pour la phase finale et sont réparties selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression

② Phase finale (Coupe Pierre DESCHAMPS) :

Match play / 18 trous / 2 tours par jour / finale sur 36 trous

3^e jour : 1/16^e et 1/8^e de finale

4^e jour : 1/4 et 1/2 finales

5^e jour : Finale sur 36 trous

Play off

Si pour une raison quelconque, le play-off pour la 1^{re} place ne pouvait pas dérouler ou était interrompu :

- a. Il n'est pas reporté au lendemain et le classement provisoire devient le classement définitif.
- b. Les joueuses déjà qualifiées ou éliminées avant l'interruption du play-off le restent. Celles encore impliquées dans le play-off sont départagées par le classement provisoire de la qualification.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** et s'effectuent sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Toutes les joueuses devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par E-mail au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de **disqualification**.

PRIX

Coupe GAVEAU confiée pendant la remise des prix à la gagnante de la qualification.

Coupe Pierre DESCHAMPS confiée pendant la remise des prix à la Championne de France.

La vainqueur du Championnat de France bénéficiera d'une invitation au Lacoste Ladies Open de France.

Souvenirs offerts par la ffgolf à la gagnante et à la finaliste, ainsi qu'aux trois premières de la qualification.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE SENIORS DAMES
TROPHÉE LALLY SEGARD**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueuses amateurs de **nationalité française et licenciées ffgolf** dont l'index est **inférieur ou égal à 11,4 et ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.**

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 36 participantes :

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrites se fera selon l'ordre suivant :

- 15 joueuses maximum retenues par la place au Mérite National Amateur à la date de clôture des inscriptions
- 15 joueuses maximum retenues par la place au Mérite National Seniors à la date de clôture des inscriptions
- Les places restantes sont attribuées par ordre d'index à la date limite d'inscription.

Les places non attribuées dans le premier critère seront reversées dans le second critère.

La liste d'attente sera triée par ordre des index.

Le club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour une joueuse licenciée dans Le club.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

Cut après 36 trous :

Les 18 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

1^{er} jour : Tour 1

2^e jour : Tour 2

3^e jour : Tour 3

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve directement** sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

PRIX

Trophée Lally SEGARD confié pendant la remise des prix à la Championne de France Seniors Dames.
Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premières de l'épreuve

1.7.3 Épreuves en simple Messieurs

INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY – COUPE GORDON BENNETT

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

Le vainqueur des internationaux de France bénéficiera d'une invitation à l'Open de France (épreuve comptant pour le DP World Tour).

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés à une fédération reconnue, classés dans la limite des 2 500 premiers au WAGR ou dont l'index n'est pas supérieur à 1.4 à la date de clôture des inscriptions.

L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 127 participants :

- 119 joueurs retenus par ordre du R & A World Amateur Golf Ranking dans la limite des 2 500 premiers puis de l'index à la clôture des inscriptions.
- 12 wild cards pour les joueurs désignés par la Direction Technique Nationale de la ffgolf
- 1 wild card pour un joueur licencié dans Le club

Épreuve non-fumeur : voir § 1.2.5

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

Cut après 36 trous :

Les 60 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

Tournoi des Nations :

Chaque équipe est constituée de 2 ou 3 joueurs de même nationalité. Le classement est établi en additionnant les 2 meilleurs scores par jour sur les 2 premiers tours. En cas d'égalité le départ sera sur le cumul des 2 cartes non prises en compte puis sur la somme du meilleur score de chaque jour.

1^{er} jour : Tour 1

2^e jour : Tour 2

3^e jour : Tour 3

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** et effectuées sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par E-mail au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de **disqualification**.

PRIX

Le vainqueur des internationaux de France bénéficiera d'une invitation à l'Open de France (épreuve comptant pour le DP World Tour).

Trophée confié pendant la remise des prix au vainqueur de l'épreuve.

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premiers.

Souvenirs offerts à l'équipe vainqueur du Tournoi des Nations.

**INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY
MID-AMATEURS MESSIEURS – COUPE MURAT**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés à une fédération reconnue, dont :

L'index est **inférieur ou égal à 2,4** et **ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve**.

L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 54 participants (wild card incluse).

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre des index.

Le club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour une joueuse ou un joueur licencié dans Le club.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

Cut après 36 trous :

Les **28** meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

Note : En cas d'égalité pour le titre de Champion de France, un play-off en trou par trou sera organisé.

1^{er} jour : Tour 1

2^e jour : Tour 2

3^e jour : Tour 3

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve directement** sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs devront s'enregistrer au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de **disqualification**.

PRIX

Coupe Murat : Vainqueur des Internationaux Mid-Amateurs confiée pendant la remise des prix.

Trophée Jean-Louis DUPONT : meilleur score après 36 trous confié pendant la remise des prix.

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premiers de l'épreuve, ainsi qu'au Champion de France.

INTERNATIONAUX DE FRANCE SENIORS MESSIEURS

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés à une fédération reconnue dont :

L'index n'est **pas supérieur à 6.4** et **ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve**.

L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 120 participants (wild card incluse).

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre des index.

Le club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour un joueur licencié dans Le club.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous/ 18 trous par jour

Cut après 36 trous :

Les 60 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

1^{er} jour : Tour 1

2^e jour : Tour 2

3^e jour : Tour 3

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve directement** sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs devront s'enregistrer au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de **disqualification**.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premiers de l'épreuve.

**INTERNATIONAUX DE FRANCE SENIORS 2 MESSIEURS
TROPHÉE MAHE**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés à une fédération reconnue dont :

L'index n'est **pas supérieur à 15,4** et **ayant 60 ans ou plus la veille de l'épreuve**.

L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 144 participants (wild card incluse).

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre des index.

Le club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour un joueur licencié dans Le club.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

Cut après 36 trous :

Les 60 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

Note : En cas d'égalité pour le titre de Champion de France, un play-off en trou par trou sera organisé.

1^{er} jour : Tour 1

2^e jour : Tour 2

3^e jour : Tour 3

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve directement** sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs devront s'enregistrer au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de **disqualification**.

PRIX

Trophée MAHE confié pendant la remise des prix au vainqueur de l'épreuve.

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premiers de l'épreuve, ainsi qu'au Champion de France.

CHAMPIONNAT DE FRANCE AMATEURS COUPE GANAY - TROPHÉE JACQUES LÉGLISE

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française et licenciés ffgolf** classés au Mérite National Amateur ou dont l'index est **inférieur ou égal à 5,4**.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 108 participants.

- 97 joueurs retenus par ordre du Mérite National Amateur puis de l'index à la date limite d'inscription
- 10 wild cards pour les joueurs désignés par la Direction Technique Nationale de la ffgolf
- 1 wild card pour un joueur licencié dans Le club

Épreuve non-fumeur : voir § 1.2.5

FORME DE JEU

① Phase de qualification (Coupe GANAY) : 1^{er} et 2^e jours

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les **32 premiers** sont qualifiés pour la phase finale et sont répartis selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression.

② Phase finale (Trophée Jacques LÉGLISE) :

Match play / 18 trous / 2 tours par jour / finale sur 36 trous

3^e jour : $\frac{1}{16}$ ^e et $\frac{1}{8}$ ^e de finale

4^e jour : $\frac{1}{4}$ et $\frac{1}{2}$ finales

5^e jour : Finale sur 36 trous

Play off

Si pour une raison quelconque, le play-off pour la 1^{re} place ne pouvait pas se dérouler ou était interrompu :

- a. Il n'est pas reporté au lendemain et le classement provisoire devient le classement définitif.
- b. Les joueurs déjà qualifiés ou éliminés avant l'interruption du play-off le restent. Celles encore impliquées dans le play-off sont départagées par le classement provisoire de la qualification.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve directement** sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par E-mail au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de **disqualification**.

PRIX

Coupe GANAY (don du Comte de GANAY) confiée pendant la remise des prix au vainqueur de la qualification.

Trophée Jacques LÉGLISE, confié pendant la remise des prix au Champion de France.

Souvenirs offerts par la ffgolf au vainqueur et au finaliste, ainsi qu'aux trois premiers de la qualification.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE SENIORS MESSIEURS
TROPHÉE DAUBERVILLE**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française et licenciés ffgolf** dont l'index est **inférieur ou égal à 8.4 et ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.**

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 108 participants (wild card incluse).

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre suivant :

- 33 joueurs maximum retenus par la place au Mérite National Amateur à la date de clôture des inscriptions
- 33 joueurs maximum retenus par la place au Mérite National Seniors à la date de clôture des inscriptions
- Les places restantes sont attribuées par ordre d'index à la date limite d'inscription.

Les places non attribuées dans le premier critère seront reversées dans le second critère.

La liste d'attente sera triée par ordre des index.

Le club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour un joueur licencié dans Le club.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

Cut après 36 trous :

Les 54 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

1^{er} jour : Tour 1

2^e jour : Tour 2

3^e jour : Tour 3

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve directement** sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

PRIX

Trophée DAUBERVILLE confié pendant la remise des prix au Champion de France Seniors Messieurs.

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premiers de l'épreuve.

1-7-4 Épreuves en double

**INTERNATIONAUX DE FRANCE DE FOURSOME MIXTE
TROPHÉE THION DE LA CHAUME**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs amateurs et professionnels de **nationalité française ou étrangère**, dont l'index est inférieur ou égal à **11,4 pour les Dames** et **10,4 pour les Messieurs**. L'équipe doit être composée d'un joueur et d'une joueuse avec au minimum un ou une amateur.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 64 équipes participantes (wild card incluse).

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des équipes inscrites se fera par ordre des index cumulés. Un joueur professionnel sera considéré comme ayant un index de 0.

Le club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour une équipe de joueurs licenciés dans Le club.

Épreuve non-fumeur : voir § 1.2.5

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} jour

Foursome mixte / stroke play / 18 trous

Les **16 premières** équipes sont qualifiées pour la phase finale et sont réparties selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression

Si le nombre d'équipes inscrites est inférieur au nombre de qualifiées, un tour de stroke play sera quand même organisé pour composer le tableau de match play.

② Phase finale :

Foursome / match play / 18 trous / 2 tours par jour

2^e jour : 1/8^e et 1/4 de finale

3^e jour : 1/2 finales et finale

Les Dames et les Messieurs joueront des mêmes marques de départ.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve directement** sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

Le remplacement d'un joueur ou d'une joueuse après la date limite d'inscription est possible, mais dans ce cas l'équipe pourra être placée en liste d'attente.

PRIX

Trophée THION DE LA CHAUME confié à l'équipe gagnante pendant la remise des prix.

Souvenirs offerts par la ffgolf aux gagnants et aux finalistes.

**INTERNATIONAUX DE FRANCE DE FOURSOME DAMES
TROPHÉE SAINT GERMAIN**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueuses amateurs ou professionnelles de **nationalité française ou étrangère** dont l'index est inférieur ou égal à **10,4**. L'équipe doit être composée au minimum d'une joueuse amateur.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 24 équipes participantes.

- 22 équipes par ordre des index cumulés (la joueuse professionnelle sera considérée comme ayant un index de 0).
- 1 wild card pour une équipe désignée par la DTN.
- 1 wild card pour une équipe licenciée dans Le club d'accueil.

Épreuve non-fumeur : voir § 1.2.5

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} jour

Foursome / stroke play / 18 trous

Les **8 premières** équipes sont qualifiées pour la phase finale et sont réparties selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression

Si le nombre d'équipes inscrites est inférieur au nombre de qualifiées, un tour de stroke play sera quand même organisé pour composer le tableau de match play.

② Phase finale :

Foursome / match play / 18 trous

2^e jour : ¼ et ½ finales

3^e jour : finale

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve directement** sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

Le remplacement d'une joueuse après la date limite d'inscription est possible, mais dans ce cas l'équipe pourra être placée en liste d'attente.

PRIX

Trophée SAINT GERMAIN offert par Monsieur G. DURAND, confié à l'équipe gagnante pendant la remise des prix.

Souvenirs offerts par la ffgolf aux gagnantes et aux finalistes.

**INTERNATIONAUX DE FRANCE DE FOURSOME MESSIEURS
TROPHÉE ROYAL-BLACKHEATH**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs amateurs ou professionnels de **nationalité française ou étrangère** dont l'index est inférieur ou égal à **7,4**. L'équipe doit être composée au minimum d'un joueur amateur.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 50 équipes participantes.

- 48 équipes par ordre des index cumulés (Un joueur professionnel sera considéré comme ayant un index de 0).
- 1 wild card pour une équipe désignée par la DTN.
- 1 wild card pour une équipe licenciée dans Le club d'accueil.

Épreuve non-fumeur : voir § 1.2.5

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} jour

Foursome / stroke play / 18 trous

Les **16 premières** équipes sont qualifiées pour la phase finale et sont réparties selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression

Si le nombre d'équipes inscrites est inférieur au nombre de qualifiées, un tour de stroke play sera quand même organisé pour composer le tableau de match play.

② Phase finale :

Foursome / match play / 18 trous / 2 tours par jour

2^e jour : 1/8^e et 1/4 de finale

3^e jour : 1/2 finales et finale

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve directement** sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

Le remplacement d'un joueur après la date limite d'inscription est possible, mais dans ce cas l'équipe pourra être placée en liste d'attente.

PRIX

Trophée ROYAL-BLACKHEATH confié à l'équipe gagnante pendant la remise des prix.

Souvenirs offerts par la ffgolf aux gagnants et aux finalistes.

INTERNATIONAUX DE FRANCE DE DOUBLE SENIORS MESSIEURS

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tournoi ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés à une fédération reconnue dont l'index n'est **pas supérieur à 8,4** et **ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve des Internationaux de France de Double Seniors**.

L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'équipes est fixé à 32.

Ouvert dans l'ordre aux équipes suivantes :

- équipe dont les deux joueurs sont sélectionnés à la clôture des inscriptions pour les Internationaux de France Seniors
- équipe dont un seul joueur est sélectionnés à la clôture des inscriptions pour les Internationaux de France Seniors
- équipe ayant au moins un joueur en liste d'attente des Internationaux de France Seniors à la date de clôture des inscriptions.
- équipe n'ayant aucun joueur inscrit pour les Internationaux de France Seniors.

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des équipes inscrites se fera par ordre des index cumulés en plus de l'ordre de priorité indiqué ci-dessus.

FORME DE JEU

stroke play / 36 trous / 18 trous par jour / une seule série

- 1^{er} jour : 4 balles
- 2^e jour : Greensome

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve des Internationaux de France Seniors** directement sur le site internet de la ffgolf. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

Le remplacement d'un joueur après la date limite d'inscription est possible, mais dans ce cas l'équipe pourra être placée en liste d'attente.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois meilleures équipes en Brut.

1.7 RÈGLEMENTS PARTICULIERS DES ÉPREUVES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

CHAMPIONNAT DE FRANCE F.F.S.U. & CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES COUPE DE FRANCE DE DOUBLE D'ASSOCIATIONS SPORTIVES F.F.S.U.

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles des règlements des épreuves fédérales.
Pour plus de précisions, se reporter à la page GOLF du site internet FFSU en cliquant ICI

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueurs et joueuses amateurs de nationalité française ou étrangère licenciés à la ffgolf et à la FF Sport U.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 144 participants :

- 35 places sont réservées aux étudiants les mieux classés au Mérite National Amateur à la date du 15 mars 2024 dont les inscriptions auront été effectuées directement sur le site Internet de la ffgolf.
- 35 places sont réservées aux étudiants les mieux classés au Mérite National Amateur à la date du 15 mars 2024 dont les inscriptions auront été effectuées directement sur le site Internet de la ffgolf.

Attention, les joueurs qualifiés Hors Quota sur [http : www.ffgolf.org](http://www.ffgolf.org) devront également impérativement prendre leur licence FFSU et confirmer leur inscription au championnat de France Universitaire auprès du Comité d'organisation : caen@sport-u.com

Qualifications exceptionnelles : consultez attentivement le site <https://sport-u.com/sports-ind/golf/>

COMPOSITION DES ÉQUIPES

1. Coupe de France de doubles – 1^{er} jour

Équipes composées de deux joueurs ou joueuses sans limite de sexe (France entière). Mixité encouragée.

2. Championnat de France par équipes (sur la base des résultats individuels) – 2^e et 3^e jours

Équipes composées de 3 (minimum) ou 4 (maximum) joueurs ou joueuses de la même association sportive universitaire qualifiées en individuel.

Une seule licence extérieure ou individuelle par équipe est autorisée (sous réserve d'une licence individuelle ou extérieure d'une AS du même site de ligue (académie) - antenne de Ligue Régionale - et ne présente pas d'équipe au championnat de France).

Si une AS présente plusieurs équipes, le joueur extérieur ne pourra pas être intégré dans la meilleure des deux équipes de cette AS (poids de l'équipe déterminé par la somme des index des équipes).

Les équipes seront constituées sur place en fonction des joueurs qualifiés pour le championnat de France individuel.

La composition de l'équipe est obligatoirement déposée auprès du starter, sur une fiche prévue à cet effet, avant le départ du premier joueur de l'équipe lors du 1^{er} tour de l'épreuve.

Une association peut présenter plusieurs équipes, mais une seule pourra figurer dans les trois premières places.

FORMULE DE JEU

1. Coupe de France de doubles – 1^{er} jour

Formule PATSOME (alternance de jeu tous les 6 trous : 4 balles, greensome, foursome)

Participation obligatoire pour pouvoir participer au championnat de France individuel.

3. Championnat de France individuel – 2^e et 3^e jours

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour / 2 jours

1^{re} série Dames : jusqu'à 15,4 d'index – Une 2^e série Messieurs : de 15,5 à 24,4 d'index sous réserve de places disponibles

1^{re} série Messieurs : jusqu'à 15,4 d'index – Une 2^e série Messieurs : de 15,5 à 24,4 d'index sous réserve de places disponibles

Pour le classement individuel en 1^{re} série, départage pour la première place en play-off au trou par trou.

4. Championnat de France par équipes – 2^e et 3^e jours

Les 3 meilleurs scores des AS par tour sont retenus pour établir le classement par équipes.

Départage en cas d'égalité : Cumul des 4^e cartes du 1^{er} et 2^e tour, puis cumul de la meilleure carte du 1^{er} et 2^e tour, puis cumul de la 2^e carte du 1^{er} et 2^e tour.

RÈGLEMENT PARTICULIER

Cadet : Pendant tout le déroulement de ce championnat, les cadets ne sont pas autorisés.

Les accompagnateurs membres de l'AS engagée (et eux seuls) ont la possibilité de conseiller un joueur sous réserve qu'ils se soient identifiés auprès des organisateurs et qu'ils aient retiré leur badge ad hoc auprès du Comité d'organisation.

Chariot électrique : L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.

Télémetre : L'utilisation d'appareils de mesure de distance est autorisée.

Épreuve non-fumeur : voir § 1.2.5

PRIX

Un titre de vainqueur de la Coupe de France de doubles, un titre de Championne de France universitaire (1^{ère} et 2^{ème} série), un titre de Champion de France universitaire (1^{ère} et 2^{ème} série) et un titre de Championnes de France par équipes d'AS universitaire.

1-7-5 Autres épreuves individuelles

OPEN DE FRANCE PARAGOLF TROPHÉE JEAN-CLAUDE BAVIÈRE

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

Les Règles de Golf pour golfeurs handicapés physique sont applicables.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Se référer au site Internet de l'Edgagolf Disabled Golf Association : <http://www.edgagolf.com/>

Championnat ouvert aux joueuses et joueurs amateurs ou professionnels, en situation de handicap, titulaires du WR4GD Pass (conditions d'obtention du WR4GD Pass sur le site <https://www.ffgolf.org/jouer/Handigolf/Medical-Pass-et-usage-de-la-voiturette-pour-les-joueurs-en-situation-de-handicap>).

Le nombre maximum d'inscription est fixé à 7 participants.

Si les demandes dépassent ce chiffre, le classement des inscrits se fera par ordre des index et en fonction du nombre de voiturettes disponibles. 5 places seront réservées aux joueurs en fauteuil.

FORME DE JEU

- Stroke play pour les séries 1 et 2
- Stableford pour les séries 3, 4 et 5
- 36 trous / 18 trous par jour

Les séries par index seront validées définitivement après la clôture des inscriptions.

Chaque série comportera au minimum 8 joueuses ou joueurs. Si une série compte moins de 8 joueurs, celle-ci sera reversée dans la série supérieure.

1^{re} série : Index inférieur ou égal à 7,4 stroke play brut

2^e série : Index compris entre 7,5 et 18,4 stroke play net

3^e série : Index compris entre 18,5 et 26,4 stableford

4^e série : Index compris entre 26,5 et 36 stableford

5^e série : Index au-delà de 36 - stableford

Les repères de départ seront adaptés aux séries d'index. La 4^e et la 5^e série pourront bénéficier notamment de marques avancées.

NB 1 : Une catégorie « Joueurs jouant en fauteuil » pourra être créée si le nombre de participants est suffisant (5 joueurs).

NB 2 : Dans le cas où le nombre total de joueuses n'excéderait pas 5 dans une catégorie, les joueuses seraient regroupées avec les Messieurs de la même catégorie.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** sur le site Internet de la ffgolf. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

Les droits d'engagement sont de :

- 120 € pour les adultes et les joueurs non licenciés en France
- 65 € pour les joueurs de 19 à 24 ans (nés entre 2001 et 2006)
- 50 € pour les joueurs de 18 ans et moins (nés en 2007 ou après)

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par téléphone au plus tard la veille du tournoi à peine soustraite de **disqualification**.

PRIX

Pour chaque série, les souvenirs sont offerts par le Golf de Saint-Omer.

Le Trophée JC Bavière sera remis au meilleur score brut français tout handicap physique confondu qui sera déclaré champion de France.

Pour la 1^{re} série, les joueurs professionnels et amateurs pourront obtenir une récompense sous forme de « prize money ».

Pour les joueurs amateurs, ils sont autorisés à accepter n'importe quel prix, y compris monétaire, jusqu'à une limite de 850€. (Règle 3 du statut amateur 2022).

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES MÉTIERS DU GOLF DAMES ET MESSIEURS

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Championnat de France des Métiers du Golf est ouvert aux joueurs amateurs, licenciés à la Fédération Française de Golf, exerçant une activité professionnelle principale autour des métiers du golf : salariés de clubs et chaînes de clubs, de pro-shop, restaurateurs, médias, institutionnels, équipementiers, distributeurs de matériels ou textile.

Pour les joueuses et joueurs : (voir le règlement général)

Une attestation justifiant leur activité professionnelle devra être fournie au moment de l'inscription.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 120 participants :

- 110 joueurs retenus par ordre d'arrivée des inscriptions (dont 10 joueuses minimum)
- 10 wild cards pour les joueurs ou joueuses désignés par la Direction Technique Nationale de la ffgolf

FORME DE JEU

- **1re série Messieurs : joueurs ayant un index inférieur à 11,5 :**
Stroke play / 18 trous / Repères blancs
- **1re série Dames : joueuses ayant un index inférieur à 13,5 :**
Stroke play / 18 trous / Repères bleus
- **2e série Messieurs : joueurs ayant un index compris entre 11,5 et 24,4 :**
Stableford / 18 trous / Repères jaunes
- **2e série Dames : joueuses ayant un index compris entre 13,5 et 24,4 :**
Stableford / 18 trous / Repères rouges

En cas d'égalité pour le titre de Champion de France, le départage se fera en play-off trou par trou.

Pour toute autre égalité, le départage se fera sur les 9, 6, 3 puis dernier trou.

ENGAGEMENT

Les inscriptions devront parvenir à Promogolf **au plus tard 15 jours avant le premier jour de l'épreuve**, en s'inscrivant en ligne directement sur le site internet dédié. Promogolf et la FFGB se réservent le droit d'accepter ou de refuser toute inscription.

Les droits d'inscription comprennent : **La participation au championnat pour la durée de l'épreuve, les balles de practice, un chariot manuel, les cadeaux de départ, une collation à l'après-midi, les repas et le cocktail de remise des prix.**

PRIX

Les vainqueurs Messieurs et Dames en stroke play brut seront déclarés Championne ou Champion de France des Métiers du golf.

En cas de présence de moins de 6 Dames en première série, ces dernières seront regroupées avec les Messieurs et un seul titre sera attribué.

Les partenaires de l'épreuve récompenseront les meilleurs joueurs des différentes catégories professionnelles.

Souvenirs offerts par la ffgolf et les partenaires de l'évènement aux Champions de France et aux vainqueurs de chaque catégorie professionnelle.

**COUPE DES PRÉSIDENTS
COUPE ANDRÉ BLEYNIE**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux Présidents d'Associations Sportives ou Représentants AG et Directeurs ou Gestionnaires de Golfs ou Présidents de Commission sportive. Participation limitée à 2 joueurs/euses par club : Le/la Président(e) d'AS peut être accompagné(e) du Directeur/trice ou Gestionnaire du golf ou de son/sa Président(e) de Commission Sportive. En cas d'indisponibilité du Président(e), il/elle pourra se faire représenter par le/la Directeur/trice ou Gestionnaire du Golf qui pourra lui-même être accompagné du Président(e) de la Commission Sportive. Dans le cas où le Représentant AG est différent du Président de l'AS, seule une personne pourra participer et la priorité sera donnée au Représentant AG.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 69 participants (hors wild card) :

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre suivant :

- 42 Présidents/Représentants AG/Présidents de Commission sportive/Directeurs de golf de 18 trous ou plus homologué ;
- 15 Présidents/Représentants AG/Présidents de Commission sportive/Directeurs de golf de 9 trous homologué ;
- 8 Présidents/Représentants AG/Présidents de Commission sportive/Directeurs de Golf Compact, Golf Pitch & Putt homologué, Practice et compact.

Dans le cas où tout ou partie du quota réservé à une catégorie de clubs ne serait pas utilisée à partir de la clôture des inscriptions (1 mois avant le début de l'épreuve soit le 2 mars à minuit) les places disponibles seront réattribuées une par une à la catégorie Compact / Pitch & Putt / Practice puis à la catégorie 9 trous homologués et enfin à la catégorie 18 trous ou plus.

- 4 Wild Cards ffgolf.

La liste d'attente sera triée par catégorie de club et par ordre d'arrivée des inscriptions au sein de ces catégories.

Les joueurs ayant un index supérieur à 35,4 pourront participer mais joueront avec un index de 35,4. L'index pris en compte est celui figurant dans Fléole 7 jours plein avant l'épreuve.

FORME DE JEU

Stableford / Shot Gun / 18 trous / le net prime le brut.

- Classement des Présidents d'Association Sportive/Représentants AG.
- Classement des Directeurs ou Gestionnaires/Présidents de Commissions Sportives.
- Classement par équipes de Club pour ceux participant à 2. Le classement sera établi en cumulant les scores nets des 2 joueurs/euses.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être enregistrées au plus tard le 27 février à minuit. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement. Toute inscription d'un Président de Commission Sportive antérieure à celle de son président/Représentant AG ou du Directeur ou Gestionnaire du Golf sera enregistrée à la date d'inscription de son Président ou directeur. Toute inscription d'un Président de Commission Sportive postérieure à celle de son Président /Représentant AG ou du Directeur ou Gestionnaire du Golf conservera sa date d'inscription.

PRIX

Challenge André BLEYNIE, confié pendant la remise des prix au Président d'Association Sportive vainqueur en net du classement individuel.

Autres souvenirs offerts par la ffgolf aux :

- Clubs vainqueurs en brut et en net du classement par équipes.
- Président(e)s d'Association Sportive vainqueur en brut et en net.
- Directeur/trice / Gestionnaire vainqueur en brut et en net.
- Président de Commission Sportive vainqueur en brut et en net.

COUPE DES PRÉSIDENTS DES AS MUNICIPALES

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux Présidentes et Présidents d'Associations Sportives / Représentantes et Représentants AG / Responsable de la Section Golf / Président et Présidentes de la Commission Sportive. Dans le cas où le Représentant AG est différent du Président de l'AS seule une personne pourra participer et la priorité sera donnée au Représentant AG.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 20 participants :

SI LES DEMANDES DEPASSENT CE CHIFFRE, LE CHOIX DES INSCRITS SE FERA PAR ORDRE D'ARRIVÉE DES INSCRIPTIONS.

Pour les joueuses et joueurs : (voir le règlement général)

- Les licenciés indépendants ne sont pas admis
- Un seul représentant par AS
- Limite supérieure d'index : 35,4

Les joueurs ayant un index supérieur à 35.4 pourront participer mais joueront avec un index de 35.4. L'index pris en compte est celui figurant dans Fléole 7 jours plein avant l'épreuve.

FORME DE JEU

Stableford brut et net / 18 trous / le net prime le brut.

En cas d'égalité le départage sera fait en comparant les 9 derniers trous, puis les 6 derniers, puis les 3 derniers, puis le dernier, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être enregistrées au plus tard le 23 février à minuit. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

PRIX

La remise des prix aura lieu lors du dîner des Présidents.

Souvenirs offerts par la ffgolf au vainqueur en brut et aux deux premiers en net.

1-8 Règlements particuliers des Épreuves du golf d'entreprise

1-8-1 Épreuves par Équipes

CHAMPIONNATS INTERCLUBS
DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISES

Division I
16 Clubs

↑↓

4

↑↓

Division II
16 Clubs

↑↓

4

↑↓

Division III A + III B
32 Clubs

↑↓

8

↑↓

Promotion
Clubs qui ne sont pas en divisions I, II
et III

Division I et II (4 jours)

2 tours de qualification stroke play.

8 premiers de la qualification
qualifiés pour ¼ de finale.

8 derniers de la qualification se rencontrent
en élimination directe.

4 se maintiennent et 4 descendent.

En DII les ½ finalistes montent en DI.

Les titres sont attribués

Divisions III A et B (3 jours)

1 tour de qualification stroke play.

8 premiers de la qualification
qualifiés pour les ¼ de finale.
Les finalistes montent en D II.

8 derniers de la qualification se rencontrent en
élimination directe.

4 se maintiennent et 4 descendent.

Pas de titre attribué

Promotion (3 jours)

2 tours de qualification stroke play.

16 premiers de la qualification
continuent pour un dernier tour en
match play.

Les 8 équipes vainqueurs montent en D
III.

42 équipes maximum

1.7 RÈGLEMENTS PARTICULIERS DES ÉPREUVES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

DIVISIONS DU GOLF ENTREPRISE 2025

PREMIERE DIVISION – LA BAULE

Vainqueur en 2024	Finaliste en 2024
AS GROUPE DUVAL UGOLF BLUE GREEN (Paris - Ile-de-France)	FFGOLF (Paris - Ile-de-France)
AGJSEP PARIS (Paris - Ile-de-France)	ASC BNP PARIBAS (Paris - Ile-de-France)
AIR France (Paris - Ile-de-France)	ASC TURBOMECA TARNOS (Nouvelle-Aquitaine)
AIRBUS STAFF ASSOCIATION (Occitanie)	GOLF TRANSPORTS PARIS (Paris - Ile-de-France)
AS DECATHLON (Hauts-de-France)	GROUPE CREDIT AGRICOLE SA SPORTS (Paris - Ile-de-France)
AS INESIS GOLF CORP (Hauts-de-France)	POLICE NATIONALE (Paris - Ile-de-France)
Montent de 2 ^e Division	
AS DECATHLON SAS HDF GOLF (Hauts-de-France)	CHEMINOTS RENNAIS GOLF (Bretagne)
AS UA DE LA SOCIETE GENERALE (Paris - Ile-de-France)	NGE SPORTS (PACA)

DEUXIEME DIVISION – MONTPENSIER

DASSAULT BORDEAUX (Nouvelle-Aquitaine)	AS GOLF MAAF (Nouvelle-Aquitaine)
2F OPEN-JS 25 (Bourgogne-Franche-Comté)	AVIATION CIVILE (PACA)
A.G.J.S.E.P DR AQUITAINE (Nouvelle-Aquitaine)	BOUYGTEL SPORTS (Paris - Ile-de-France)
A.S.P.T.T. DE BORDEAUX (Nouvelle-Aquitaine)	COMITÉ DEPT 2F OPEN JS 49 (Pays-de-la-Loire)
AILES SP. AIRBUS HELICOPTERS (PACA)	MACIF GOLF (Nouvelle-Aquitaine)
AP AVIATION CIVILE & METEO S/O (Nouvelle-Aquitaine)	MAZARS (Paris - Ile-de-France)
AS ALS DU CE DE LA MAIF (Nouvelle-Aquitaine)	MBDA SPORT (Paris - Ile-de-France)
AS AVIATION CIVILE ILE DE France (Paris-Ile-de-France)	UNION SPORTIVE NATIXIS (Paris - Ile-de-France)

TROISIEME DIVISION POULE A – QUETIGNY

A.G.J.S.E.P DR HTE NORMANDIE (Normandie)	ASL ENGIE (Paris - Ile-de-France)
ACUSHNET FRANCE (Hauts de France)	ASPTT GRAND PARIS (Paris - Ile-de-France)
AS AXA FRANCE GOLF (Paris - Ile-de-France)	ASTAS (Paris - Ile-de-France)
AS DASSAULT SPORTS (Paris - Ile-de-France)	ATSCAF GRAND PARIS (Paris - Ile-de-France)
AS THALES CRISTAL (Paris-Ile-de-France)	CSE DASSAULT SYSTEMES (Paris - Ile-de-France)
ASC DU CE SOPRA-STERIA (Paris - Ile-de-France)	CSE RENAULT GUYANCOURT (Paris-Ile-de-France)
ASCL CRNA EST (Grand-Est)	UNIVERSITE CLERMONT (Auvergne-Rhône-Alpes)
ASEP (Paris - Ile-de-France)	USFEN CHAMBRAY (Centre Val de Loire)

TROISIEME DIVISION POULE B – RODEZ AGGLOMERATION

AGJSEP LANGUEDOC-ROUSSILLON (Occitanie)	ASPTT TOULOUSE (Occitanie)
AIRBUS France GOLF (Occitanie)	CANNES ESPACE GOLF CLUB (PACA)
AXA SPORT AQUITAINE (Nouvelle-Aquitaine)	CAPGEMINI TOULOUSE (Occitanie)
AS ASTCAF HAUTE GARONNE (Occitanie)	MATRA TOULOUSE (Occitanie)
AS SAFRAN BORDEAUX (Nouvelle-Aquitaine)	THALES AVIONICS (Occitanie)
AS THALES AVS GOLF BORDEAUX (Nouvelle-Aquitaine)	THALES INTER-SPORTS (Occitanie)
AS THALES DMS GOLF BDX (Nouvelle-Aquitaine)	TOULOUSE OSTEO GOLF (Occitanie)
ASC CNES (Occitanie)	UNION BORDEAUX METROPOLE (Nouvelle-Aquitaine)

La CSSN se réserve le droit de modifier ces poules.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE
1RE DIVISION NATIONALE
TROPHÉE JEAN-PIERRE PEUGEOT**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- Être membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit rattachés dans Le club qu'ils représentent via Extranet.

- Être salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Pour chaque joueur, une attestation datée de moins de trois mois justifiant sa qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend son association doit être fournie lors de la réunion des capitaines.

Pour rappel, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

5 joueurs / stroke play / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour le titre :

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^e jour : ¼ de finale et ½ finales 5 simples / match play

4^e jour : Finale 2 foursomes et 5 simples / match play

③ Phase finale pour les barrages :

5 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

3^e jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation de l'association d'entreprise et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Trophée Jean-Pierre PEUGEOT confié à l'équipe gagnante pendant la remise des prix.

Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE
2E DIVISION NATIONALE
TROPHÉE JEAN-PIERRE PEUGEOT**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- Être membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit rattachés dans Le club qu'ils représentent via Extranet.

- Être salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Pour chaque joueur, une attestation datée de moins de trois mois justifiant sa qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend son association doit être fournie lors de la réunion des capitaines.

Pour rappel, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

5 joueurs / stroke play / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour le titre :

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^e jour : ¼ de finale et ½ finales 5 simples / match play

4^e jour : Finale 2 foursomes et 5 simples / match play

Les vainqueurs des ¼ de finale montent en 1^{re} division.

③ Phase finale pour les barrages :

5 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

3^e jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation de l'association d'entreprise et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Trophée Jean-Pierre PEUGEOT (2^e division) confié à l'équipe gagnante pendant la remise des prix.

Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE
3E DIVISION NATIONALE**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- Être membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit rattachés dans Le club qu'ils représentent via Extranet.
- Être salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Pour chaque joueur, une attestation datée de moins de trois mois justifiant sa qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend son association doit être fournie lors de la réunion des capitaines. Pour rappel, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} jour

5 joueurs / stroke play / 18 trous

Les 4 meilleurs scores du tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

2^e jour : Quarts de finale

3^e jour : Demi-finales

Les vainqueurs des ½ finales montent en 2^e division.

③ Phase finale pour les barrages :

5 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

2^e jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation de l'association d'entreprise et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

**INTERCLUBS PAR ÉQUIPES DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE
PROMOTION**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Championnat ouvert à toutes les associations d'entreprises autres que celles composant les 1^{re}, 2^e et 3^e divisions de l'année de l'épreuve. Une seule équipe par association pourra jouer la Promotion.

Le nombre d'équipes est limité à 42 et elles seront retenues selon l'ordre d'inscription des équipes sur Extranet.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- Être membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit rattachés dans Le club qu'ils représentent via Extranet.

- Être salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Pour chaque joueur, une attestation datée de moins de trois mois justifiant sa qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend son association doit être fournie lors de la réunion des capitaines. Pour rappel, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

4 joueurs / **score maximum par +5** / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 16 premières équipes après deux tours sont qualifiées pour le dernier tour.

② Phase finale : 3^e jour

1 foursome et 2 simples / match play / 18 trous

Les 16 premières équipes jouent pour la montée :

8 v 9 ; 7 v 10 ; 6 v 11 ; 5 v 12 ; 4 v 13 ; 3 v 14 ; 2 v 15 ; 1 v 16

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Si le nombre maximum d'équipes n'est pas atteint à la date limite d'engagement, la fédération peut, sur demande (inscription@ffgolf.org) accepter des inscriptions supplémentaires jusqu'à 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 3^e division.

**COUPE DE FRANCE DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE
FINALE NATIONALE
TROPHÉE RAYMOND FANEN**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Épreuve ouverte aux associations qualifiées par les phases éliminatoires régionales organisées par les Ligues.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- L'index pris en compte est celui figurant dans Fléole 7 jours pleins avant le début de l'épreuve.

Les équipiers ayant un index supérieur à 21,4 pourront participer mais joueront avec un index de 21,4.

- Être membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit rattachés dans Le club qu'ils représentent via Extranet.

- Être salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Pour chaque joueur, une attestation datée de moins de trois mois justifiant sa qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend son association doit être fournie lors de la réunion des capitaines.

Pour rappel, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

4 joueurs / score maximum par +5 (brut) classement en net / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 15 premières équipes après deux tours sont qualifiées pour le dernier tour.

② Phase finale : 3^e jour

4 joueurs / score maximum par +5 (brut) classement en net / 18 trous

Les 15 premières équipes jouent pour le titre.

Les 3 meilleurs scores du tour sont retenus. Le cumul des 3 meilleurs scores de chacun des 3 tours constituera le score de l'équipe.

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Trophée Raymond FANEN confié à l'équipe gagnante pendant la remise des prix.

Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante, à l'équipe seconde et à l'équipe troisième.

**COUPE DE FRANCE DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE
PHASES ÉLIMINATOIRES RÉGIONALES**

DATE ET LIEU : VOIR LA LIGUE

**Les éliminatoires régionales doivent être impérativement terminées
avant le 8 août 2023**

**Et les résultats communiqués immédiatement à la Direction Sportive de la ffgolf par E-mail
(entreprise@ffgolf.org).**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Épreuve ouverte à toutes les associations d'entreprise, Comité d'entreprise ou section territoriale.
S'inscrire auprès des Ligues.

Une seule équipe par association pourra se qualifier pour la finale nationale.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- L'index pris en compte est celui figurant dans Fléole 7 jours pleins avant le début de l'épreuve.

Les équipiers ayant un index supérieur à 21,4 pourront participer mais joueront avec un index de 21,4.

- Être membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit rattachés dans Le club qu'ils représentent via Extranet.

- Être salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Une attestation justifiant leur qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association devra être fournie. Pour rappel, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

Dans chaque Ligue : 2 épreuves au moins et 5 au plus doivent être disputées.

Forme de jeu pour chaque épreuve :

4 simples / score maximum par +5 (brut) classement en net / 18 trous

Les 3 meilleurs scores du tour sont retenus.

La Ligue fixera dans son règlement le système de points attribués ou l'addition des scores retenus pour chaque épreuve. Le lieu des épreuves devrait être choisi de manière à avoir une bonne répartition géographique sur le territoire de la Ligue et permettre au plus grand nombre d'équipes de pouvoir participer.

Le classement final à l'issue de toutes les épreuves déterminera la ou les équipes qualifiées pour la finale nationale (le nombre d'équipes qualifiées par Ligue dépend des quotas attribués).

ENGAGEMENT

Inscription auprès de la Ligue.

Les droits d'inscription et le montant des greenfees sont fixés par la Ligue.

**INTERCLUBS PAR ÉQUIPES
COUPE DE FRANCE DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE
QUOTAS 2024 PAR RÉGION**

Sont qualifiées pour la finale nationale (cf. tableau) :

Pour chaque Ligue :

Cinq équipes pour la Ligue ayant le plus d'AS.

4 équipes pour la Ligue suivante.

Trois équipes pour les 3 Ligues suivantes ayant le plus d'AS,

Deux équipes pour les 4 Ligues suivantes,

Une équipe pour les Ligues restantes.

Un quota supplémentaire pour la Ligue qui présente le plus grand développement.

* Tant qu'une Ligue aura moins de 3 associations affiliées, elle doit être rattachée à une autre Ligue pour les phases éliminatoires régionales.

Dans le cas où une Ligue n'utilise pas ou en partie son quota, les places non attribuées seront proposées aux Ligues ayant un quota de 2 (Ligue triée selon le nombre d'AS en N-1) puis aux Ligues ayant un quota de 3.

En cas d'égalité du nombre de quotas et d'AS en N-1, l'ordre de priorité se fera en fonction du nombre de licenciés et rattachés en N-1.

Région	Nombre d'AS N-1	Quotas
Paris-Île-de-France	144	5 (+1 développement)
Nouvelle Aquitaine	106	4
Auvergne-Rhône-Alpes	94	3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	85	3
Occitanie	78	3
Pays de la Loire	53	2
Bretagne	52	2
Centre Val de Loire	47	2
Grand Est	47	2
Hauts-de-France	35	1
Normandie	31	1
Bourgogne Franche-Comté	24	1
<i>TOTAL</i>	796	30

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PITCH & PUTT PAR ÉQUIPES D'ENTREPRISE

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le nombre d'équipes maximum est fixé à 27.

Pour les associations : (voir le règlement général)

Épreuve ouverte aux Associations Sportives d'Entreprise qualifiées par les phases éliminatoires régionales organisées par les Ligues.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- Être membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit rattachés à l'AS qu'ils représentent via Extranet.

- Être salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

- Pour les joueurs concernés, une attestation justifiant leur qualité de salarié titulaire de la société ou établissement dont dépend l'association devra être fournie. Pour rappel, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

Équipe de 2 joueurs ou joueuses / stroke play / 72 trous / 36 trous par jour

Chaque jour, les 3 meilleurs scores de l'équipe sont retenus. Le cumul de ces scores constituera le score de l'équipe.

La longueur de chaque trou n'excédera pas 90 mètres ; la longueur totale des 18 trous n'excédera pas 1 200 mètres.

L'emplacement des marques de départ est commun quel que soit le sexe.

Les cadets ne sont pas autorisés.

Le nombre de club sera limité à 3, putter inclus.

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Trophée confié à l'équipe gagnante pendant la remise.

Souvenirs par la ffgolf aux trois premières équipes.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE
DE PITCH & PUTT**

PHASES ÉLIMINATOIRES RÉGIONALES - (DATE ET LIEU : VOIR LIGUE)

Les éliminatoires régionales doivent impérativement être terminées un mois avant le début de la finale nationale.

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Épreuve ouverte aux Associations Sportives d'Entreprise.

Une seule équipe par association pourra se qualifier pour la finale nationale.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- Être membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit rattachés à l'AS qu'ils représentent via Extranet.

- Être salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

- Pour les joueurs concernés, une attestation justifiant leur qualité de salarié titulaire de la société ou établissement dont dépend l'association devra être fournie. Pour rappel, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

Chaque Ligue est libre de choisir la forme de jeu parmi les suivantes :

- 1) Équipe de 2 joueurs ou joueuses / stroke play / 72 trous / 36 trous par tour
- 2) Équipe de 2 joueurs ou joueuses / stroke play / 36 trous / 18 trous par tour

A chaque tour, les 3 meilleurs scores de l'équipe sont retenus, chaque joueur joue au moins 9 trous. Le cumul de ces scores constituera le score de l'équipe. La longueur de chaque trou n'excédera pas 90 mètres ; la longueur totale des 18 trous n'excédera pas 1 200 mètres. L'emplacement des marques de départ est commun quel que soit le sexe. Les cadets ne sont pas autorisés.

Le nombre de club sera limité à 3 ou 4, putter inclus.

Le lieu de l'épreuve devrait être choisi de manière à avoir une bonne répartition géographique sur le territoire de la Ligue et permettre au plus grand nombre d'équipes de pouvoir participer, plusieurs tours peuvent être organisés afin de permettre cela.

Sont qualifiées pour la finale nationale (cf. tableau) :

Pour chaque Ligue* :

L'équipe vainqueur de la qualification est automatiquement qualifiée pour la finale nationale

- Trois équipes supplémentaires pour les 2 Ligues ayant le plus d'AS engagées en qualifications en N-1

- Deux équipes supplémentaires pour la Ligue suivante.

- Une équipe supplémentaire pour les Ligues classées 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e et 10^e

Dans le cas où une Ligue n'utilise pas ou en partie son quota, les places non attribuées seront proposées de la façon suivante :

1. nombre d'AS affiliées en N-1.

Ligue	Nb AS en qualif N-1	Quota	Ligue	Nb AS en qualif N-1	Quota
<i>Bretagne</i>	18	4	<i>Centre Val de Loire</i>	8	2 (47 AS)
<i>Occitanie</i>	14	4	<i>Paris Île-de-France</i>	7	2 (144 AS)
<i>Auvergne Rhône-Alpes</i>	11	3	<i>Nouvelle Aquitaine</i>	7	2 (106 AS)
<i>Hauts de France</i>	9	2	<i>Normandie</i>	7	2 (31 AS)
<i>Provence Alpes-Côte d'Azur</i>	8	2 (85 AS)	<i>Grand Est</i>	0	1
<i>Pays de la Loire</i>	8	2 (53 AS)	<i>Bourgogne Franche-Comté</i>	0	1
TOTAL					27

ENGAGEMENT

Inscription auprès de la Ligue.

Les droits d'inscription et le montant des green-fees sont fixés par la Ligue.

CHAMPIONNAT FÉDÉRAL DU GOLF D'ENTREPRISE PAR ÉQUIPES

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert, sur qualification, aux joueuses et joueurs des associations d'entreprise de la ffgolf :

Pour les joueuses et joueurs : (voir le règlement général)

- Être membre d'une association d'entreprise, d'un CE ou d'une STE de la Ligue. Les joueurs devront être soit licenciés d'une association d'entreprise, soit rattachés dans Le club qu'ils représentent via Extranet.
- Être salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend cette association d'entreprise.
- Être qualifié dans sa Ligue.

Pour les Ligues :

- Le délégué désignera les 5 joueurs de sa Ligue qui formeront l'équipe qui participera au classement par équipe (sur ces 5 joueurs doit figurer au minimum une personne de chaque sexe). **Si une Ligue n'est pas en mesure d'aligner au moins une personne de chaque sexe, son équipe sera **disqualifiée** et les joueurs sélectionnés ne joueront que pour le titre individuel.**

FORME DE JEU

Classement par équipe :

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

PRIX

Souvenirs offerts à l'équipe vainqueur en brut.

**CHALLENGE 36+ DES AS ENTREPRISE
COMPÉTITION DE LIGUE**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Épreuve ouverte aux associations entreprise affiliées à la ffgolf.

Une association, peut présenter plusieurs équipes, en revanche une seule sera prise en compte pour l'attribution des points au mérite des AS Entreprise.

Pour les équipiers :

- L'index devra être supérieur ou égal à 36 au 1^{er} tour de la qualification.

- Être membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit rattachés dans Le club qu'ils représentent via Extranet.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : au moins 2 tours

Au moins 2 joueurs / Stableford net / 9 trous par tour

Au moins 2 cartes seront retenues.

La Ligue fixera dans son règlement le système de points attribués ou l'addition des scores retenus pour chaque épreuve. Le lieu des épreuves devrait être choisi de manière à avoir une bonne répartition géographique sur le territoire de la Ligue et permettre au plus grand nombre d'équipes de pouvoir participer.

Le classement final à l'issue de toutes les épreuves déterminera la ou les équipes qualifiées pour la finale régionale (le nombre d'équipes qualifiées pour la finale régionale sera déterminé par la Ligue).

② Phase finale : 2 tours

Au moins 2 joueurs / Stableford net / 9 trous par tour

Au moins 2 cartes seront retenues.

Le délégué de Ligue peut définir un règlement différent de celui-ci, dans ce cas il devra être validé par la Fédération.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation de l'association d'entreprise devra être faite auprès du délégué de Ligue ou directement via Extranet.

PRIX

La Ligue a la possibilité de décerner un titre de champion de Ligue 36+.

1-8-2 Épreuves individuelles

COUPE DES PRÉSIDENTS DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux personnalités suivantes :

- Présidentes ou Présidents d'AS entreprise, STE ou CE affiliée à la ffgolf ou Présidents de la section golf
- Présidentes ou Présidents de la Commission Sportive

Le nombre maximum de participants est fixé à 86.

Pour les joueuses et joueurs : (voir le règlement général)

- Un seul représentant par AS
- Les licenciés indépendants ne sont pas admis
- **Limite supérieure d'index : 35,4**
Les joueurs ayant un index supérieur à 35,4 pourront participer mais joueront avec un index de 35,4.
L'index pris en compte est celui figurant dans Fléole 7 jours plein avant l'épreuve.

FORME DE JEU

Stableford brut et net / 18 trous / le brut prime le net.

En cas d'égalité le départage sera fait en comparant les 9 derniers trous, puis les 6 derniers, puis les 3 derniers, puis le dernier, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

ENGAGEMENT

Les inscriptions se feront en ligne sur le site de la fédération et **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1.)

TIRAGE DES DÉPARTS

Le tirage des départs sera disponible au golf et sur le site de la fédération la veille de l'épreuve.

COMITÉ DE L'ÉPREUVE

- Le Président de la Commission du Golf d'Entreprise de la ffgolf.
- Un représentant du golf.
- Le délégué du golf d'entreprise de la Ligue.
- + d'autres personnes désignées par la ffgolf

REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu au cours du dîner des Présidents.

Souvenirs offerts par la ffgolf aux 3 premiers en brut et au vainqueur en net.

Les trophées seront confiés pendant la remise des prix aux vainqueurs en brut et en net.

COUPE DES PRÉSIDENTS DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE
INFORMATIONS GÉNÉRALES

PROGRAMME :

- Vendredi 22 mars :

Les joueurs participant à la compétition pourront effectuer une partie d'entraînement gratuitement en réservant directement auprès du golf. Un tarif préférentiel sera proposé aux accompagnateurs :

- Green-fee parcours 18 trous : 35 € au lieu de 50 €

- Samedi 23 mars :

Les départs de la compétition se feront dans l'ordre des index à partir de 8 h 00. Remise des prix lors du dîner au Golf de Rebetz à partir de 19 h 30.

- Dimanche 24 mars 2024 :

Le Golf de Rebetz proposera aux joueurs et accompagnateurs un tarif préférentiel à 56 € au lieu de 80 € aux joueurs de la compétition et aux accompagnateurs.

HÉBERGEMENT :

L'hôtel du Golf de Rebetz vous propose une remise de 10%.

Les demandes de réservation se font par e-mail : golf@rebetz.com

INSCRIPTION EN LIGNE :

Un droit d'engagement de **35 €** sera demandé lors de votre inscription (ce tarif comprend les droits de jeu de la compétition et le dîner de remise des prix). Ce tarif s'applique uniquement aux participants de la compétition.

Une participation de 50 € pour le dîner de remise des prix est demandée pour toute autre personne (prix coûtant).

Nous vous remercions par avance de nous prévenir de toute modification par e-mail à entreprise@ffgolf.org.

Limite d'inscription : au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

**CHAMPIONNAT FÉDÉRAL DU GOLF D'ENTREPRISE
DAMES ET MESSIEURS**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueuses et joueurs amateurs licenciés ou rattachés d'un club entreprise affiliée la ffgolf.

Pour les joueuses et joueurs : (voir le règlement général)

- Être membre d'une association d'entreprise de la Ligue. Les joueurs devront être soit licenciés d'une association d'entreprise, soit rattachés dans Le club qu'ils représentent via Extranet.
- Une attestation justifiant la qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association devra être fournie par chaque joueur.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 90 participant(e)s :

- 60 joueurs qualifiés par leur Ligue.
- 10 joueuses et 20 joueurs retenu(e)s par ordre de l'index à la date de clôture des inscriptions.

FORME DE JEU

Stroke play brut / 36 trous / 18 trous par jour, une série Dames et une série Messieurs.

En cas d'égalité pour la première place de chaque série, le départage se fera en play-off trou par trou.

Pour toute autre égalité, le départage se fera en utilisant le départage du logiciel RMS 9.

ENGAGEMENT

Les Ligues doivent inscrire les joueurs qualifiés sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Pour les joueuses et joueurs non qualifiés dans leur Ligue : les inscriptions doivent être effectuées au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve directement sur le site internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

PRIX

Les vainqueurs Messieurs et Dames seront déclarés Champion et Championne de France du Golf d'Entreprise.
Souvenirs offerts par la ffgolf aux 3 premiers dans chaque série.

**QUALIFICATIONS RÉGIONALES POUR LE CHAMPIONNAT FÉDÉRAL
DES AS D'ENTREPRISE DAMES ET MESSIEURS
DATE ET LIEU : VOIR LA LIGUE**

Les qualifications régionales doivent être impérativement terminées

Avant le 30 juillet 2025

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Épreuve ouverte à toutes les Associations d'Entreprise de chaque Ligue et à tous les joueurs/joueuses salariés titulaires de ces Associations.

S'inscrire auprès des Ligues.

FORME DE JEU

Dans chaque Ligue : Le délégué du golf d'entreprise doit organiser une sélection **sur 1 ou 2 tours en stroke play** permettant la qualification mathématique d'au moins 3 joueurs/joueuses attribué à sa Ligue. Les autres places pouvant être attribuées par wild card (de la responsabilité du Délégué de Ligue).

Forme de jeu :

Stroke play brut / 18 trous pour chaque tour

Un titre de Champion de Ligue sera attribué aux vainqueurs Dames et Messieurs.

La Ligue indiquera dans son règlement le nombre de qualifiés mathématiques. **Si un joueur qualifié mathématiquement déclare forfait ou décide de ne pas honorer sa sélection, c'est le suivant dans l'ordre de la qualification qui sera sélectionné pour la finale nationale et ainsi de suite.**

Tout quota non utilisé et annoncé après la date de clôture des inscriptions entraîne la facturation du montant de l'inscription de ce ou ces quotas.

Les joueurs qualifiés et/ou désignés dans la Ligue pourront ainsi prendre part au Championnat Fédéral organisé par la ffgolf, sous réserve bien sûr qu'ils répondent aux conditions de participation exigées par la ffgolf dans son règlement au 1^{er} jour de l'épreuve.

ENGAGEMENT

Inscription auprès de la Ligue : Les droits d'inscription et le montant des greenfees seront fixés par la Ligue.

2. TERRAIN

2.1 CARACTERISATION DU TERRAIN – SCRATCH SCORE STANDARD – HOMOLOGATION – ÉTALONNAGE	218
2.1.1 Quelle valeur de référence pour évaluer un terrain ? Le Par total ? SSS ?	218
2.1.2 Le Par total du terrain	218
2.1.3 Le scratch score standard	219
2.1.4 Homologation des terrains	219
2.1.5 Étalonnage des terrains	221
2.2 MESURE DU TERRAIN ET REPERES DE DISTANCE	223
2.2.1 Cas d'un trou tout droit	223
2.2.2 Cas d'un trou à changement d'axe de jeu : « dog leg »	224
2.2.3 Cas d'un trou à deux changement d'axe de jeu : « dog leg »	225
2.2.4 Repères fixes et départs	226
2.2.5 Repères sur le terrain	228
2.2.6 Piquetage et marquage	229
2.3 PREPARATION DES PARCOURS UNE EPREUVE FEDERALE	230

2. TERRAIN

2.1 CARACTERISATION DU TERRAIN - SCRATCH SCORE STANDARD - HOMOLOGATION - ÉTALONNAGE

2-1-1 Quelle valeur de référence pour Évaluer un terrain ? Le Par total ? Le SSS ?

Tout golfeur a été un jour tenté de comparer les différents terrains de golf sur lesquels il a eu l'occasion de jouer.

Comment l'évaluation d'un terrain de golf peut-elle être faite ?

Peut-elle être totalement objective ?

Peut-elle être réduite à la seule valeur d'un paramètre et dans ce cas lequel ?

Par total du terrain, scratch score standard, scratch score de Jour ?

Pour tenter de répondre à ces questions, il est indispensable tout d'abord d'avoir une notion précise **des différents éléments à prendre en compte pour évaluer les difficultés d'un terrain de golf**. Ils sont de trois types :

Type 1 : Les éléments invariables tels que :

- La longueur totale du terrain, égale à la somme des longueurs des trous mesurées à partir des repères fixes (voir Mesure du terrain § 2.2) ;
- Les obstacles en tenant compte de leur nature (bunkers ou zone à pénalité), de leur position, de leur nombre ;
- La nature de la végétation bordant les différents trous ;
- Les vallonnements du terrain, la nature du sol, l'altitude ;
- La surface et le profil des greens etc.

Type 2 : Les éléments variables que l'on peut contrôler, tels que :

- La position des marques de départ par rapport aux repères fixes ;
- La largeur du fairway ;
- La hauteur de coupe du rough ;
- La position des drapeaux, la vitesse des greens etc.

Type 3 : Les éléments variables aléatoires que l'on ne peut pas contrôler :

- Ils sont surtout liés aux conditions atmosphériques (vent, pluie, température ...)

Ces trois types d'éléments ne vont pas avoir la même influence sur le PAR total du terrain et sur le Scratch Score Standard.

2-1-2 Le par total du terrain

Un "trou" de golf est caractérisé en premier lieu par sa longueur, mesurée en projection horizontale entre un repère fixe et le centre du green. (Voir Mesure du terrain)

La longueur ainsi mesurée détermine le Par du trou suivant le tableau ci-dessous établi par l'Association Européenne de Golf :

LONGUEUR	EN MÈTRES	PAR
MESSIEURS	DAMES	du trou
0 à 235	0 à 200	3
220 à 450	185 à 385	4
415 et plus	350 et plus	5

Pour chaque trou le Par doit être déterminé par la Commission Sportive du golf en tenant compte de la longueur mesurée du trou, de sa longueur réelle de jeu (longueur du trou corrigée en fonction de la roue, du dénivelé, de l'existence de dog legs ou de coups retenus, des vents dominants et de l'altitude par rapport au niveau de la mer) et de ses difficultés. Il doit se situer à l'intérieur des fourchettes indiquées par le tableau.

Exemple : la longueur d'un trou avec un dog leg est de 430 mètres. En fonction de sa longueur réelle de jeu, du point pivot du dog leg et de ses difficultés moyennes de jeu, la Commission Sportive pourra décider qu'il s'agit d'un Par 4 ou d'un Par 5 pour les Messieurs.

Le Par total du terrain est égal à la somme des Par des trous.

Ainsi un terrain de 18 trous constitué de dix Par 4, 4 Par 3 et 4 Par 5 aura un Par total égal à 72.

Le Par d'un trou étant déterminé essentiellement par sa longueur, et ce dans une large fourchette (cf. tableau ci-dessus), **le fait que deux terrains de golf aient le même Par total ne signifie absolument pas qu'ils présentent les mêmes longueurs et difficultés.**

Ainsi deux golfs possédant le même nombre de Par 3, Par 4, Par 5 mais se situant, l'un dans le bas de la fourchette des longueurs et l'autre dans le haut de cette même fourchette (voir tableau ci-dessus), ces deux golfs auront le même Par total : 72 mais des longueurs très différentes, l'un étant, par exemple, de 4 430 m et l'autre de 7 212 m !

Est-ce qu'un score brut de 80 réalisé sur deux terrains de même Par total de 72, l'un mesurant 4 430 m et l'autre de 7 212 m correspond au même niveau de jeu ? Et ce sans parler des difficultés possibles dont le Par ne tient pas compte : zone à pénalité, bunkers etc.

Il en résulte que deux scores identiques quant au nombre de coups joués par rapport au Par total et réalisés sur deux terrains différents ne signifient pas forcément que les performances sont d'égale valeur.

L'intérêt limité du Par Total fait que d'autres paramètres doivent être pris en compte.

2-1-3 Le scratch score standard (SSS)

Le Scratch Score Standard est une évaluation de la difficulté d'un parcours pour un(e) joueur/joueuse scratch (index 0) dans des conditions normales. Il tient compte à la fois de la longueur réelle du terrain et de ses difficultés.

Le terme " standard " implique la notion de comparaison et le but poursuivi en établissant le SSS d'un terrain de golf est de permettre la comparaison des différents terrains entre eux aussi objectivement que possible.

Le SSS d'un terrain s'exprimera par un nombre décimal.

Il est important que la détermination des SSS des terrains français soit homogène sur le plan français et également sur le plan européen, voire mondial. Aussi c'est la Fédération française de golf qui fait procéder à l'homologation et à l'étalonnage des terrains par des équipes qu'elle a constituées et formées.

2-1-4 Homologation des terrains

LA FÉDÉRATION EST SUSCEPTIBLE D'HOMOLOGUER PLUSIEURS TYPES DE TERRAIN SELON LES CRITÈRES SUIVANTS :

GOLF : Il s'agit d'un parcours de golf d'au moins neuf trous et de plus de 1 375 mètres (pour 18 trous 2 750 mètres **et dont chaque tranche de 9 trous mesure plus de 1375 mètres**). Ce parcours est habilité à gérer tous les index.

GOLF COMPACT : Il s'agit d'un parcours de golf d'au moins six trous ne répondant pas aux critères d'un Golf. Ce parcours est habilité à gérer les index supérieurs ou égaux à 26,5, sauf pour les U12 dont la gestion de l'index est limitée à 36.

GOLF PITCH & PUTT : Il s'agit d'un parcours de golf de maximum 1 200 mètres pour dix-huit trous, avec un minimum de six trous dont chacun doit avoir une longueur maximum de 90 mètres. Ce parcours est habilité à gérer les index supérieurs ou égaux à 26,5, sauf pour les U12 dont la gestion de l'index est limitée à 36.

PROCÉDURE POUR L'HOMOLOGATION PROVISOIRE (AVANT L'ÉTALONNAGE) D'UN GOLF OU D'UN GOLF COMPACT :

L'homologation, même provisoire, ne peut être prononcée que pour un terrain dont la construction est achevée.

L'aménageur, l'architecte ou l'association sportive adresse un dossier de demande d'homologation à la LIGUE RÉGIONALE DE GOLF sur le territoire de laquelle se situe le terrain.

Ce dossier doit comprendre :

- **le plan du terrain** (à une échelle du 1/2 000 minimum) ;
- **le relevé des longueurs de chaque trou** exclusivement mesurées selon § 2.2 "Mesure du terrain" ;
- **Le projet de carte de parcours** indiquant les "Pars" et longueurs de chaque trou et les coups reçus ;
- **L'indication des surfaces totales et moyennes des greens et des départs.**

Le club qui demande l'homologation provisoire de son terrain, propose éventuellement un SSS à la CSSN (voir Scratch Score Standard § 2.1-3).

La CSSN, après avis de la Ligue, puis en concertation avec la Commission Sportive du club entérinera ou proposera des corrections à ce SSS provisoire.

Dès que possible, une équipe ad hoc désignée et formée par la Fédération procédera à l'étalonnage du terrain afin que lui soit attribué un SSS et un Slope définitifs (ne concerne pas les golfs compacts et les golfs Pitch & Putt où seules les distances font l'objet d'une vérification pour l'homologation finale).

QU'EST-CE QU'UN GOLF PITCH & PUTT :

Le golf pitch & putt correspond à une configuration de parcours.

Le parcours est composé de 6, 9 ou 18 trous avec une longueur totale maximum de 1 200 mètres (sur 18 trous). Chaque trou ne doit pas dépasser 90 mètres. Les départs sont indifféremment en herbe ou sur tapis (synthétique). Il n'y a pas de préconisation spéciale concernant la taille des greens, cependant, une surface moyenne (250 m²) réduit sensiblement l'effet du piétinement. Il est en revanche très souhaitable qu'ils soient d'excellente qualité, et très bien entretenus.

Les compétitions se jouent en stroke play ou en match play, en brut et en net.

La couleur des marques de départ est déterminée par le golf et leur emplacement est commun à toutes les catégories de joueurs.

La ffgolf gère les index de 54 à 26,5 (36 pour les U12) pour les golfs pitch & putt qui reçoivent tous un Slope de 50.

PROCÉDURE POUR L'HOMOLOGATION D'UN GOLF PITCH & PUTT :

- Le club (nouveau ou déjà affilié) envoie à la Ligue :

1. Un dossier d'affiliation (nouveau Club)
2. Un dossier ou fiche d'homologation (nouveau parcours)

Nota : pour un parcours pitch & putt, le dossier doit rappeler la règle des trous inférieurs à 90 mètres pour 1 200 mètres maximum sur 18 trous, et contenir un projet de carte de scores comprenant :

- Le numéro du club
- Le nom officiel du parcours Pitch & Putt
- La longueur de chacun des 18 trous
- La ventilation des 18 coups reçus
- La longueur totale du parcours (18 trous)
- Le plan du parcours (facultatif)

- La Ligue valide les dossiers et les transmet à la ffgolf (Direction Technique Nationale)
- Si le dossier est complet et valable, la ffgolf (DTN) homologue le parcours P & P et l'intègre dans Fléole.
- La ffgolf (Commission Territoires et Développement) envoie au Club (copie président de Ligue) un courrier (avec rappel des règles de jeu en compétition P & P) de confirmation de la création du parcours qui est envoyé par Fléole pour intégration automatique dans le logiciel de gestion des compétitions.
- Le club récupère le parcours dans son logiciel, gère la compétition avec les règles de la formule pitch & putt, et envoie les scores de la compétition à Fléole pour le calcul des index (jusqu'à 36 pour les U12, jusqu'à 26,5 pour les autres catégories).

2-1-5 Étalonnage des terrains

Depuis 1995 l'étalonnage des terrains s'effectue en utilisant **la méthode de l'USGA (Fédération de golf des États-Unis d'Amérique) dite du "course rating"**. Pour être valable l'étalonnage d'un terrain doit être effectué au minimum tous les 10 ans, les parcours nouvellement construits devant être réétalonnés 5 ans après leur premier étalonnage.

POURQUOI ÉTALONNE-T-ON LES TERRAINS ?

Pour que puissent y être organisés des compétitions ou des tests et que les performances réalisées soient prises en compte de manière homogène au plan national pour l'attribution ou la modification de l'index des joueurs de golf licenciés.

9 TROUS OU 18 TROUS ?

Bien que l'unité de jeu soit en principe de 18 trous, la ffgolf, comme la plupart des Fédérations de golf, homologue et étalonne les terrains à partir de 9 trous.

Les index peuvent être attribués ou modifiés sur des tours de 18 ou de 9 trous qui ont été reconnus comme comptant pour la gestion des index.

HISTORIQUE :

La première façon de mesurer la difficulté d'un terrain de golf a été le "Par".

Le mot a été emprunté à la bourse des valeurs : une action étant cotée au-dessus ou au-dessous de sa valeur effective ou "Par".

Le premier "Par" a été attribué en 1870 au parcours de Prestwick qui ne comportait alors que 12 trous.

Deux professionnels indiquèrent qu'un joueur ne commettant aucune erreur devait signer un score de 49. De ce jour, les performances réalisées sur ce parcours furent comparées à ce chiffre.

Une autre méthode fut imaginée en 1890 lorsque M. H. Rotherham du Coventry Golf Club créa un personnage fictif, le colonel Bogey, qui marquait généralement 4 sur les longs "Par 3" et 5 sur les longs "Par 4", mais qui avait par ailleurs un jeu régulier et ne commettait que très peu d'erreurs. Sur pratiquement tous les terrains de 18 trous, son score se situait entre 76 et 80 et, pour la première fois le concept de joueur "modèle" apparaissait.

Le premier système d'étalonnage fut mis au point par la "Ladies Golf Union" en 1900 et la qualité de ses travaux a fait dire à R. Browning dans son " Histoire du Golf " : "son plus grand accomplissement a été la mise en place graduelle d'un système de handicapping sur une période de 8 à 10 ans, travail que les Messieurs s'étaient révélés incapables de réaliser". La première méthode d'étalonnage des terrains, le "course rating" de la United States Golf Association (USGA), a été conçue en 1911 et a connu depuis des améliorations constantes jusqu'à sa forme actuelle qui est utilisée depuis 1982 aux États-Unis.

Cette méthode d'étalonnage est désormais utilisée par tous les pays qui, à compter du 1^{er} janvier 2020, ont adopté le système mondial de handicapping (WHS) développé par l'USGA et le R & A.

L'ÉTALONNAGE DES TERRAINS SELON LA MÉTHODE DE L'USGA ET SES CONSÉQUENCES POUR LA GESTION DES INDEX :

- La première conséquence de l'adoption de cette méthode d'étalonnage, et de loin la plus importante, est la prise en compte de la difficulté des terrains pour attribuer au joueur, selon son index, un handicap de jeu (voir section 6.1-3).
- L'USGA Course Rating System permet d'évaluer objectivement et d'officialiser deux valeurs primordiales pour cette mesure de la difficulté, et donc pour la gestion des index et des handicaps de jeu qui sont :
 - **Le Scratch Score Standard (SSS)** correspondant à la difficulté d'un terrain **pour un joueur "Scratch"**.
 - **Le Slope** correspondant à la difficulté "relative" par rapport à un joueur "Scratch" de ce même terrain pour **un joueur "Bogey"**.
- **Les joueurs "Scratch" et "Bogey" sont des joueurs modèles théoriques dont les coups présentent les caractéristiques suivantes de longueur et de précision (en yards) au niveau de leur zone de réception :**

	Scratch Messieurs		Scratch Dames	
	Longueur yards	Largeur/ Profondeur (yards)	Longueur (yards)	Largeur/ Profondeur (yards)
Drive	250	41 21	210	34 28
Autre Coup (longueur maximum)	220	32 20	190	30 24
Coup de 120 y	120	12 15	120	15 16
Coup de 70 y	70	9 13	70	11 14

	Bogey Messieurs		Bogey Dames	
	Longueur yards	Largeur/ profondeur (yards)	Longueur (yards)	Largeur/ profondeur (yards)
Drive	200	33 37	150	24 30
Autre Coup (longueur maximum)	170	24 28	130	21 27
Coup de 120 y	120	17 22	120	20 25
Coup de 70 y	70	14 17	70	16 20

- **Les éléments qui sont pris en compte par la procédure d'étalonnage pour le calcul du SSS et du Slope, trou par trou et repère par repères sont les suivants :**
 - Longueur réelle de jeu (roule, dénivelé, dog leg pouvant être coupé ou coup retenu à cause d'une difficulté majeure à la retombée, vent dominant, altitude) ;
 - Topographie du trou (stance à plat ou en pente, coup en montée ou descente) ;
 - Largeur du fairway et éléments réduisant cette largeur ;
 - Rough (distance de la zone de réception, hauteur et difficulté d'en sortir, creux et monticules, pentes autour du green, longueur du rough à survoler pour atteindre le fairway) ;
 - Hors limites et Rough extrême (distance de la zone de réception et distance de franchissement) ;
 - Zones à pénalité (distance de la zone de réception et distance de franchissement) ;
 - Arbres (densité, distance de la zone de réception et difficulté d'en sortir) ;
 - Bunkers (distance de la zone de réception, profondeur, longueur du survol) ;
 - Difficulté à atteindre le green (rapport longueur du coup au green/surface du green) ;
 - Difficulté de la surface du green (pentes, plateaux, vitesse) ;
 - Psychologie (si plusieurs difficultés majeures se cumulent sur le même trou).

Remarque : La longueur des trous pour chaque zone de départ (ou repère) est mesurée à partir du milieu de la zone de départ concernée. C'est à cet endroit que devraient être implantés les repères fixes.

L'évaluation de l'ensemble de ces difficultés donne, pour chacun des repères d'un terrain, le SSS et le Slope, **la valeur de ce dernier variant le plus fréquemment entre 100 et 150** selon le niveau de difficulté "relative" du parcours pour le joueur Bogey par rapport au joueur Scratch, une valeur élevée traduisant un parcours "relativement" difficile c'est-à-dire un parcours où le joueur Bogey a beaucoup plus de mal à jouer son index que le joueur Scratch et inversement. La valeur **113** est la valeur « neutre » de **Slope** pour laquelle l'arrondi de l'index donne le handicap de jeu. Elle correspond à un parcours où jouer son index est aussi difficile pour le joueur Bogey que pour le joueur Scratch.

2.2 MESURE DU TERRAIN ET REPERES DE DISTANCE

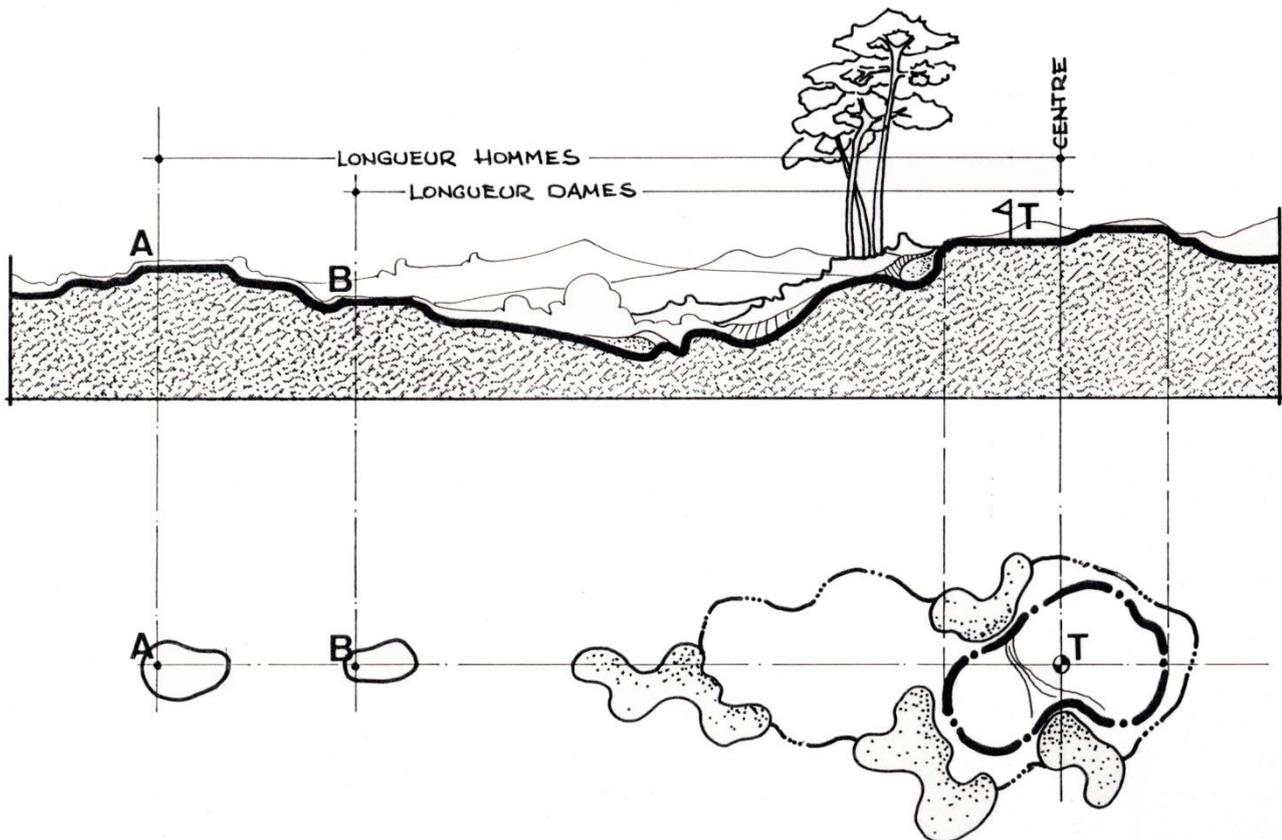
2-2-1 Cas d'un trou droit

Il n'est pas tenu compte du relief du terrain.

La longueur d'un trou est toujours mesurée en projection horizontale.

Les longueurs AT et BT du croquis ci-dessous sont les longueurs du trou pour les Messieurs et pour les Dames.

Pour la détermination des points A et B, voir le § 2.2-4 Repères de distance sur les départs.



2-2-2 Cas d'un trou À changement d'axe de jeu : "dog leg"

Si le trou a été bien conçu par l'architecte de golf, le premier coup doit pouvoir être frappé sans retenue.

Le trou se compose de deux axes de jeu.

L'axe du second coup est toujours unique et issu du trou.

L'axe du premier coup lui, peut-être différent selon les départs.

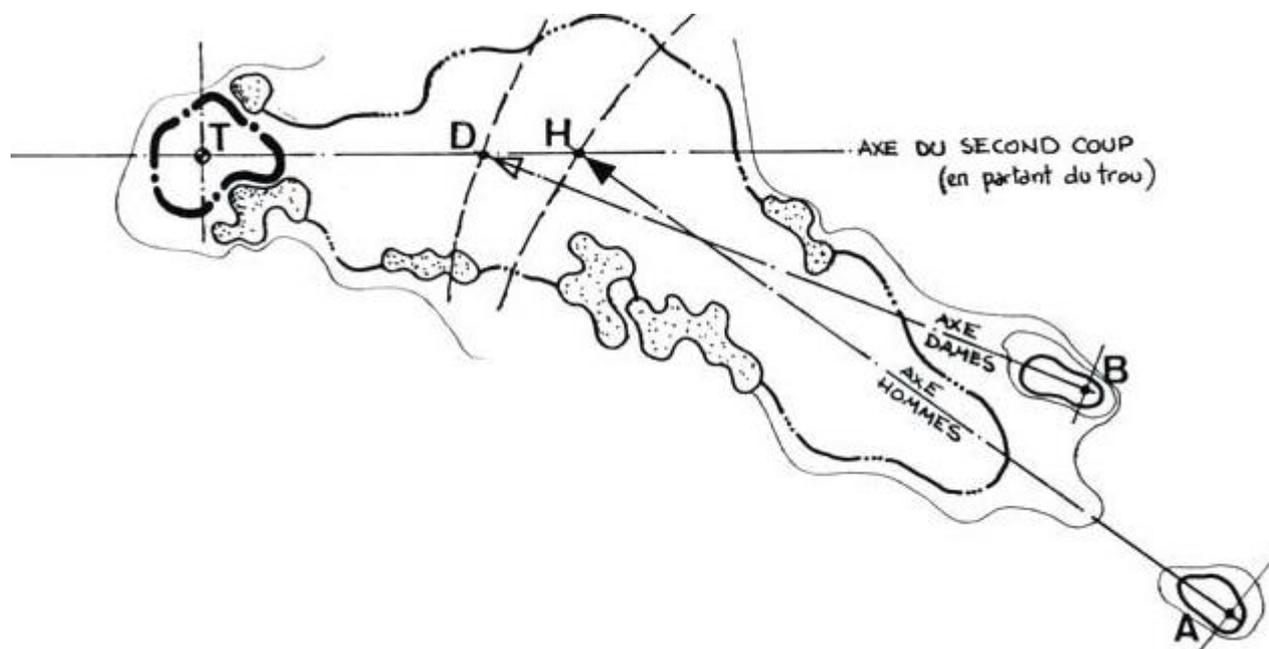
La "norme" de longueur d'un premier coup avec un driver est de :

- 210 yards pour les Dames scratch (selon la méthode d'étalonnage de l'USGA)
- 250 yards pour les Messieurs scratch (selon la méthode d'étalonnage USGA)

La longueur du trou pour les Dames sera : $TD + BD$ (210 yards)

La longueur du trou pour les Messieurs sera : $TH + AH$ (250 yards)

Si les premiers coups ne peuvent atteindre 210 yards et 250 yards, la longueur du trou sera prise en mesurant les longueurs des axes de chacun des deux coups de part et d'autre de leur intersection.



2-2-3 Cas d'un trou À deux changements d'axe de jeu : "double dog leg"

Même principe que dans le cas d'un trou à un seul changement d'axe de jeu.

La "norme" de longueur maximale du 2e coup :

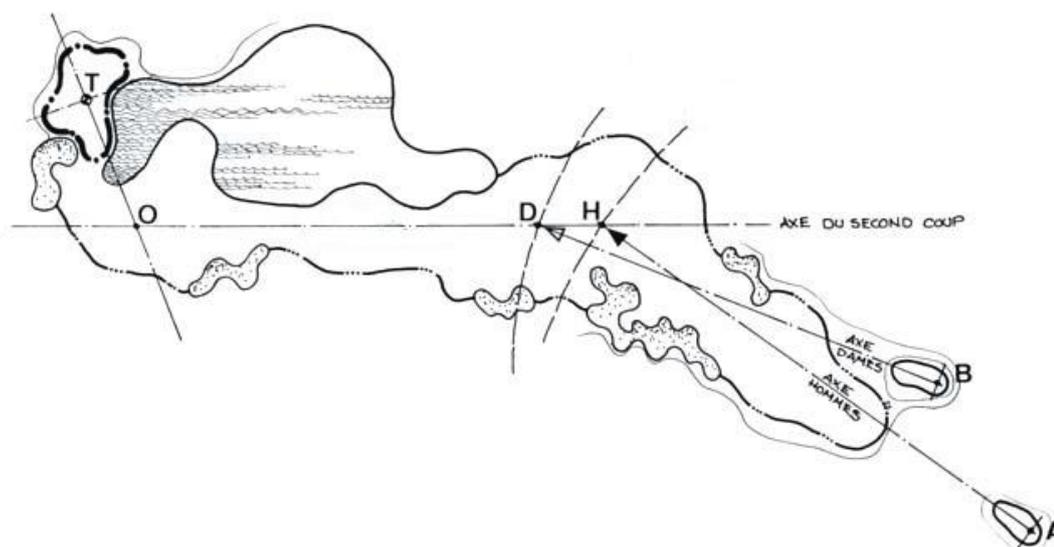
- 190 yards pour les Dames scratch
- 220 yards pour les Messieurs scratch

Longueur totale du trou pour les Dames :

$$TO + OD + DB = TO + 190 + 210$$

Longueur totale du trou pour les Messieurs :

$$TO + OH + HA = TO + 220 + 250$$



2-2-4 Repères fixes et départs

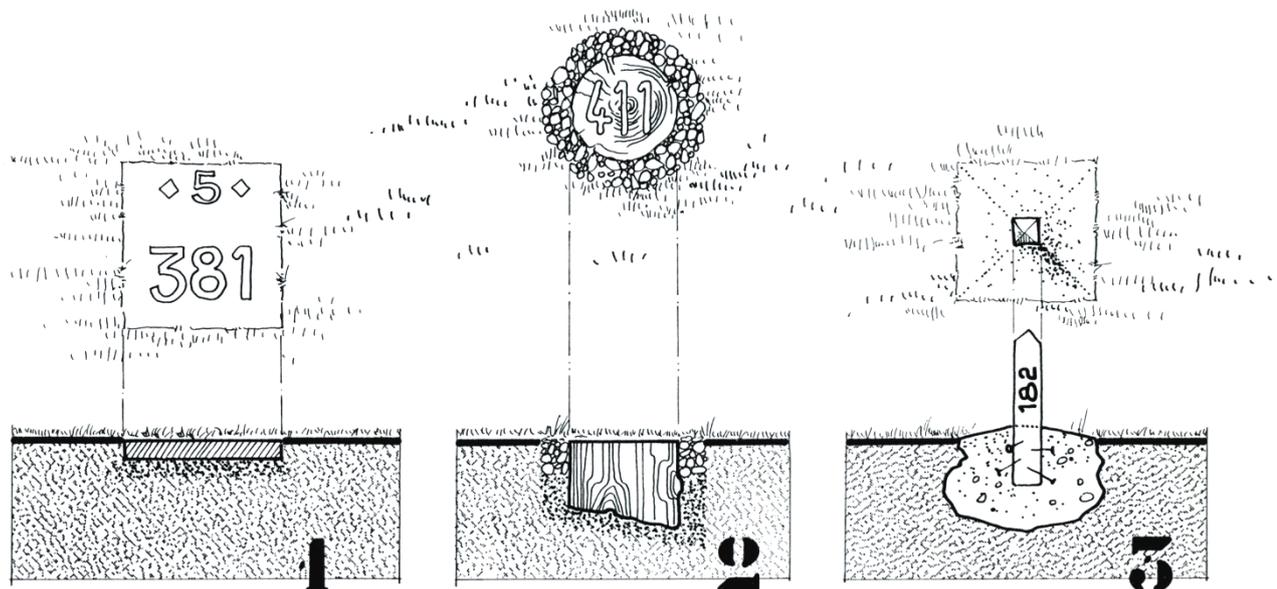
REPÈRES FIXES SUR LES DÉPARTS

Les repères fixes sont indispensables sur les aires de départ des trous. Ils sont obligatoires pour qu'un terrain soit homologué ou étalonné.

L'indication de la longueur d'un trou doit être matérialisée de manière **permanente et inamovible** (notion de repères fixes). Les repères fixes peuvent être réalisés sous des formes les plus diverses dont voici quelques exemples simples :

- soit une dalle de pierre, une brique ou un bloc de ciment incrusté, gravé ou non (exemple 1)
- soit un rondin de bois gravé ou non entouré par exemple de gravillons (exemple 2)
- soit un poteau scellé (exemple 3)
- soit une plaque de métal

REPÈRES FIXES SUR LES DÉPARTS



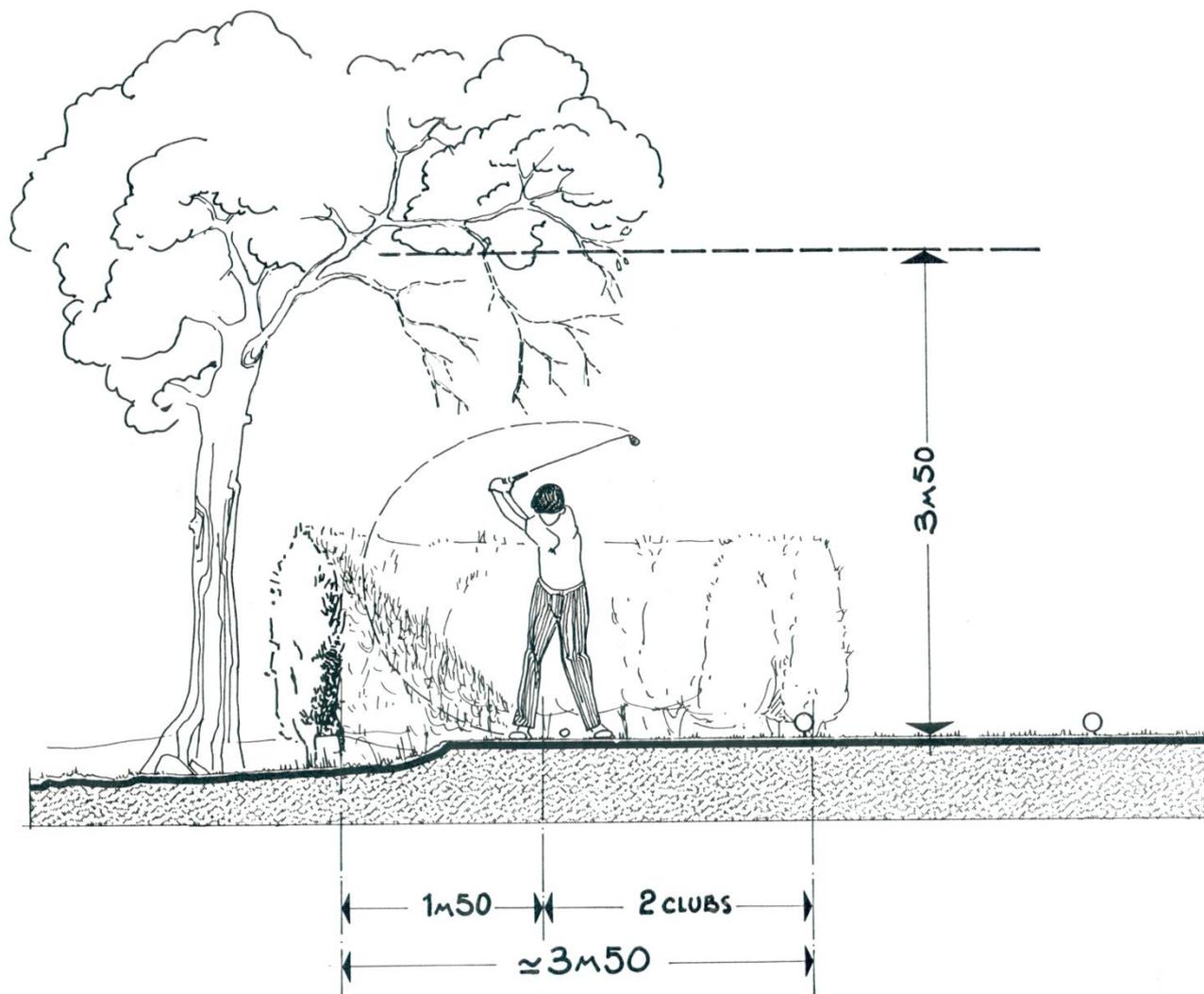
EMPLACEMENT DES REPÈRES FIXES

Conformément aux prescriptions de la méthode d'étalonnage, il est demandé de mesurer les longueurs des trous à partir d'une position médiane sur les différents tertres de départ utilisés pour chaque trou, et donc de placer les repères fixes à la hauteur de ces positions médianes. Si un même tertre de départ comporte plusieurs repères fixes, chacun de ces repères devra être implanté au milieu de la zone habituellement utilisée pour les départs à partir de ce repère. On peut toujours, lors des compétitions, placer 6 marques de départ à hauteur des repères fixes, 6 autres avancées et les 6 dernières reculées, ces dernières compensant les précédentes. En tout état de cause la longueur totale du parcours étalonné ne doit pas être modifiée de plus de 100 mètres pour un 18 trous (50 m pour 9 trous), le changement de longueur d'un trou ne devant, sauf circonstances exceptionnelles, pas excéder 10 mètres.

Il ne faut pas oublier qu'avancer les départs de 10 mètres par rapport aux repères fixes sur chaque trou, ce qui est peu en soi, entraîne sur les 18 trous un raccourcissement de 10 mètres X 18 trous = 180 mètres, soit une diminution de 1 point de SSS et de près de 2 points de Slope. Procéder de la sorte modifie aussi forcément le calcul des conditions de jeu du jour (Playing Conditions Calculation PCC) qui sera effectué à partir des performances réalisées lors de la compétition sur un terrain plus court que celui étalonné.

EMPLACEMENT DES REPÈRES DE DÉPART LES PLUS ARRIÈRES

Ils ne peuvent se situer à moins de 3,50 mètres de l'arrière du tee pour respecter un certain "volume de confort" pour le joueur qui a droit à 2 longueurs de clubs derrière les marques et ne doit pas être gêné dans sa montée par toute haie ou arbre.



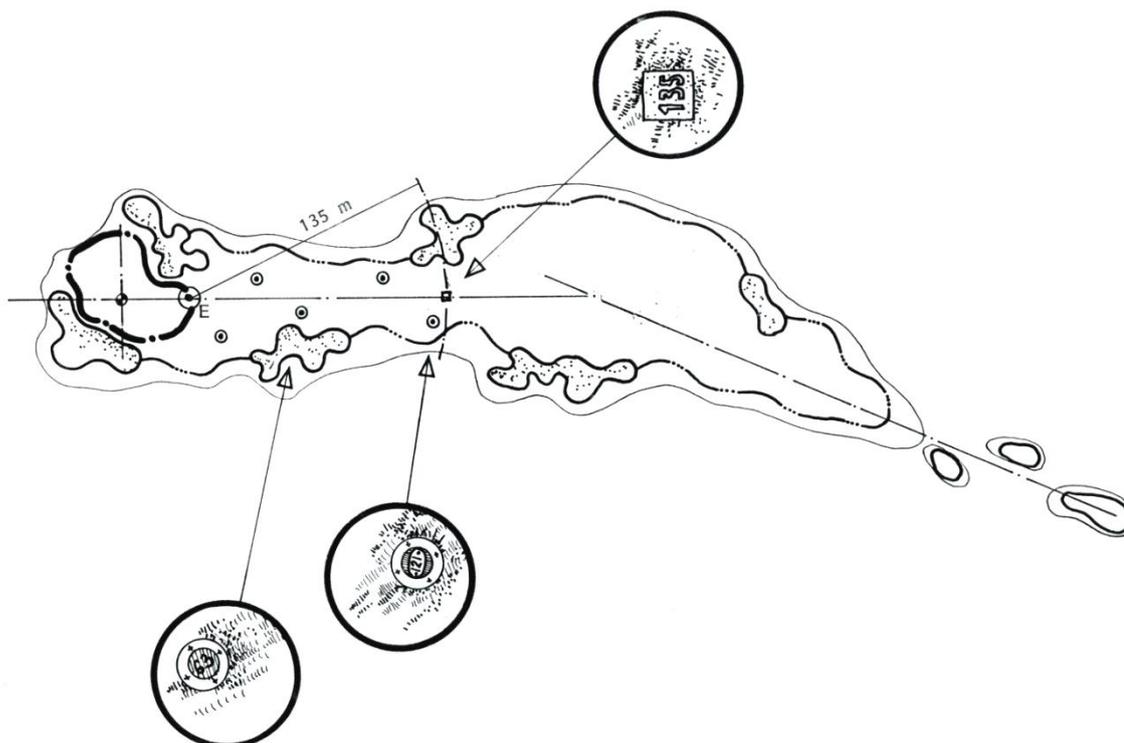
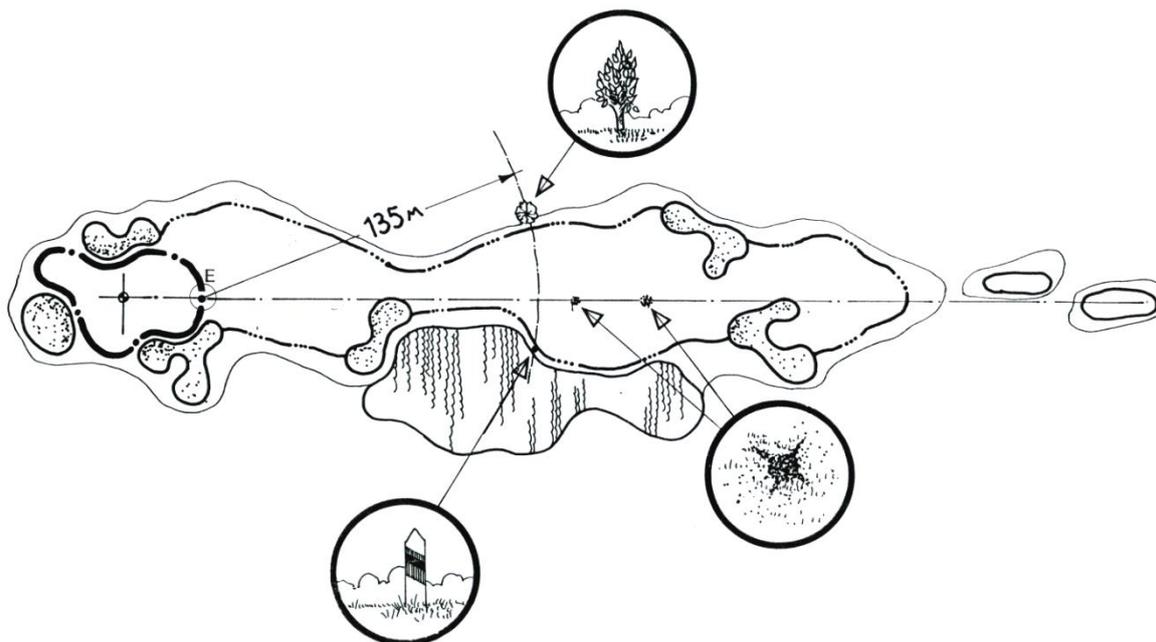
2-2-5 Repères sur le terrain

Les trous peuvent être équipés de repères fixes permanents ou occasionnels, au sol ou aériens.

De manière à homogénéiser toutes les indications en France, ont été retenues deux références :

- l'entrée du green
- 135 m de l'entrée du green.

L'entrée du green est en effet également la référence de l'indication de la position des emplacements de drapeaux sur les greens. Il suffit alors d'ajouter les deux longueurs, celle séparant le joueur de l'entrée du green et celle indiquant la "profondeur" de l'emplacement du drapeau sur le green pour avoir la longueur du coup à jouer.



2-2-6 Piquetage et marquage

Pour plus de détails voir Guide officiel - Chapitre III, disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

HORS LIMITES

Matérialisés par des murs, barrières, clôtures, des alignements de piquets blancs ou des lignes blanches.

Les éléments matérialisant les hors limites ne sont normalement pas des obstructions (sauf si le Comité a adopté une Règle locale précisant que les piquets servant à identifier un hors limites mais ne le délimitant pas sont des obstructions amovibles).

S'assurer que partout les limites du terrain sont clairement définies.

S'assurer que partout il est possible de prendre un alignement d'un piquet à l'autre (définition hors limites).

Pour une épreuve importante, en plus des alignements de piquets blancs, il est recommandé de matérialiser les hors limites par des lignes blanches tracées au sol dans les zones de retombées de drive ou proches des greens ainsi que dans les endroits où les clôtures sont effondrées.

ZONES A PÉNALITÉ

Piquets et/ou lignes (jaunes ou rouges) font partie de la zone à pénalité.

Attention : lorsque la balle se trouve dans une zone à pénalité ou la touche, le joueur n'est pas autorisé à relever la balle sans **pénalité** s'il est gêné par une obstruction inamovible (R 16.1).

Il faut donc éviter d'enfoncer les piquets au point de les rendre inamovibles.

Solution souhaitable : rendre matériellement évidente la lisière de la zone à pénalité et n'utiliser que quelques piquets amovibles pour en indiquer la nature.

TERRAINS EN RÉPARATION

Les terrains en réparation devraient être délimités par des piquets bleus et/ou lignes bleues ou blanches (les piquets font partie du terrain en réparation et sont des obstructions amovibles).

Par définition un terrain en réparation n'a pas un caractère permanent, à l'exception de certaines zones telles que : gazonnières, massifs, jeunes plantations.

Si vous désirez protéger certaines zones en interdisant de jouer une balle reposant dans ces terrains en réparation, vous devez l'indiquer clairement dans les Règles Locales et le rappeler sur la zone concernée avec un petit écriteau mentionnant "Jeu Interdit".

Marquer un terrain en réparation de façon à inclure la totalité de la zone concernée en faisant attention à la zone de dégagement qui sera utilisée par le joueur (présence de buissons par exemple).

2.3 PREPARATION DES PARCOURS POUR UNE ÉPREUVE FEDERALE

PRÉAMBULE

La qualité de la préparation d'un parcours appelé à recevoir une épreuve importante est un élément essentiel au bon déroulement de cette épreuve. Le club sera le bénéficiaire final de l'application d'un programme de préparation des différentes surfaces de jeu et annexes qui aboutit souvent à l'amélioration des équipements.

Un parcours dont la préparation a été effectuée avec soins, suffisamment à l'avance (2 à 3 mois en amont), en accord avec le Comité, favorise un jeu de qualité permettant de respecter plus facilement les cadences de jeu, une clarté des situations pour les décisions arbitrales, enfin une satisfaction et une reconnaissance de tous les acteurs. La coopération pleine et entière de l'intendant et du directeur est indispensable.

Les considérations développées ci-après visent à définir ce que devrait être l'objectif de chacun. Suivant l'architecture du parcours, les structures, la nature du sol et des graminées, les époques de jeu, les moyens du club, des aménagements seront nécessaires. La vie normale du club est à considérer avant, pendant la préparation et après l'épreuve ; il ne s'agit pas de dénaturer le terrain ou de le rendre difficilement exploitable pendant plusieurs semaines.

Les travaux requis prennent essentiellement en compte les tontes, la fertilisation et l'irrigation. Ils sont complémentaires par rapport aux travaux traditionnels liés à l'entretien courant.

GREENS

Un green, c'est plusieurs années de travail. Il ne faut pas espérer changer quelque chose du jour au lendemain.

Dans l'idéal, le bon joueur doit pouvoir s'exprimer pleinement. Les greens fermes récompensent celui qui travaille le mieux la balle. Les greens rapides valorisent le joueur qui a le plus de doigté.

Les trois critères principaux par ordre décroissant d'importance pour un green sont les suivants :

1) **La planéité** : la surface du green doit permettre une trajectoire de balle directe et précise, sans serpenter ni sauter, la balle devant rester en permanence en contact avec la surface du green. **La tenue de ligne est primordiale.**

2) **La fermeté** : un bon green sera ferme mais pas dur. Il ne doit pas se déformer au piétinement pour un bon déroulement des parties.

3) **La vitesse des greens** doit être aussi homogène que possible d'un green à un autre sans pour autant être le critère principal. Le souci de rapidité ne doit pas sacrifier à la planéité. La vitesse (2,80 m à 3,20 m) doit être constante toute la journée. Un bon joueur de golf ne perçoit pas une différence de vitesse inférieure à 20 cm d'un green à un autre.

La dureté et la tenue de ligne sont les critères les plus délicats à obtenir. Ils dépendent de la planéité et de la résistance à la déformation. Tous ces éléments interférant entre eux sont déterminants pour une attaque correcte depuis le fairway (tenue et accroche). Ils sont garants de greens de championnat et constituent un excellent test pour toutes les approches. La satisfaction de tels critères ne peut être obtenue au dernier moment, elle est le résultat d'un travail régulier. Le contrôle de ces paramètres passe par la tonte, la fertilisation, les top-dressings ou sablages légers réguliers, l'aération, le roulage, parfois le verticutting ou défeutrage, accompagné d'un programme léger d'irrigation.

L'erreur la plus fréquente est l'abondance de fertilisation accompagnée d'une irrigation excessive. Cette combinaison entraîne une croissance irrégulière importante générant des problèmes de tonte ainsi qu'une déformation de la surface sous un trafic intense. Ces actions entraînent également une structure « peau d'orange », accentuée par les clous/crampons des chaussures soulignant l'irrégularité de la surface.

La surabondance de l'eau, au niveau de l'horizon du chevelu racinaire, modifie la texture des particules fines générant un phénomène de compaction, propice au développement des pâturins annuels et des maladies cryptogamiques. De plus, la mollesse des greens ne favorise pas la sélection par la qualité du jeu. La souplesse du green est contrôlée par la réduction de l'irrigation et la fréquence des top-dressings avec un sable fin et rond. La préparation idéale étant une irrigation automatique minimum avec des compléments manuels localisés qui limiteront le développement des taches sèches ou dry patches. Les surfaces de réception doivent tenir la balle sans être trop molles ni avoir un effet tambour.

Un programme de verticutting associé à des sablages léger ou top-dressing (0,21 à 0,51 au m²) donnera une roule régulière et une fermeté garantes d'une surface de qualité. Le dernier verticut sera effectué au moins 10 jours avant le début du tournoi.

Une fertilisation légère adaptée implique une formulation azotée à libération lente en rapport avec la nature des graminées et le substrat. La courbe de fertilisation sera descendante et en fin de cycle à la veille du tournoi. Les apports d'engrais seront proscrits dans une période de six à huit semaines avant le tournoi. La couleur d'un green ne témoigne en rien de sa qualité. Des compléments nutritifs variés d'oligoéléments foliaires peuvent moduler l'aspect esthétique d'un green sans pour autant modifier sa pousse végétative.

UTILISATION DES MATÉRIELS DE TONTE

Un programme de tonte intensif (c'est le paramètre essentiel) en passes croisées la semaine précédant la compétition et durant celle-ci, donnera une surface régulière et rapide. Cette pratique journalière débutera 8 jours avant l'épreuve. Les machines [91] triplex ou simplex seront réglées à l'identique (hauteur autour de 3 mm). Les éléments de tonte de greens seront affûtés et équipés de contre-lames rectifiées ou neuves au moins 8 jours avant le début de la compétition.

Les fréquences de tonte dépendent du degré d'amélioration des surfaces. L'idéal serait une tonte croisée le matin et en passe unique le soir. Si des signes d'abrasions ou des traces de passage de roues commencent à être visibles sur le tour intérieur du green, il est conseillé de s'abstenir de tondre le pourtour lors de la tonte du soir. Les ajustements se feront par une diminution ou une augmentation de ces fréquences. L'angle de croisement des axes de tonte sera de 45° à 90°.

Lors des tontes il faudra veiller à ce que les roues des triplex ne roulent pas sur le trou et que la tondeuse ne ralentisse pas (voire ne s'arrête pas) à proximité de l'emplacement de drapeau. Idéalement, l'opérateur descend de sa tondeuse pour déposer le drapeau sur le tour de green avant d'en démarrer la tonte.

L'utilisation de rouleaux vibrants ou non est recommandée **en finalisation** le jour des entraînements, veille de la compétition.

Les peignes ou groomers qui équipent certains éléments de tonte de green devront être réglés de manière à ne pas laisser de traces sur la surface de green. De manière idéale, ils seront réglés entre 0 et 2 mm en dessous de la hauteur de tonte (de toute manière au-dessus du sol).

Si la texture du gazon n'est pas uniforme, un brossage avec une brosse ou un système adapté, avant la tonte, la semaine précédant la compétition permet de redresser les feuilles des graminées sans être trop agressif pour la couverture végétale.

La hauteur de coupe sera progressivement abaissée à la hauteur requise au moins 2 semaines avant le tournoi. La hauteur de coupe ne prévaut en rien de la qualité des greens et de leur rapidité. Du jour de l'entraînement à la fin du tournoi, les réglages de coupe doivent être à l'identique. Ces programmes seront adaptés en fonction des parcours, des capacités d'entretien, et de la finalité requise.

Il ne s'agit pas de stresser les greens de manière durable voire irréversible. Lors des visites de préparation, les points de vue seront confrontés pour une harmonisation des souhaits communs.

Le putting-green sera traité à l'identique des autres greens.

Pour une meilleure lisibilité des surfaces de jeu, il est entendu que la hauteur du collier sera au moins le double de celle du green sans excéder le triple. C'est une règle qui est valable pour l'ensemble des zones de jeu sur le parcours.

Un contrôle préventif des maladies susceptibles d'apparaître lors du déroulement de la compétition est souhaitable. Ce peut être le cas du dollar spot, de la fusariose hivernale, du *Pythium spp* dont les risques de survenance seront limités si les apports d'engrais ont été diminués et l'irrigation réduite à son minimum.

D'une manière générale, le plan de gestion des organismes ravageurs doit permettre le déroulement de l'épreuve en ramenant à son minimum le risque d'intervention urgente.

Sur les greens parsemés de pâturin annuel, l'usage d'un régulateur de croissance ayant une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) - usage gazon de graminée, permet de réduire le nombre des inflorescences qui perturbent beaucoup le roulement de la balle.

LE RÉSULTAT D'UNE PRÉPARATION RÉUSSIE SERA DONNÉ PAR DES CONDITIONS DE JEU IDENTIQUES DU PREMIER AU DERNIER JOUR DU TOURNOI.

LE CONTRÔLE DES GREENS PREND EN COMPTE LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

- Type de construction ;
- Variété des graminées ;
- Machines disponibles ;
- Conditions climatiques probables ou estimées ;
- Travaux préparatoires ;
- Maîtrise de l'irrigation ;
- Contrôle de la fertilisation ;
- Tonte assurée par des machines parfaitement aiguisées, équipées de contre-lames neuves ou rectifiées, dont le parallélisme a été vérifié soigneusement. Le réglage doit être à l'identique pour toutes les machines affectées au tournoi.

TABLIERS DE GREEN ET COLLIER (s'ils existent)

Ils seront traités comme les greens et coupés à 6-8 mm. Les tabliers seront coupés en passes croisées, le collier sera tondu alternativement en passes inversées (un sens puis l'autre), soit le même jour soit un jour sur deux, pour atténuer le sens de pousse. La largeur du collier (1 largeur de triplex ou de simplex) fera le tour complet du green en suivant son tracé. Il est préférable de porter ses efforts sur le collier et d'abandonner le tablier si celui-ci est délicat à maîtriser. Un tablier pour être performant devrait être préparé et engazonné avec les mêmes graminées que le green.

L'ensemble de ces zones doit faire l'objet des mêmes soins que le green.

2.3 PREPARATION DES PARCOURS POUR UNE EPREUVE FEDERALE

DÉPARTS HAUTEUR DE TONTE 6-12 mm

Les plates-formes seront tenues fermes et denses pour une bonne accroche particulièrement aux endroits requis pour le placement des marques de départs. Les surfaces réservées devront répondre aux impératifs de jeu et être les plus planes possibles. Si le tertre de départ n'est pas plat, il faut s'y prendre plusieurs mois à l'avance pour y remédier. Les surfaces prévues pour les départs seront protégées 6 à 8 semaines avant le tournoi. Bien souvent, la meilleure protection pour les par 3 est une protection hermétique (filet ou grillage) pour empêcher toute velléité de jeu. Ces emplacements protégés seront découverts le jour du premier tour.

Seules les marques utilisées le jour de la compétition seront installées par l'arbitre, les autres seront fermées ou relevées. Pour l'entraînement, les marques seront positionnées le plus en arrière possible. Il est important que les compétiteurs aient la possibilité de s'entraîner sur la distance optimale du parcours. La position journalière sera proche de la longueur de référence.

Les règles prévoient un espace de 2 longueurs de clubs, en arrière des marques. Il est impératif de veiller à ce que cet espace soit parfaitement dégagé et de laisser tout le volume nécessaire pour l'exécution du mouvement. S'il y a des branches basses qui gênent et qu'il faut les couper, cela devra être effectué à l'avance mais pas la veille du tournoi.

Les départs seront tondu en passes croisées, le matin de préférence pour faire tomber la rosée. Les tontes les plus rases possibles en fonction des graminées ne devront pas être supérieures à la hauteur de fairway. Pour les très grands tournois où la télévision est présente, penser au sens de coupe pour un effet visuel.

Le regarnissage des divots devrait se faire tous les jours.

Les repères fixes de distance seront rendus bien visibles et les marques de départ devront respecter la longueur officielle du terrain.

FAIRWAYS HAUTEUR DE TONTE 12-15 mm

Pour des joueurs de bon niveau un bon fairway est un fairway dense et ras. Il faut que la balle repose sur un support végétal mais le sol porteur doit être proche afin de pouvoir « pincer » la balle. Ce contact permet aux bons joueurs de travailler la balle soit pour l'arrêter sur le green, soit pour en contrôler les effets. Les responsables des golfs peuvent profiter de l'organisation d'une compétition importante pour redessiner les fairways et retrouver éventuellement le tracé d'origine. Ponctuellement, la largeur des fairways pourra être réduite pour souligner un trait du parcours, pour accroître la difficulté du trou ou pour des raisons de sécurité. Il faudra cependant s'y prendre deux à trois mois à l'avance si l'on souhaite élargir ou rétrécir les fairways.

La largeur à la tombée de balles sera comprise entre 22 et 28 mètres suivant le dessin et la difficulté du trou. La hauteur de tonte requise sera atteinte en quelques semaines en baissant légèrement tous les quinze jours la coupe pour éviter le jaunissement et le scalping. Sur toutes les surfaces de jeu nécessitant une diminution de la hauteur de coupe, celle-ci ne devrait pas être supérieure à 1/5^e de la hauteur de graminée avec un maximum de 3 mm. La descente de la hauteur de tonte semblera aisée jusqu'à 13-14 mm. Mais elle sera beaucoup plus compliquée ensuite. Si la hauteur de tonte définitive n'est pas atteinte 15 jours avant le début de la compétition, il est plus prudent de laisser repousser le gazon à hauteur de semi-rough pour ne pas avoir une zone de jeu atypique nécessitant une précision dans les règles locales.

S'il y a des mauvaises herbes, il ne faut pas utiliser un désherbant sélectif au dernier moment car il en résultera des trous dans le fairway.

La tonte croisée donne une surface portante régulière et une hauteur de coupe homogène.

Pendant le tournoi la tonte sera journalière ou, si les moyens humains font défaut, par tranche de 9 trous, de préférence le soir pour éviter l'accumulation des déchets de tonte.

Pour l'équité, il est nécessaire de prévoir un système pour faire tomber la rosée (brosse ou tuyau traîné) devant les premières parties du matin. Certains systèmes de gestion centralisée de l'irrigation permettent de faire des syringes (cycles courts d'un tour d'arroseur) qui sont parfois utilisés pour diluer la rosée. Cette méthode apporte néanmoins une humidité supplémentaire et rend la texture des bunkers situés à proximité des arroseurs hétérogène. Des produits commerciaux de la famille des ultra-mouillants permettent de réduire considérablement le volume de rosée en cas de manque de moyen humain.

L'irrigation devra être contrôlée pour être réduite au minimum. Il faut avoir un sol un peu plus sec que d'habitude surtout en prévision de pluie mais pas trop sec cependant pour ne pas augmenter la roue et donner des rebonds incontrôlés à la chute des balles en particulier au drive.

La dernière fertilisation azotée limitée à 40 unités maxi sera faite 6 à 8 semaines avant le début du tournoi avec des produits à libération progressive pour pouvoir contrôler la vitesse de pousse et donc l'importance des déchets.

Si sur certains trous, dont le dessin particulier fait que la totalité des balles de la majorité des joueurs sont jouées depuis la même zone, celle-ci sera protégée (fermée, interdite au jeu) et regarnie 4 semaines avant le tournoi. Le must étant d'avoir les moyens de regarnir les divots sur les fairways en particulier sur les zones les plus en jeu. Le regarnissage s'effectuera en utilisant un mélange 50-50 de sable et de matière organique éventuellement additionné de semences appropriées (Ray Grass pérennes généralement). Un programme de regarnissage intensif débutera 5 semaines avant le tournoi (l'idéal étant d'entretenir régulièrement ces zones dégarnies) en privilégiant les zones à risques (trous courts, approches au wedge). Ce programme sera journalier pendant le tournoi au même titre que pour les départs.

Si des semi-roughs existent (ce n'est pas obligatoire), ils dépendent de l'esprit du jeu et de la façon dont on souhaite traiter le parcours. Ils doivent être clairement délimités et définis. Leur largeur doit être limitée à 3-4 mètres et ils seront tondu (éléments hélicoïdaux) régulièrement toujours dans le sens du jeu (hauteur 25-35 mm) en partant des départs et/ou, à contresens par passes successives. Pour l'équité du jeu, le processus de tonte des semi-roughs est impératif. Les chemins de liaisons et les accès au parcours depuis les tees de départ seront traités à l'identique.

BUNKERS

Par ordre d'importance sur le plan de la préparation, c'est la seconde zone de jeu après les greens.

Tous les bunkers seront jaugés, afin de s'assurer que la couche de sable est homogène.

Si un apport de sable est nécessaire, il devra être effectué au minimum 2 mois avant la date du tournoi pour qu'il soit stabilisé. S'il ne pleut pas, il sera arrosé artificiellement.

Le sable utilisé devra répondre à des qualités précises, (cf. Guide AGREF « Quels sables pour votre golf ? », disponible sur site www.ecoumenegolf.org).

L'épaisseur totale de sable ne devra pas dépasser 5 cm dans les bunkers de fairways et 10 cm dans les bunkers de greens, et ne devrait jamais entrer dans des chaussures basses. Une balle, après un coup lobé, ne doit pas s'enfoncer de plus des deux tiers de son diamètre. Le sable dans les parois des bunkers sera moins épais (25 mm max.) afin d'éviter que la balle ne reste dans son pitch (plugged) et que le coup ne soit difficilement exécutable à proximité de la bordure de l'obstacle. Pour l'équité du jeu, l'ensemble des bunkers sera ratissé tous les jours (que ces bunkers aient été utilisés ou non). Si l'emploi d'une machine est requis, le sens de circulation (éviter les traces circulaires ou les sillons lors des virages courts) et la sortie seront particulièrement soignés (pas de trace de sable à l'extérieur). La touche finale pouvant être un ratissage manuel ou, à tout le moins, une finition manuelle des bordures. Le nombre de râteliers doit être suffisant et positionné à plat hors du bunker dans une zone n'affectant pas le jeu, si possible le manche orienté dans le sens du jeu.

La découpe des contours et la vérification des épaisseurs de sable devront être faites 6 à 8 semaines avant le début du tournoi. La bordure devra être franche et bien marquée pour que la situation de la balle soit parfaitement définie (dans le bunker ou hors du bunker). La hauteur du rebord devra être de 2 cm maximum pour ne pas gêner l'exécution du coup de golf (montée et fin de swing).

Schéma d'entretien des bunkers

PRACTICE

Dans les tournois actuels, un practice sur herbe de qualité est un élément essentiel dans une compétition de haut niveau (national ou international).

Les aires d'entraînements seront préparées de la même façon que les aires de départ ou, a minima, que les fairways. Dans les meilleurs délais, les surfaces seront délimitées pour être préservées.

Pendant le tournoi, ces zones seront matérialisées par des cordes et reculées chaque jour d'entraînement. Si nécessaire, des cordes et des barrières délimiteront les zones pour les spectateurs.

Le sol des pas de tir doit être souple pour éviter les blessures aux poignets et aux coudes dans le cadre d'un entraînement intensif.

PRÉPARATION AUX RISQUES DE PLUIE

Il est vital pour le bon déroulement du tournoi de prévoir un équipement spécifique pour évacuer l'eau des greens, des bunkers et des zones en contrebas (racleuses, rouleaux de type Bowdry ou squeegees, motopompes). Tout le personnel doit être prêt à intervenir si des mauvaises conditions climatiques surviennent. Il est souhaitable de prévoir les sections d'interventions et d'anticiper les décisions par une connaissance des problèmes habituels dans ce genre de situation.

ARBRES

Il faut élaguer les branches basses pour la visibilité des spectateurs et faciliter l'entretien.

Il est parfois judicieux de nettoyer un sous-bois situé dans une zone de chute de drive où la végétation au sol est dense. Le joueur est déjà pénalisé par les arbres. Il n'a nul besoin d'être doublement pénalisé.

Toutes les parties des arbres proches des aires de départ qui pourraient interférer avec la stance, le mouvement intentionnel ou le coup du joueur seront dégagées.

Si des jeunes arbres doivent être protégés, ils devraient être clairement identifiés avec des rubans de couleur fixés au tronc. L'arbitre indiquera aux joueurs le statut et les contraintes de jeu de ces arbres. Le statut des arbres avec cuvette, avec haubans, tuteurs et/ou piquet de bois et/ou grillage protecteur des animaux, devra être défini.

ASPECTS PARTICULIERS

Piquetage

Il convient de prévoir des piquets faciles à enfoncer dans les différentes couleurs utiles et en nombre suffisant. A l'expérience, quelques zones à pénalité piquetés en rouge pour le jeu quotidien peuvent être modifiées en jaune pour des questions de commodité et de rapidité.

Signalétique

La majorité des participants étant étrangère au club organisateur lors d'une épreuve importante, l'ensemble des installations et le sens de circulation de jeu devront être parfaitement signalés. Une attention particulière devra être portée aux cheminements des greens vers les départs suivants si des risques de confusion existent.

Position des drapeaux

À l'entraînement, les positions retenues ne devront pas empiéter sur des places utilisables en compétition. Les drapeaux seront placés, si possible, près des sorties de green vers le départ suivant.

Durant le tournoi, la position devra être changée de préférence le matin pour éviter d'éventuelles mauvaises surprises. L'intendant devra pouvoir joindre l'arbitre pour lui signaler tout problème.

Gros travaux

Avant de les entreprendre, la personne en charge de l'Administration du Tournoi doit être contactée. Une ligne dans les règles locales peut souvent éviter des heures voire des journées de travail qui pourront être consacrées à des tâches plus importantes et plus urgentes.

Si une zone est pressentie pour être signalée comme terrain en réparation, il sera utile de préparer une zone de dégagement permettant au joueur d'appliquer intuitivement la règle adaptée.

Relation avec la personne en charge de l'Administration du Tournoi

En plus des aspects déjà évoqués, les points suivants doivent être abordés :

- choix des emplacements de drapeaux ;
- matérialisation des points de repère ;
- récupération des documents communs.

CONCLUSIONS

Toutes ces recommandations sont l'idéal de ce que pourrait être une préparation optimale. Il est évident que la mise en œuvre de l'ensemble de ces moyens correspond à un effort important et, pas toujours accessible. Il doit être tenu compte de la spécificité de chaque terrain notamment en ce qui concerne les moyens, la nature des graminées et le type de structure. Cependant à l'usage, l'ambition d'offrir un terrain de qualité fait déployer des trésors d'ingéniosité pour tendre vers une qualité de jeu irréprochable, y compris par ceux disposant du moins de moyens.

Un mot d'ordre : un parcours de golf doit être juste pour tous.

3.1 DIFFERENTES FORMES DE JEU	236
3.1.1 Match play (Règle 3.2)	236
3.1.2 Stroke play (Règle de Golf 3.3)	236
3.1.3 Compétitions Stableford, Score maximum, Par / Bogey (Règle de Golf 21)	236
3.1.4 Les différents types de Camps	237
3.1.5 Autres formes de jeu officielles et non-officielles	237
3.1.6 Recommandations du Comité des Règles pour l'organisation d'un scramble	239
3.2 REGLEMENT D'UNE EPREUVE	240
3.3 REGLES LOCALES	243
3.3.1 Règles locales permanentes (à faire figurer sur les cartes de score)	243
3.3.2 Règles locales temporaires (à ne pas faire figurer sur les cartes de score)	243
3.4 TIRAGE DES DEPARTS	245
3.5 CARTES DE SCORE	249
3.5.1 Que doit comporter une carte de score ?	249
3.5.2 Préparation d'une carte de score	251
3.6 MARQUES DE DEPARTS	254
3.6.1 Emplacement des marques de départs	254
3.6.2 Marques de départs et séries	254
3.6.3 Marques de départs et catégorie d'âge	254
3.6.4 Recommandations de la longueur des terrains pour les jeunes	255
3.6.5 Positionnement des marques sur le tertre de départ	256
3.6.6 Recommandations des repères de jeu pour la pratique loisir	257
3.7 EMBLACEMENT DES DRAPEAUX	258
3.7.1 Emplacements des trous	258
3.7.2 Indication de la position des drapeaux	260
3.7.3 Mesure de la vitesse des greens – Mode d'emploi du greenvite	263
3.8 MARQUES DE DEPARTS	264
3.8.1 Départs	264
3.8.2 Cadence de jeu	264
3.8.3 Intempéries et interruption de jeu	264
3.8.4 Organisation des départs	265
3.9 EMBLACEMENT DES DRAPEAUX	271
3.9.1 Contrôle des cartes	271
3.9.2 Départage des ex aequo	271
3.9.3 Résoudre les problèmes de règles - décisions	272

3. ORGANISATION D'UNE COMPÉTITION

Les Comités d'épreuves pourront utilement se référer au guide officiel des règles de golf (chapitre : procédure pour le Comité : page 375 et suivantes).

3.1 DIFFÉRENTES FORMES DE JEU

Les différentes formes de jeu sont définies dans les Règles de Golf.

Un **Camp** est constitué de deux ou plusieurs partenaires concourant comme une entité.

Définition du **Tour** : 18 trous, ou moins, joués dans l'ordre établi par le Comité.

Voir Guide officiel – Procédures pour le Comité, disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

3-1-1 Match play (Règle de Golf 3.2)

Forme de jeu dans laquelle un joueur ou un Camp joue directement contre un adversaire ou un Camp adverse dans un match en tête-à-tête, sur un ou plusieurs tours :

- Un joueur ou un Camp gagne un trou dans le match en finissant le trou avec le plus petit nombre de coups (à savoir les coups joués et les coups de pénalité), et
- Le match est gagné lorsqu'un joueur ou un Camp mène l'adversaire ou le Camp adverse par plus de trous qu'il n'en reste à jouer.

3-1-2 Stroke play (Règle de Golf 3.3)

Forme de jeu dans laquelle un joueur ou un Camp concourt contre tous les autres joueurs ou Camps dans la compétition. Dans la forme classique de stroke play (voir Règle 3.3) :

- Le score d'un joueur ou d'un Camp pour un tour est le nombre total de coups (à savoir les coups joués et tous les coups de pénalité) nécessaires pour terminer le trou sur chaque trou, et
- Le vainqueur est le joueur ou le Camp qui finit l'ensemble des tours de la compétition avec le nombre le plus faible de coups.

D'autres formes de stroke play avec des méthodes différentes de calcul sont le Stableford, le Score maximum et le Par / Bogey (voir Règle 21).

3-1-3 Compétitions Stableford, Score maximum, Par / Bogey (Règle de Golf 21)

Le **Stableford** est une forme de stroke play dans laquelle :

- Le score d'un joueur ou d'un Camp pour un trou est basé sur des points obtenus en comparant le nombre de coups (à savoir les coups joués et tous les coups de pénalité) du joueur ou du Camp sur le trou à un score de référence pour le trou établi par le Comité.
- La compétition est gagnée par le joueur ou le Camp qui termine l'ensemble des tours de la compétition avec le plus de points.

Score pour le trou	Points
Plus d'un coup au-dessus du score fixé	0
Un coup de plus que le score fixé	1
Égal au score fixé	2
Un coup de moins que le score fixé	3
Deux coups de moins que le score fixé	4
Trois coups de moins que le score fixé	5
4 coups de moins que le score fixé	6

Le **Score maximum** est une forme de stroke play dans laquelle le score d'un joueur ou d'un Camp pour un trou est plafonné à un nombre maximal de coups (à savoir les coups joués et tous les coups de pénalité), fixé par le Comité, tel que deux fois le par, un nombre fixe ou le double bogey en net.

Le **Par / Bogey** est une forme de stroke play qui utilise la même façon de compter le score qu'en match play dans laquelle :

- Un joueur ou un Camp gagne ou perd un trou en finissant le trou en moins de coups ou plus de coups (à savoir les coups joués et tous les coups de pénalité) qu'un score de référence établi pour ce trou par le Comité, et
- La compétition est gagnée par le joueur ou le Camp ayant le plus grand nombre de trous gagnés par rapport aux trous perdus (c'est-à-dire en additionnant les trous gagnés et soustrayant les trous perdus).

3-1-4 Les différents types de Camps

Différentes formes de jeu sont jouées par des Camps.

Le **Camp** est composé de deux ou plusieurs partenaires concourant comme une entité lors d'un tour en match play ou en stroke play.

Chaque ensemble de partenaires est un Camp, que chaque partenaire joue sa propre balle (4 balles) ou que les partenaires jouent une seule balle (Foursome).

Un Camp n'est pas la même chose qu'une équipe. Dans une compétition par équipes, chaque équipe se compose de joueurs qui concourent en individuels ou en Camps.

En double, le Camp se compose de 2 joueurs selon les dénominations suivantes :

- * Si chaque Camp est composé obligatoirement de 2 joueuses, la compétition est dite "**Dames**" ;
- * Si chaque Camp est composé obligatoirement de 2 joueurs, la compétition est dite "**Messieurs**" ;
- * Si chaque Camp est obligatoirement composé d'un joueur et d'une joueuse, la compétition est dite "**Mixte**" ;
- * Si chaque Camp peut être composé librement (2 joueurs, 2 joueuses, ou un joueur et une joueuse), la compétition est dite "**Mixed-up**".

3-1-5 Autres formes de jeu officielles et non-officielles

AUTRES FORMES DE JEU OFFICIELLES

A) FOURSOME (Règle 22)

Les 2 joueurs du "Camp" jouent une seule balle, alternativement des départs et alternativement pendant le jeu de chaque trou.

B) THREESOME (Règle 22)

Un joueur individuel concourt en match play contre un camp de deux partenaires qui jouent alternativement selon ces Règles particulières

C) TROIS BALLEES MATCH PLAY (Règle 21.4)

Forme de match play où chacun des trois joueurs joue en même temps un match individuel contre les deux autres joueurs, et où chaque joueur joue une seule balle qui est utilisée dans ses deux matchs.

D) 4 BALLEES (Règle 23)

Le 4 balles est une forme de jeu (soit en match play, soit en stroke play) impliquant des partenaires où deux partenaires jouent ensemble en tant que camp, chaque joueur jouant sa propre balle, et où le score du camp pour un trou est le score le plus bas des deux partenaires sur ce trou.

Il existe une variante de cette forme de jeu en match play connue sous le nom de Meilleure balle, où un joueur individuel concourt contre un camp de deux ou trois partenaires et chaque partenaire joue sa propre balle selon les Règles.

LES FORMES DE JEU NON OFFICIELLES

Note : Il est rappelé (cf. Règle de Golf n° 21.5 et Guide officiel - Procédures pour le Comité) que si le jeu s'est déroulé selon une forme de jeu non officielle, le Comité des Règles de la ffgolf ne rendra de décision sur aucune question.

A) GREENSOME

Les 2 joueurs du "Camp" jouent chacun une balle du départ, choisissent celle qui leur convient le mieux et terminent le trou en jouant alternativement cette balle.

B) CHAPMAN

Les 2 joueurs du "Camp" jouent chacun une balle du départ, puis les échangent pour le 2e coup, et choisissent ensuite celle qui leur convient le mieux pour terminer le trou en jouant alternativement.

C) PATSOME

Les 6 premiers trous sont joués en 4 balles, les 6 suivants en Greensome, les 6 derniers en Foursome. Le décompte des coups reçus se fait comme en Foursome.

D) COURSE AU DRAPEAU

Chaque joueur possède un drapeau personnalisé, qui sera planté à l'endroit où se trouvera sa balle lorsqu'il aura épuisé tous ses coups. Le total des coups est calculé pour chacun des joueurs en ajoutant son handicap de jeu au SSS (exemple : joueur dont le handicap de jeu est 24, SSS : 71 => le joueur a un crédit de 95 coups). Le joueur qui a planté son drapeau le plus loin sera déclaré vainqueur.

E) COURSE A LA FICELLE

Chaque concurrent reçoit une ficelle dont la longueur est fonction du handicap de jeu du joueur (en règle générale 50 cm par point de handicap de jeu mais le Comité d'épreuve peut fixer lui-même cette longueur). Cela permet au concurrent de prolonger la course de sa balle jusque dans le trou, ou de la sortir d'une position périlleuse lorsqu'elle est difficilement jouable. Le joueur coupe alors le bout de la ficelle ainsi utilisée et continue avec la longueur de ficelle restante.

F) ECLECTIC

Forme de jeu consistant à jouer plusieurs fois le parcours en ne retenant que le meilleur score réalisé sur chacun des dix-huit trous. Compétition avec un minimum de 2 tours et un maximum de 4 tours joués consécutivement (sur plusieurs semaines ou plusieurs mois voir Ringer score).

G) RINGER SCORE

C'est une forme de jeu très voisine de l'Eclectic, mais dont les bases sont soit un nombre de cartes important, soit un nombre de cartes réalisées dans une certaine période calendaire. Se joue souvent en hiver sur 9 ou 10 cartes, pour favoriser l'entraînement des joueurs pendant cette saison. Au fil des parties, chaque joueur retient le meilleur score obtenu sur chaque trou. La meilleure carte possible se constitue progressivement jusqu'au terme de l'épreuve

H) SCRAMBLE

Forme de jeu avec un Camp composé de 2 joueurs ou plus. Après que tous les joueurs aient pris le départ, le Camp choisit l'une des balles pour le 2ème coup et tous les joueurs (à l'exception de celui dont la balle a été choisie selon les recommandations du Comité des Règles pour un scramble de 3 ou 4 joueurs) joueront leur coup de cet endroit et ainsi de suite jusqu'à la fin du trou (voir détails ci-après).

I) PRO-AM/AM-AM

Forme de jeu avec un Camp de 2, 3 ou 4 joueurs. Pour le Pro-Am, le capitaine est nécessairement un joueur PRO. Le calcul du score de l'équipe sera constitué de la somme des 2, 3 ou 4 balles jouées. Il s'agit d'un choix de l'organisateur, mais traditionnellement le Pro-Am se joue par équipes de 4 joueurs et la somme des 2 meilleures balles. La forme de jeu Am-Am est gérée de façon identique, mais n'exige pas que le capitaine soit un joueur PRO. Il y a un score à saisir par joueur dans cette formule.

3 ORGANISATION D'UNE COMPETITION

3-1-6 Recommandations du Comité des Règles pour l'organisation d'un scramble

PRINCIPE

Le scramble dont l'objectif est la convivialité occasionne parfois des litiges car ses Règles sont variables suivant les Clubs ou suivant les joueurs. En effet, ce n'est pas une formule de jeu officielle prévue par les Règles de golf. Le Comité des Règles de la ffgolf a entrepris de proposer une formule "unifiée" prenant en compte les remarques suivantes :

- tous les joueurs d'une équipe doivent jouer d'un **endroit aussi proche et similaire** que possible de celui où repose la balle choisie ;
- le fait de dropper peut amener la balle dans un **lie très différent** de celui de la balle choisie ;
- les joueurs d'une même équipe doivent pouvoir **choisir leur ordre de jeu** ;
- le scramble est une formule très lente et **doit être accélérée** autant que faire se peut ;
- pour motiver tous les joueurs d'une équipe, il serait souhaitable que ce ne **soit pas systématiquement la balle du meilleur joueur qui soit retenue** ;
- afin de mieux coordonner une équipe, un des joueurs doit être nommé "**capitaine**" (c'est le plus souvent le meilleur joueur) ;
- étant donné les particularités de jeu la formule stroke play est la plus adaptée.

FORME DE JEU

ÉQUIPE DE 2 JOUEURS

La forme de jeu est identique à celle du scramble en équipe de 3 joueurs ou plus, mais le joueur dont la balle a été choisie peut jouer le coup suivant.

Pénalités : elles ne concernent que la balle choisie. En outre, si celle-ci n'est pas marquée, l'équipe doit encourir 1 coup de pénalité.

ÉQUIPE DE 3 JOUEURS OU PLUS

Au départ de chaque trou, **tous les joueurs jouent leur premier coup.**

Le "capitaine" **choisit la balle qu'il considère comme étant la meilleure** (pas obligatoirement la plus longue). Cet emplacement est marqué sur le côté. L'ordre de jeu est libre, mais **le joueur dont la balle est choisie ne jouera pas ce coup-là**. Le même joueur ne peut donc pas voir sa balle choisie deux fois de suite. Il pourra à nouveau jouer le coup suivant.

L'ordre de jeu est libre, mais le premier joueur doit placer sa balle à l'endroit exact où la balle choisie reposait.

Les autres joueurs placent leur balle à moins d'une carte de score de l'emplacement de référence, sans se rapprocher du trou, et dans **un lie aussi similaire** que possible (rester dans le rough ou sur le fairway si c'était le cas).

Lorsque tous les joueurs ont joué leur deuxième coup, le "capitaine" choisit à nouveau la meilleure balle et ainsi de suite jusqu'à ce que le trou soit terminé.

L'équipe gagnante est celle qui aura réalisé les 18 trous en le plus petit nombre de coups. **Les coups joués de la même zone choisie ne comptent que pour un coup dans le décompte.**

HANDICAP DE JEU DE L'ÉQUIPE

Le handicap de jeu de l'équipe est calculé en prenant un pourcentage de chaque joueur selon les formules suivantes :

	6 joueurs	5 joueurs	4 joueurs	3 joueurs	2 joueurs
Joueur 1	1/10 (10%)	3/20 (15%)	1/5 (20%)	3/10 (30%)	7/20 (35%)
Joueur 2	1/10 (10%)	1/10 (10%)	3/20 (15%)	3/20 (15%)	3/20 (15%)
Joueur 3	1/10 (10%)	1/10 (10%)	1/10 (10%)	1/20 (5%)	
Joueur 4	1/10 (10%)	1/10 (10%)	1/20 (5%)		
Joueur 5	1/20 (5%)	1/20 (5%)			
Joueur 6	1/20 (5%)				

3.2 RÈGLEMENT D'UNE ÉPREUVE

Pour plus de détails voir Guide officiel – Procédures pour le Comité, disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

Le Comité doit établir le Règlement selon lequel une compétition doit être jouée – Procédures pour le Comité, Section 5A.

Le joueur et son cadet sont responsables de la connaissance des Règles (Règle 1.3)

Le Règlement de chaque épreuve doit donc être établi et affiché suffisamment à l'avance et au plus tard le jour de l'ouverture des inscriptions.

La CSSN recommande la rédaction de deux types de Règlements. Ils devraient être affichés au tableau officiel du club.

- l'un, dit **Règlement général**, qui regroupera tous les articles communs à toutes les compétitions qu'organise Le club, et qui peut comporter plusieurs pages ;
- l'autre, dit **Règlement particulier**, précisant les caractéristiques spécifiques à une compétition et qui peut tenir sur une seule page.

Se reporter au chapitre 1 : "Épreuves Fédérales" pour une illustration de cette recommandation.

Le règlement d'une épreuve doit comporter au moins les 13 renseignements suivants :

1. **LIEU :** Nom du ou des golfs où elle se dispute.
2. **DATE :** La ou les dates si elle se dispute sur plusieurs jours.
3. **PARCOURS :** Indiquer le nom du ou des parcours s'il y a plusieurs parcours possibles ou des éventuelles combinaisons de 9 trous.
4. **FORME DE JEU :** Préciser chacun des éléments suivants :
 - a) - Stroke play
 - Match play
 - Stableford
 - Score maximum
 - Par / Bogey
 - etc.
 - b) Simple ou Double : - Foursome
- Greensome
- Chapman
- 4 balles
- etc.
 - c) en double uniquement, la composition des Camps :
Messieurs,
Dames,
Mixte (obligatoirement un homme et une femme),
Mixed-up (composition du Camp indifférente).
 - d) le nombre de tours : 1, 2, 3. comportant chacun 18 trous ou moins. Indiquer s'il y a un cut après un ou plusieurs tours.
 - e) indiquer si la compétition se dispute :
 - avec un classement brut (scratch, sans prise en compte du handicap de jeu ou des coups reçus),
 - avec un classement net (avec prise en compte du handicap de jeu ou des coups reçus),
 - avec un classement brut et un classement net.
5. **SÉRIES ET CATÉGORIES SPORTIVES :** a) Index : indiquer les limites d'index de chaque série
 - b) Messieurs
 - c) Dames
 - d) éventuellement U12, Benjamins, Minimes, Cadets, Mid-Amateurs, Seniors, Seniors 2.
 - e) autres critères
6. **OUVERTE À :** Indiquer clairement à quel type de joueurs, la compétition est ouverte : Membres du club, joueurs extérieurs, Français, étrangers, etc.
Si la compétition comprend une limite supérieure d'index (par ex. 18,4), indiquer si seuls les joueurs ayant un index inférieur ou égal à cet index pourront y participer ou si elle est ouverte aux joueurs d'index supérieur, mais ceux-ci jouant avec cet index-limite.
Préciser si le nombre de joueurs admis sera limité (par ex. 150 joueurs) en indiquant le critère de limite, par exemple :
150 premiers inscrits,

3 ORGANISATION D'UNE COMPETITION

150 plus bas statuts sportifs, index.

Préciser que tout joueur doit attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.

7. INSCRIPTION :

Préciser les points suivants :

Où : **secrétariat du club, ou autre, etc.**

Comment : lettre, téléphone, courriel, directement au secrétariat, etc.

Quand : date et heure limites

Combien : indiquer le montant du ou des différents droits d'entrée et les conditions de son paiement : à l'inscription, au départ, etc.

8. HEURES DE DÉPART :

Indiquer quelles seront les conditions de tirage des heures de départs

et les heures des premiers, et éventuellement, derniers départs.

Le tirage des départs peut se faire de différentes façons :

- par tirage au sort
- dans l'ordre des statuts sportifs et des handicaps de jeu
- dans les tranches horaires
- par série
- par catégorie
- à l'inscription, chaque joueur choisissant son heure de départ sur une grille préétablie
- etc.

9. MARQUES DE DÉPARTS : Indiquer de quelles marques partiront les concurrents de chaque série et de chaque catégorie sportive, s'il y a lieu.

10. DÉPARTAGE :

Indiquer les conditions de départage des ex aequo, par exemple :

- sur les 18, 9, 6, 3, et le dernier trou. Si l'égalité subsiste, les scores trou par trou en remontant (17^e, 16^e, 15^e, 14^e, 13^e, 12^e etc.) seront comparés.
- play-off en précisant les trous sur lesquels il sera disputé et la formule de départage en cas d'impossibilité de jouer ou de terminer le play-off (nuit, conditions atmosphériques, etc.).

11. PRIX :

Indiquer avec précision le nombre de prix dans chaque série.

Lorsqu'il y a des prix bruts et nets, préciser s'il y a cumul.

Sinon, préciser le classement qui prime.

12. REMISE DES PRIX : Indiquer le jour, l'heure et le lieu de la remise des prix.

Préciser si l'absence d'un joueur primé à la remise des prix, entraînera la perte du prix ou non et éventuellement le report sur le ou les joueurs suivants dans le classement.

13. COMITÉ -

ARBITRES :

Indiquer la composition du Comité, ainsi que le nom des arbitres, s'il y a lieu.

EXEMPLE DE RÈGLEMENT SIMPLIFIÉ DE COMPÉTITION

COMPÉTITION	Coupe du Casino
DATE	1 ^{er} avril
TERRAIN	Les Montagnes
FORME DE JEU	36 trous ; 2 tours dans la journée ; Stroke play ; Brut et Net
SÉRIÉS ET CATÉGORIES	2 séries Messieurs : -3 à 11,4 et 11,5 à 18,4 2 séries Dames : -3 à 18,4 et 18,5 à 26,4

3 ORGANISATION D'UNE COMPETITION

OUVERTE A	Tout joueur doit attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf. Rentrant dans le statut sportif et/ou les limites d'index (Index effectif à la date limite d'inscription)
INSCRIPTIONS	Au secrétariat du club avant le 25 mars Droits d'inscriptions : Membres du club : 10 € Joueurs extérieurs : 15 €
HEURES DES DÉPARTS	Premiers départs 7 h 15 Derniers départs 14 h 00 dans l'ordre croissant des statuts sportifs et des index
MARQUES DE DÉPARTS	1re série Messieurs : Blanches 2e série Messieurs : Jaunes 1re série Dames : Bleues 2e série Dames : Rouges
DÉPARTAGE	1 ^{re} place : Play-off en trou par trou sur les trous 1 et 18 Autres places : départage du logiciel RMS 9. Si l'égalité subsiste, les scores trou par trou en remontant (17 ^e , 16 ^e , 15 ^e , 14 ^e , 13 ^e , 12 ^e etc.) seront comparés.
PRIX	Dans chaque série : 2 prix bruts et 2 prix nets le brut prime le net.
REMISE DES PRIX	Le 1 ^{er} avril à 19 h 00 au club-house
COMITÉ DE L'ÉPREUVE	La Commission Sportive du club
ARBITRE	Monsieur Saint-Andrews

3.3 RÈGLES LOCALES

N'inventez pas ce qui existe déjà officiellement !

Référez-vous aux exemples de Règles locales types figurant dans le Guide officiel – Procédures pour le Comité (Section IV), disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

Le Comité des Règles de la Fédération est à la disposition des clubs pour les conseiller sur l'établissement de leurs Règles Locales (arbitrage@ffgolf.org). N'hésitez pas à le consulter avant de faire imprimer vos Règles locales permanentes sur vos cartes de scores.

3-3-1 Règles Locales permanentes (À faire figurer sur les cartes de score)

Elles n'ont pas à rappeler les Règles de Golf.

Elles ne sont pas des Règles Locales devant avoir un caractère temporaire.

Elles ne doivent pas déroger aux conditions les autorisant.

Sauf cas tout à fait exceptionnels, les Règles Locales permanentes concernent principalement les points suivants :

- obstructions : lorsqu'il peut exister un doute sur l'application des Règles 15 et 16 ;
- constructions déclarées comme faisant partie intégrante du terrain ;
- têtes d'arrosage fixes ;
- dropping zones ;
- route ou voie ferrée coupant le terrain ;
- hors limites interne ;
- câbles électriques aériens.

3-3-2 Règles Locales temporaires (à ne pas faire figurer sur les cartes de score)

Elles ne sont nécessaires que dans le cas de conditions anormales :

- terrains en réparation ;
- traces d'engins (délimiter les zones concernées ou préciser la localisation) ;
- placer la balle

Ces Règles Locales temporaires doivent être supprimées aussitôt que les conditions les justifiant n'existent plus. Elles ne doivent pas être imprimées sur les cartes de score, ou tout autre document ayant un caractère permanent.

Voir Règles Locales permanentes des épreuves fédérales au § 1.2-2-12



RÉGLEMENTATION CONCERNANT LES VOITURETTES ET AUTRES MOYENS DE TRANSPORT (MOTORISES OU NON)

COMPÉTITIONS FÉDÉRALES

L'utilisation des voiturettes et autres moyens de transport est interdite, y compris pour l'entraînement entre les tours.

Cette interdiction concerne les joueurs, leurs cadets, les capitaines et les personnes autorisées à donner des conseils. L'utilisation des voiturettes et autres moyens de transport est limitée aux seuls membres du Comité de l'épreuve ou à l'organisation. Leur utilisation par toute autre personne est soumise à l'autorisation du Comité de l'épreuve.

Lors d'une épreuve exclusivement réservée aux jeunes U21, Les voiturettes et les autres moyens de transport ne sont pas autorisés dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs. voir § 1.2.4

Le Comité de l'épreuve peut autoriser les joueurs en situation de handicap titulaires du medical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. La demande doit être faite auprès du Comité de l'épreuve, par les joueurs en possession des pièces justificatives qui pourraient être demandées. Dans le cas où le joueur ne serait pas en possession du justificatif de son medical pass, la liste des joueurs titulaires de ce justificatif sera à demander auprès de la fédération. Les décisions du Comité en la matière sont sans appel.

COMPÉTITIONS DE CLUBS

L'utilisation des voiturettes et autres moyens de transport pour de telles compétitions **est laissée à l'appréciation de la Commission Sportive du club concerné.**

Celle-ci a alors deux possibilités :

- Elle peut limiter L'utilisation des voiturettes et autres moyens de transport aux seuls joueurs ayant **une invalidité avérée et reconnue officiellement (carte d'invalidité obligatoire)**. Dans un tel cas L'utilisation des voiturettes et autres moyens de transport doit être strictement nominative et réservée à ces seuls joueurs.
- Elle peut autoriser L'utilisation des voiturettes et autres moyens de transport par tous les joueurs inscrits à la compétition. Dans un tel cas Le club doit être en mesure de fournir une voiturette à tout joueur qui en fera la demande. Il est alors suggéré d'adopter la Règle Locale suivante :

Une voiturette fait partie de l'équipement du joueur :

1. lorsqu'une voiturette est partagée par deux joueurs, la voiturette et tout ce qu'elle contient sont considérés comme étant l'équipement du joueur dont la balle est en cause. Toutefois lorsque la voiturette est en train d'être déplacée par l'un des joueurs la partageant, la voiturette et tout ce qu'elle contient sont considérés comme étant l'équipement de ce joueur ;
2. un joueur ou les joueurs utilisant une voiturette peuvent désigner quelqu'un pour conduire cette voiturette ; dans ce cas le conducteur est considéré comme étant le cadet du ou des joueurs ;
3. l'utilisation d'une voiturette par toute autre personne que le ou les joueurs utilisant cette voiturette ou la personne désignée pour la conduire, est interdite. Tout joueur permettant une utilisation non autorisée de sa voiturette est sujet à la **pénalité** suivante :
 - Match play : à la fin du trou où l'infraction a été découverte, la situation du match devra être ajustée en déduisant un trou pour chaque trou où l'infraction s'est produite.
 - Stroke play : deux coups pour chaque trou au cours duquel une quelconque infraction se sera produite.

Au cas où l'infraction se produit entre deux trous, la **pénalité** s'applique au trou suivant.

L'utilisation de n'importe quel moyen de transport non autorisé devrait cesser dès que cette infraction a été constatée, faute de quoi le joueur sera disqualifié.

3.4 TIRAGE DES DÉPARTS

Pour plus de détails voir Guide officiel – Procédures pour le Comité, disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

Pour procéder au tirage des départs d'une compétition, il faut choisir un certain nombre de données :

- **Composition des groupes** : départ en 2 balles, 3 balles, ou 4 balles ;
- **Heure du 1^{er} départ** ;
- **Heure de la fin de la compétition**.

D'autres données vont dépendre de ce premier choix :

- **Intervalle entre les départs** ;
- **Durée du tour** : c'est-à-dire le temps accordé à un groupe pour jouer le tour ;
- **Durée des départs** : c'est-à-dire l'intervalle de temps entre le premier et le dernier départ ;
- **Débit du terrain** : c'est-à-dire le nombre de joueurs que l'on peut faire partir en une heure.

Le nombre de participants sera fixé :

- soit par la liste d'inscriptions ;
- soit par la **capacité de votre terrain**, si le nombre d'inscrits dépasse cette capacité.

La capacité du terrain est le nombre de joueurs pouvant jouer entre le premier départ et la fin de la compétition.

Toutes ces données ne sont pas indépendantes ; le tableau ci-après indique leurs relations.

DIFFÉRENTES FORMES DE JEU

- en **simple**

- **Match play** : les départs se feront en 2 balles
- **Stroke play** : choisir de préférence les départs en 2 ou 3 balles évitez si possible, les 4 balles (forcément les plus lents).

- en **double**, les départs se feront par 2 Camps

- un **Foursome** est assimilable à un 2 balles ;
- un **Greensome** est assimilable à un 3 balles ;
- un **Chapman** est assimilable à un 4 balles ;

Tableau de données pour le tirage des départs

Attention : Ces valeurs sont des minima.

Ne jamais descendre en dessous sous peine de bouchons et de retards au départ.

À titre indicatif les normes des intervalles pour les épreuves fédérales sont :

9 minutes pour 2 balles et 11 minutes pour 3 balles (pas de départ en 4 balles en épreuves fédérales)

Groupes	Intervalles minimums	Débit	Durée moyenne d'un tour
2 balles	8 minutes	16 J/h	3 h 30 à 3 h 45
3 balles	10 minutes	18 J/h	4 h 15 à 4 h 30
4 balles	12 minutes	20 J/h	4 h 30 à 4 h 45

CAPACITÉ = DÉBIT X DURÉE DES DÉPARTS

DURÉE DES DÉPARTS = HEURE FIN DE COMPÉTITION — HEURE 1^{er} DÉPART — DURÉE TOUR

3 ORGANISATION D'UNE COMPÉTITION

COMMENTAIRES SUR LE TABLEAU DE DONNÉES POUR LE TIRAGE DES DÉPARTS

- **Intervalles** : Les intervalles entre deux départs sont des moyennes ; ils peuvent être légèrement modifiés en fonction des caractéristiques du terrain, mais il ne sert à rien de les réduire en deçà des valeurs données et d'avoir systématiquement des files d'attente sur certains trous ou des retards au départ du 1er trou.

- **Durée du tour** : Les durées indiquées sont des moyennes. Dans la réalité, elles vont être fonction de la difficulté du terrain, du niveau moyen des compétiteurs et de l'importance de la compétition.

- **Heure du 1^{er} départ** : Dans nos régions, on peut sans inconvénient la fixer entre 7 heures et 9 heures du matin suivant la saison.

- **Heure de la fin de la compétition** : Les joueurs partant les derniers doivent pouvoir terminer la compétition dans des conditions raisonnables de visibilité, c'est-à-dire 17 heures en hiver et 21 h 00 - 21 h 30 en été (juin-juillet). L'heure de la remise des prix peut également être un élément important.

- **Heure du dernier départ** : Elle doit être fixée en tenant compte de ce qui vient d'être dit à propos de l'heure de fin de compétition. En hiver, cette heure sera donc entre 13 h 00 et 14 h 00 et en été entre 15 h 00 et 16 h 00.

Toutes les données qui figurent dans ce chapitre "Tirage des départs" sont des données moyennes.

Il faudra les adapter à chaque terrain, en fonction de l'expérience des compétitions locales. Elles seront fonction à la fois des difficultés du terrain, en particulier des Par 3, et du niveau moyen des compétiteurs.

Mais il ne faut pas oublier que toute augmentation de l'intervalle entre 2 départs et de la durée d'un tour ont pour conséquence de diminuer la capacité du terrain, donc le nombre maximum de compétiteurs.

DÉPARTS SIMULTANÉS AUX TEES N° 1 ET 10

Cette méthode de départ permet, dans certains cas, d'augmenter la capacité d'un terrain ou de réduire la durée d'une compétition.

Si on l'utilise, il ne faut pas oublier que les premiers joueurs partis au Tee n° 1, se présenteront au Tee n° 10, 2 heures plus tard et devront trouver la place libre.

Il en est de même au Tee n° 1 pour ceux partis au Tee n° 10. On ne peut donc donner des départs que par vagues successives de 2 heures puis les interrompre pendant un temps équivalent avant de les reprendre.

Pour bien faire comprendre les limites de la méthode de départs simultanés aux Tees 1 et 10, on prendra deux exemples extrêmes :

❶ La compétition se joue en 3 balles, départ toutes les 10 minutes et le terrain n'est disponible que pendant 6 heures. La durée du tour étant 4 heures 15, on peut faire partir les compétiteurs pendant 2 heures.

- si on fait partir **seulement au Tee n° 1**, on peut donc accepter :

2 heures X 18 joueurs = **36 compétiteurs**

- si on fait partir **aux Tees n° 1 et 10**, on peut accepter :

2 X 2 heures X 18 joueurs = **72 compétiteurs, soit exactement le double.**

❷ La compétition se déroule dans les mêmes conditions, mais le terrain est disponible pendant 8 heures. On peut donc faire partir les compétiteurs pendant 4 heures.

- si on fait partir **seulement au 1**, on peut donc accepter 4 heures X 18 joueurs = **72 joueurs**

- si on utilise **simultanément les 1 et 10**, on ne peut faire partir que pendant 2 heures, c'est-à-dire 2 X 2 heures X 18 joueurs = **72 compétiteurs**, car les compétiteurs partis en premier se présenteront aux Tees n° 10 et 1 environ 2 heures plus tard. Leur passage jusqu'aux derniers partis durera 2 heures, si bien qu'il ne restera plus de temps pour donner le départ à d'autres compétiteurs si l'on veut qu'ils terminent le tour.

Nous sommes dans un cas où le nombre de compétiteurs possible est le même ; en revanche, en partant des 1 et 10, la durée de la compétition est réduite de 8 heures à 6 heures.

3 ORGANISATION D'UNE COMPÉTITION

Avant de décider des départs simultanés du 1 et du 10, il ne faut pas oublier que cette formule, si elle présente des avantages dans certains cas, entraîne un certain nombre de contraintes.

- Deux starters sont nécessaires, à moins que les départs du 1 et du 10 soient très proches ;
- Le parcours doit être préparé simultanément sur l'aller et le retour. Donc l'intendant de terrain ne pourra étaler dans le temps cette préparation et devra disposer du matériel et/ou du personnel nécessaire ;
- Les heures et le nombre de départs de chaque tee doivent être adaptés au temps de jeu moyen mis pour jouer d'une part l'aller, d'autre part le retour ;
- La cadence de jeu doit être encore plus étroitement surveillée, de manière que les joueurs trouvent bien les départs libres pour attaquer leur aller ou leur retour ;
- La salle de recording sera plus encombrée.

QUELQUES EXEMPLES

1. Détermination de l'heure du 1er départ

Données :

départ en 3 balles toutes les 10 minutes
138 compétiteurs
fin de la compétition à 19 h 00 (il fait nuit à 19 h 30)

À quelle heure doit-on fixer le 1er départ ?

$$\text{CAPACITÉ} = \text{DÉBIT} \times \text{DURÉE DES DÉPARTS}$$

$$\text{DURÉE DES DÉPARTS} = \text{HEURE FIN DE COMPÉTITION} - \text{HEURE 1er DÉPART} - \text{DURÉE TOUR}$$

$$\text{Durée des départs} = \frac{\text{Nombre de compétiteurs}}{\text{Débit}} = \frac{138}{18} = 7 \text{ h } 30$$

Heure du 1er départ =

$$\begin{array}{rclclcl} \text{(Heure fin de compétition)} & \text{moins} & \text{(Durée du tour)} & \text{moins} & \text{(Durée des départs)} \\ 19 \text{ h } 00 & \text{moins} & 4 \text{ h } 15 & \text{moins} & 7 \text{ h } 30 \\ & & \text{Soit } 7 \text{ h } 15 & & \end{array}$$

Le 1er départ sera fixé à 7 h 15.

2. Détermination du nombre de joueurs admissibles dans une compétition

Données :

départ en 3 balles toutes les 10 minutes
1er départ : 8 heures (ouverture du club)
fin de la compétition : 19 h 30 (remise des prix)

Combien peut-on admettre de compétiteurs ?

$$\text{CAPACITÉ} = \text{DÉBIT} \times \text{DURÉE DES DÉPARTS}$$

$$\text{DURÉE DES DÉPARTS} = \text{HEURE FIN DE COMPÉTITION} - \text{HEURE 1er DÉPART} - \text{DURÉE TOUR}$$

Durée des départs =

$$\begin{array}{rclclcl} \text{(Heure fin de compétition)} & \text{moins} & \text{(heure 1er départ)} & \text{moins} & \text{(Durée du tour)} \\ 19 \text{ h } 30 & \text{moins} & 8 \text{ h } 00 & \text{moins} & 4 \text{ h } 15 \\ & & \text{Soit } 7 \text{ h } 15 & & \end{array}$$

Capacité =

$$\begin{array}{l} = \\ = \text{(Débit) X (Durée des départs)} \\ = 18 \times 7 \text{ h } 15 \\ = 132 \text{ compétiteurs} \end{array}$$

Le nombre maximum de compétiteurs est de 132.

3. Départs simultanés aux Tees n° 1 et 10

Données : départ en 3 balles toutes les 10 minutes

3 ORGANISATION D'UNE COMPÉTITION

durée d'un tour 4 h 15 (2 h 08 pour 9 trous)
1^{er} départ à 7 h 00 du matin
fin de la compétition à 21 h 00 (nuit à 21 h 30)

Comment organiser les départs aux Tees n° 1 et 10 ?

$$\text{CAPACITÉ} = \text{DÉBIT} \times \text{DURÉE DES DÉPARTS}$$

$$\text{DURÉE DES DÉPARTS} = \text{HEURE FIN DE COMPÉTITION} - \text{HEURE 1er DÉPART} - \text{DURÉE TOUR}$$

Heure du dernier départ possible

La compétition devant être terminée à 21 h 00, le dernier départ possible aura lieu à 16 h 45
 $16 \text{ h } 45 = 21 \text{ h (heure de fin de compétition)} - 4 \text{ h } 15 \text{ (durée du tour)}$.

La cadence de jeu étant de 2 h 08 pour 9 trous, les joueurs partis à 7h du matin se présenteront aux Tees n°10 et 1 à 9 h du matin : $7 \text{ h } 00 \text{ (heure du 1er départ)} + 2 \text{ h } 08 \text{ (durée de jeu pour 9 trous)}$.

Il est donc possible de faire partir des joueurs de ces 2 Tees de 7h à 9h00 environ.

Les départs seront ensuite interrompus jusqu'au passage aux Tees n°10 et 1 des derniers joueurs de la première vague partis à 9 h 00 soit 11 h 00.

Il sera à nouveau possible de faire partir deux autres vagues de joueurs :
de 11 h 10 à 13 h 00 ; puis de 15 h 10 à 16 h 55.

Le schéma des départs sera donc le suivant :

de 7 h 00 à 9 h 00 : départ à chacun des Tees 1 et 10 de 12 groupes de 3 joueurs à un intervalle de 10 minutes
de 11 h 10 à 13 h 00 idem
de 15 h 10 à 16 h 55 idem

Nous ferons alors partir 12 groupes X 2 tees X 3 vagues = 72 groupes de 3 joueurs, soit 216 joueurs.

Tirage en Match Play

Les joueurs sont disposés sur un tableau de progression. Leur place sur le tableau est déterminée :

- **soit par tirage au sort, si la compétition n'a pas été précédée d'éliminatoires.** Si le Comité désire faire figurer des têtes de série (2, 4 ou 8), elles devront être déterminées par leur index, le n° 1 étant attribué au joueur du plus bas index, et ainsi de suite.

- **soit par ordre du classement établi à la suite d'un éliminatoire.** Les joueurs sont disposés sur le tableau selon leur ordre de classement, après départage des joueurs ex aequo.

En général, la règle de départage employée est celle des 18, 9, 6, 3 et le dernier trou. Si l'égalité subsiste, les scores, trou par trou, en remontant (17^e, 16^e, 15^e, 14^e, 13^e, 12^e etc.) seront comparés.

En revanche, dans le cas d'un éliminatoire se terminant par un play-off pour la première et/ou les dernières places qualificatives, le n° 1 sera attribué au vainqueur du play-off, les autres numéros de places seront attribués entre les joueurs qualifiés en faisant le départage sur les 18, 9, 6, 3 et le dernier tour.

Dans le cas où le tableau de progression comprend un nombre de participants N inférieur à 32, les joueurs occuperont sur ce tableau toutes les places de numéro inférieur ou égal à N. Les joueurs n'ayant pas d'adversaire au premier tour seront directement qualifiés pour le deuxième tour.

3.5 CARTES DE SCORE

3-5-1 Que doit comporter une carte de score ?

Voici les éléments qui doivent figurer sur une carte de score distribuée dans un Club :

Le Par

Afin de s'adapter au mieux à la méthode Européenne de handicapping, il est recommandé de faire apparaître sur la carte le Par de chacun des trous, ainsi que le **Par total**.

Les coups reçus

Ils indiquent l'**ordre de difficulté** des trous de 1 (le plus difficile) à 18 (le plus facile) (voir 6.1-4)

Les SSS et les SLOPES

Il y en a autant que de repères et au moins deux par parcours.

Ne figurent que les SSS et les Slopes fixés par la CSSN.

Le SSS comporte une décimale et le Slope est un nombre entier.

Ils doivent tous deux figurer sur la carte de score.

Les repères et distances

Les emplacements d'où ont été mesurés les trous doivent comporter des repères fixes

La codification suivante est employée :

Repère 1 : Dites "Super back-tees", les marques noires peuvent y être implantées.

La plupart des terrains n'ont pas ce type de repère. Certains terrains n'en comportent pas pour tous les trous ou bien ils ne sont pas tous utilisés pour une compétition importante.

Repère 2 : Les marques blanches y sont le plus souvent implantées.

Repère 3 : Les marques jaunes y sont le plus souvent implantées.

Repère 4 : Les marques bleues y sont le plus souvent implantées.

Repère 5 : Les marques rouges y sont le plus souvent implantées.

Repère 6 : Les marques violettes y sont le plus souvent implantées.

Repère 7 : Les marques orange y sont le plus souvent implantées.

Voir modèle de carte de score ci-après : parcours "ALBATROS" du Golf National

Les Règles Locales permanentes du parcours

Voir § 3.3-1

3 ORGANISATION D'UNE COMPETITION

Ready
GOLF

Architecte - Hubert Chasseau

-  **Outillez l'honneur en respectant la sécurité, si vous êtes prêt, jouez !**
Fit your tee shot if the player with the honour is not ready to play.
-  **Les joueurs les plus courts jouent les premiers.**
Short hitters play first.
-  **Jouez avant d'aller à chercher une balle perdue.**
Fit your shot before helping someone to search for their ball.
-  **Jouez pendant que votre partenaire prépare un coup compliqué.**
Play when a player who is farther away is taking a challenging shot.
-  **Placez votre sac vers le départ suivant.**
Golf bags should be positioned to allow quick movement off the green.
-  **Partez dans la continuité, finissez le trou.**
Putt out even if it means standing close to someone else's line.
-  **Marchez rapidement, réservez du temps pour préparer vos coups.**
Walk quickly, save time to prepare your next shots.



Toilettes & point d'eau
Toilets & water fountain



legolfnational
Albatros

2 Avenue du golf, Cadeaux 72060 Évry-sur-Seine
+33 1 72 78 18 07 | www.legolfnational.com

legolfnational Albatros		1	2	3	4	5	6	7	8	9	Aller									Retour		Handicap	Net								
Mètres	383	192	510	445	570	548	440	190	541	3419	343	163	396	379	544	373	162	438	431	3230	6649										
Mètres	353	171	475	399	351	328	418	178	529	3202	321	153	375	351	497	362	151	424	409	3043	6245										
Par	4	3	5	4	4	4	4	4	3	5	3	4	3	4	4	4	4	4	4	4	3	5	3	5	71						
Mètres	318	141	456	385	339	295	411	169	499	3013	298	132	337	339	437	345	137	405	411	2841	5854										
Mètres	287	150	437	355	291	286	359	147	405	2897	286	125	304	311	370	320	112	329	392	25419	5246										
Mètres	273	120	408	338	281	280	345	134	398	2578	279	113	304	299	361	301	112	321	370	2460	5038										
Par	4	3	5	4	4	4	4	4	3	5	3	4	3	4	4	4	4	4	4	5	3	6	72								
Coups joués	4	6	12	8	16	18	2	14	10										9	17	7	3	11	1	13	5	15				
A																															
B																															
C																															
D																															
Points																															

Pensez à la sécurité des jardiniers et des autres joueurs.
Réalisez vos pickets, remplacez vos chovis, renforcez les bunkers.
Gardez un bon rythme de jeu, ne ralentissez pas les autres joueurs.
Pay attention to end care about gardeners working and all other players.
Replace your divots, repair your ball marks, make your bunkers.
Keep a good pace of play, don't slow down the others players. Thank you

	Mensieurs		Dames	
	SSS	Slope	SSS	Slope
Noir	72.9	185	-	-
Bleu	71.6	141	78.3	155
Bleu	68.9	135	75.1	148
Rouge	68.1	134	74.2	141

Positions de drapeaux - Fin positions

A □ B □ C □



3-5-2 Préparation d'une carte de score

Le Comité devrait remettre aux joueurs une carte de score en y faisant figurer :

- le nom et prénom du joueur, ou des joueurs composant un Camp ;
- la date de la compétition.

Dans le cas de compétition avec un classement en net, il fera aussi figurer :

- l'index du joueur ou du Camp ;
- le handicap de jeu du joueur ou du Camp.

Il est souhaitable cependant d'y rajouter les éléments suivants :

- le nom de l'épreuve ;
- la formule de jeu ;
- le repère de départ ;
- la série du joueur ou du Camp ;
- le numéro du tour joué, si l'épreuve comporte plusieurs tours ;
- Les coups reçus trou par trou.

La carte de score doit permettre l'inscription sur chaque trou du SCORE BRUT du joueur.

Elle peut être d'un modèle tel que celui donné à la page suivante.

Sur ce modèle, on notera que les Scratch Score Standard Messieurs et Dames ont été indiqués pour les longueurs du terrain mesurées à partir des différents repères fixes.



Scramble féminin (Scramble Stroke play)

Tour 1 - 13.12.2022 -

(FFG) Les Lacs - Départ : 1 à 08:00



AROGO, Justine	Index: +4,2	Repères Rouges	SSS:71.3	Slope:127	Team Hcp : 4
AIRAULT, Chantal	Index: 7,6	Repères Rouges	SSS:71.3	Slope:127	
AFFRE DE ST ROME, Bertille	Index: 9,1	Repères Rouges	SSS:71.3	Slope:127	
CHICOT, Paola	Index: 54,0	Repères Rouges	SSS:71.3	Slope:127	

N°6	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Aller	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Retour	Total
Dist. joueur 1	254	290	270	265	418	123	118	369	304	2411	272	111	412	411	259	326	109	291	262	2453	4864
Hcp	17	8	4	6	13	15	10	7	2		14	18	9	16	12	3	5	1	11		
Par	4	4	4	4	5	3	3	5	4	36	4	3	5	5	4	4	3	4	4	36	72
Score équipe			1							1							1	1			4
	Départ																				
Fin du trou à	08:14	08:28	08:42	08:56	09:13	09:24	09:35	09:52	10:06		10:20	10:31	10:48	11:05	11:19	11:33	11:44	11:58	12:12		



Signatures joueurs





Coupe du Président de l'AS (Simple Stroke play)

Tour 1 - 05.01.2023 -

(FFG) Les Lacs - Départ : 1 à 08:00



1. AFFRE DE ST ROME, Bertille Index: 9.1 Repères Bleus SSS:73.8 Slope:133 Hcp de Jeu: 13

2. AIMO, Valentin (Marqueur) Index: 6.0 Repères U12 Garçons SSS:67.8 Slope:126 Hcp de Jeu: 2

N°13	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Aller	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Retour	Total
Dist joueur	294	299	281	315	436	142	118	419	316	2620	304	115	436	422	270	334	127	321	275	2604	5224
Dist marqu.	254	335	270	315	436	123	100	369	304	2506	304	85	312	411	259	334	109	321	262	2397	4903
Hcp	17	8	4	6	13	15	10	7	2		14	18	9	16	12	3	5	1	11		
Par	4	4	4	4	5	3	3	5	4	36	4	3	5	5	4	4	3	4	4	36	72

Score B. AFFRE DE ST ROME Depart		1	1	1	1		1	1	1				1		1	1	1	1	1			13
Score V. AIMO Depart									1										1			2
Fin du trou à	08:14	08:28	08:42	08:56	09:13	09:24	09:35	09:52	10:06		10:20	10:31	10:48	11:05	11:19	11:33	11:44	11:58	12:12			



Signatures Joueur et Marqueur

Vous pouvez placer la balle sur le fairway.
Attention : bunker au trou n°5 mouillé !
Remise des prix à 17h au club house, nombreux lots à gagner !
Bonne partie à tous !



3.6 MARQUES DE DÉPARTS

Pour plus de détails voir Guide officiel – Procédures pour le Comité, disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

3-6 -1 Emplacement des marques de départs

Les marques de départs devront, autant que possible, être **changées chaque jour de compétition**. Il est préférable d'effectuer ce changement le matin de la compétition, de façon à tenir compte pour leur emplacement des conditions atmosphériques du jour, en particulier de la force et de la direction du vent et de la position des drapeaux.

Les marques de départ devraient dans la mesure du possible, être placées **à proximité d'un repère fixe**, le repère choisi étant le même pour tous les trous. Afin que la longueur effectivement jouée pour la totalité du parcours ne soit pas trop différente de celle correspondant au repère fixe choisi ayant servi au calcul du SSS et du Slope, le responsable de l'emplacement des marques de départ devrait veiller à moyenniser les emplacements choisis par rapport au repère fixe, les marques situées en avant des repères étant compensées par des marques placées en arrière des repères.

3-6-2 Marques de départs et séries

Dans le cas d'une compétition comprenant plusieurs séries, on peut faire partir chaque série de marques différentes. Dans ce cas, il ne devrait pas y avoir de classement Brut général. **En revanche, il est possible de constituer un classement en net en cumulant les séries même si elles n'ont pas été jouées des mêmes repères.**

Dans tous les cas le SSS et le Slope correspondent à ceux du repère fixe réellement joué.

3-6-3 Marques de départs et catégories d'âge

La ffgolf recommande que la définition des séries prenne en compte l'âge et le niveau de jeu des participants.

Dans tous les cas le SSS et le Slope correspondent à ceux du repère fixe de la zone de départ réellement jouée.

Exemple : lors d'une compétition, le Comité a prévu une série réservée aux seniors Messieurs, et a décidé de les faire partir des repères fixes 4. Quelle que soit la couleur des marques qui seront placées à cet endroit, les seniors joueront donc en fonction du Slope et du SSS Messieurs des repères 4. Le gain en distance sera compensé par la diminution du SSS.

3 ORGANISATION D'UNE COMPETITION

3-6-4 Recommandations de la longueur des terrains pour les jeunes

Les organisateurs sont invités à tenir compte des conditions météorologiques, et en particulier des conditions de "roule", pour adapter les longueurs de terrain aux catégories d'âge.

Distances préconisées pour toutes les épreuves comptant pour le Mérite National Jeunes (Grands Prix Jeunes et phases de qualification du Championnat de France des Jeunes) :

Minimes			Benjamins			U12		
Nbre Trous	Garçons	Filles	Nbre Trous	Garçons	Filles	Nbre Trous	Garçons	Filles
1	115	100	1	110	90	1	95	80
2	140	115	2	130	110	2	115	100
1	160	135	1	150	125	1	130	115
2	290	245	2	270	225	2	235	205
3	340	290	3	320	270	3	285	250
4	370	310	4	340	290	4	305	265
1	390	330	1	360	305	1	320	280
2	435	370	2	410	340	2	360	310
2	525	450	2	490	410	2	435	380
18	5945	5035	18	5540	4660	18	4910	4275

Ces distances sont indicatives, correspondent à un par 72, et sont à moduler en fonction des particularités de chaque terrain.

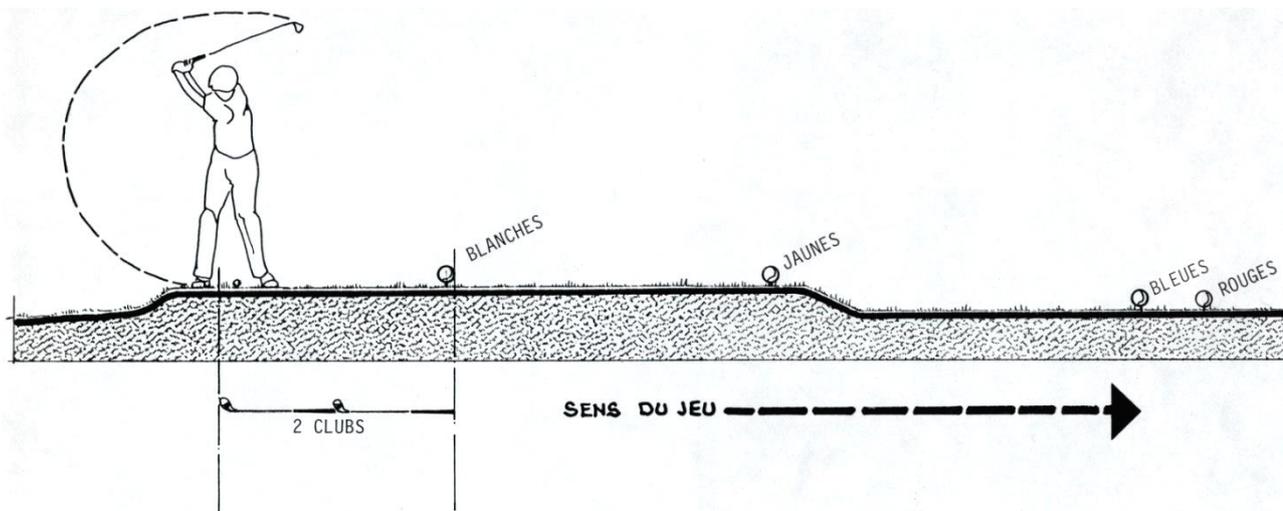
Ces configurations de terrain ne permettront la gestion des index qu'après enregistrement auprès de la CSSN.

Distances recommandées pour la pratique compétitive des jeunes joueurs en épreuve départementale :

U10			U8		
Nbre Trous	Garçons	Filles	Nbre Trous	Garçons	Filles
1	85	75	1	75	60
2	105	85	1	105	85
1	120	100	1	185	155
2	210	180	1	225	190
3	255	220	1	240	200
4	270	230	1	255	210
1	290	245	1	260	220
2	320	275	1	285	235
2	390	330	1	345	285
18	4390	3740	9	1975	1640

Ces configurations de terrain ne sont prévues que pour permettre aux jeunes joueurs en Club de se confronter entre eux et ne doivent être utilisées pour gérer les index que si la distance effectivement jouée correspond à un repère homologué.

3-6-5 Positionnement des marques sur le tertre de départ



Voir aussi § 2.2-4 Emplacement des repères les plus en arrière

3-6-6 Recommandations des repères de jeu pour la pratique loisir

Pour la pratique loisir, les clubs peuvent proposer aux joueurs un parcours adapté à leur longueur de mise en jeu OU à leur index.

Adultes (17 ans et plus)	
Repères de jeu	Niveau de jeu
	Messieurs 0 - 11.4
	Messieurs 11.5 - 26.4
	Messieurs 26.5 - 36 / Dames 0 - 15.4
	Messieurs 37 - 45 / Dames 15.5 - 36
	Messieurs 46 - 53 / Dames 37 - 53
	Messieurs Non-classés / Dames Non-classées

Jeunes filles (moins de 17 ans)			
Âge	Repères de jeu / Niveau de jeu		
0 - 10	de NC à 37	36 et moins	
11 - 12	de NC à 37	36 et moins	
13 - 14	de NC à 45	de 44 à 24	de 23.9 à 6 5.9 et -
15 - 16	de NC à 50	de 49 à 37	de 36 à 10 9.9 et -

Jeunes garçons (moins de 17 ans)					
Âge	Repères de jeu / Niveau de jeu				
0 - 10	de NC à 37	36 et moins			
11 - 12	de NC à 37	de 36 à 20	de 19.9 à 12	11.9 et -	
13 - 14	de NC à 50	de 49 à 37	de 36 à 30	de 29.9 à 14	13.9 et -
15 - 16	de NC à 50	de 49 à 45	de 44 à 37	de 36 à 20	de 19.9 à 8 7.9 et -

Nouvelle pratique d'organisation d'une compétition :

Lorsqu'un participant s'inscrit à une compétition, il choisit lui-même sa couleur de départ, quel que soit son index, son sexe et son âge.

La remise des prix de la compétition pourra ainsi être réalisée en fonction des repères de départ (les séries seront donc remplacées par les couleurs de départ) et le classement NET sera privilégié.

3.7 EMPLACEMENT DES DRAPEAUX

Pour plus de détails voir Guide officiel – Procédures pour le Comité, disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

3-7-1 Emplacements des trous

Le choix de l'emplacement des trous est une partie importante de la préparation d'une compétition.

Il est souhaitable de tenir compte des recommandations suivantes :

- changer les trous le matin d'une compétition et tous les jours d'une compétition se déroulant sur plusieurs tours.
- varier la position des trous sur les 18 trous du parcours si le dessin des greens le permet, en utilisant un mélange des positions d'une part, droite gauche, et d'autre part, avant, arrière et milieu.
- varier aussi leurs positions en utilisant un mélange de positions faciles, moyennes, difficiles.
- prendre en compte le champ des joueurs.

Pour déterminer la **difficulté d'une position**, il faut prendre en compte 5 critères :

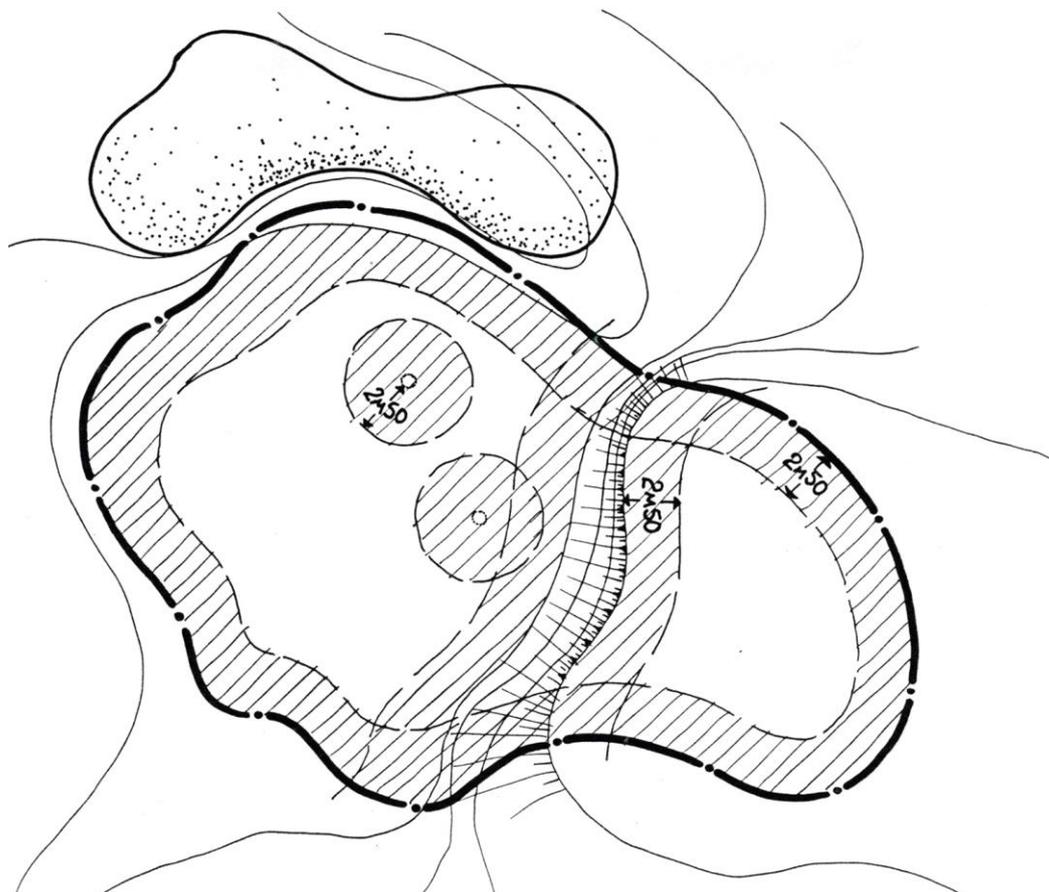
- la vitesse du green ;
- la pente du green autour du trou ;
- la position du trou par rapport aux difficultés qui entourent le green ;
- Le club avec lequel le green est normalement attaqué ;
- le fait que les greens pitchent ou non.

Il est enfin souhaitable d'appliquer la **règle des 3 X 3** qui recommande de mettre un trou :

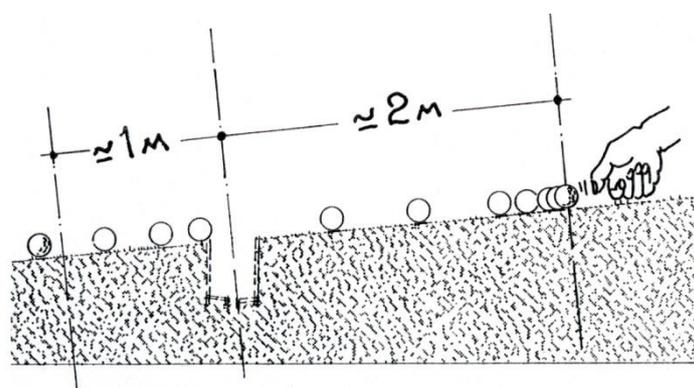
- pas à moins de 3 pas du bord du green ;
- pas à moins de 3 pas d'un trou récent ;
- pas à moins de 3 pas d'une cassure importante du green (greens multi-plateaux).

N'oubliez pas qu'il est très facile de trouver des positions de drapeaux "difficiles", mais qu'il est beaucoup plus difficile de trouver des positions "moyennes" ou "faciles".

Ne cédez pas trop souvent à la facilité !



De plus, si dans le sens de la ligne de plus grande pente, une balle est juste mise en mouvement à 2 mètres au-dessus du trou, elle ne devrait pas s'arrêter à plus d'un mètre de l'autre côté du trou.



3-7-2 Indication de la position des drapeaux

L'indication aux joueurs de la position des trous peut être faite de deux manières principales :

- la méthode dite ALPHANUMÉRIQUE
- la méthode SCHÉMATIQUE

Les documents donnant la position des drapeaux sont en général affichés au départ et devraient être remis aux joueurs avec leur carte de score.

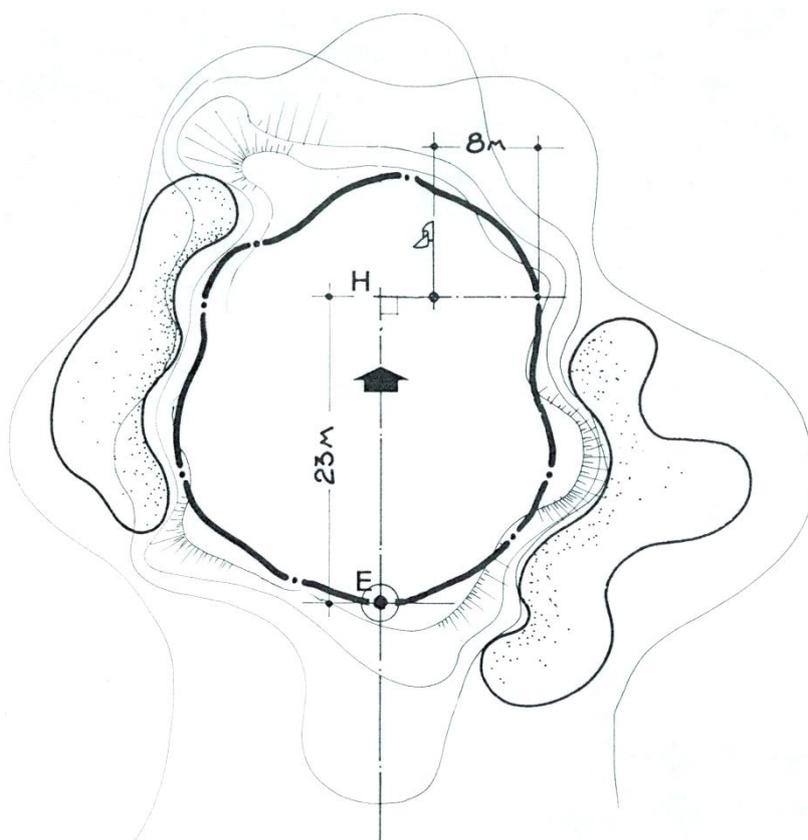
MÉTHODE ALPHANUMÉRIQUE

En utilisant au plus deux nombres et une lettre, elle permet de localiser un trou sur un green et de l'indiquer sur une carte de score manuellement ou au travers de l'imprimante pour les Clubs informatisés.

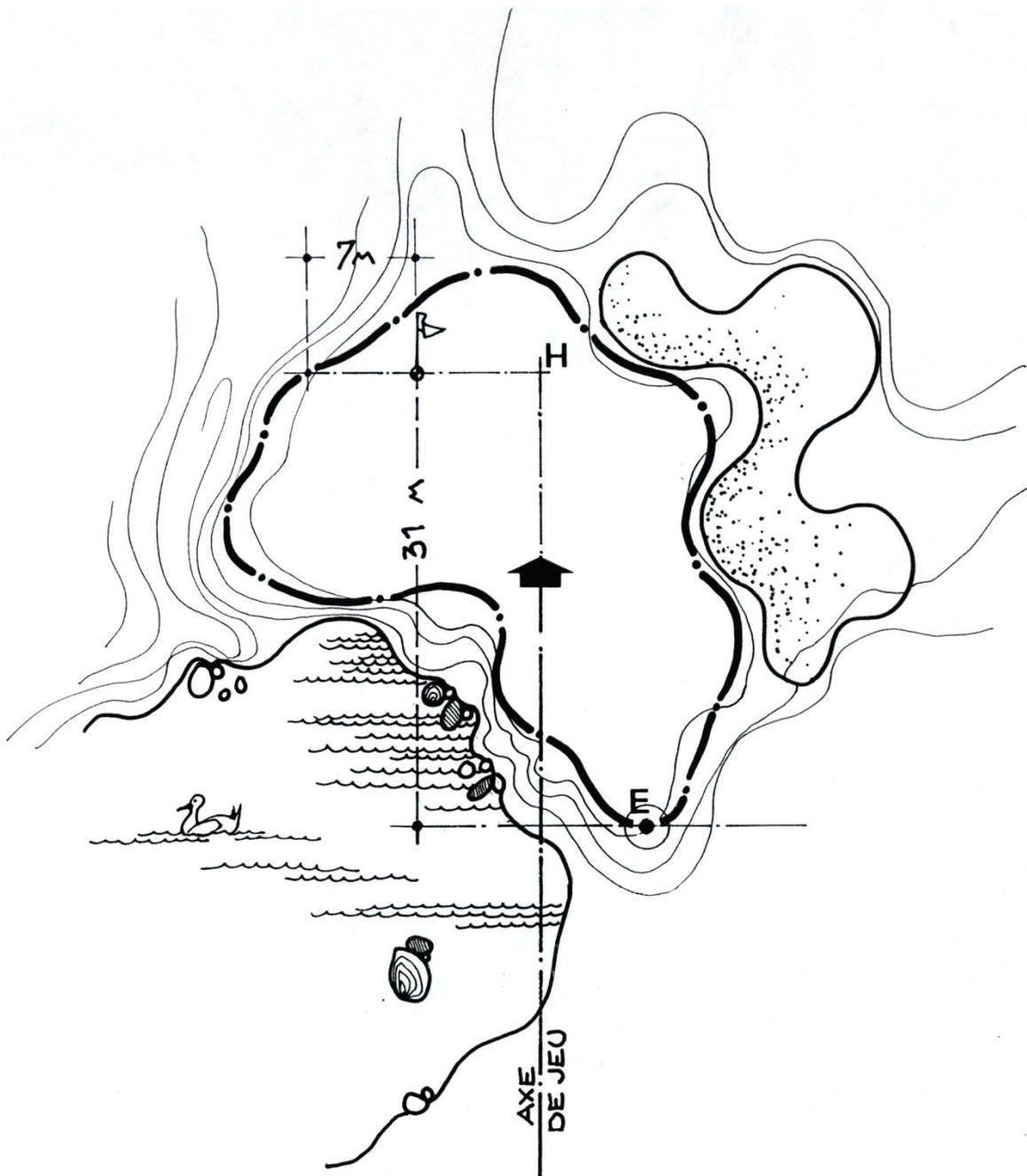
Le premier nombre donne la "profondeur" par rapport à l'entrée du green le long de la ligne de jeu pour l'attaque du green, le second précise l'éloignement du trou par rapport au bord du green le plus proche, cette distance étant calculée perpendiculairement par rapport à l'axe de jeu.

La lettre, G ou D, précise le côté du bord du green évoqué ci-dessus selon que ce bord le plus proche se trouve à Gauche ou à Droite du drapeau. Lorsque le drapeau est équidistant des 2 bords, on utilise la lettre C (pour Centre).

Dans les tournois importants, la profondeur par rapport à l'entrée de green est calculée par rapport à un repère qui matérialise cette entrée et qui est tracé sur le sol sous la forme d'un « T ». Ce T sera placé au point le plus avancé du green par rapport à l'axe de jeu. Si ce point est trop excentré par rapport au cheminement normal des joueurs ou se trouve immédiatement derrière un bunker ou une zone à pénalité, le T sera alors tracé sur la tangente par rapport au point d'entrée du green en respectant l'axe de jeu et placé dans une position plus visible qui pourra, de ce fait, être située un peu en avant de la bordure du green



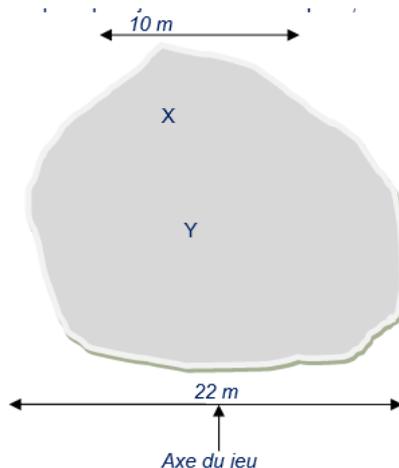
Drapeau mesuré à 23-8D



Drapeau mesuré à 31-7G

3 ORGANISATION D'UNE COMPÉTITION

Lorsque le drapeau est positionné au centre, il est souhaitable de ne pas indiquer simplement C mais d'indiquer également la distance latérale par rapport au bord du green. Cette indication permet au joueur de savoir de combien de mètres il dispose pour jouer à côté du drapeau, tout en faisant tomber sa balle sur le green.



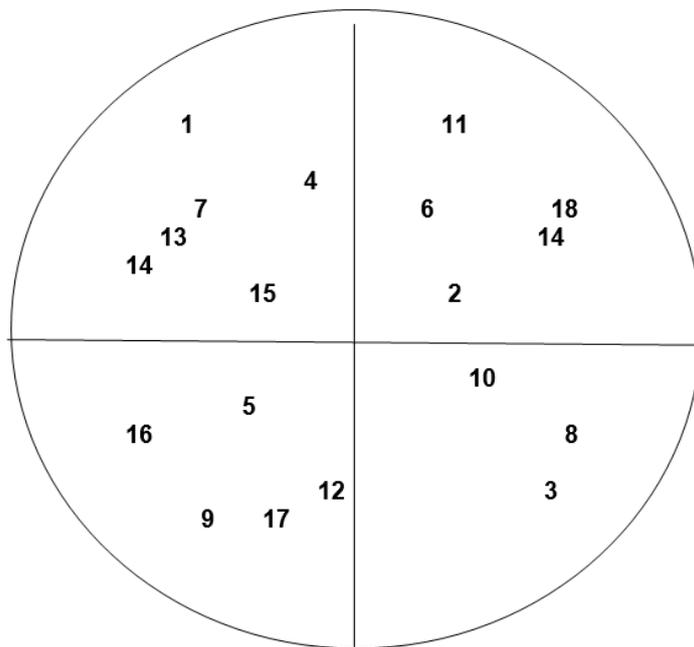
Dans la figure ci-dessus les drapeaux placés en X et Y sont tous deux au centre du green mais ils seront annoncés comme étant latéralement 5C pour X et 11C pour Y.

MÉTHODE SCHÉMATIQUE

Elle consiste à faire figurer le trou sur un green schématisé par un cercle découpé en plusieurs parties.

La position peut être matérialisée par la simple indication du numéro du trou située à l'emplacement du drapeau considéré par rapport à l'ensemble du green (*voir figure ci-dessous*).

Une telle méthode permet de visualiser très rapidement si les positions choisies sont équilibrées en termes de placement à gauche/droite du green et d'entrée/fond de green.



On peut aussi combiner les méthodes schématiques et alphanumériques.

3-7-3 Mesure de la vitesse des greens - Mode d'emploi du greenvite

Matériel nécessaire :
 - le greenvite
 - 3 balles de golf
 - 3 tees ou marqueurs

1) Choisissez une partie du green relativement plane et représentative de la zone d'implantation d'un drapeau.

2) Marquez, avec un tee ou un marqueur, un point (ici A) qui servira d'origine de la mesure. Immédiatement à côté de ce point, posez l'extrémité du greenvite sur lequel vous placez l'une des balles dans l'encoche prévue à cet effet (face en "v" vers le haut").

Levez lentement et régulièrement l'autre extrémité du greenvite jusqu'à ce que la balle quitte son encoche et roule vers le green.

Interrompez alors votre mouvement de lever.

Recommencez l'opération, du même endroit avec les deux autres balles.

3) En principe, si les conditions ont été régulières (élévation du greenvite identique pour les 3 lancers, surface de roulement régulière...), les 3 balles se trouveront à moins de 20 à 25 cm les unes des autres.

Marquez alors avec un tee ou un marqueur le point d'arrêt moyen de ces 3 balles (ici B).

Mesurez avec le greenvite, qui est gradué de 20 cm en

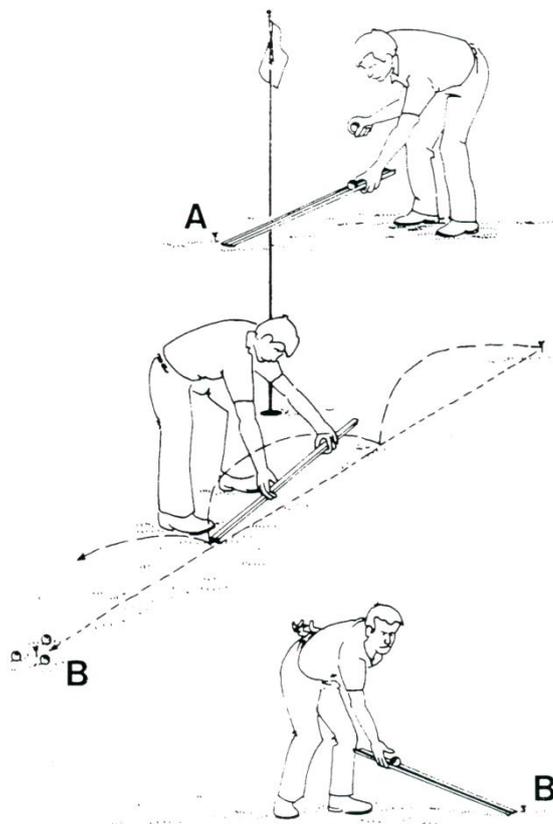
20 cm, la distance qui sépare les points A et B et notez-la.

4) Depuis le point B, renouvelez les 3 lancers en sens inverse (vers le point A) et marquez le nouveau point moyen (point C).

Mesurez et notez la distance séparant les points B et C.

La "vitesse" du green est la demi-somme des deux longueurs mesurées :

$$\frac{AB + BC}{2} = \text{Vitesse du green}$$



NOTE : Il est important de ne pas oublier que le greenvite n'est qu'un outil permettant de mesurer l'une des caractéristiques d'un green : sa capacité à faire rouler la balle, généralement exprimée en "vitesse" ou "rapidité". Les responsables de terrain ont aussi d'autres éléments à surveiller, éléments qui peuvent influencer le comportement des greens (végétation, maladies, aspect...).

Le greenvite doit permettre de mesurer les effets de traitements ou préparations et d'amener 3 à 4 fois par an, les greens à une rapidité en harmonie avec la compétition disputée.

3.8 DÉPARTS, CADENCE DE JEU ET INTERRUPTION DE JEU

3-8-1 Départs

Pour plus de détails voir Guide officiel – Procédures pour le Comité, disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

À proximité du départ, les joueurs doivent avoir la possibilité de consulter l'heure « officielle » faisant foi en cas de contestation.

Il est important de donner le départ de chaque groupe à l'heure prévue sauf conditions exceptionnelles (brouillard, orage, etc.). Dans toute la mesure du possible, le départ devrait être assuré par un starter.

La Fédération préconise des départs toutes les 11 minutes pour des parties en 3 balles (il faut éviter les départs en 4 balles).

Tout joueur en retard à son heure de départ doit être sanctionné ou disqualifié (voir Règle 5.3).

Un joueur seul ne doit pas remplacer un joueur absent du groupe suivant.

Il est recommandé d'avoir au départ, ou au Secrétariat si celui-ci est proche, un "tableau officiel" ou les joueurs pourront consulter le règlement, les heures de départs et toutes modifications ou informations complémentaires éventuelles. En cas de litige, seul ce tableau fera foi.

Sur ce tableau seront affichés au moins :

- le règlement de la compétition
- les heures de départ de la compétition
- les Règles Locales permanentes et occasionnelles
- les résultats de la compétition

3-8-2 Cadence de jeu

Pour plus de détails voir § 1.2-2-4 et Guide officiel – Procédures pour le Comité, disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

Le bon déroulement d'une compétition nécessite le maintien d'une cadence de jeu normale (voir durée du tour en fonction de la composition des groupes).

Pour maintenir une telle cadence, voici quelques conseils pratiques :

- Avoir un intervalle des départs qui permet, dans des conditions normales de jeu, d'éviter la création de files d'attente sur certains trous, autrement dit qui permet un déroulement fluide ;
- Veiller à ce que les équipes partant en tête, jouent à bonne cadence. Pour cela, composer les premiers groupes, autant que possible, de joueurs dont la réputation est de jouer rapidement ;
- Avoir un ou plusieurs Commissaires de terrain dont le rôle sera de faire des observations aux groupes en retard ;
- Éduquer vos joueurs : il est en effet possible grâce à une bonne éducation « d'exécuter vos coups en prenant votre temps et de faire le reste rapidement », par exemple :
 - marcher à bonne cadence ;
 - se préparer à jouer son coup pendant qu'un autre joueur joue et cela sans le gêner ;
 - marquer la carte de score en arrivant au départ du trou suivant ;
 - autour des greens, poser son matériel de façon à ne pas avoir à revenir en arrière après avoir putté ;
 - quitter rapidement le green dès la fin du trou
 - **Ne pas hésiter à sanctionner les joueurs lents** (voir Règle 5.6)

3-8-3 Intempéries et interruption de jeu

Voir § 1.2.2 et Guide officiel – Procédures pour le Comité, disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

Chaque Club doit définir et afficher un plan d'évacuation du terrain qui pourra servir notamment en cas de situation dangereuse (orage...).

Considérations générales sur les horaires de départ

Une attention particulière doit être portée à la détermination de l'horaire de départ de la première et de la dernière partie, ou des premières et dernières parties si l'on organise des départs simultanés depuis deux tees différents.

Le point crucial à prendre en compte est l'heure à laquelle la nuit ou la pénombre obligeront à interrompre le jeu, car cette heure détermine l'heure maximale à laquelle pourra partir la dernière partie pour avoir le temps de terminer son tour.

Heure maximale de départ dernière partie = Heure d'interruption – Durée du Tour

Exemple : si la nuit tombe à 19 heures et que l'on a prévu une cadence de jeu de 4 h 30, la dernière partie ne pourra pas s'élancer **après** 19 heures - 4 h 30 soit 14 h 30.

Remarque 1 : cette heure d'interruption n'est pas forcément l'heure de la tombée de la nuit. Des considérations autres, organisation de la remise des prix par exemple, doivent être prises en compte. Par exemple s'il est impératif que la remise des prix se déroule à 18 heures, l'heure d'interruption devra être fixée à 17 h 45.

Remarque 2 : il est conseillé aux Comités de prendre une certaine marge : des départs peuvent prendre du retard (recherche de balles au Trou N° 1 obligeant les compétiteurs des parties suivantes à attendre pour partir, brouillard matinal obligeant à différer les départs, ...).

Dans cette optique une marge de 30 minutes semble être un minimum à recommander. Cette marge devrait même être, si possible, bien plus importante si l'on prévoit que des orages sont susceptibles d'interrompre le jeu en cours de journée et qu'il faille à tout prix terminer le tour le jour même.

Dans le cas de notre exemple, on fixera donc l'heure d'arrêt du jeu à 18 h 30 ce qui donnera une heure de départ maximale de 14 heures pour la ou les dernières parties.

Une fois l'heure de départ de la dernière partie fixée, le nombre de parties et l'intervalle de temps entre les parties permettront de déterminer l'heure de départ de la première partie. Mais attention, cette heure doit être réaliste ! On ne pourra organiser un départ à 7 h 15 si le jour se lève à 7 h 30.

Il est également généralement admis que les compétiteurs doivent disposer d'au moins 45 minutes d'échauffement et practice avant leur premier départ. Cet échauffement et/ou ce practice doivent pouvoir être faits à la lumière du jour et, en conséquence, on a :

Heure minimale première partie = Heure de lever du jour + 45 minutes

Exemple : si le jour se lève à 7 h 30, on ne pourra donc pas partir avant 8 h 15.

Remarque : il importe de s'assurer que le travail de préparation de terrain puisse être planifié et réalisé en accord avec les horaires fixés, notamment lorsque l'on décide de partir simultanément de deux tees différents. Faute de temps et/ou de moyens matériels ou humains, le personnel de terrain ne pourra peut-être pas assurer une préparation de terrain satisfaisante si l'heure de départ fixée est trop matinale.

Si toutes ces contraintes ne peuvent être satisfaites (impossibilité de faire démarrer toutes les parties dans le temps disponible), il faudra alors envisager une réorganisation des départs permettant d'arriver à une solution satisfaisante : par exemple organiser un départ en deux vagues depuis deux tees alors que l'on avait prévu de ne partir que d'un seul tee, ...

Un Comité prévoyant et expérimenté aura bien sûr pris soin de limiter le nombre de compétiteurs participant à la compétition afin que face à tel ou tel problème, il lui soit toujours possible de mettre en œuvre une organisation des départs lui donnant le temps matériel de terminer le tour à moins bien sûr que des circonstances exceptionnelles ne l'en empêchent.

QUELQUES EXEMPLES D'ORGANISATIONS DE DÉPART

Situation 1 : Départ d'un seul tee pour une compétition jouée sur au moins deux tours

Soit un champ de 96 joueurs inscrits à la compétition : il est conseillé de diviser les 96 joueurs en deux tableaux A et B de 48 joueurs chacun, soit 16 parties de 3 balles.

Le premier jour, les parties du tableau A partiront en premier et celles du tableau B ensuite. On inversera pour le lendemain en faisant partir en premier les parties du tableau B.

Exemple : en désignant par Ji le nom du i^e compétiteur,

JOUR 1

HEURES DE DEPART	JOUEURS	TABLEAU
8h	J1 J2 J3	A
8h 10	J4 J5 J6	A
...	...	A
10h 30	J46 J47 J48	A
10h 40	J49 J50 J51	B
10H50	J52 J53 J54	B
.....	B
13H 10	J94 J95 J96	B

JOUR 2

HEURES DE DEPART	JOUEURS	TABLEAU
8h	J49 J50 J51	B
8h10	J52 J53 J54	B
...	...	B
10h 30	J94 J95 J96	B
10h40	J1 J2 J3	A
10h 50	J4 J5 J6	A
...	...	A
13h10	J46 J47 J48	A

Il est important de noter que l'ordre des parties à l'intérieur de chaque tableau ne devrait pas changer d'un jour à l'autre.

Situation 2 : Départ d'un seul tee pour le ou les jours après le cut.

La méthode LIFO : Last in - First Out (dernier entré - premier sorti)

Après le cut, les compétiteurs sont normalement affectés dans les parties du lendemain suivant leur score cumulé des jours précédents : les moins bons scores partant en premier et les meilleurs en dernier.

Très fréquemment les scores cumulés de plusieurs compétiteurs sont les mêmes et une méthode doit être adoptée pour établir la répartition des parties.

Lorsque les joueurs rendent leurs cartes, la personne en charge du recording inscrit leurs noms et leurs scores cumulés sur une feuille dite « feuille de recording ».

Pour simplifier, soit une compétition à 9 joueurs se déroulant sur 3 jours, cut après le deuxième jour pour ne retenir que 6 joueurs : parties de 3 balles. [83

Supposons que le deuxième jour, après l'arrivée des deux premières parties, la feuille de recording se présente ainsi :

3 ORGANISATION D'UNE COMPETITION

Score Cumulé	140	141	142	143	144	145	146	147
	Joueur N° 3	Joueur N° 1		Joueur N° 4				Joueur N° 2
		Joueur N° 5						Joueur N° 6

La Dernière partie arrive à l'issue de laquelle les joueurs 7,8 et 9 ont respectivement un score cumulé de 141, 142 et 146. Le recorder complétera sa feuille qui sera alors :

Score Cumulé	140	141	142	143	144	145	146	147
	Joueur N° 3	Joueur N° 1	Joueur N° 8	Joueur N° 4			Joueur N° 9	Joueur N° 2
		Joueur N° 5						Joueur N° 6
		Joueurs N° 7						

Le cut pour les 6 meilleurs joueurs est donc établi à 143. La détermination des départs se fait en parcourant la feuille de départ des moins bons scores aux meilleurs. Les joueurs N° 4 et N° 8 joueront dans la première partie, celle qui partira le plus tôt, ils seront accompagnés par le joueur N° 7. En effet celui-ci a le même score cumulé que les joueurs N° 1 et N° 5 mais sa carte a été enregistrée après celles des joueurs N° 1 et N° 5 et donc en dernier (Last In) pour ce score cumulé, il devra donc partir en premier (First Out). La dernière partie qui partira le plus tard sera composée des joueurs N° 5, N° 1 et N° 3.

Situation 3 : Départs simultanés de deux tees après le cut :

Le U inversé

Si pour cause d'égalité à la dernière place qualificative, un nombre important de joueurs passent le cut, il peut être nécessaire d'organiser des départs simultanés depuis deux tees. Ceci se produit notamment lorsque l'on veut éviter une heure d'arrivée trop tardive des dernières parties.

Lors de cette organisation, le principe de base à respecter est que des joueurs ayant réalisé des scores cumulés similaires à l'issue des tours précédents doivent jouer dans des conditions similaires et donc à des horaires similaires.

Les parties sont divisées en deux tableaux, les parties dont les joueurs ont réalisé les meilleurs scores cumulés partent du tee N° 1 et les parties dont les joueurs ont réalisé les moins bons scores cumulés partent du tee N° 10.

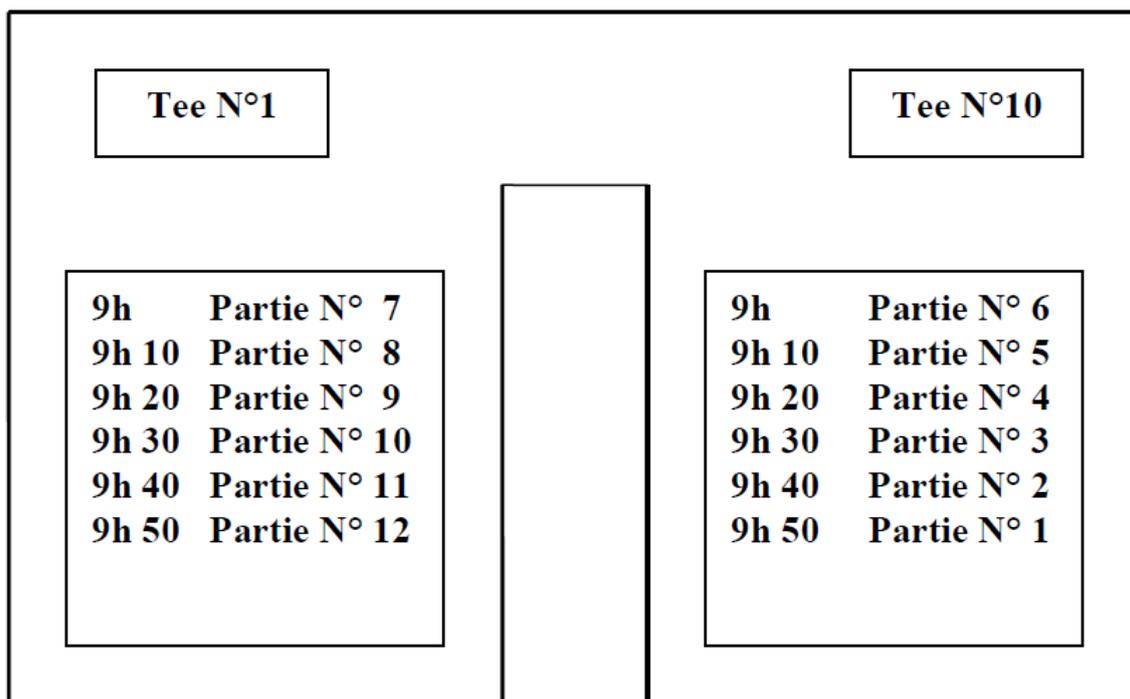
Au tee N° 1 : les joueurs aux moins bons scores cumulés partent en premier et les joueurs aux meilleurs scores cumulés partent en dernier.

Au tee N° 10 : les joueurs aux meilleurs scores cumulés partent en premier et les joueurs aux moins bons scores cumulés partent en dernier.

Exemple :

Supposons que l'on doive organiser un départ depuis les tees N° 1 et N° 10 pour douze parties : les meilleurs scores cumulés ayant été réalisés par les joueurs de la partie N° 12, puis par ceux de la partie N° 11 et ainsi de suite jusqu'à la partie N° 1 dont les joueurs présentent les moins bons scores cumulés.

On fera le tirage suivant :



Exemple de départs en **U** inversé

On voit ainsi que les joueurs des parties N° 6 et N° 7 qui ont réalisé des scores similaires voire identiques jouent à la même heure, donc dans les mêmes conditions météorologiques.

La forme géométrique du tirage rappelle un **U** inversé d'où le nom du tirage.

Remarques :

Ce tirage est quelquefois simplement appelé tirage en **U**.

Il arrive que les deux tours joués après le cut se déroulent sur une seule journée. Ce peut être, soit par obligation car on n'a pu terminer les tours du cut que tardivement, soit parce que c'était un point de règlement prévu à l'origine. On ne pourra donc pas effectuer un nouveau tirage entre le tour du matin et le tour de l'après-midi. On prendra soin alors d'inverser les tableaux entre les deux tees de départ entre le matin et l'après-midi : les meilleures parties (celles jouant pour la victoire) partant au Tee N° 10 le matin et au Tee N° 1 l'après-midi pour finir comme le veut l'usage au green N° 18.

Situation 4 : Départs simultanés de deux tees différents

Un nombre important de joueurs ou des contraintes liées au temps total de jeu disponible font qu'il n'est pas possible d'organiser le départ d'un seul tee et qu'il faut partir simultanément de deux tees différents.

Une première question à se poser est de savoir si l'on va faire partir les joueurs en une seule vague ou en deux vagues successives.

Une vague : on découpe l'ensemble des parties en deux tableaux A et B, les deux tableaux comportant un nombre égal de parties. Les parties du tableau A partent du tee N° 1 et les parties du tableau B du tee N° 10.

3 ORGANISATION D'UNE COMPETITION

TEE N°1	TEE N°10
Parties du tableau A	Parties du tableau B

ou

Deux vagues : on découpe l'ensemble des parties en quatre tableaux A, B, C et D, les quatre tableaux comprenant un nombre égal de parties. On fait tout d'abord partir simultanément les tableaux A et B respectivement des tees N°1 et N°10, puis ensuite on fait partir les tableaux C et D de ces mêmes tees.

	TEE N°1	TEE N°10
Matin	Parties du tableau A	Parties du tableau B
Après-Midi	Parties du tableau C	Parties du tableau D

La première vague est souvent appelée vague du matin (la *morning session* comme l'intitule le logiciel utilisé par le secteur professionnel de la ffgolf) et la seconde vague se nomme vague de l'après-midi (*afternoon session*).

Une considération de bon sens est de se dire que les joueurs partant d'un tee devront trouver libre l'autre tee de départ lorsqu'ils auront effectué leurs 9 premiers trous et qu'il faut donc que les départs de cet autre tee soient terminés. Si l'on adopte une cadence moyenne de jeu de 4 h 30 pour un tour (en partie à 3 balles), la première partie d'un tableau se présentera donc à l'autre tee après 2 h 15 de jeu, ce qui veut dire que la durée de départ d'une vague ne peut excéder 2 h 15. Il faut même ramener ce temps maximum à 2 heures car pour assurer la fluidité du jeu, il est souhaitable que la première partie du tee N° 1 (resp. N° 10) se présente au départ du tee N° 10 (resp. N° 1) alors que la dernière partie du tee N° 10 (resp. N° 1) se trouve sur le green du trou N° 10 (resp. N° 1) ou mieux même a terminé ce trou.

heures de départ équivalent à 120 minutes soit 13 départs en adoptant un intervalle de 10 minutes entre les parties.

13 départs permettent de faire partir 39 joueurs d'un tee donné. En conséquence si le champ à faire partir excède 78 joueurs, on ne pourra pas organiser un départ simultané de deux tees avec une seule vague et le départ devra être organisé en deux vagues.

De la même manière, pour pouvoir faire partir les vagues de l'après-midi, il faut que le dernier groupe du matin parti du tee N° 1 (resp. N° 10) ait terminé ses neuf premiers trous et ait quitté le tee N° 10 (resp. N° 1) ou mieux même ait terminé ce trou. En conséquence les départs de l'après-midi ne pourront se dérouler avant une heure qui est :

$\text{Heure départ a.m} = \text{Heure dernière partie matin} + \text{Durée de jeu pour 9 trous} + 15\text{min.}$

En pratique on sait bien que des parties peuvent jouer lentement ou que des retards au départ peuvent se produire. Afin de prendre de la marge il est conseillé de rajouter une demi-heure à l'heure de départ de l'après-midi ci-dessus calculée. Bien que ce type de départ depuis deux tees différents puisse être organisé pour des compétitions se déroulant sur un seul jour, il est souhaitable pour des raisons d'équité (l'aller et le retour pouvant être de difficultés différentes) de ne l'adopter que pour des compétitions comprenant au minimum deux tours.

En conséquence les départs suivants devraient être établis :

Départs en une vague :

Jour 1

TEE N°1	TEE N°10
Parties du tableau A	Parties du tableau B

Jour 2

TEE N°1	TEE N°10
Parties du tableau B	Parties du tableau A

Comme vu dans la situation 1, l'ordre des parties dans chacun des deux tableaux devrait être le même durant les deux jours.

3 ORGANISATION D'UNE COMPETITION

Départs en deux vagues :

Jour 1

	TEE N°1	TEE N°10
Matin	Parties du tableau A	Parties du tableau B
Après-Midi	Parties du tableau C	Parties du tableau D

Jour 2

	TEE N°1	TEE N°10
Matin	Parties du tableau D	Parties du tableau C
Après-Midi	Parties du tableau B	Parties du tableau A

Les joueurs étant partis d'un tee lors de la session du premier jour partiront le lendemain lors de l'autre session depuis l'autre tee ; de même ceux partis le matin (resp. l'après-midi) partiront le lendemain l'après-midi (resp. le matin) : on croise ainsi les tableaux d'un jour à l'autre.

Comme vu dans la situation 1, l'ordre des parties dans chacun des 4 tableaux devrait être le même durant les deux jours. Il est conseillé d'établir les 4 tableaux de manière équilibrée en termes d'index des joueurs composant ces tableaux.

Exemple de départ en deux vagues :

On a 120 compétiteurs à faire jouer en partie de 3 balles et on désire respecter un intervalle de 10 minutes entre les parties. On répartit les 120 compétiteurs en 4 tableaux de 30 joueurs soit 10 parties par tableau.

Jour 1

	TEE N°1	TEE N°10
Matin	8h J1 J2 J3	8h J31 J32 J33
	8h10 J4 J5 J6	8h10 J34 J35 J36
	... 9h30 J28 J29 J30	... 9h30 J58 J59 J60
Après-midi	12h30 J61 J62 J63	12h30 J91 J92 J93
	12h40 J64 J65 J66	12h40 J94 J95 J96
	... 14h J88 J89 J90	... 14h J118 J119 J120

Jour 2

	TEE N°1	TEE N°10
Matin	8h J91 J92 J93	8h J61 J62 J63
	8h10 J94 J95 J96	8h10 J64 J65 J66
	... 9h30 J118 J119 J120	... 9h30 J88 J89 J90
Après-midi	12h30 J31 J32 J33	12h30 J1 J2 J3
	12h40 J34 J35 J36	12h40 J4 J5 J6
	... 14h J58 J59 J60	... 14h J28 J29 J30

Avec une cadence de jeu de 2 h 15 pour jouer 9 trous, le premier groupe du matin parti au tee N° 1 (resp. N° 10) arrivera au tee N° 10 (resp. N° 1) à 10 h 15, heure à laquelle les départs de ce tee seront terminés depuis longtemps permettant ainsi une certaine fluidité du jeu.

De même le dernier groupe parti du tee N° 1 (resp. N° 10) aura quitté le tee N° 10 (resp. N° 1) à 11 h 45, ce qui permettra d'organiser sans retard le départ des vagues de l'après-midi, la marge prise étant de 45 minutes.

3.9 RÉSULTATS ET RÉCLAMATIONS

3-9-1 Contrôle des cartes

La Règle 3.3 précise la responsabilité du joueur quant à l'exactitude des scores, trou par trou, portés sur sa carte et celle du Comité quant à l'addition du "trou par trou" et à l'application du handicap.

Un double contrôle des cartes doit être fait, l'un par le joueur avant de la signer et de la remettre au Comité, l'autre par le Comité. La meilleure méthode pour effectuer, dans de bonnes conditions ce double contrôle est :

- que les joueurs d'un groupe terminant la compétition fassent, ensemble, au secrétariat, le contrôle respectif de leur carte, clarifient entre eux, ou avec le Comité, tous les doutes, signent et contresignent leurs cartes et les remettent au Comité ;

- le Comité vérifiera alors, en présence des joueurs, les scores et leur enregistrement et, si besoin est, demandera aux joueurs des précisions.

Le Comité pourra ensuite procéder à l'addition des scores et à l'application du handicap permettant d'établir les classements bruts et nets.

Il sanctionnera éventuellement, en application de la Règle 3.3, tout joueur dont la carte comporte des inexactitudes.

Nous attirons l'attention des Comités d'épreuves sur deux points :

- en stroke play, en stableford, en score maximum et en par / bogey, le score qui doit obligatoirement figurer à chaque trou est le score brut ;
- en 4 balles, le score qui doit obligatoirement figurer à chaque trou est le score brut pris en compte. De plus, sur chaque trou, on doit pouvoir identifier le joueur dont le score sera pris en compte.

Si les cartes qui sont remises ne comportent pas tous les éléments obligatoires, les joueurs ou les Camps concernés seront disqualifiés.

3-9-2 Départage des ex aequo

Il appartient au Comité, s'il l'a décidé dans les Règlements de l'épreuve, de départager les ex aequo. Il est tout à fait possible de conserver des ex aequo, mais la répartition des prix est alors délicate.

Si un départage est prévu, il peut l'être selon des formes différentes :

Soit sur les 18, 9, 6, 3 et le dernier trou, il faut alors comparer les 18, 9, 6, 3 et le dernier trou.

Si l'égalité subsiste, il faut comparer les scores trou par trou en remontant (17^e, 16^e, 15^e, 14^e, 13^e, 12^e etc.).

Soit en play-off "trou par trou" ; c'est-à-dire jusqu'à ce que l'un des Camps ait réalisé un meilleur score que l'autre sur un trou.

S'il s'agit d'un match play, le tour doit continuer ; en match play en net, le play-off se fait également en net en rendant les coups reçus prévus pour un tour.

S'il s'agit d'un stroke play, il faut le faire disputer dès la fin de la compétition soit dans l'ordre normal des trous en commençant au trou n° 1, soit en faisant jouer uniquement les trous choisis et indiqués par le Comité.

3-9-3 Résoudre les problèmes de règles - décisions

Les problèmes de Règles doivent être résolus en application de la Règle 20.

Rappels importants :

R. 20.2a. Décision de l'arbitre :

Un joueur n'est pas autorisé à faire appel de la décision d'un arbitre auprès du Comité. La décision d'un arbitre est définitive, par conséquent si un arbitre autorise par erreur un joueur à enfreindre une Règle, le joueur ne sera pas pénalisé.

R. 20.2b. Décision du Comité :

Quand il n'y a pas d'arbitre pour prendre une décision ou qu'un arbitre soumet une décision au Comité :

- La décision sera prise par le Comité, et
- La décision du Comité est définitive. Le Comité, ou s'il n'en a pas été constitué la Commission Sportive du club, peut soumettre le problème au Comité des Règles de la ffgolf (arbitrage@ffgolf.org) qui, en cas de doute, soumettra la question au R & A.

Si le jeu s'est déroulé autrement qu'en conformité avec les Règles de Golf, le Comité des Règles de la Fédération Française de Golf ne rendra de décision sur aucune question.

Un licencié ne peut donc, à titre individuel, obtenir directement du Comité des Règles de la Fédération Française de Golf un avis sur un litige dont il a été acteur ou témoin.

Que la situation présentée corresponde à une "hypothèse d'école" ou à un litige réel, les points douteux ou contestés ne peuvent être référés au Comité des Règles que par le canal du Comité de l'épreuve ou de la Commission Sportive du club concernés.

Si la décision du Comité, ou s'il n'en a pas été constitué la Commission Sportive du club, est contestée par le joueur, ce dernier pourra déposer auprès du Comité des Règles de la Fédération, par le canal du Comité de l'épreuve ou de la Commission Sportive du club concernés, un "exposé concordant" sur les faits de la contestation et demander un avis quant à l'exactitude de la décision.

Le Comité des Règles ne donne une opinion que sur l'exactitude de la décision quant à l'application des Règles mais pas sur l'établissement des faits qui sont du ressort du Comité ou de la Commission Sportive du club.

La réponse du Comité des Règles de la Fédération sera adressée au Comité ou à la Commission Sportive du club qui l'ont saisi. Cette information est communiquée pour améliorer la compréhension de la Règle, mais ne remet pas en cause la décision même s'il s'avère que cette décision est erronée.

4. TEXTE EN VIGUEUR

4.1 LE DOPAGE ET LES GOLFEURS	274
4.2 PARIS SPORTIF EN LIGNE	282
4.3 DONNEES PERSONNELLES / DONNEES SPORTIVES	283
4.4 DROIT A L'IMAGE	284
4.5 TROUSSE NON MEDICALE	285
4.6 REGLES & DECISIONS DU STATUT D'AMATEUR	286
4.7 CERTIFICAT MEDICAL	287

4. TEXTES EN VIGUEUR

4.1 LE DOPAGE ET LES GOLFEURS

La présentation ci-dessous, à vocation uniquement d'information, ne peut se substituer en aucun cas aux textes législatifs ou réglementaires en vigueur ou à venir.

Par ailleurs certaines informations peuvent être modifiées ou supprimées en fonction des évolutions législatives ou réglementaires sur ces sujets.

SOURCE PRINCIPALE : AGENCE FRANCAISE DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE WWW.AFLD.FR

LES VIOLATIONS DES RÈGLES ANTIDOPAGE

1. La présence d'une substance interdite, de ses métabolites ou de ses marqueurs dans un échantillon fourni par un sportif

Selon le principe de responsabilité objective, la seule présence d'une substance interdite dans un prélèvement effectué chez un sportif et qui donne lieu à un rapport d'analyse anormal, suffit à constituer la violation d'une règle antidopage, sans qu'il soit nécessaire de prouver l'intention d'amélioration des performances sportives. Il incombe dès lors au sportif de s'assurer qu'aucune substance interdite ne pénètre son organisme.

2. L'usage ou la tentative d'usage par un sportif d'une substance interdite ou d'une méthode interdite

S'il incombe à chaque sportif de faire en sorte qu'aucune substance interdite ne pénètre dans son organisme et qu'aucune méthode interdite ne soit utilisée, a fortiori il n'est pas nécessaire de démontrer l'intention, la faute, la négligence ou l'usage conscient de la part du sportif pour établir la violation de la règle antidopage. L'usage ou la tentative d'usage de la substance interdite ou de la méthode interdite suffit pour qu'il y ait violation des règles antidopage.

3. La soustraction au prélèvement d'un échantillon, le refus de prélèvement d'un échantillon ou le fait de ne pas se soumettre au prélèvement d'un échantillon :

La « carence » au contrôle comprend :

- la soustraction au contrôle ;
- le refus de s'y soumettre ;
- le refus de se conformer aux modalités du contrôle (ex : fournir la totalité du volume d'urine demandé).

4. Les manquements aux obligations en matière de localisation

Toute combinaison de trois contrôles manqués et/ou manquements à l'obligation de transmission d'informations sur la localisation, tels que définis dans le Standard international pour les contrôles et les enquêtes, pendant une période de douze mois, de la part d'un sportif faisant partie d'un groupe cible de sportifs soumis aux contrôles.

5. La falsification ou tentative de falsification de tout élément du contrôle du dopage

- La falsification comprend, sans limitation :
- le fait de volontairement perturber ou tenter de perturber dans son travail un agent de contrôle du dopage;
- de fournir des renseignements frauduleux à une organisation antidopage ;
- d'intimider ou de tenter d'intimider un témoin potentiel.

6. La possession d'une substance interdite ou méthode interdite

La possession par un sportif en compétition de toute substance interdite ou usage de méthode interdite, ou la possession hors compétition par un sportif de toute substance interdite ou méthode interdite hors compétition, à moins que le sportif n'établisse que cette possession est conforme à une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) qui aura été accordée, ou ne fournisse une autre justification acceptable.

Ce principe vaut également pour toute possession de substance interdite ou usage de méthode interdite par le personnel d'encadrement du sportif ou en lien avec le sportif, en compétition, hors compétition ou en entraînement, à moins que la personne en question puisse établir que cette possession est conforme à une AUT accordée à un sportif.

7. Le trafic ou tentative de trafic d'une substance ou méthode interdite**8. L'administration ou la tentative d'administration à un sportif d'une substance interdite ou d'une méthode interdite en compétition ou hors compétition dans le cadre de contrôles hors compétition****9. La complicité**

L'assistance, l'incitation, la contribution, la conspiration, la dissimulation ou toute autre forme de complicité intentionnelle impliquant une violation des règles antidopage, une tentative de violation des règles antidopage ou les règles en vigueur en cas de suspension du sportif.

10. L'association interdite

Il est désormais interdit à tout sportif de recourir, dans le cadre de son activité sportive, aux services ou aux conseils d'une personne qui a fait l'objet d'une sanction pour non-respect des dispositions du code du sport en matière de dopage ou du code mondial antidopage, ou d'une sanction prononcée par un ordre professionnel, ou encore d'une sanction pénale.

11. Menace, intimidation ou représailles pour décourager des signalements

Lorsque ces faits ne sont pas constitutifs d'une falsification, il est interdit à un sportif ou autre personne de :
Menacer ou chercher à intimider une autre personne, de bonne foi, dans le but de la décourager de signaler des informations se rapportant à une allégation de violation des règles antidopage ou à une allégation de non-conformité avec le Code de l'AMA.

Exercer des représailles à l'encontre de tels signalements.

Les représailles, menaces et intimidations incluent tout acte qui n'est pas entrepris de bonne foi ou qui constitue une réponse disproportionnée.

LES SANCTIONS

Il existe plusieurs types de sanction en cas de violation des règles antidopage :

- L'interdiction :

a) de participer directement ou indirectement à l'organisation et au déroulement de toute manifestation sportive donnant lieu à une remise de prix en argent ou en nature, et des manifestations sportives autorisées par une fédération délégataire ou organisées par une fédération agréée ou par une ligue sportive professionnelle ainsi qu'aux entraînements y préparant organisés par une fédération agréée ou une ligue professionnelle ou l'un des membres de celles-ci ;

b) d'exercer les fonctions définies à l'article L. 212-1 du Code du Sport ;

c) d'exercer les fonctions de personnel d'encadrement ou toute activité administrative au sein d'une fédération agréée ou d'une ligue professionnelle, ou de l'un de leurs membres ;

d) et de prendre part à toute autre activité organisée par une fédération sportive, une ligue professionnelle ou l'un de leurs membres, ou le Comité national olympique et sportif français, ainsi qu'aux activités sportives impliquant des sportifs de niveau national ou international et financées par une personne publique, à moins que ces activités ne s'inscrivent dans des programmes ayant pour objet la prévention du dopage.

- Les sanctions pécuniaires :

La sanction prononcée à l'encontre d'un sportif peut être complétée par une sanction pécuniaire dont le montant ne peut excéder 45 000 €. Celle prononcée à l'encontre de toute autre personne qui a enfreint les dispositions de l'article L. 232-10 du Code du Sport peut être complétée par une sanction pécuniaire dont le montant ne peut excéder 150000€.

- La publication de la décision de la Commission des sanctions de l'AFLD ou de l'accord homologué dans le cadre de la composition administrative ;
- La suspension provisoire ;
- L'annulation des résultats du sportif obtenus au cours d'une manifestation sportive.

Dans le cadre des sanctions prononcées par l'AFLD, la ffgolf doit :

- **Veiller à l'effectivité des mesures de suspension prononcées ;**
- **Assurer l'effectivité des annulations de résultats ordonnées par l'AFLD.**

Conséquences sportives – Épreuves individuelles :

- **Annulation des résultats du sportif et perte des titres, points, prix, gains, médailles, trophées ;**
- **Radiation des différents mérites individuels si le sportif a commis au moins une violation des règles antidopage ;**
- **Etablissement d'un nouveau classement, réaffectation et redistribution des titres, points, prix, gains, médailles, trophées.**

Conséquences sportives – Épreuves par équipe :

- **Annulation des résultats et perte des titres, points, prix, gains, médailles, trophées à l'équipe si au moins deux sportifs de la même équipe ont commis, lors de la même épreuve, une violation des règles antidopage ;**
- **Etablissement d'un nouveau classement, réaffectation et redistribution des titres, points, prix, gains, médailles, trophées.**

LES AUTORISATIONS D'USAGE A DES FINS THERAPEUTIQUES

<https://sportifs.aflld.fr/effectuer-une-demande-daut/>

Dans certaines situations, les athlètes sont contraints de prendre une substance interdite ou d'utiliser une méthode interdite pour des raisons impératives de santé. La décision des experts se basera toujours sur la notion et la possibilité d'une alternative thérapeutique.

Les règles antidopage prévoient donc des autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT).

Depuis le 1er janvier 2024, l'utilisation du **Tramadol** – antalgique de niveau 2 – est interdit en compétition (période d'élimination d'au moins 24 heures).

Depuis le 1er janvier 2022, toutes les injections de **glucocorticoïdes** sont interdites **en compétition**.

Dans la liste des interdictions, les glucocorticoïdes sont interdits en compétition, lorsqu'ils sont administrés :

- Par injection (les voies d'administration par injection comprennent les voies : intraveineuse, intramusculaire, périarticulaire, intra-articulaire, péritendineuse, intratendineuse, épidurale, intrathécale, intrabursale, intralésionnelle, intradermique et sous-cutanée) ;
- Par voie orale (toutes les voies d'administration orale demeurent interdites, y compris les voies oromucosale, buccale, gingivale et sublinguale) ;
- Par voie rectale.

Toutes les autres voies d'administration, y compris par inhalation, par aérosol intranasal, par gouttes ophtalmiques ou par voie périanale, cutanée, dentaire-intracanalair sont autorisées en tout temps et ne requièrent pas d'AUT.

L'usage **hors compétition** des **glucocorticoïdes**, par quelque voie que ce soit, n'est pas interdit. Toutefois, un échantillon d'urine prélevé en compétition pourrait contenir des traces de glucocorticoïdes, même si la consommation a eu lieu hors compétition, et entraîner un résultat d'analyse anormal. Si le sportif et son médecin fournissent une justification clinique adéquate pour l'usage de glucocorticoïdes, une AUT rétroactive peut, le cas échéant, être accordée. Toutefois, dans le cas contraire, **le résultat d'analyse anormal peut conduire à une sanction**.

Bêta-2 agonistes pour l'asthme

Le besoin d'obtenir une AUT avant la prise de bêta-2 agonistes contre l'asthme dépend du médicament que vous utilisez pour traiter l'asthme (salmétérol, salbutamol, formotérol, vilantérol, terbutaline ou autres bêta-2 agonistes).

Si vous devez utiliser ce type de traitement, nous vous invitons à lire les lignes directrices de l'Agence mondiale antidopage sur l'asthme :

https://www.wada-ama.org/sites/default/files/202201/lignes_directrices_sur_les_aut_asthme_novembre_2021.pdf

Quels sportifs doivent soumettre une AUT ?

Les sportifs de niveau international (au sens des règles antidopage de la fédération internationale concernée) doivent adresser leur demande à leur fédération internationale.

Toutefois, les autres sportifs doivent adresser leur demande à l'AFLD.

L'AUT est obligatoire pour tout sportif considéré comme étant de niveau national préalablement à l'usage de substances ou méthodes interdites dans le cadre d'un traitement médical. Aucune AUT à effet rétroactif* ne lui sera accordée, sauf en cas d'urgence médicale, d'état pathologique aigu ou de circonstances exceptionnelles, dont il devra être justifié auprès de l'AFLD.

Les sportifs de niveau national sont les sportifs de haut niveau (SHN) inscrits sur liste ministérielle à l'exception des espoirs qui demeurent des sportifs de niveau infranational.

4 TEXTES EN VIGUEUR

Pour tout sportif de niveau infranational, c'est-à-dire ne répondant ni à la définition de sportif de niveau international ni à celle de sportif de niveau national, l'AUT préalable n'est pas obligatoire et la procédure d'AUT à effet rétroactif reste accessible sans condition.

***AUT A EFFET RETROACTIF :**

En principe, une AUT prend effet à la date à laquelle elle est notifiée. Toutefois, une AUT peut prendre effet à une date antérieure dans les hypothèses suivantes :

- Dans un cas d'urgence ou dans le cas du traitement urgent et nécessaire d'une affection médicale ;
- Dans le cas où, par manque de temps ou en raison d'autres circonstances exceptionnelles, avant la collecte de l'échantillon :
 - le sportif s'est trouvé dans une situation l'empêchant de soumettre une demande d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques ;
 - ou le Comité d'experts s'est trouvé dans une situation l'empêchant d'examiner une telle demande d'autorisation.
- Dans le cas où le sportif a fait usage, hors compétition, pour des raisons thérapeutiques, d'une substance qui n'est interdite qu'en compétition (attention : c'est la présence de substances dans l'organisme qui est visée par le niveau d'interdiction – en ou hors compétition – et non le moment de la prise. Si une substance interdite en compétition est utilisée hors compétition, mais demeure dans l'organisme du sportif le jour de la compétition, il ne pourra s'exonérer de sa responsabilité que s'il bénéficie d'une AUT) ;
- Dans des circonstances exceptionnelles, dans le cas où il serait manifestement inéquitable de ne pas accorder une telle autorisation à un sportif qui en fait la demande. L'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques ne peut alors être accordée à un sportif de niveau international ou de niveau national que sous réserve de l'avis conforme de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA).

Par ailleurs, comme indiqué précédemment, les sportifs qui ne sont ni de niveau international ni de niveau national peuvent solliciter une AUT après avoir reçu l'information d'une violation présumée des règles relatives à la lutte contre le dopage, en particulier à la suite d'un contrôle antidopage.

Comment soumettre une AUT ?

Le sportif doit remplir le formulaire AUT de l'AFLD pour chaque pathologie avec l'aide de son médecin.

Le médecin traitant ou le médecin ayant prescrit la substance ou la méthode interdite objet de la demande d'AUT est invité à remplir ce formulaire de la façon la plus exhaustive possible afin de permettre au Comité d'experts d'apprécier les circonstances ayant justifié le traitement. Les éléments confirmant le diagnostic doivent être joints et transmis avec cette demande. Ils doivent inclure l'historique médical complet et les résultats de tout examen pertinent, les analyses de laboratoire et d'imagerie. Les copies des rapports originaux ou des courriers doivent être également jointes. Les documents spécifiques exigés pour certaines pathologies sont précisés dans le formulaire AUT de l'Agence.

L'Agence mondiale antidopage tient à jour des lignes directrices destinées à aider les médecins prescripteurs dans la préparation de demandes d'AUT. Il est possible de consulter ces documents, en saisissant le terme de recherche « Informations médicales » sur le site web de l'AMA (<https://www.wada-ama.org>). Après avoir complété le formulaire, le sportif ou son représentant légal (s'il n'a pas la capacité juridique) doit le transmettre à l'Agence, soit :

- par courrier recommandé avec demande d'avis de réception, en conservant une copie, à : Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) 8 rue Auber, 75009 PARIS
- par voie électronique à : medical@afl.fr

En principe, le dossier complet de la demande doit être déposé 30 jours avant la première compétition pour laquelle l'autorisation est demandée. Toutefois, un sportif peut, dans certaines conditions, faire une demande d'AUT rétroactive (Hors sportifs de niveau national).

4 TEXTES EN VIGUEUR

Modifications / Renouvellement d'une AUT

Chaque AUT a une durée spécifique, au terme de laquelle elle expire automatiquement. Si vous devez continuer à utiliser la substance ou la méthode interdite, il est de votre responsabilité de soumettre une nouvelle demande d'AUT avec des informations médicales à jour avant la date d'expiration, afin qu'il y ait suffisamment de temps pour qu'une décision soit prise avant l'expiration de l'AUT en cours.

Remarque importante : la présence (à la suite d'un contrôle), l'utilisation, la possession ou l'administration de la substance ou méthode interdite doit être conforme aux termes de votre AUT. Par conséquent, si vous avez besoin d'un dosage, d'une fréquence, d'une voie ou d'une durée d'administration sensiblement différents, vous devez contacter l'Agence, car vous pourriez être amené à demander une nouvelle AUT. Certaines substances et dosages (par exemple l'insuline) sont souvent modifiés au cours du traitement et ces éventuelles fluctuations doivent être mentionnées par le médecin traitant dans la demande d'AUT.

Pour les traitements d'un état pathologique chronique, l'Agence peut demander au sportif, durant la période de validité de l'AUT, des informations et pièces complémentaires pour s'assurer du maintien de cette AUT.

Substances interdites / Médicaments / Compléments alimentaires

La liste des substances interdites est actualisée tous les ans. Elle est librement consultable sur :

- Site de l'Agence Mondiale Antidopage www.wada-ama.org
- Site de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage : www.afld.fr
- Site ECOUTE DOPAGE: www.ecoutedopage.fr

Les bons réflexes à adopter avant toute prise d'un médicament :

- Consulter un professionnel de santé ;
- Toujours informer son médecin et / ou son pharmacien et plus généralement le professionnel de santé de son statut de Sportif de Haut Niveau (SHN) ;
- Pas d'automédication ou d'achats de médicaments sur internet. Des médicaments "anodins" (ORL et antitussifs) contiennent des substances interdites ;
- Vérifier le caractère interdit ou non d'un médicament : <https://medicaments.afld.fr/>

Les compléments alimentaires peuvent présenter des risques pour la santé et des risques de dopage. Certains compléments contiennent des substances interdites dont la consommation serait susceptible de conduire à un contrôle positif et à une sanction – 30% des produits sont vendus sur Internet (ANSES) sont susceptibles d'être mis en cause.

IMPORTANT

Il n'existe aucune norme ou certification qui puisse garantir à 100% qu'un complément ne contient pas de substances interdites.

Les bons réflexes :

- Consulter un professionnel de santé pour effectuer un bilan nutritionnel et évaluer la nécessité de la prise d'un complément alimentaire ;
- Privilégier une bonne hygiène de vie (alimentation équilibrée et une bonne qualité de sommeil) ;
- Privilégier, si nécessaire, la prise de compléments alimentaires de la norme AFNOR (NF EN 17444) et éviter les achats de produits sur internet.

Le pharmacien est un professionnel de santé qui pourra vous renseigner utilement.

Page ressource AFLD : <https://sportifs.afld.fr/complements-alimentaires/>

Liens Utiles

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez consulter :

- le site Internet de la ffgolf : www.ffgolf.org
- le Site Internet de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage : www.afld.fr
- le Site Internet du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse, des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques : www.sports.gouv.fr
- Plateforme ADEL: <https://adel.wada-ama.org/learn>
- www.ecoutedopage.fr
- Le Code du Sport: www.legifrance.fr

PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE CONCERNANT LES MINEURS OU LES MAJEURS PROTÉGÉS

L'article R 232-52 du Code du Sport prévoit que les prélèvements effectués dans le cadre d'un contrôle antidopage nécessitant une technique invasive (prélèvements sanguins ou de phanères) ne peuvent être effectués par le préleveur **qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal du mineur ou majeur protégé.**

Le même article précise que « **L'absence d'autorisation est constitutive d'une soustraction au prélèvement d'un échantillon au sens du 1° de l'article L. 232-9-2 » susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer à une compétition pour une durée de deux ans.**

La ffgolf invite ses Clubs, lors de la prise ou du renouvellement de licence, à soumettre les parents des mineurs concernés à la signature de cette autorisation.

Les athlètes mineurs devront lors de tout déplacement (stage, compétition) être munis de cette autorisation (originale ou copie) pour, le cas échéant, la présenter aux préleveurs. Les Clubs, Ligues Régionales et Comités Départementaux sont invités à disposer d'une copie de ce document lorsqu'ils accompagnent les sportifs sur ce type de manifestation.

Lorsqu'ils sont sur les lieux de compétitions ou de stages, les représentants légaux peuvent aussi signer l'autorisation.

Les licenciés ffgolf mineurs participant aux compétitions du calendrier national, grand prix, compétitions de Ligues et Comités Départementaux ainsi que les joueurs membres des Pôles sont les plus ciblés par ce type de contrôle.

Références légales :

Article R 232-52 Code du Sport :

La personne chargée du contrôle vérifie, par tout moyen, l'identité du sportif contrôlé, au besoin avec l'assistance notamment :

- du délégué antidopage prévu à l'article L. 232-14 ou d'une personne désignée par la fédération en cas d'absence de désignation d'un délégué antidopage ou d'inexécution de sa part de l'obligation mentionnée à l'article R. 232-60 ;
- de l'organisateur de la compétition ou de la manifestation ;
- de l'escorte prévue à l'article R. 232-55.

Si le sportif contrôlé est un mineur, tout prélèvement nécessitant une technique invasive ne peut être effectué qu'au vu, outre de l'autorisation de l'intéressé lui-même, d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. Si le sportif contrôlé est un majeur protégé et que la réalisation d'un tel prélèvement entre dans les catégories d'actes pour lesquelles l'intéressé bénéficie de l'assistance de la personne chargée de sa protection dans les conditions de l'article 459 du code civil, ce prélèvement ne peut être réalisé qu'au vu d'une autorisation écrite de cette personne remise dans les mêmes conditions. L'absence d'autorisation est constitutive d'une soustraction au prélèvement d'un échantillon au sens du 1° de l'article L. 232-9-2.

**AUTORISATION PARENTALE : PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN
CONTRÔLE ANTIDOPAGE CONCERNANT LES MINEURS OU LES MAJEURS PROTÉGÉS**

(En application de l'article R. 232-52 du code du sport)

Je soussigné(e) (Nom Prénom) :

Agissant en qualité de père, mère ou **représentant légal de l'enfant mineur ou du majeur protégé** :

(Nom Prénom de l'enfant) :

.....

Autorise tout préleveur, agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage ou missionné par la fédération internationale, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé :

(Nom et Prénom de l'enfant) :

.....

Ce document devra être présenté au préleveur lors d'un contrôle antidopage invasif.

Il est valable pour la saison sportive

Fait à, le

Signature :

« Article R. 232-52 du code du sport :

Si le sportif contrôlé est un mineur, tout prélèvement nécessitant une technique invasive ne peut être effectué qu'au vu, outre de l'autorisation de l'intéressé lui-même, d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. Si le sportif contrôlé est un majeur protégé et que la réalisation d'un tel prélèvement entre dans les catégories d'actes pour lesquelles l'intéressé bénéficie de l'assistance de la personne chargée de sa protection dans les conditions de l'article 459 du code civil, ce prélèvement ne peut être réalisé qu'au vu d'une autorisation écrite de cette personne remise dans les mêmes conditions. L'absence d'autorisation est constitutive d'une soustraction au prélèvement d'un échantillon au sens du 1° de l'article L. 232-9-2.

L'absence d'autorisation parentale, lors d'un contrôle antidopage invasif, est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard (deux ans de suspension de compétition).

L'original ou une copie doit être conservé par le joueur mineur et devra être présenté, le cas échéant, au préleveur. Une copie doit être transmise au Club du joueur ainsi qu'à sa Ligue d'appartenance.

4.2 PARIS SPORTIFS EN LIGNE

Depuis la Loi du 12 mai 2010, des opérateurs de paris sportifs agréés par l'Autorité de Régulation des Jeux en Ligne (ARJEL) peuvent proposer des paris sportifs sur des épreuves de golf.

La liste des opérateurs agréés et des compétitions pouvant servir de supports à des paris sportifs en ligne dans la discipline « golf » sont disponibles sur le Site Internet de l'ARJEL : www.arjel.fr

À ce jour, les compétitions de golf amateur nationales ou internationales de golf ne peuvent faire l'objet de paris sportifs en ligne en France.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi de 2010, la ffgolf a introduit dans ses règlements sportifs (golf professionnel) des dispositions ayant pour objet de poser des interdictions de parier aux acteurs de la compétition.

Dispositions relatives aux paris sportifs (règlement du circuit professionnel français) :

1. LISTE DES INTERDICTIONS :

- 4.1 *Réaliser des prestations de pronostics sportifs sur les compétitions de golf lorsqu'ils sont contractuellement liés à un opérateur de paris sportif titulaire de l'agrément prévu à l'article 21 de la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 ou lorsque ces prestations sont effectuées dans le cadre de programmes parrainés par un tel opérateur ;*
- 4.2 *Détenir une participation au sein d'un opérateur de paris sportifs titulaire de l'agrément prévu à l'article 21 qui propose des paris sportifs sur la discipline « golf » ;*
- 4.3 *Engager à titre personnel directement ou par personne interposée de mises sur des paris sur une compétition auxquels ils sont intéressés directement ou indirectement ;*
- 4.4 *Communiquer à des tiers des informations privilégiées obtenues à l'occasion de leur profession ou de leurs fonctions et qui sont inconnues du public.*

2. ACTEURS DES COMPÉTITIONS INTERDITS DE PARIS SPORTIFS :

- 1° *Les sportifs professionnels, les sportifs de haut niveau et les sportifs exerçant leur activité au sein d'une association sportive, d'une société sportive, de leur centre de formation ou d'une personne morale participant à une compétition sportive servant de support à des paris ;*
- 2° *Les personnes participant à l'encadrement sportif, médical et paramédical et exerçant leur activité dans le cadre des compétitions sportives servant de support à des paris ou auprès des acteurs mentionnés au 1° ;*
- 3° *Les arbitres et juges professionnels ou de haut niveau, les arbitres et juges d'une compétition sportive servant de support à des paris ainsi que toute personne qui participe, directement ou indirectement, à l'arbitrage ou au jury de ces compétitions ;*
- 4° *Les dirigeants, salariés et membres des organes de la fédération sportive et de ses organismes déconcentrés ainsi que ceux de la Ligue professionnelle que la fédération a créée, le cas échéant ;*
- 5° *Les dirigeants, salariés, bénévoles et membres des associations sportives et des sociétés sportives participant à une compétition sportive servant de support à des paris ;*
- 6° *Les agents sportifs licenciés ou autorisés en prestation de service et les avocats mandataires sportifs ;*
- 7° *Les dirigeants, salariés, bénévoles, personnes accréditées ou prestataires des organisateurs d'une compétition sportive servant de support à des paris ;*
- 8° *Les dirigeants et salariés des organisations professionnelles représentatives des sportifs, arbitres, entraîneurs et clubs professionnels.*

Aucune personne ne doit porter atteinte à la morale, à l'éthique, à la déontologie ou à l'esprit sportif des compétitions, ni porter atteinte à l'image et à la réputation du sport de golf.

Toute violation de ces dispositions pourra entraîner des sanctions dans les conditions prévues par le Règlement disciplinaire ffgolf.

4.3 DONNÉES PERSONNELLES / DONNÉES SPORTIVES

Dans le cadre de l'organisation et / ou de la participation à des compétitions, la ffgolf est amenée à recueillir et traiter des données personnelles. Ces données sont destinées aux personnels habilités de la ffgolf et, plus généralement, à toute personne participant à l'organisation d'une compétition (dont représentants des golfs organisateurs, arbitres, organes déconcentrés le cas échéant).

Les finalités de traitement sont les suivantes : gestion et suivi des participants aux compétitions, gestion de la compétition, gestion et suivi des résultats sportifs, relations entre les organisateurs (ffgolf, clubs, arbitres, etc.), remontées d'incidents survenus le cas échéant (sécurité des pratiquants), envoi d'informations.

La durée de conservation des données recueillies peut différer selon les traitements.

Exercice des droits :

- Toute personne ayant communiqué des données personnelles à la ffgolf peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier, les supprimer, les limiter, selon les situations s'y opposer en contactant le Délégué à la Protection des Données - dpo@ffgolf.org ou ffgolf – 68, rue Anatole France – 92309 Levallois-Perret ou par le formulaire de contact « contactez-nous » figurant sur le Site de la ffgolf ;

- Votre demande sera traitée sous 30 jours ;

- Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Le licencié peut exercer, seul et selon les situations, ses droits de rectification, d'opposition ou de restriction sur My ffgolf dont le placement sur liste orange. Cette fonction concerne l'affichage sur le Site Internet de la ffgolf de vos coordonnées (NOM / PRENOM) dans les pages de départs ou de résultats de compétitions organisées par la ffgolf ou transmises par les clubs. Si vous ne souhaitez pas que votre nom soit publié sur ces pages, vous pouvez vous placer sur liste orange. Les licenciés ayant déjà fait valoir leurs droits au placement sur liste orange n'ont pas à renouveler leur demande.

Limite : Les licenciés figurant sur les différents mérites sportifs ne peuvent pas se placer sur liste orange.

Pour plus d'informations sur ce sujet : <https://www.ffgolf.org/donnees-personnelles>

4.4 DROIT À L'IMAGE

En tant que participants à des compétitions fédérales :

Les joueurs, le cas échéant leurs représentants légaux et les personnes participants à l'organisation des compétitions fédérales autorisent la ffgolf à exploiter les droits d'utilisation de leurs « Attributs de la Personnalité » dans le cadre de leurs participations aux épreuves auxquelles ils participent.

Les « Attributs de la Personnalité » du sportif désignent au sens de la présente autorisation :

- a. L'image sous toutes ses formes ;
- b. La signature ;
- c. Le nom ;
- d. La voix ;
- e. Les résultats sportifs.

L'utilisation des Attributs de la Personnalité est autorisée sur tout support, tout format et par tout moyen connu ou à connaître.

Cette autorisation emporte la possibilité pour la ffgolf d'apporter à toute fixation d'un Attribut de la Personnalité et notamment de son image avec toute adjonction, suppression et/ou modification qu'elle jugera utile dès lors qu'elle n'entraîne aucun préjudice pour moi-même.

L'autorisation d'utilisation des Attributs de la Personnalité est accordée pour une exploitation, dans le cadre de la promotion de la ffgolf, des compétitions organisées, des joueurs, de ses produits et de ses services, à destination de ses clubs et licenciés, partenaires et médias, autres organismes sportifs nationaux ou internationaux sur les supports suivants : Presse, affiches, affichettes, cartes postales, télévision, quel que soit son mode de diffusion (par voie hertzienne, par satellite, par Internet, ...) cinéma, radio, Internet, messages, SMS, MMS et/ou vocaux, PLV, support vidéographique et/ou photographique et/ou multimédia (CD, DVD...).

Elle est consentie librement et sans contrepartie, notamment financière, et ce quelles que soient la nature et l'importance de la diffusion.

La présente autorisation est personnelle et incessible.

Elle est valable pour une durée indéterminée et dans le monde entier et pourra être révoquée à tout moment.

4.5 TROUSSE NON MÉDICALE

Exemple de trousse non médicale qu'il serait souhaitable de trouver au sein des clubs.

La trousse non Médicale permet un soin rapide pour une pathologie banale. La Direction du club, devra, le cas échéant, faire appel au SAMU (15), aux Pompiers (18) ou aux Services Médicaux d'Urgence.

TROUSSE NON MÉDICALE	
Gants non stériles	Compresses américaines (grosses compresses)
Ciseaux universels de Jesco	Cicaplaie
Pincés à échardes	Coheban
Compresses de froid instantanées	Couverture de survie
Dacryoserum	Apaisyl
Alcool modifié	Coalgan
Biseptine	Sparadrap en rouleau
Pansements hypoallergéniques pré-découpés	Hémoclar (hématome - coups)
Bande extensive pour bandage	Biafine pommade (brûlure)
Bande de crêpe pour bandage	Garrot Tourniquet
Physiopack à refroidir ou chauffer	Gel hydroalcoolique
Pince à tiques	Masques FFP1

4.6 RÈGLES & DÉCISIONS DU STATUT D'AMATEUR

Le golf amateur a un rôle bien établi dans le jeu de golf, et la richesse des compétitions amateurs d'aujourd'hui est appréciée par les golfeurs de tous âges à travers le monde. Les Règles du Statut d'Amateur continuent de définir qui est éligible pour concourir en tant que golfeur amateur et cette édition constitue une étape importante pour la modernisation des Règles en les rendant plus faciles à comprendre et à appliquer.

Cette nouvelle édition est le résultat d'une initiative de modernisation menée par les représentants antérieurs et actuels des Comités du Statut d'Amateur du R & A et de l'USGA, ainsi que des représentants de tous les niveaux et domaines du jeu de golf. Elle prend en compte les commentaires des principaux intervenants et golfeurs du monde entier, et reflète la façon dont le jeu est joué aujourd'hui. Les nouvelles Règles font une distinction claire entre le golf amateur et le golf professionnel dans un contexte de modernité, apportant clarté et opportunité aux golfeurs amateurs, aux organisateurs de compétitions et aux sponsors potentiels du golf amateur. Notre intention est qu'ils favorisent un jeu sain dans le futur, pour ceux qui jouent aux plus hauts niveaux et pour tous ceux qui, nombreux, jouent au golf uniquement pour le pur plaisir et le défi qu'il présente.

Les Règles du Statut d'Amateur traitent de nombreux domaines tels que :

- 4.5 Règle 1 : Objet des Règles
- 4.6 Règle 2 : Golfeur Amateur
- 4.7 Règle 3 : Prix
- 4.8 Règle 4 : Enseignement
- 4.9 Règle 5 : Réintégration au Statut d'Amateur
- 4.10 Règle 6 : Application des Règles

En cas d'infractions, les organes compétents pour statuer sont :

- 1^{re} instance : CSSN
- 2^e instance : Commission de discipline

Les Règles et les Décisions du Statut d'Amateur sont consultables :

- Sur le site Internet de la ffgolf
- Sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) dans la rubrique « Documentations / Sport ».
- Sur le site Arbitrage (arbitrage.ffgolf.org)
- Sur le site OBEC (oc@ffgolf.org)

4.7 CERTIFICAT MÉDICAL

Dans le cadre d'une réforme d'importance qui est entré en vigueur au cours du 1^{er} trimestre 2023, nous vous informons que le Certificat Médical ne concerne plus **QUE** les joueurs qui participeront à des épreuves nécessitant le droit de jeu fédéral **qu'ils soient majeurs ou mineurs**.

S'agissant du questionnaire de santé, il sera obligatoire pour les catégories suivantes :

- Les joueurs jouant des compétitions comptant pour l'index mais ne nécessitant pas de droit de jeu fédéral (compétitions de club, parties certifiées WHS, ...)
- Les mineurs (À l'exception de ceux participant à une épreuve nécessitant le droit de jeu fédéral).

Demeurent tenus de compléter un questionnaire de santé :

Les Licenciés majeurs participant à une compétition comptant pour l'index y compris les parties certifiées WHS (Hors épreuve nécessitant le droit de jeu fédéral*).

Les Licenciés mineurs pratiquant en loisir ou en compétition comptant pour l'index y compris les parties certifiées WHS (Hors épreuve nécessitant le droit de Jeu fédéral*)

Enregistrement obligatoire d'un nouveau certificat pour valider l'inscription à la première compétition nécessitant le droit de jeu fédéral* si le dernier certificat médical enregistré a plus de trois ans.

Le licencié n'est pas tenu de nous remettre le questionnaire mais il doit attester avoir répondu négativement à chacune de ses questions (saisie du QS dans son espace My ffgolf ou remise de l'attestation au Club ou à la ffgolf). En cas de réponse positive à au moins une question, le licencié (majeur ou mineur) doit présenter aux fins d'enregistrement, un certificat médical de moins de 6 mois. Les licenciés (majeurs ou mineurs) éligibles uniquement au questionnaire de santé demeurent libres, s'ils le souhaitent, de fournir un certificat médical.

Tous les licenciés, quel que soit leur âge ou leur type de pratique, sont invités à consulter les recommandations de santé émises par la Commission Médicale fédérale sur www.ffgolf.org

4 TEXTES EN VIGUEUR

	Certificat médical (CACI)*	Questionnaire de santé : QS-sport-mineur QS-golf-adulte et attestation **
Licenciés majeurs « loisir »	Aucune obligation Le licencié « loisir » est invité à consulter les recommandations de santé émises par la Commission médicale de la ffgolf.	
Licenciés majeurs participant à une compétition comptant pour l'index y compris les parties certifiées WHS (hors épreuve nécessitant le droit de jeu fédéral)***		✓
Licenciés mineurs pratiquant en loisir ou en compétition comptant pour l'index y compris les parties certifiées WHS (Hors épreuve nécessitant le droit de Jeu fédéral) ***		✓
Licenciés majeurs et mineurs participant à une épreuve nécessitant le droit de jeu fédéral ***	✓	
Licenciés de + de 35 ans participant à une compétition de speedgolf	✓	

*Une fois enregistré un certificat médical est valable 3 ans sous réserve de renouveler sa licence chaque année sans interruption, de répondre annuellement à un questionnaire de santé et d'attester avoir répondu négativement à toutes ses rubriques. À l'issue des 3 ans, le licencié doit représenter un certificat médical s'il est à nouveau concerné par les cas d'obligation à la date anniversaire de son certificat initial.

** Le licencié n'est pas tenu de remettre le questionnaire mais il doit attester avoir répondu négativement à chacune de ses questions (My ffgolf/My ffgolf ou remise de l'attestation au club ou à la ffgolf). En cas de réponse positive à au moins une question, le licencié (majeur ou mineur) doit présenter aux fins d'enregistrement, un certificat médical de moins de 6 mois. Les licenciés (majeurs ou mineurs) éligibles uniquement au questionnaire de santé demeurent libres, s'ils le souhaitent, de fournir un certificat médical.

*** Enregistrement obligatoire d'un nouveau certificat pour valider l'inscription à la première compétition nécessitant le droit de jeu fédéral si le dernier certificat médical enregistré a plus de 3 ans.

Les catégories d'épreuves soumises au droit de jeu fédéral sont listées ci-dessous :

- Les épreuves fédérales individuelles ou en double et qui comptent pour un des Mérites, parmi lesquelles : les Grands Prix, Grands Prix Jeunes, Grands Prix Jeunes Majeur U14, Grands Prix Nationaux U12, Classics Mid-Amateurs, Grands Prix Mid-Amateurs, Trophées Seniors, Grands Prix Seniors, Trophées Seniors 2, tous les 'Championnats de France' individuels ;
- Tous les 'Internationaux de France' individuels et en double ;
- Les finales (inter)régionales pour la qualification au Championnat de France des Jeunes.

Sont exemptées de droit de jeu fédéral :

- Toutes les compétitions jouées dans les territoires ultramarins ;
- Les épreuves départementales comptant pour le Mérite Jeunes ;
- L'épreuve de ligue choisie par cette dernière pour être intégrée dans chaque Mérite ;
- Les compétitions affinitaires (ex : Championnat de France des Métiers du golf, Championnat des Métiers de la sécurité...);
- Les compétitions scolaires et universitaires ;
- Les compétitions du golf d'Entreprise ;
- Les compétitions Paragolf ;
- Les épreuves fédérales par équipes ;
- Et toutes les autres compétitions qui comptent pour l'index mais pas pour les Mérites.

5. ENCADREMENT SPORTIF

5.1 COMPOSITION, RÔLE ET MISSIONS DU COMITE DES REGLES	290
5.2 REGLEMENT D'UNE EPREUVE	291
5.3 REGLES LOCALES	292
5.4 TIRAGE DES DEPARTS	300
5.5 CARTES DE SCORE	310
5.6 MARQUES DE DEPARTS	315

5. ENCADREMENT SPORTIF

5.1 COMPOSITION, RÔLE ET MISSIONS DU COMITÉ DES RÈGLES

COMPOSITION

Les membres du Comité des Règles sont des experts, Arbitres Internationaux – Directeurs de tournoi pour la plupart, cooptés par leurs pairs en raison de leurs compétences.

Président : Marc Autret

Membres actifs :

- Bertrand Ayçoberry
- Éric Coudrier
- Jean-Bertrand de Bouÿn
- Arnould de Lamarzelle
- Mauricette Feuillas
- Nathalie Le Boucher
- Delphine Le Marrec
- Ghislaine Quélavoine
- Alain Rathery - Président d'honneur du Comité des Règles

Membres d'honneur : Hubert Chesneau, Claude Gourbin, Christian Gresse, Jo Grundman.

RÔLE ET MISSIONS

Il assure la traduction, la diffusion, l'interprétation et l'application des Règles de Golf et du Statut d'Amateur.

Le Comité des Règles s'occupe de l'interface avec le Royal & Ancient Golf Club de St Andrews et les différents Tours Européens.

Il représente la France lors des réunions internationales relatives à l'arbitrage.

Il détermine le contenu de la formation des arbitres, assure la préparation au concours des arbitres fédéraux sous forme de webinaires, rédige et corrige les examens d'arbitre. Il valide le niveau théorique des candidats.

Il décide en concertation avec la CNA. de la participation à la formation de la « Tournament Administrator and Referee School » du R&A.

Il veille à la promotion des Règles de golf auprès des licenciés de la ffgolf, des Commissions Sportives de Clubs, des joueurs et entraîneurs des pôles et des médias.

Le Comité des Règles s'occupe de traiter les cas relatifs à l'application des Règles remontés par les Comités d'épreuve.

Il anime la réunion annuelle des arbitres lors du National des Arbitres.

Rappel important :

Un licencié ne peut, à titre individuel, obtenir directement du Comité des Règles de la Fédération Française de Golf un avis sur un litige dont il a été acteur ou témoin.

Que la situation présentée corresponde à une "hypothèse d'école" ou à un litige réel, les points douteux ou contestés ne peuvent être déférés au Comité des Règles que par le canal du représentant autorisé du Comité de l'épreuve ou de la Commission Sportive du club concernés.

Si le Comité de l'épreuve ou la Commission Sportive du club concernés ne parviennent pas à prendre une décision, ils soumettront alors le point douteux au Comité des Règles de la Fédération.

Si leur décision est prise mais contestée par le joueur, ce dernier pourra déposer auprès du Comité des Règles de la Fédération, par le canal du représentant autorisé du Comité de l'épreuve ou de la Commission Sportive du club concernés, un "exposé concordant" sur les faits de la contestation et demander un avis quant à l'exactitude de la décision.

Le Comité des Règles ne donne une opinion que sur l'exactitude de la décision quant à l'application des Règles mais pas sur l'établissement des faits qui sont du ressort du Comité de l'épreuve ou de la Commission Sportive du club.

La réponse du Comité des Règles de la Fédération sera adressée au représentant autorisé du Comité de l'épreuve ou de la Commission Sportive du club qui l'a saisi.

Cette procédure est nécessaire ne serait-ce que parce que, bien évidemment, les interprétations diffèrent souvent et qu'il est indispensable de disposer d'un "exposé concordant" pour analyser valablement un cas. En outre, pour éviter un engorgement, il est logique que les cas soient posés aux Commissions Sportives des clubs qui, le plus souvent, sont à même de régler les litiges soulevés.

5 ENCADREMENT SPORTIF

Il est rappelé, qu'outre ces dispositions, le Comité des Règles ne rendra un avis que si le litige intervient dans une forme de jeu officielle.

5.2 COMPOSITION, RÔLE ET MISSIONS DE LA COMMISSION NATIONALE D'ARBITRAGE

COMPOSITION

Les membres de la Commission Nationale d'Arbitrage sont, comme tous les membres des Commissions fédérales, nommés par le Comité Directeur de la ffgolf pour la durée de la mandature. Le Comité Directeur du 6 décembre 2024 a validé la composition suivante :

Présidente : Mauricette Feuillas

Membres actifs :

- Alain Rathery
- Eric de Saint Louvent
- Fabienne Lambert
- Thierry Peysson
- Fanny Sachel

RÔLE ET MISSIONS

La Commission Nationale a en charge l'affectation des arbitres sur les épreuves nationales professionnelles et amateurs.

Elle assure la promotion des arbitres et la validation des arbitres stagiaires.

Elle inscrit ses actions en cohérence avec la politique fédérale de la ffgolf.

Elle est l'interlocutrice privilégiée des Ligues sur toutes les questions qui concernent l'arbitrage.

Elle valide, sur proposition de la ligue, la nomination des formateurs pour la formation « Arbitre de Ligue ».

Elle organise tous les ans le National des Arbitres.

Elle suit l'activité des arbitres et élabore les règles propres à cette activité en matière de déontologie de l'arbitrage et en assure le respect en lien avec la Commission de discipline.

Elle décide des dotations (notamment vestimentaires) octroyées aux arbitres.

Elle entretient les relations appropriées avec les organismes en charge de l'arbitrage du sport.

5.3 ARBITRES : FONCTIONS – CURSUS – FORMATION - EXAMENS

Les compétitions fédérales exigent la présence de responsables capables de veiller à l'application correcte des Règles de Golf et des règlements d'épreuves.

Pour répondre à ces besoins, la ffgolf, sous la responsabilité de la Commission Nationale d'Arbitrage, forme des Arbitres et utilise leurs services bénévoles. À cette fin la Commission Nationale d'Arbitrage délivre des titres qui attestent de l'aptitude de leur détenteur à exercer un certain nombre de tâches au niveau fédéral.

La Commission Nationale d'Arbitrage (CNA) établit la liste des Arbitres fédéraux, nationaux et internationaux. Cette liste est régulièrement actualisée par la Commission en relation étroite avec le Comité des Règles.

Sur la base des informations communiquées par les Ligues, la CNA établit également une liste des Arbitres de Ligue qui est régulièrement actualisée.

Au sein de chaque Ligue, un délégué à l'arbitrage est désigné par le Comité directeur de la Ligue pour assurer la liaison entre la CNA et les instances dirigeantes de la Ligue. Il lui incombe également de coordonner les activités de formation et d'arbitrage au sein de cette Ligue.

Tous les Arbitres sont bénévoles. "Pour pouvoir exercer, ils doivent être titulaires de la licence ffgolf de l'année en cours, être titulaire d'une attestation de formation aux Gestes Qui Sauvent et avoir satisfait au contrôle d'honorabilité. Ces conditions sont également requises pour accéder à l'espace arbitre du site www.arbitrage.ffgolf.org

La liste officielle des arbitres est consultable sur le site Internet de la ffgolf et sur le site www.arbitrage.ffgolf.org.

1) Fonctions

Selon la définition des Règles de Golf, l'Arbitre a vocation à faire appliquer les Règles de Golf ainsi que les règlements d'épreuves. En **stroke play**, il doit intervenir sur toute infraction à une règle qu'il remarque ou qui lui est signalée. Dans les compétitions **en match play**, il n'intervient que sur demande des joueurs concernés sauf s'il est arbitre de match (i.e. il a été désigné pour accompagner un match dans sa totalité). En match play un arbitre peut être appelé pour obtenir une information sur l'application d'une règle ou pour résoudre un désaccord entre les adversaires mais il n'interviendra pas de sa propre initiative même si une infraction est commise devant ses yeux, SAUF si un match est en retard, si une recherche de balle dépasse 3 min, et en cas d'entente pour déroger aux règles ou d'infraction grave au code de comportement.

Si un Arbitre a été nommé, sa décision sera sans appel, sauf s'il y consent.

On distingue plusieurs catégories d'Arbitres :

- **L'Arbitre de Ligue** : il a vocation à arbitrer les épreuves de Ligue et les Grands Prix dans sa Ligue. Sa compétence s'exerce également sur les éliminatoires régionales d'épreuves fédérales. Il peut également intervenir en soutien d'Arbitres sur d'autres épreuves fédérales. Il doit être capable de maîtriser l'organisation de compétitions complexes telles que celles par équipes et d'avoir une bonne connaissance des Règles de Golf lui permettant de trouver rapidement la réponse aux cas simples et habituels survenant dans une compétition.

- **L'Arbitre Fédéral** : il a vocation à arbitrer les épreuves inscrites au calendrier national de la ffgolf et doit, pour ce faire, avoir une connaissance approfondie des Règles de Golf lui permettant de régler les cas les plus complexes en faisant appel, si besoin, aux clarifications du guide officiel. Tout Arbitre Fédéral en activité est tenu de répondre favorablement au moins une fois par an à sa Ligue s'il est sollicité par celle-ci pour arbitrer une épreuve.

- **L'Arbitre National** : il a vocation à arbitrer les épreuves inscrites au calendrier national de la ffgolf ainsi que certains tournois professionnels. En raison de compétences reconnues et d'une longue expérience, il doit participer activement au sein des Ligues à la formation des Arbitres de Ligue et également assurer des permanences téléphoniques à l'occasion d'épreuves fédérales.

- **L'Arbitre International** : en plus des épreuves qui sont normalement du ressort de l'Arbitre National, il a vocation à arbitrer des compétitions internationales et notamment des tournois professionnels.

- **L'Arbitre National / International - Directeur de Tournoi** : outre les fonctions de l'Arbitre National/International, il doit également être capable de prendre en charge l'intégralité de l'organisation d'une épreuve fédérale nationale.

5 ENCADREMENT SPORTIF

Quelle que soit sa catégorie, chaque arbitre s'engage à respecter la charte de déontologie qui est consultable sur le site arbitrage.

La ffgolf peut par ailleurs, pour une épreuve donnée, confier à un arbitre, quelle que soit sa catégorie, les tâches suivantes :

- (a) **La fonction de Chef arbitre** avec pour tâche principale le management de l'équipe d'arbitrage. Les décisions relatives aux interruptions de jeu et à l'évacuation du terrain ainsi que les mesures liées aux intempéries (changement des heures de départ, modifications des formes de jeu...) relèvent de la responsabilité conjointe du Chef arbitre et de l'Administrateur du tournoi.

- (b) **La fonction de Chef arbitre – Administrateur du tournoi** : en l'absence d'un permanent de la ffgolf, un chef arbitre pourra en outre être chargé avec l'aide des OBEC du club, d'assurer tout ou partie des tâches d'administration d'un tournoi fédéral.

Parmi les tâches spécifiques relevant de cette fonction, on peut mentionner :

- l'établissement de relations adéquates avec les responsables du club où se déroule la compétition avec éventuellement la visite préalable des installations et le contrôle de la conformité des installations et du terrain par rapport au cahier des charges, la disponibilité du matériel nécessaire (tableau officiel, piquets, bombes de peinture, raclettes etc.), la présence des moyens humains (starters, OBEC, commissaires, secrétariat et saisie informatique), la gestion de la journée d'entraînement, la mise en place des dispositions pour le contrôle antidopage, le contrôle des trophées etc. ;

- la gestion de l'organisation de la compétition avec notamment l'animation de la réunion des capitaines, la répartition des tâches, l'organisation de la remise des prix, etc. ;

- les relations avec la ffgolf avec la réception des courriers avant la compétition, la communication des résultats pendant et à la fin de la compétition, la transmission des documents demandés par la Fédération etc.

Un guide pratique pour la direction d'un tournoi par équipes est mis à la disposition des arbitres sur le site arbitrage.

Pour que les Arbitres soient performants, ils doivent pouvoir arbitrer un minimum d'épreuves. La Commission Nationale d'Arbitrage veille à une répartition équitable des arbitrages pour les épreuves inscrites au calendrier national. Il est attendu de chaque Arbitre Fédéral, national ou international qu'il assure chaque année au moins un arbitrage pour sa Ligue de rattachement. **Sauf situation particulière, un arbitre qui refuserait d'arbitrer dans sa ligue en 2025 ne sera pas affecté sur une épreuve du calendrier national en 2026.**

La Commission Nationale d'Arbitrage se réserve le droit de statuer sur tout cas exceptionnel, en particulier elle peut retirer à tout moment le titre d'Arbitre Fédéral, **National ou International** à un Arbitre ayant une activité trop faible ou un comportement jugé non satisfaisant.

A la suite d'une période d'indisponibilité prolongée, c'est-à-dire supérieure à 3 ans, l'arbitre sera invité à reconfirmer son titre avant d'être affecté à nouveau sur des épreuves fédérales.

Bien qu'aucun critère d'aptitude physique ne soit clairement précisé, la pratique de l'arbitrage nécessite de conserver une mobilité suffisante pour pouvoir aider les joueurs, d'être en mesure de communiquer avec les autres arbitres par talkie ou autre moyen de communication radiotéléphonique et d'avoir la capacité de contribuer à la préparation du parcours et au set-up matinal.

2) Cursus

Titres délivrés, candidatures, examens, calendrier

La fédération française de golf a décidé d'adhérer au programme de formation du Royal & Anciens.

Au niveau des titres délivrés, les étapes du cursus sont les suivantes :

• Arbitre de Ligue

- *Obtention du titre* : ce titre est délivré par le Comité Directeur de la Ligue dans laquelle exerce le candidat au vu des **trois** appréciations suivantes :

- la note obtenue à l'épreuve théorique nationale,
- la note obtenue à l'épreuve pratique sur le terrain,
- la manière dont se comporte le candidat dans la Ligue (engagement, comportement au cours des épreuves, ...).

L'épreuve théorique a lieu le même jour dans toutes les Ligues, le contenu ainsi que les barèmes de correction sont fixés par le Comité des Règles. Le Comité des Règles communique à la Ligue la note obtenue par le candidat, ainsi que la meilleure, la moins bonne note et la moyenne nationale.

L'épreuve pratique est organisée par les formateurs par des mises en situation sur le terrain.

Pendant les deux premières années suivant la première nomination, l'Arbitre de Ligue est stagiaire et mis en situation lors d'épreuves de Ligue au cours desquelles il est entouré de « superviseurs » désignés par les responsables de l'arbitrage au niveau de la Ligue. Au bout de ces deux années, si son comportement est jugé satisfaisant, il est nommé Arbitre de Ligue sur décision du Comité Directeur de la Ligue concernée, la période de stage pouvant exceptionnellement être prolongée d'une année. La période de deux années de stage peut être réduite et la nomination au titre d'Arbitre de Ligue intervenir plus tôt si le Comité Directeur de la Ligue concernée le juge opportun.

Lorsqu'il devient Arbitre de Ligue, le candidat est nommé arbitre de la Ligue où il exerce. En cas de changement de Ligue, il devra déposer une demande auprès de la Ligue qu'il rejoint. Le Comité directeur concerné est libre de valider ou non sa nomination comme arbitre pour cette Ligue en fonction de ses besoins, du dossier et de l'expérience du candidat.

Tous les recours seront examinés par la Commission Nationale d'Arbitrage.

- *Candidats* : toute personne
 - âgée de 70 ans au maximum l'année de l'examen*,
 - possédant une licence ffgolf,
 - ayant suivi la « Rules Academy » ou « Académie des Règles », formation en ligne du R&A,
 - ayant suivi une formation aux Gestes qui sauvent ou possédant un certificat équivalent, peut adresser sa candidature à une Ligue (voir formulaire de candidature à la fin du chapitre 5.3) en l'accompagnant d'une lettre de motivation, du certificat délivré par le R&A à l'issue de la formation en ligne ainsi que de lettres de recommandation émanant de Clubs ou de toute autre instance jugée appropriée par le candidat. La Ligue peut refuser une candidature en raison du nombre de candidats déjà sélectionnés ou pour tout autre motif. La décision de la Ligue relève de la compétence collégiale des instances dirigeantes de la Ligue. La décision d'acceptation ou de refus sera notifiée dans les plus brefs délais au candidat.

*pas de limite d'âge pour les auditeurs libres

- *Formation* : organisée sur une période de 24 mois (avec un examen toutes les années paires) et assurée par les formateurs de Ligue à partir des documents pédagogiques élaborés par le Comité des Règles et du Vademecum sportif, elle se déroule selon des modalités et un calendrier propres à chaque Ligue. Elle comporte à la fois une formation théorique et des mises en situation sur le terrain. Un candidat dont le comportement est jugé inapproprié par le formateur de Ligue peut être exclu de la formation ou se voir interdire de présenter l'examen théorique. Une Ligue peut décider de ne pas organiser de formation si elle considère qu'elle dispose d'un nombre suffisant d'Arbitres de Ligue pour faire face à ses besoins.

**- CALENDRIER DES ÉPREUVES THÉORIQUES
ARBITRE DE LIGUE**

Décembre 2026
Décembre 2028
Décembre 2030

• Arbitre Fédéral

- *Obtention du titre* : ce titre est délivré après le passage d'un concours national organisé les années impaires. Ce concours a lieu le même jour dans toutes les Ligues. Les questionnaires sont rédigés par le Comité des Règles qui corrige les copies des candidats. La Commission Nationale d'Arbitrage (CNA) établit un classement des candidats selon leurs résultats au concours et nomme Arbitre Fédéral ceux dont le classement est compatible avec le nombre de places mises au concours, sous réserve que ces candidats aient obtenu une note minimale fixée au préalable.

Pendant les deux premières années suivant la première réussite au concours, l'Arbitre Fédéral est stagiaire et mis en situation lors d'épreuves fédérales au cours desquelles il est entouré de « superviseurs » désignés par la CNA. Au bout de ces deux années, si son comportement est jugé satisfaisant, il est nommé Arbitre Fédéral par la CNA ; sinon il redevient Arbitre de Ligue. La période de deux années de stage peut être réduite et la nomination au titre d'Arbitre Fédéral intervenir plus tôt si la CNA le juge opportun.

- *Candidats* : ce concours est ouvert aux Arbitres de Ligue y compris stagiaires. Le nombre de places mises au concours est fixé par la CNA et publié avant le concours.

- *Préparation au Concours* : elle est organisée au plan national par le Comité des Règles.

CALENDRIER DES ÉPREUVES THÉORIQUES ARBITRE FÉDÉRAL

Décembre 2025
Décembre 2027
Décembre 2029

- **Arbitre National**

- *Obtention du titre* : ce titre est délivré sur la base d'une liste d'aptitude établie par la CNA qui est régulièrement actualisée. Un Arbitre National qui ne figure plus sur cette liste, redevient Arbitre Fédéral. Les deux arbitres fédéraux les mieux classés lors l'épreuve de confirmation de leur titre, sont en principe nommés Arbitre National par la CNA.

- *Candidats* : les candidats doivent avoir réussi au moins deux fois l'examen permettant d'être Arbitre Fédéral. Ils sont tenus d'assister aux formations spécifiques qui leur sont proposées par la Fédération. Ils doivent en outre participer activement à la formation des Arbitres de Ligue au sein de leur Ligue ainsi qu'à la préparation des épreuves du concours national pour l'obtention du titre d'Arbitre Fédéral en proposant des sujets pour ce concours. Ils assurent des permanences téléphoniques à l'occasion d'épreuves fédérales.

- **Arbitre International**

- *Obtention du titre* : ce titre est délivré sur la base d'une liste d'aptitude établie et régulièrement actualisée par la CNA. Un Arbitre International qui ne figure plus sur cette liste, redevient Arbitre National.

- *Candidats* : les candidats doivent avoir le titre d'Arbitre National et avoir arbitré plusieurs compétitions internationales, y compris au niveau professionnel. Ils doivent avoir une parfaite maîtrise de la langue anglaise. Ils assurent des permanences téléphoniques à l'occasion d'épreuves fédérales.

- **Arbitre National / International-Directeur de Tournoi**

- *Obtention du titre* : ce titre est délivré sur la base d'une liste d'aptitude établie et régulièrement actualisée par la CNA. Un Arbitre National/International-Directeur de Tournoi qui ne figure plus sur cette liste, redevient Arbitre National/International.

- *Candidats* : les candidats sont des Arbitres Nationaux/Internationaux qui sont capables de prendre en charge l'intégralité de l'organisation d'une quelconque épreuve fédérale. Ils assurent des permanences téléphoniques à l'occasion d'épreuves fédérales.

Confirmation

Pour conserver les titres attribués, outre la participation à tout séminaire de recyclage ou examen de confirmation mis en place, selon les titres, par la Ligue ou la Fédération, un comportement satisfaisant en situation est nécessaire :

- **Arbitre de Ligue**

Un Arbitre de Ligue doit confirmer son titre tous les six ans en passant à nouveau l'épreuve théorique. Le Comité Directeur de la Ligue concernée, au vu du résultat à l'épreuve théorique et du comportement de cet arbitre pendant les 6 ans écoulés, décide ou non de sa confirmation. **En cas d'échec à l'examen théorique, la ligue peut surseoir à sa décision de confirmation jusqu'à l'examen suivant. En cas de nouvel échec, l'Arbitre de Ligue perdra automatiquement son titre.** Il appartient à chaque Ligue d'apprécier s'il est opportun, en plus de l'épreuve théorique, de réaliser un contrôle de la maîtrise des aspects pratiques de la mise en œuvre des règles. En cas d'absence à l'épreuve théorique, l'Arbitre de Ligue confirmant doit impérativement représenter l'épreuve deux années après. En cas de nouvelle absence, un Arbitre de Ligue perd automatiquement son titre. Le Comité Directeur d'une Ligue se réserve le droit, sur proposition du formateur et du responsable de l'arbitrage, de retirer à tout moment ce titre pour les Arbitres ayant une activité trop faible ou un comportement jugé non satisfaisant.

CALENDRIER DE CONFIRMATION ARBITRE DE LIGUE

Date de réussite au concours/examen	Date limite de confirmation
Décembre 2019	Décembre 2026
Décembre 2022	Décembre 2028
Décembre 2024	Décembre 2030

5 ENCADREMENT SPORTIF

• Arbitre Fédéral

- Un Arbitre Fédéral ayant réussi l'examen doit confirmer ensuite son titre tous les six ans. Il est alors invité à repasser l'épreuve du concours théorique. Les résultats des candidats appelés à confirmer leur titre faisant l'objet d'un classement spécifique, le nombre de places mises au concours cette année-là pour l'obtention du titre d'Arbitre Fédéral n'est en rien affecté par le nombre d'Arbitres Fédéraux devant confirmer leur titre lors de la même épreuve.
- La CNA se prononcera sur la confirmation du titre d'Arbitre Fédéral au vu des trois éléments suivants :
 - o de la note obtenue à l'épreuve théorique,
 - o du comportement observé de l'arbitre sur les épreuves fédérales,
 - o de son implication dans l'arbitrage fédéral.

En fonction du nombre d'arbitres fédéraux non confirmés, la Commission Nationale d'Arbitrage se réserve le droit d'ouvrir au maximum autant de places supplémentaires au concours d'Arbitre Fédéral. Les candidats immédiatement classés après le dernier reçu au concours qui bénéficieraient des places supplémentaires ainsi offertes seront alors informés de leur réussite au concours d'Arbitre Fédéral.

CALENDRIER DE CONFIRMATION ARBITRE FÉDÉRAL

Date de réussite au concours/examen	Date limite de confirmation
Décembre 2021	Décembre 2027
Décembre 2023	Décembre 2029
Décembre 2025	Décembre 2031

En cas de non-confirmation ou d'absence à cette épreuve de confirmation, l'Arbitre Fédéral devant confirmer son titre doit impérativement représenter l'examen deux années après et être confirmé. En cas de nouvel échec ou nouvelle absence, un Arbitre Fédéral redevient Arbitre de Ligue, sous réserve de validation de ce titre par la Ligue concernée.

• Arbitre National

Les Arbitres Nationaux sont dispensés de confirmation mais, pour bénéficier de cette disposition, ils doivent participer activement à la formation des Arbitres de Ligue au sein de leur Ligue, assurer des permanences téléphoniques pendant quelques épreuves fédérales, et contribuer à la préparation des épreuves de l'examen national d'Arbitre en proposant des sujets pour cet examen.

EXEMPLE DE CURSUS en cas de réussite aux examens et concours :

2019 : Formation Arbitre de Ligue (voir avec la Ligue)

Décembre 2019 : Examen théorique

2020 : Examen en situation – nomination comme Arbitre de Ligue stagiaire

2020-2021 : Préparation au Concours d'Arbitre Fédéral

2021 ; Concours fédéral

2022-2023 : Arbitre Fédéral stagiaire

Fin d'année 2023 : Titularisation en tant qu'Arbitre Fédéral (après supervision)

Décembre 2027 : Confirmation Arbitre Fédéral (après épreuve théorique nationale)

3) Formation

Formateurs

Les Formateurs sont proposés par les Présidents de Ligue et validés par la Commission Nationale d'Arbitrage. Il peut y avoir plusieurs formateurs par Ligue.

Les formateurs assument, au niveau des Ligues/Inter Ligues, la formation pour les candidats au titre d'Arbitre de Ligue. Ils sont assistés dans cette activité de formation par les Arbitres Nationaux.

Ils peuvent être mis à contribution pour effectuer une première correction de certaines parties des examens et concours pour lesquelles des grilles de notation sont établies par le Comité des Règles (Numéro de Règles, Vrai/Faux, QCM, Vademecum). Ces corrections sont ensuite vérifiées et validées par le Comité des Règles.

La formation des Arbitres de Ligue aux Règles de golf s'appuie sur des documents pédagogiques élaborés par le Comité des Règles et porte sur la totalité des Règles de Golf. Elle est complétée par une formation au marquage du terrain, (emplacement des drapeaux, set-up, ...), à la maîtrise du Vademecum de la ffgolf pour la partie concernant les règlements des grands prix, à l'élaboration des règles locales, à la préparation du tableau officiel ...

Le Comité des Règles organise l'année du Concours d'Arbitre Fédéral, une préparation en ligne à laquelle les formateurs de ligue sont conviés afin de leur permettre d'apporter si besoin une aide personnalisée aux arbitres candidats.

5 ENCADREMENT SPORTIF

4) Examen : Dates et Contenu des Épreuves

DATES DES ÉPREUVES

Les examens/concours pour la délivrance du titre d'Arbitre de Ligue ou d'Arbitre Fédéral, et pour la confirmation de ces titres, ont lieu, en principe, tous les deux ans. Ils sont organisés le même jour dans chacune des Ligues. Le contenu de l'épreuve, arrêté par le Comité des Règles, est identique pour toutes les Ligues.

Les dates d'examen ne sont données qu'à titre indicatif et peuvent être modifiées par le Comité des Règles. Les candidats à l'examen seront bien évidemment informés des dates retenues et de leurs éventuels changements.

MODALITÉS DE L'EXAMEN D'ARBITRE DE LIGUE ET DU CONCOURS D'ARBITRE FÉDÉRAL

Les modalités de l'examen/concours ne sont données qu'à titre indicatif et peuvent être modifiées par le Comité des Règles. Les candidats seront bien évidemment informés suffisamment à l'avance des modalités finalement retenues.

DURÉE	DOCUMENTS AUTORISÉS	Questions
1/2 journée	sans document	Questions règles applicables + Questions règles vrai/faux + Questions Règles QCM
	tout document papier autorisé*	Vademecum** + rulings en situation de jeu

* Les appareils électroniques (smartphone, tablette, etc.) sont interdits.

** À compter de 2021, des questions sur le Vademecum seront réintroduites dans le concours d'Arbitre Fédéral, la partie du Guide officiel consacrée aux procédures pour le Comité et aux Règles locales types donneront également lieu à des questions. En revanche, la Recherche d'interprétations ne donnera pas lieu à des questions spécifiques, sachant les rulings en situation de jeu pour le concours d'Arbitre Fédéral comporteront de telles recherches.

FORMATION D'ARBITRE DE LIGUE
FICHE DE CANDIDATURE
 et
QUESTIONNAIRE DE MOTIVATION ET DISPONIBILITÉ
À RETOURNER À VOTRE LIGUE

NOM	
Prénom	
Numéro de Licence	---'---'---
Club de licence	
Date Naissance	
Adresse	
Téléphone	
E-mail	

Depuis combien de temps jouez-vous au golf ? ans Index actuel :

Meilleur index obtenu :

Avez-vous ou avez-vous eu une ou plusieurs fonctions officielles dans votre Club :

OUI

NON

Si oui, laquelle ou lesquelles ?

.....

.....

.....

.....

Avez-vous eu une ou plusieurs fonctions officielles dans un autre sport :

OUI

NON

Si oui, laquelle ou lesquelles ?

.....

.....

.....

Formation en ligne du R&A achevée le

Note obtenue :

Formation aux gestes qui sauvent achevée le

Organisme formateur :

5.4 ORGANISATEURS BÉNÉVOLES D'ÉPREUVES DE CLUB : FONCTIONS - FORMATION

1) Missions et tâches

L'Organisateur Bénévole d'Épreuves de Club (OBEC) a vocation à :

- Exercer ses fonctions lors des compétitions organisées dans son propre Club ou dans des clubs proches.
- Assister la personne en charge de l'Administration du Tournoi pour l'organisation des épreuves fédérales ou des épreuves de Ligue.

Il en découle deux types de missions impliquant des tâches diverses.

Au sein du club

Au sein du club l'OBEC doit travailler en complète concertation avec les responsables du club : Comité directeur et élus, Commission sportive, direction, responsables du terrain etc. ainsi qu'avec le Comité d'épreuve s'il en existe un.

Aucune initiative ne peut être prise sans accord préalable de ces responsables qui peuvent déléguer de manière permanente certaines tâches à l'OBEC.

Les tâches peuvent être de nature régulières ou occasionnelles lors des épreuves.

Tâches régulières

- Assister les responsables du club pour que les dispositions matérielles nécessaires à l'organisation des compétitions du club soient disponibles (par exemple plan d'évacuation, dispositifs pour l'envoi de signaux sonores, piquets, peintures etc.) ;
- Assister les responsables du club pour que les moyens informatiques nécessaires à la gestion des compétitions de club soient opérationnels aussi bien en ce qui concerne les équipements, les logiciels que le personnel chargé de l'utiliser. Selon l'organisation du club, l'OBEC pourra être amené à gérer lui-même le logiciel fédéral de gestion des compétitions ;
- Veiller en liaison avec les responsables du terrain, à ce que la préparation du parcours et le marquage du terrain soient, de manière constante, conformes aux règles de golf et signaler tout manquement à cet égard (par exemple disparition ou mauvaise implantation de piquets, absence de marques de départ, manque de râteaux) ;
- Participer à l'élaboration et aux mises à jour d'un Règlement Général pour les Compétitions de Club.

Tâches occasionnelles liées aux compétitions

Aider à la préparation des compétitions de club en liaison avec la Direction, la Commission sportive et/ou le Comité d'épreuve. Parmi les tâches auxquelles il peut contribuer (sans que cette énumération présente un caractère exhaustif) :

- Préparation du tableau officiel
- Tirage des départs et utilisation du logiciel fédéral de gestion des compétitions
- Édition des cartes de scores
- Marquage du terrain
- Implantation des marques de départ
- Préparation des positions de drapeaux
- Organisation des départs et mise en place d'un starter
- Set-up du parcours
- Surveillance du bon déroulement de la compétition
- Gestion des interruptions de jeu
- Mise en place d'un recording
- Enregistrement des scores et transmission des résultats via le logiciel fédéral
- Préparation des résultats et de la remise des prix

Assistance aux arbitres lors d'épreuves de Ligue ou d'épreuves fédérales

Avant la compétition

- Prendre contact avec l'Administrateur du tournoi préalablement à la compétition.
- Faciliter les contacts entre, d'une part, l'Administrateur du tournoi et les arbitres, et d'autre part les responsables du club (Directeur, Commission Sportive, Responsables du terrain).
- Si une visite préalable du parcours est souhaitée, participer à son organisation et y prendre part.

5 ENCADREMENT SPORTIF

- Contribuer au respect des dispositions du Vademecum (chapitre 2.3) concernant la préparation du parcours et à la préservation des zones sensibles (greens et zones de départ) dans les semaines précédant la compétition. Ces tâches doivent être remplies en étroite concertation avec les responsables chargés de l'entretien du parcours.
- Contribuer au respect du Cahier des Charges des épreuves.
- Veiller à ce que les installations et matériels nécessaires à l'organisation de la compétition soient disponibles : bureau du tournoi, salle de recording, salle pour réunion des capitaines, tableau officiel, voitures, peintures et cannes de marquage (fournies selon les cas par Le club, la Ligue ou la Fédération), piquets, squeegees, raclettes ou équivalents, équipements pour le ou les starters (table, pendule, parasol et autres protections, documents à distribuer au départ (cartes de score, règles locales, cadences de jeu, position des drapeaux, plan d'évacuation etc.).
- Veiller à ce que les dispositifs en matière de sécurité soient en place : déclaration de l'épreuve aux autorités compétentes, plan d'évacuation, dispositifs sonores et présence d'un défibrillateur.
- Assister les responsables du club afin que les moyens humains nécessaires soient disponibles : starters, commissaires, recorders, éventuellement personnes en charge du recording et/ou du traitement informatique des cartes de scores, autres bénévoles. Établir en concertation avec l'Administrateur du Tournoi un schéma logistique pour ces personnes : planning horaire, plan géographique des lieux d'intervention de ces personnes et ravitaillement.
- Aider, si besoin, l'Administrateur du tournoi dans l'utilisation du logiciel fédéral de compétition pour le paramétrage de la compétition, et la gestion des départs.
- Aider à remplir le tableau officiel, la rédaction des Règles locales étant du seul ressort de l'Administrateur du tournoi.
- Aider l'Administrateur du tournoi à préparer le parcours : aide au marquage (le marquage relève de la seule responsabilité du Comité de l'épreuve), conseils pour le choix des zones de départ et pour les positions de drapeau (la décision en la matière appartient au seul Comité de l'épreuve) en signalant notamment les zones inondables.

Pendant la compétition

- Se tenir en permanence à la disposition de l'Administrateur du tournoi pour toute tâche que celui-ci pourrait lui confier.
- S'assurer que les moyens humains répartis sur le terrain et relevant de sa responsabilité remplissent les tâches qui leur ont été assignées (starter, commissaire etc.) et sont correctement positionnés ; vérifier que la logistique les concernant (ravitaillement, relève) fonctionne.
- Veiller au respect des règles de sécurité : contrôle du public, aide à la collecte d'informations météo, utilisation des signaux d'alerte, participation à l'évacuation du terrain, aide à la remise en état du parcours et contrôle de celui-ci.
- Être éventuellement membre du Comité d'Épreuve si l'Administrateur du tournoi le souhaite et participer aux activités de ce dernier.
- Selon les instructions de l'Administrateur du tournoi, participer éventuellement au recording et/ou à l'enregistrement des scores en utilisant le logiciel fédéral de gestion des compétitions.
- Aider à la publication des résultats au Tableau Officiel.

Après la compétition

- Aider à la préparation de la remise des prix.
- S'assurer de la transmission des résultats à la Fédération via Fléole et de leurs publications sur le web.

2) Relations entre Le club et l'OBEC

- Un Organisateur Bénévole d'Épreuves de Club (OBEC) doit être licencié de la ffgolf. Il doit obligatoirement être membre de l'association sportive du club où il exerce principalement ses activités. Il peut occasionnellement être amené à intervenir dans un club voisin qui ne possède pas d'OBEC.
- L'OBEC doit accomplir les missions et les tâches qui lui incombent en totale concertation et en plein accord avec les responsables de son club. C'est la raison pour laquelle un OBEC ne peut s'inscrire à un stage de formation qu'en accord avec les responsables de son club qui devront confirmer par écrit cet accord.
- Lorsqu'ils donnent leur accord pour l'inscription d'une personne à la formation d'OBEC, les responsables d'un club doivent s'assurer que le candidat OBEC :
 - Est licencié ffgolf et membre de l'association sportive du club.
 - A manifesté un réel intérêt pour l'organisation des épreuves de golf et qu'il est prêt à s'investir dans cette tâche bénévole ; des expériences passées démontrant cet intérêt constitueraient un plus.
 - A une parfaite connaissance des missions et tâches qui peuvent lui être confiées conformément à la fiche OBEC.
 - A un comportement lui permettant de travailler en parfaite concertation avec, d'une part les responsables du club, d'autre part les Administrateurs de tournoi et arbitres qu'il sera conduit à assister dans l'exercice de leurs fonctions.
- S'engage à suivre toutes les formations qui pourraient être requises, y compris pour vérifier et actualiser ses connaissances.

5 ENCADREMENT SPORTIF

- Est en mesure de présenter une attestation de suivi de la formation de Niveau 1 du R & A.
- S'engage à participer régulièrement à l'organisation de compétitions (de club, Ligue ou fédérales) sous peine d'être radiés du fichier OBEC de la Fédération.

3) Connaissances et compétences requises

Pour mener à bien ses missions, l'OBEC après avoir suivi la formation initiale et les séances périodiques de mise à niveau selon le programme mis en place par la Fédération, devra :

Avoir un comportement et une autorité lui permettant, en autres, de :

- Participer au bon déroulement d'une épreuve de golf en liaison avec les principaux acteurs du club (directeur, intendant de terrain, secrétariat, responsable de la restauration etc....)
- Communiquer de manière adéquate avec ces acteurs.
- Faire respecter l'ordre et les horaires de départ.
- Utiliser la procédure standard de communication au talkie.
- S'adresser aux joueurs de manière adaptée.
- Se déplacer en respectant le jeu, les joueurs et le terrain.
- Respecter les consignes transmises dans les briefings.

Être capable de :

- Trouver les informations nécessaires dans le Vademecum sportif.
- Réaliser un tableau officiel.
- Maîtriser la logistique liée à l'installation d'un bureau du tournoi, d'un recording, d'un poste de starter, d'un tableau officiel et de se procurer les différents outils nécessaires à ces missions.
- Tenir le recording d'une compétition et enregistrer les scores sur le logiciel fédéral.
- Vérifier que Le club est en mesure de respecter les obligations liées à l'épreuve sportive qui se déroulera sur son parcours (nombre de chariots, de voiturettes, emplacement du tableau officiel, starter, recording etc.)
- Vérifier la disponibilité des éléments indispensables à la préparation sportive du parcours (marques de départ, drapeaux, piquets, peinture etc.) et placer correctement les piquets de marquage.
- Identifier les caractéristiques du parcours qui peuvent aider à son marquage et à l'élaboration des règles locales souhaitables pour l'épreuve qui doit se dérouler.
- Maîtriser les notions de base pour l'utilisation des outils informatiques liés à la gestion de la compétition (Logiciel fédéral de gestion des compétitions et fichiers Excel Compétition y compris pour les compétitions par équipes).

Avoir les connaissances requises relatives aux :

- Coups reçus.
- Formes de jeu, structures des épreuves nationales.
- Principes régissant le marquage du parcours.
- Tirages des départs.
- Cahiers des Charges des épreuves fédérales.
- Règlements particuliers et généraux reproduits dans le Vademecum sportif.
- Règles de golf, notamment celles ayant des implications pour la préparation du parcours.

N.B. : Sans être obligatoire, une formation au GQS est fortement recommandée.

4) Formation**Lignes directrices**

La formation est assurée dans les Ligues. Elle vise le développement des compétences dans le domaine de la gestion des compétitions afin de permettre à l'OBEC de remplir les tâches qui lui incombent. Elle comporte des aspects administratifs, réglementaires, informatiques et pratiques. Elle doit permettre de s'assurer qu'une connaissance minimum des Règles de golf est acquise.

La Fédération élaborera des lignes directrices pour la formation sous la forme d'un guide pratique.

Conditions d'inscription

Seuls des candidats présentés par des clubs pourront s'inscrire à l'aide du formulaire reproduit en Annexe 1. On s'assurera qu'ils ont connaissance de la fiche OBEC de description des missions et tâches.

Les candidats devront fournir une attestation de suivi de la formation de Niveau 1 du R & A.

Contenu

La formation comportera une partie théorique et une partie pratique :

- La partie théorique qui aura lieu en salle aura une durée de 2 à 3 jours.
- La partie pratique qui se déroulera sur le terrain avec un Arbitre Fédéral, lors d'une compétition fédérale ou de Ligue durera au minimum 2 jours : une journée de préparation et une journée de compétition.

Les principaux points abordés (sans qu'il y ait de limites à cette énumération) sont les suivants :

- Généralités
 - Les différents bénévoles à la ffgolf.
 - Formation et rôle des OBEC.
 - Le site dédié aux OBEC.
- Vademecum et Règlement.
 - Règlements : Règlements généraux – Cahiers des charges – Règlements particuliers – Règles Locales Permanentes.
 - Règlements Club : Règlement Général – Règles locales.
 - Différentes formes de jeu.
- Préparation sportive, marques de départ et marquage du parcours.
 - Le déroulement d'une compétition fédérale.
 - Règle de golf : Limite de zone – Dégagement de zone.
 - Tableau d'affichage : Informations Générales.
 - Consignes : Starter - Commissaire – Recording.
 - Jeu lent : Procédures – Prêt Jouez
 - Départs : Différents types – Nombre de joueurs possibles.
 - Cadence de jeu – Amplitude de jeu.
 - Préparation du terrain : Marquage - Position des drapeaux - Vitesse de green.
- Notions de base concernant l'utilisation du Logiciel fédéral de gestion des compétitions, fichiers Excel de compétitions et, éventuellement, outils pour le Live Scoring (en fonction de l'état d'avancement du dossier).
 - Possibilités offertes par le Logiciel fédéral de gestion des compétitions.
 - Gestion des index.
 - Fichier Compétition par équipe.
 - Handicap de jeu en MP.

Validation de la formation

À l'issue de la formation, il n'est procédé à aucune évaluation. Les personnes ayant suivi le cursus de formation d'OBEC sont automatiquement inscrites sur le fichier OBEC de la Fédération et peuvent avoir accès au site dédié aux OBEC.

Contrôle des connaissances : formations complémentaires

Tous les 6 ans les OBEC doivent suivre une session de remise à niveau. Les sessions de remise à niveau sont organisées dans les Ligues.

5 ENCADREMENT SPORTIF

5) Suivi des activités et exigence d'un minimum d'activités

Un OBEC doit participer activement à l'organisation des compétitions de son Club.

Tous les ans en fin d'année chaque OBEC devra adresser à sa Ligue un rapport d'activité décrivant sommairement les tâches qu'il a accomplies au cours des 12 derniers mois tant au sein de son club que dans le cadre de compétitions de Ligue ou d'épreuves fédérales. Pour établir ce rapport, un document type élaboré par la Fédération devra être utilisé (voir Annexe 2). Les responsables du club concerné pourront être interrogés pour contrôler le bien-fondé des informations reçues. En cas d'inactivité constatée, après avoir recueilli le point de vue de l'intéressé, la Ligue prendra en concertation avec les responsables du club toute décision appropriée y compris la radiation du fichier OBEC de la Fédération.

À tout moment, les responsables du club concerné peuvent signaler à la Ligue tout comportement inadéquat d'un OBEC, tout manquement à ses obligations ou toute inactivité prolongée. Après avoir recueilli le point de vue de l'intéressé, la Ligue prendra en concertation avec les responsables du club toute décision appropriée y compris la radiation du fichier OBEC de la Fédération.

La Ligue signalera au Club tout comportement inadéquat d'un OBEC ou tout manquement à ses obligations lorsqu'il intervient pour assister des arbitres à l'occasion d'épreuves fédérales ou de Ligue. Après avoir recueilli le point de vue de l'intéressé la Ligue pourra prendre en concertation avec les responsables du club toute décision appropriée y compris la radiation du fichier OBEC de la Fédération.

6) Prise en charge des frais

Les frais liés aux séances de formation incombent aux candidats OBEC. Ils peuvent être pris en charge par leurs clubs.

Lors des interventions des OBEC pour aider les arbitres à l'occasion d'épreuves fédérales ou de compétitions de Ligue, les frais de déplacement et d'hébergement incombent aux OBEC. Seuls les déjeuners sont pris en charge.

ANNEXE 1

FORMATION D'ORGANISATEUR BÉNÉVOLE D'ÉPREUVES DE CLUB

DEMANDE D'INSCRIPTION
et
QUESTIONNAIRE DE MOTIVATION

*À RETOURNER À LA LIGUE APRÈS VALIDATION PAR LE CLUB
AVEC L'ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION DE NIVEAU 1 DU R & A*

1) Demande d'inscription à la formation d'OBEC

NOM	
Prénom	
Numéro de Licence	
Club de licence	
Date Naissance	
Adresse	
Téléphone	
E-mail	

Le soussigné demande son inscription à la prochaine session de formation d'OBEC organisée dans sa Ligue.

Il certifie avoir pris connaissance de la fiche OBEC qui décrit les missions et fonctions qui peuvent lui être confiées en tant qu'Organisateur Bénévole d'Épreuves de Club.

Il est en mesure de présenter une attestation de suivi de la formation de Niveau 1 du R & A (attestation à joindre à ce document).

Il s'engage à participer régulièrement à l'organisation de compétitions au sein de son club.

Il s'engage à suivre toutes les formations qui pourraient être requises.

Date :

Signature

2) Validation de la demande d'inscription par Le club concerné

Le soussigné,

NOM	
Prénom	
Fonction dans Le club	

Certifie que M. est membre de l'Association Sportive du club,

Confirme que sa demande d'inscription au stage de formation d'OBEC est formulée en plein accord avec les responsables de ce Club.

Date :

Signature

ANNEXE 2

ORGANISATEUR BÉNÉVOLE D'ÉPREUVES DE CLUB

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

À RETOURNER À LA LIGUE AVANT LE 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE

NOM	
Prénom	
CLUB	
Membre de la Commission sportive du club	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

ACTIVITÉ AU SEIN DU CLUB**Tâches Régulières**

- Assistance aux responsables du club pour :

	Oui	Non
Surveillance moyens matériels		
Gestion informatique		
Préparation du parcours		
Élaboration règlement compétitions		

- Autres (à préciser) :

Intervention sur des compétitions de club

Nombre de compétitions où l'OBEC est intervenu :

- Participation aux tâches suivantes :

	Oui	Non
Préparation du Tableau Officiel		
Tirage des départs et utilisation du logiciel fédéral de gestion des compétitions RMS		
Édition des cartes de scores		
Marquage du terrain		
Implantation des marques de départ		
Préparation des positions de drapeaux		
Organisation des départs et mise en place d'un starter		
Setup du parcours		
Surveillance du bon déroulement de la compétition		
Gestion des interruptions de jeu		
Mise en place d'un recording		
Enregistrement des scores et transmission des résultats via RMS		
Préparation des résultats et de la remise des prix		

- Autres (à préciser) :

5 ENCADREMENT SPORTIF

ASSISTANCE AUX ARBITRES LORS D'ÉPREUVES DE LIGUE OU D'ÉPREUVES FÉDÉRALES

- Nom des compétitions et des Directeurs du Tournoi où l'OBEC est intervenu :

-
-
-
-
-
-

Journées de préparation de la compétition.

- Participation aux tâches suivantes :

	Oui	Non
Position des drapeaux		
Mesure de la vitesse des greens		
Marquage du terrain		
Rédaction des Règles Locales Spécifiques		
Mise en place du tableau officiel		
Planification des bénévoles		

- Autres (à préciser) :

Journées de gestion de la compétition.

- Participation aux tâches suivantes :

	Oui	Non
Utilisation d'un talkie		
Set Up		
Starter		
Recording		
Cadence de jeu		
Proclamation des résultats		
Gestion des bénévoles		

- Autres (à préciser) :

-
-
-

5.5 ANIMATEURS SPORTIFS BÉNÉVOLES DE CLUB : FONCTIONS - COMPÉTENCES - FORMATION

1) Fonctions

L'Animateur Sportif Bénévole de Club (ASBC) exerce ses missions dans le cadre de l'École de Golf sous la responsabilité juridique du Président du club et sous l'autorité pédagogique de l'éducateur sportif professionnel. Il est licencié.

L'Animateur Sportif Bénévole de Club :

- Participe à la mise en œuvre de la pratique des jeunes en sécurité physique et morale ;
- Anime les situations de jeu, les ateliers d'entraînement et d'évaluation aux tests fédéraux utilisés dans Le club (Drapeaux, Opens, animations sportives) ;
- Accompagne les jeunes en déplacement ;
- Organise et encadre des épreuves pour jeunes au sein du club (1,2,3 POUSETS, parcours DRAPEAUX... championnat départemental U12).
- Participe au fonctionnement des groupes École de Golf (planning annuel, horaires), compositions, licences, certificats médicaux, engagements dans les épreuves officielles, suivi des inscriptions et présences dans les regroupements et animations de Comité Départemental, de Ligue.

En fonction de l'organisation de la structure dans laquelle il est bénévole, l'ASBC peut être amené à exercer des missions exclusivement dédiées à l'administration sportive de l'EDG, ne participer qu'à l'animation de la pratique sur le terrain ou bien se voir confier des tâches dans les deux domaines.

N.B. : Dans le cadre d'une exploitation commerciale de l'EDG, sans intervention de l'AS, par un golf, une chaîne ou un pro libéral, le rôle d'encadrement de l'ASBC doit être réduit au rôle d'accompagnateur.

2) Connaissances et compétences requises

En fonction des missions qui lui sont confiées, le bénévole de Club doit être capable de :

- Identifier et prévenir les facteurs de risque liés à la pratique dans l'environnement golfique (balles, matériels, parcours, tenues, conditions météo, vie collective, espaces communs...) ;
- Organiser l'école de golf et ses animations (plannings, chartes, règlement intérieur, affichage) ;
- Aménager les parcours pour les adapter aux différents niveaux de jeu ;
- Utiliser les différents outils fédéraux d'évaluation (opens, drapeaux) ;
- Animer des situations de jeu, d'entraînement ; sur ateliers, sur parcours ;
- Assurer la logistique d'un déplacement dans le respect des règles de sécurité et de la législation en vigueur en matière de responsabilité.

3) Formation

La formation des animateurs bénévoles de Club est placée sous la responsabilité des Ligues et son pilotage est assuré par les conseillers techniques régionaux.

Elle comprend 5 modules pouvant se décliner en plusieurs parcours de formation en fonction du profil et des missions confiées à l'ASBC (gestion administrative et/ou animation terrain).

Un parcours spécifique est mis en œuvre à destination des jeunes issus des EDG afin de développer l'implication des bénévoles juniors au sein des clubs.

N.B. : Sans être obligatoire, une formation au PSC 1 est fortement recommandée à tous les bénévoles et peut être ajoutée à la formation ASBC.

Objectifs de la Formation

Objectifs généraux :

La formation ASBC a pour but de faciliter la gestion administrative, logistique et l'animation de l'École de Golf par l'implication de bénévoles dans l'animation et la vie sportive de l'EDG du club et la promotion du bénévolat auprès des jeunes des EDG à travers un parcours de formation spécifique.

5 ENCADREMENT SPORTIF

Objectifs pédagogiques :

À l'issue de la formation, le bénévole doit être capable de :

- Organiser la pratique des jeunes de l'EDG en tenant compte de l'environnement sportif (Module 1),
- Participer à l'organisation et à l'animation des drapeaux et des opens (module M2)
- Veiller au respect des règles de sécurité et de la législation en vigueur en matière de responsabilité dans l'organisation de la pratique sportive des jeunes et la logistique de leurs déplacements (module M3),
- Mettre en œuvre une séquence d'animation par le jeu en toute sécurité (module M4),
- Participer aux différentes tâches administratives liées à la gestion sportive de l'EDG (module 5)

Contenus de formation

Module 1 : l'organisation de la pratique du golf pour les jeunes

- Organisation de la filière du golf pour les jeunes
- Les différents acteurs et leur rôle (du club au haut niveau)
- Le projet sportif du club
- Organisation de l'EDG
- Les missions des ASBC, les enjeux pour les clubs et la filière
- Présentation des drapeaux et Open.

Module 2 : Outils d'évaluation : drapeaux et OPEN

- Enjeux par rapport à la labellisation des EDG
- Règles et procédures des tests, organisation, construction des parcours sur le terrain
- Enregistrement des résultats, suivi et contrôle des performances, Extranet Club
- Rappel des règles de sécurité
- Mise en situation pratique sur le terrain.

Module 3 : Responsabilité – sécurité – assurances

Les règles à respecter dans l'organisation et l'encadrement de la pratique du golf avec un jeune public (encadrement des séances, transport, hébergement) :

- La responsabilité civile en matière sportive
- Responsabilité civile : les solutions en matière d'assurance
- Que faire en cas d'accident ?
- La responsabilité pénale
- Organisation des déplacements avec des mineurs : recommandations générales et cas des séjours spécifiques
- Transports de mineurs
- Réglementation relative à la lutte contre le dopage
- Le certificat médical
- Droit à l'image
- Quiz de connaissances et cas pratique.

Module 4 : L'animation par le jeu

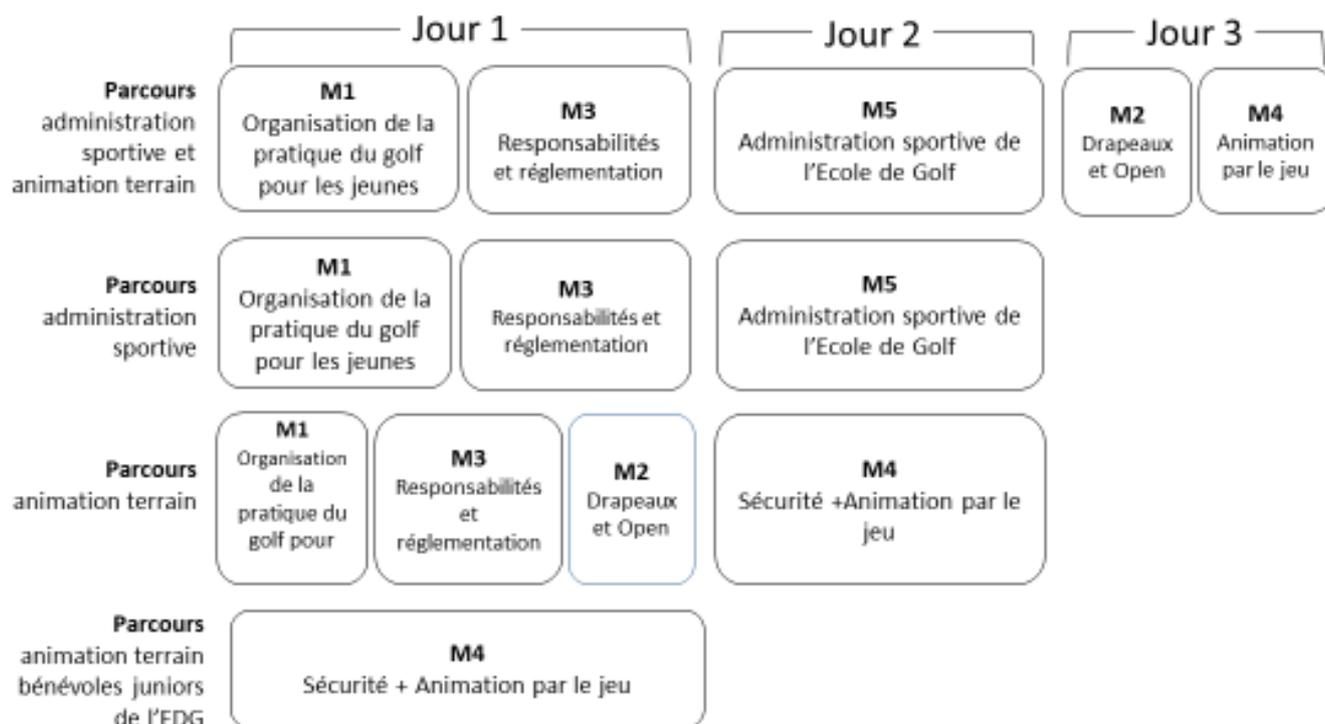
- Pédagogie de l'enfant
- Communication de l'enfant
- Sécurité sur le terrain
- Principes d'animation
- Présentation d'ateliers de jeux par lieu / situation (parcours, practice, échauffement ...) avec objectif attendu par rapport au jeu de golf et capacité à développer.
- Le sac EDG
- Séances pratiques sur le terrain.

Module 5 : L'administration sportive de l'école de golf

Présentation de l'organisation de l'EDG à partir du guide fédéral de l'EDG

- Enjeux par rapport à la labellisation des EDG
- Enregistrement et suivi des résultats à travers les outils informatiques de gestion sportive fédéraux (RMS, extranet)
- Organisation du tableau d'affichage
- Planification et organisation des réunions de parents
- Gestion des calendriers et des intervenants
- Suivi administratif des drapeaux.

Les différents parcours de formation de bénévoles d'école de golf



ffgolf*

La formation des bénévoles juniors des EDG

Afin de promouvoir l'implication de bénévoles juniors au sein des EDG, les jeunes bénévoles issus des écoles de golf bénéficient d'un parcours de formation spécifique d'une journée axé sur l'animation des situations de jeux.

En fonction des lieux et des ressources disponibles dans les Ligues, des sessions dédiées aux bénévoles juniors seront créées ou ils seront intégrés aux sessions existantes pour la partie animation des situations de jeux.

Inscription à la formation

Pour entrer en formation, le candidat devra disposer d'un document* du président de club (CD ...) et de l'enseignant en charge de l'école de golf décrivant les missions dont le bénévole sera ou est en charge dans la structure. Ces tâches seront définies avec le CTR.

Une participation financière de 50 à 100 € sera demandée par la Ligue et pourra être acquittée soit par le candidat soit par la structure dans laquelle il est bénévole.

*Un bulletin d'inscription type est prévu à cet effet

Validation de la Formation

Après une mise en situation pratique dans Le club, la formation sera validée par :

- une attestation du président de club déclarant que la personne a bien effectué une ou plusieurs tâches parmi les missions envisagées et à quelles dates,
- une grille d'évaluation des compétences à faire respecter les consignes de sécurité des pratiquants et des tiers dans le cadre d'une animation si le bénévole a suivi le module ad hoc.

5 ENCADREMENT SPORTIF

La formation est sanctionnée par une attestation formation de la ffgolf mentionnant le contenu de la formation suivie et les dates. Cette attestation n'est pas un diplôme.

La Ligue transmet au service formation de la ffgolf la liste des bénévoles formés en indiquant leur numéro de licence et les dates et lieux où se sont déroulés les modules de formation.

Formation des formateurs d'ASBC

La ffgolf a organisé en janvier 2018 une journée d'informations pour les conseillers techniques régionaux en charge de la formation d'Animateurs Sportifs Bénévoles de Club dans leur Ligue.

La constitution d'une équipe de formateurs et leur formation est assurée par leurs soins.

Pour participer à la formation, les futurs formateurs doivent être désignés par le Président de Ligue. Selon les cas, il peut désigner un entraîneur, un enseignant, un responsable jeunes d'un Comité départemental ou de Club.

La participation d'un enseignant à la formation des ASBC pour le module animation par le jeu est particulièrement recommandée.

4) Protocole d'accord ffgolf / PGA France

Les missions et la formation des animateurs sportifs bénévoles de Club ont fait l'objet d'un protocole d'accord signé le 14 mai 2008 entre la ffgolf et la PGA France. Il est décliné dans les Ligues sous la forme d'une convention de partenariat pour la mise en œuvre d'une formation conduite en collaboration avec un enseignant de la Ligue PGA de la région concernée.

5.6 PRECONISATIONS SELECTIONS DES ÉQUIPES DE CLUBS

Vous trouverez ci-dessous des recommandations visant à optimiser la constitution de vos équipes pour la participation aux championnats fédéraux :

1. Définir les moyens éventuels mis à disposition de l'équipe :
 - a. Budget
 - b. Tenues
 - c. Logistique voyage à anticiper (déplacements / hébergement / restauration / réservation de départs pour la journée de reconnaissance) par Le club et/ou le Capitaine
 - d. Autres
2. Etablir un règlement de sélection* indiquant la façon dont les joueurs ou joueuses seront retenus pour chaque championnat par équipe dans lequel Le club est engagé.
3. Mettre en place une charte de bonne conduite des joueurs/remplaçants précisant les droits et devoirs des uns et des autres
4. Désigner un capitaine et délimiter son rôle
5. Communiquer aux joueurs et joueuses potentiels (+ leurs parents si mineurs) le règlement et la charte en début de saison sportive au travers d'une réunion dans l'idéal.
6. Mettre en place un planning d'entraînement régulier pour les joueurs potentiels
7. Adresser régulièrement un point d'information aux potentiels sélectionnables, notamment si un ranking spécifique pour la sélection est mis en place.
8. Au moment de la sélection, informer et échanger avec les joueuses et joueurs non retenus sur les raisons de leur non-sélections.
9. Informer les joueuses et joueurs retenus et leur rappeler leurs engagements en tant que représentants du club.

**ce règlement peut être plus ou moins élaboré mais devrait comporter :*

- *quelle(s) personne (s) / quelle entité sélectionne les joueurs/joueuses*
- *les modalités de sélection*
- *à quelle date la sélection est arrêtée*
- *le programme de jeu attendu et/ou de participation aux entraînements*

6. INDEX ET MERITE NATIONAL

6.1 METHODE DE CALCUL DE L'INDEX	317
6.1.1 Comment ça marche ?	317
6.1.2 Le scratch score standard (SSS) et le Slope	317
6.1.3 Handicap de jeu en fonction du SSS et du Slope	317
6.1.4 Etablissement par la Commission Sportive de Club de la table des coups reçus	317
6.1.5 Répartition du handicap de jeu en fonction des coups reçus du parcours	317
6.1.6 Calcul de points en stableford	317
6.1.7 Evolution de l'index – LE WORLD HANDICAP SYSTEM	317
6.1.8 Gestion des statuts d'un score en compétition officielle	317
6.1.9 La gestion centralisée des index	317
6.2 PREMIERE SERIE NATIONALE ET LICENCE OR	317
6.3 MERITE NATIONAL DES CLUBS	317
6.4 MERITE NATIONAL DES ECOLES DE GOLF	317
6.4.1 Challenge national des écoles de golf	317
6.4.2 Mérite National Performance des école de golf – Trophée Gérard Crouzat-Reynes	317
6.5 MERITE NATIONAL AMATEUR	319
6.5 MERITE NATIONAL JEUNES	325
6.7 MERITE NATIONAL MID-AMATEURS.....	330
6.8 MERITE NATIONAL SENIORS	334
6.9 MERITE NATIONAL DES AS D'ENTREPRISE	338

INDEX ET MÉRITE NATIONAL

Championnat par équipes :

Divisions U16 garçons	
Descente en Promotion	50 pts
Participation Promotion	
Montée en 3 ^e division	100 pts
Maintien en 3 ^e division	
Descente en 3 ^e division	
Montée en 2 ^e division	150 pts
Maintien en 2 ^e division	
Descente en 2 ^e division	
Montée en 1 ^{re} division	350 pts
Maintien en 1 ^{re} division	
1/4 de finaliste 1 ^{re} division	500 pts
1/2 finaliste 1 ^{re} division	650 pts
Finaliste 1 ^{re} division	800 pts
Vainqueur 1 ^{re} division	1 000 pts

Divisions U16 filles	
Participation en Promotion	100 pts
Descente en Promotion	
Montée en 2 ^e division	200 pts
Maintien en 2 ^e division	
Descente en 2 ^e division	
Maintien 1 ^{re} division	300 pts
Montée en 1 ^{re} division	300 pts
1/4 de finaliste 1 ^{re} division	500 pts
1/2 finaliste 1 ^{re} division	650 pts
Finaliste 1 ^{re} division	800 pts
Vainqueur 1 ^{re} division	1 000 pts

Championnats individuels :

Championnat de France des Jeunes U12 F et G	
Vainqueur	400 pts
Finaliste	300 pts
3 ^e	250 pts
4 ^e	200 pts
1/4 de finaliste	150 pts
1/8 de finaliste	100 pts
1/16 de finaliste	50 pts
Participation nationale	20 pts
Participation à la finale Interrégionale	10 pts

Championnat de France des Jeunes Benjamin.e.s	
Vainqueur	400 pts
Finaliste	300 pts
3 ^e	250 pts
4 ^e	200 pts
5 ^e	180 pts
6 ^e	160 pts
7 ^e	140 pts
8 ^e	120 pts
1/8 de finaliste	100 pts
1/16 de finaliste	50 pts
Participation nationale	20 pts
Participation à la finale Interrégionale	10 pts

Championnat de France Minimes	
1 ^{er}	300 pts
2 ^e	280 pts
3 ^e	260 pts
4 ^e	240 pts
5 ^e	220 pts
6 ^e	200 pts
7 ^e	180 pts
8 ^e	160 pts
9 ^e	140 pts
10 ^e	120 pts
11 ^e	110 pts
12 ^e	100 pts
13 ^e	90 pts
14 ^e	80 pts
15 ^e	70 pts
16 ^e	60 pts
17 ^e	50 pts
18 ^e	40 pts
19 ^e	30 pts
20 ^e	20 pts
Participation nationale	10 pts

Place Jeunes Garçons	Place Jeunes Filles	Points attribués
1-50	1-10	80 Pts
51-150	11-20	60 Pts
151-250	21-30	50 Pts
251-350	31-50	40 Pts
351-450	51-100	30 Pts
451-550	101-200	20 Pts
551 et plus	201 et plus	10 Pts
BONUS		
Championnat d'Europe par Équipes The Amundi Évian Juniors Cup France Espagne Benjamins-Minimes 1 sélectionné		100 Pts

European Young Master	
1 ^{er}	600 Pts
2 ^e	500 Pts
3 ^e	400 Pts
4 ^e	300 Pts
5 ^e	200 Pts
6 ^e	100 Pts

N.B. :

- Chaque joueur marque les points correspondant à ses performances mais ne peut rapporter à son Club plus de 600 points.

Départage :

Dans le cas où une ou plusieurs équipes seraient à égalité, le résultat des Championnat de France par Équipes 16 ans puis celui des garçons serviront respectivement de clé de départage. Dans le cas d'une égalité parfaite les Clubs seront classés ex aequo.

Transfert de licence :

Dans le cas d'un transfert de Club après le 31 mars, les points apportés par ce joueur à partir de sa place au Mérite National Amateur restent acquis au Club dans lequel il était au 31 mars.

Bonus :

Si Le club possède un label école de golf : 500 points

6-5 MÉRITE NATIONAL AMATEUR - TROPHÉE MARIE-CHRISTINE UBALD BOCQUET - TROPHÉE PHILIPPE MARTIN

Le classement du Mérite National Amateur est fonction d'une moyenne des points de performance de toutes les compétitions jouées sur les 16 derniers mois jusqu'au Mérite National Amateur de juin 2021 puis sur les 12 derniers mois à partir du Mérite National Amateur de juillet 2021,

Cette méthode de calcul a pour objectif d'inciter les joueurs à réfléchir à l'organisation de leur saison au travers d'un calendrier personnel et à cibler correctement les épreuves à disputer en fonction de leur niveau de jeu. Elle est également plus précise sur le niveau réel du joueur tout au long de la saison et se rapproche du calcul du World Amateur Golf Ranking (WAGR, WWGR).

I - Modalités de calcul pour le Mérite National Amateur

Seule la notion de tournoi compte pour le Mérite National Amateur. Par « tournoi », il faut comprendre un championnat ayant un minimum de 2 tours en stroke play (un tournoi initialement prévu sur 2 tours minimum et ramené à au moins un tour à la suite d'intempéries ou circonstances exceptionnelles est tout de même pris en compte pour le Mérite National Amateur).

À l'exception des grands prix, les tournois de match play avec une qualification en stroke play sont distingués comme deux épreuves distinctes pour l'attribution des catégories. La phase stroke play est augmentée de 1 catégorie par rapport à celle-ci. L'ensemble du tournoi (stroke play + match play), compte comme un diviseur.

N.B. : Pour les Grands Prix suivis d'une phase de match play, seule la phase en stroke play rapporte des points.

Les tournois sont répartis dans les différentes catégories en fonction de leur champ de joueurs.

Le classement du Mérite National Amateur est établi en fonction de la somme de toutes les performances en points réalisées sur la période de référence (voir plus haut) divisée par le nombre de tournois joués. Si le nombre de tournois joués est inférieur au diviseur minimum, alors le diviseur minimum est appliqué.

Le diviseur minimum est fixé à **14 tournois** pour les Dames et les Messieurs.

Tout joueur prenant le départ d'un tournoi ou disqualifié, même s'il n'a pas pris le départ, se verra appliquer un diviseur.

Exception compétitions par équipes : Aucun diviseur ne sera appliqué à un joueur ne disputant pas la totalité des tours.

En cas d'égalité, les points des places concernées sont partagés entre les joueurs, sauf pour la première place du classement quand un play-off a été organisé.

Les catégories des Grands Prix sont numérotées de 0 à 10. Toutes les catégories distribuent des points en fonction de leur importance selon les grilles établies en annexe 1.

Les autres épreuves (internationales, nationales...) sont classées de A à G puis de 0 à 10. Toutes les catégories distribuent des points en fonction de leur importance selon les grilles établies en annexe 1.

N.B. : La Direction Sportive se réserve le droit de modifier une catégorie en fonction du champ de joueurs présent.

II - Règlement Général

La CSN et la Direction Technique Nationale se réservent la possibilité de modifier un ou plusieurs termes de ce Règlement s'ils entraînaient une anomalie notoire (notamment la catégorie d'un tournoi, a posteriori, en fonction du champ des joueurs).

Le Mérite National Amateur est ouvert à tous les licenciés de la Fédération Française de Golf. Tout joueur non licencié à la date de parution du mérite de décembre sera retiré de celui-ci.

Dotation

Le Mérite National Amateur est doté :

- du Trophée Marie-Christine UBALD BOCQUET pour les Dames
- du Trophée Philippe MARTIN pour les Messieurs

Ces trophées seront remis aux premiers du classement à l'issue du dernier Mérite National Amateur de l'année.

Compétitions prises en compte

Les compétitions prises en compte sont les suivantes :

- les épreuves du calendrier national identifiées ;
- toutes celles qui sont inscrites au calendrier des grands prix ;
- les Grands Prix Sélectifs Seniors et les Grands Prix Mid-Amateurs ;
- l'épreuve de Ligue désignée par celle-ci (doit être ouverte à toutes les catégories d'âge) ;
- les compétitions universitaires américaines ;
- celles inscrites au calendrier de l'AEG (Association Européenne de Golf) ;
- épreuves professionnelles de circuits reconnus (DP World Tour, LET, Challenge Tour, LETAS, Alps Tour), à l'exception des catégories d'accès aux circuits professionnels ;
- autres épreuves validées par la Direction Sportive.
- Les épreuves comptabilisées au WAGR dans la période du 1^{er} décembre au 31 mars. Les joueurs devront prévenir préalablement et individuellement prévenir la Direction Sportive afin que le tournoi soit comptabilisé. Toute demande effectuée après le tournoi sera refusée.

Tout joueur s'inscrivant à une épreuve professionnelle ou à une épreuve internationale **doit préalablement prévenir la Direction Sportive** pour que ses résultats puissent être comptabilisés dans le calcul du Mérite.

Principe du glissement sur une année de référence

Le Mérite National Amateur prend en compte une période de 12 mois en "glissant" de mois en mois. C'est-à-dire qu'une fois le mois de janvier N écoulé, les points obtenus lors du mois de janvier N-1 disparaissent du Mérite National Amateur.

Ce système de classement glissant évite qu'en début de saison des bouleversements importants et injustifiés se produisent par rapport au ranking de fin de saison en prenant en compte que les seules épreuves des premiers mois (dans une année normale).

Conditions d'accès et finalité

Pour apparaître au Mérite National Amateur, chaque joueur doit marquer un minimum 3 fois des points lors des 12 derniers mois.

La licence Or (Statut Élite) sera attribuée aux 30 premières amateurs Dames et aux 50 premiers amateurs Messieurs du Mérite National Amateur au 31 décembre.

Mise à jour

Le Mérite National Amateur est mis à jour le 1^{er} jeudi de chaque mois. L'évolution de ce mérite est disponible sur le site Internet de la ffgolf.

Principes pour une épreuve fédérale dont la catégorie est à calculer

La catégorie d'une épreuve est calculée à partir de 2 joueuses pour les Dames et 5 joueurs chez les Messieurs comptant dans le calcul de catégorisation (il faut donc 2 joueuses en dessous de 6,5 d'index ou dans le Mérite National Amateur et 5 joueurs en dessous de 4,5 d'index ou dans le Mérite National Amateur). Si ces nombres ne sont pas atteints, l'épreuve ne rapporte aucun point pour le Mérite National Amateur. Une épreuve non catégorisée n'est pas prise en compte dans la somme du diviseur.

La catégorie est attribuée en fonction du nombre de points rapportés par l'épreuve.

Ce sont les joueurs ayant rendu un score valide lors du 1^{er} tour qui sont pris en compte dans le calcul de la catégorie. Les joueurs forfaités ou disqualifiés lors du 1^{er} tour ne sont pas comptabilisés.

Pour les Messieurs, les 50 joueurs qui rapportent le plus de points selon le tableau ci-dessous. L'addition de ces points déterminera la catégorie de l'épreuve.

Pour les Dames, les 25 joueuses qui rapportent le plus de points selon le tableau ci-dessous. L'addition de ces points déterminera la catégorie de l'épreuve.

Classification et poids relatif des compétitions

La classification des tournois par catégorie est évolutive d'année en année en fonction du niveau de chaque compétition. Selon la catégorie du tournoi, le nombre de places attribuant des points et les points affectés à chaque place est variable et font l'objet des grilles d'attributions de points établies dans les annexes 1 et 2.

Pour toutes les compétitions internationales et à l'étranger comptant au WAGR, le tableau d'équivalence ci-dessous est utilisé.

MESSIEURS			DAMES		
EPREUVES	POWER WAGR	Cat MA	EPREUVES	POWER WAGR	Cat MA
A M A T E U R	0 - 15	10	A M A T E U R	10 - 15	10
	15 - 30	9		15 - 20	9
	30 - 40	8		20 - 30	8
	40 - 50	7		30 - 40	7
	50 - 60	6		40 - 50	6
	60 - 80	5		50 - 60	5
	80 - 100	4		60 - 80	4
	100 - 150	3		80 - 100	3
	150 - 200	2		100 - 150	2
	200 - 300	1		150 - 200	1
	300 - 400	0		200 - 300	0
	400 - 650	F		300 - 400	G
	650 - 900	E		400 - 650	F
	900 - 1000	D		650 - 900	E
P R O	0 - 100	0	P R O	0 - 100	0
	100 - 200	G		100 - 200	G
	200 - 400	F		200 - 400	F
	400 - 600	E		400 - 600	E
	600 - 1000	D		600 - 1000	D
	1000 - 1500	C		1000 - 1500	C
	1500 - +3000	B		1500 - +3000	B
		A			A

Pour toutes les épreuves amateurs disputées en stroke play, 50 % des joueurs au maximum (arrondi au nombre supérieur) marqueront des points.

Exemple : 15 joueuses participent à un grand prix de catégorie 8, seulement les 8 premières marqueront des points.

6 INDEX ET MÉRITE NATIONAL

Points rapportés par joueur

Un joueur rapporte des points soit par sa place au Mérite National Amateur, soit par son index. Les points rapportés par le ranking et par l'index ne sont pas cumulables.

Ranking Messieurs	1-10	11-20	21-30	31-40	41-50	51-60	61-70	71-80	81-90	91-100	101-150	151-200	201-300	301 et +
Points Mérite National Amateur		19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7
Index arrondi Messieurs	+2 et mieux	1	0	1	2	3	4							
Points index	7	6			3	2	1							

Ranking Dames	1-10	11-20	21-30	31-40	41-50	51-60	61-70	71-80	81-90	91-100	101-150	151-200	201 et +
Points Mérite National Amateur	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8
Index arrondi Dames	+1 et mieux		0	1	2	3	4	5	6				
Points Index	7	6	5	4	3	2	1	0,5					

WAGR Messieurs/Dames	1-150	151-300	301-450	451-600	601-750	751-900	901-1050	1051-1200	1201-1350	1351-1500	1501-1650	1651-1800	1801-2000
Points Mérite National Amateur	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8

Catégories en fonction du nombre de points obtenus		
Messieurs	catégorie	Dames
moins de 83 pts	10	moins de 62,5 pts
de 83 pts à 164 pts	9	de 62,5 pts à 102,5 pts
de 165 pts à 246 pts	8	de 102,5 pts à 143,5 pts
de 247 pts à 328 pts	7	de 143,5 pts à 184,5 pts
de 329 pts à 410 pts	6	de 184,5 pts à 225,5 pts
de 411 pts à 492 pts	5	de 225,5 pts à 266,5 pts
de 493 pts à 574 pts	4	de 266,5 pts à 307,5 pts
de 575 pts à 656 pts	3	de 307,5 pts à 338,5 pts
de 657 pts à 738 pts	2	de 338,5 pts à 369,5 pts
de 739 pts à 820 pts	1	de 369,5 pts à 400,5 pts
Plus de 821 pts	0	Plus de 400,5 pts

Annexe 1 : grille des points pour les places obtenues en stroke play Messieurs et Dames

Place	Cat A	Cat B	Cat C	Cat D	Cat E	Cat F	Cat G	Cat 0	Cat 1	Cat 2	Cat 3	Cat 4	Cat 5	Cat 6	Cat 7	Cat 8	Cat 9	Cat 10
1	46000	15000	10950	4625	3625	2375	1000	750	500	333	221	156	110	74	48	32	22	14
2	352	10002	7302	3084	2417	1584	667	500	333	222	148	105	74	48	32	22	16	10
3	5438	5634	4112	1738	1362	892	376	282	188	125	83	59	42	28	18	14	10	8
4	43800	4500	3286	1387	1087	713	300	225	150	101	67	48	32	22	14	11	8	6
5	3767	3816	2785	1177	923	605	254	191	128	86	56	40	28	18	12	9	8	6
6	267	3150	2299	971	761	499	210	158	105	71	47	32	24	16	10	9	7	4
7	262	2700	1972	833	653	427	180	135	90	60	40	29	20	14	8	7	6	4
8	21	2250	1643	694	544	356	150	113	75	50	34	23	16	10	8	7	5	4
9	19	2016	1471	622	487	319	134	101	68	45	31	21	14	10	6	5	4	2
10	17520	1800	1314	556	436	286	120	90	60	41	27	19	14	8	6	5	4	2
11	16118	1800	1208	511	401	263	110	83	56	38	25	17	12	8	6	5	4	2
12	15067	1800	1100	478	374	245	103	78	51	35	23	15	12	8	6	4	3	1
13	14104	1800	1000	446	350	229	97	72	48	32	22	15	10	8	5	4	3	1
14	13403	1800	900	425	332	218	92	69	47	30	20	15	10	7	5	4	3	1
15	12877	1324	966	408	319	210	89	66	44	30	20	13	9	7	5	4	3	1
16	12352	1270	926	391	307	200	85	63	42	29	18	13	9	7	4	3	2	
17	11826	1216	887	373	294	192	82	62	41	27	18	13	9	7	4	3	2	
18	11300	1162	847	358	281	184	78	59	39	26	18	11	8	7	4	3	2	
19	10862	1116	815	340	270	176	74	56	38	26	16	11	8	7	4	3	1	
20	10512	1080	788	322	262	172	72	54	36	24	16	11	8	7	4	2	1	
21	10162	1044	762	322	257	166	70	53	35	23	16	11	8	7	4	2		
22	9899	1018	743	303	248	161	68	51	35	23	14	11	8	5	3	2		
23	9636	990	722	305	242	157	66	50	33		14	10	8	5	3	1		
24	9373	964	703	296	232	152	65	48	32	21	14	10	8	5	3	1		
25	9110	936	683	289	221	146	62	47	32	21	14	10	6	5	3	1		
26	8848	910	664	281	214	141	61	45	30	20	13	10	6	4	2			
27	8585	882	644	272	214	136	59	44	30	20	13	10	6	4	2			
28	8322	856	624	264	206	136	58	44	29	20	13	10	6	4	2			
29	8059	828	605	256	200	131	57	42	27	18	13	10	6	4	2			
30	7796	802	584	247	193	126	54	41	27	18	13	8	5	4	2			
31	7534	774	565	239	187	121	52	39	26	17	11	8	5	2				
32	7271	748	545	230	180	119	50	38	26	17	11	8	5	2				
33	7008	720	526	222	174	114	48	37	24	17	11	8	5	2				
34	6745	694	506	214	168	109	47	35	23	15	11	8	5	2				
35	6570	676	493	208	163	107	45	35	23	15	11	8	5	2				
36	6395	658	480	203	158	104	44	33	23	15	9	8	3					
37	6220	640	467	197	155	101	43	32	22	14	9	8	3					
38	6044	622	454	192	150	98	42	31	21	14	9	6	3					
39	5869	604	440	186	145	96	41	30	20	14	9	6	3					
40	5694	586	427	180	142	92	40	30	20	14	9	6	3					
41	5519	568	414	175	137	90	38	29	20	12	9	3						
42	5344	550	401	169	133	86	37	27	18	12	9	3						
43	5168	532	388	163	128	84	36	27	18	11	7	3						
44	4993	514	374	158	124	82	35	26	17	12	7	3						
45	4818	496	361	152	120	78	34	26	17	11	7	3						
46	4643	478	348	148	115	76	32	23	17	11	7	3						
47	4468	460	335	142	110	73	31	23	15	11	7	3						
48	4292	442	322	136	107	70	30	23	15	11	7	3						
49	4117	424	308	131	102	67	29	21	14	9	5	3						
50	3942	406	295	125	98	64	28	21	14	9	5	3						
51	3767	388	283	115	96	61	23	19	12	6								
52	3592	370	270	113	94	58	23	19	12	6								
53	3417	352	257	110	92	55	23	19	12	6								
54	3242	334	254	108	90	52	23	19	12	6								
55	3067	316	241	104	87	49	20	17	6	3								
56	2892	298	228	101	84	46	20	17	6	3								
57	2717	280	215	97	81	43	20	17	6	3								
58	2542	262	202	92	77	40	20	17	6	3								
59	2367	244	189	88	73	37	18	15	6	3								
60	2192	226	176	83	69	35	18	15	6	3								
61	2017	208	163	78	65	33	18	15										
62	1842	190	150	73	61	31	18	15										
63	1667	172	137	68	57	29	18	15										
64	1492	154	124	63	57	27	18	15										
65	1317	136	111	58	57	25	18	15										
66	1167	124	102	55														
67	1017	112	93	52														
68	867	100	84	49														
69	717	88	75	46														
70	567	76	66	43														

Annexe 2 : grille des points pour les places obtenues en match play Messieurs et Dames

*Tournois féminins ou masculins en match play,
avec ou sans qualification en stroke play*

Place	Cat. C	Cat. D	Cat. E	Cat. F	Cat. G	Cat. 0	Cat. 1	Cat. 2	Cat. 3	Cat. 4	Cat. 5	Cat. 6	Cat. 7	Cat. 8	Cat. 9	Cat. 10
-------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	---------

Match play																		
Vainqueur	10950	4625	3625	2750	2000	1500	1000	750	500	333	221	156	110	74	48	32	22	14
Finaliste	5476	2312	1813	1388	1000	750	500	333	221	156	110	74	48	32	22	14	8	8
Demi-finaliste	2737	1157	906	694	500	375	251	167	111	78	56	38	24	16	12	8	6	4
Quart finaliste	1369	578	454	296	125	95	63	42	28	20	14	10	6	4	3	2		
1/8 finaliste	684	289	227	149	62	32	21	14	10	6	5	4	2	1				
1/16 finaliste	342	144	113	74	31	15	7	5	4	3	2	1						
1/32 finaliste	172	72	56	37	16	12	5	4	3	2								

N.B. : Lors des épreuves de Foursome (seule cette phase match play sera comptabilisée au Mérite National Amateur), les 2 joueurs de l'équipe marqueront les points correspondant à leur place.

Les joueurs éliminés au 1^{er} tour d'un tournoi en match play avec une qualification en stroke play marqueront des points selon la grille ci-dessus.

6 MÉRITE NATIONAL JEUNES

Ce Mérite est ouvert aux joueuses et joueurs U16 de l'année en cours (catégorie d'âge maximum : « Minime 2 ») licenciés de la Fédération Française de Golf. Tout joueur non-licencié à la date de parution du mérite de décembre sera rétrogradé de celui-ci.

Le classement du Mérite National Jeunes est fonction d'une moyenne des points de performance de toutes les compétitions jouées sur les 12 derniers mois.

Cette méthode de calcul a pour objectif d'inciter les joueurs à réfléchir à l'organisation de leur saison au travers d'un calendrier prévisionnel et à cibler correctement les épreuves à disputer en fonction de leur niveau de jeu. Elle est également plus proche du niveau réel du joueur tout au long de la saison et se rapproche du calcul du World Amateur Golf Ranking (WAGR).

I - Épreuves comptabilisées pour le Mérite National Jeunes

- **Grand Prix Jeunes**

Cf. Cahier des Charges des Grands Prix Jeunes.

- **Grand Prix Jeunes Majeurs**

Les catégories des Grands Prix Jeunes Majeurs seront définies en début d'année. Toutes les catégories obtiendront une catégorie B (grille des points Benjamins/Minime).

- **Championnat de France des Jeunes**

Si les catégories au Mérite National Amateur des qualifications au Championnat de France des Jeunes sont ≥ 7 alors les joueurs obtiendront les points de la catégorie B du Mérite National Jeunes pour le calcul de ce dernier.

- **Qualifications Régionales pour le Championnat de France des Jeunes**

Ces épreuves doivent se dérouler en score maximum (score max 9 sur un trou) sur 2 tours au minimum (3 maximum par Ligue).

- **Une épreuve départementale**

Cette épreuve doit se dérouler en score maximum (score max 9 sur un trou). Un joueur ne peut participer qu'à une seule épreuve départementale comptabilisée au Mérite Jeunes. Cette épreuve peut se dérouler sur 1 tour (18 trous). Pas de droit de jeu demandé.

- **Une épreuve régionale**

Cette épreuve doit se dérouler en score maximum (score max 9 sur un trou). Un joueur ne peut participer qu'à une seule épreuve régionale comptabilisée au Mérite Jeunes. Pas de Droit de Fédéral demandé et elle est distincte d'une qualification au Championnat de France des Jeunes.

- **Promotions Interrégionales U16 Garçons et Filles**

- **Performance comptabilisée au Mérite National Amateur**

Les points de la performance sont bonifiés par 100.

Exemple : Un joueur qui termine 1^{er} lors d'un grand prix de Catégorie 10, marque 14 points au Mérite National Amateur, qui sont bonifiés à 1 400 points pour le Mérite National Jeunes.

- **Autres épreuves validées par la Direction Sportive**

- **Épreuves Internationales U14 non comptabilisées au Mérite National Amateur**

Ces épreuves pourront obtenir jusqu'à la catégorie A.

II - Modalités de calcul pour le Mérite National Jeunes

Une épreuve initialement prévue sur deux tours minimum et ramenée à au moins un tour à la suite d'intempéries ou circonstances exceptionnelles est tout de même prise en compte pour le Mérite National Jeunes.

En cas d'égalité, les points des places concernées sont partagés entre les joueurs, sauf pour la première place du classement quand un play-off a été organisé.

Le classement du Mérite National Jeunes est établi en faisant la somme de toutes les performances en points réalisées sur la période de référence (voir plus haut) divisée par le nombre de tournois joués. Si le nombre de tournois joués est inférieur au diviseur minimum, alors le diviseur minimum est appliqué.

Le diviseur minimum est fixé à 10 tournois pour les U12, 12 tournois pour les Benjamins et 14 tournois pour les minimes. L'ensemble du tournoi (stroke play + match play), compte comme un diviseur.

Tout joueur prenant le départ d'un tournoi ou disqualifié, même s'il n'a pas pris le départ, se verra appliquer un diviseur.

Exception compétitions par équipes : Aucun diviseur ne sera appliqué à un joueur ne disputant pas la totalité des tours.

Les catégories des épreuves sont numérotées de 0 à 10. Toutes les catégories distribuent des points en fonction de leur importance selon les grilles établies en annexe 1.

Pour les garçons, les 9 meilleurs minimes, les 32 meilleurs benjamins et les 32 meilleurs U12 qui rapportent le plus de points selon le tableau ci-dessous. L'addition de ces points déterminera la catégorie de l'épreuve. Une épreuve non catégorisée n'est pas prise en compte dans la somme du diviseur.

Pour les filles, les 9 meilleures minimes, les 12 meilleures benjamins et les 12 meilleures U12 qui rapportent le plus de points selon le tableau ci-dessous. L'addition de ces points déterminera la catégorie de l'épreuve. Une épreuve non catégorisée n'est pas prise en compte dans la somme du diviseur.

La Direction Technique Nationale se réserve le droit de modifier la catégorie si besoin.

III – Règlement Général

Principe du glissement sur une année / Période de référence

Le Mérite National Jeunes prend en compte une période de 12 mois en "glissant" de mois en mois.

C'est-à-dire qu'une fois le mois de janvier écoulé, les points obtenus lors du mois de janvier N-1 disparaissent du Mérite National Jeunes.

Ce système de classement glissant évite, dès le début de saison des bouleversements importants et injustifiés se produisant par rapport au ranking de fin de saison en ne prenant en compte que les seules épreuves des premiers mois (dans une année normale).

Conditions d'accès

Pour apparaître au Mérite National Jeunes, chaque joueur doit marquer au minimum 3 fois des points lors des 12 derniers mois.

Mise à jour

Le Mérite National Jeunes est mis à jour le 1^{er} jeudi de chaque mois.

L'évolution de ce mérite est disponible sur le site Internet de la fédération.

Classification et poids relatif des compétitions

Pour toutes les épreuves amateurs disputées en stroke play, 50 % des joueurs au maximum (arrondi au nombre supérieur) marqueront des points.

Exemple : 15 joueuses participent à un grand prix jeunes de catégorie 8, seulement les 8 premières marqueront des points.

Principes pour une épreuve fédérale dont la catégorie est à calculer

La catégorie d'une épreuve est calculée à partir de 2 joueuses pour les filles et 5 joueurs pour les garçons comptant dans le calcul de catégorisation. Si ces nombres ne sont pas atteints, l'épreuve ne rapporte aucun point pour le Mérite National Jeunes.

La catégorie est attribuée en fonction du nombre de points rapportés par l'épreuve.

Ce sont tous les joueurs ayant rendu un score valide lors du 1^{er} tour qui sont pris en compte dans le calcul de la catégorie.

Les joueurs forfaits ou disqualifiés lors du 1^{er} tour ne sont pas comptabilisés.

Points rapportés par joueur

Un joueur rapporte des points soit par sa place au Mérite National Jeunes, soit par son index. Les points rapportés par le ranking et par l'index ne sont pas cumulables.

Ranking Garçons	1-10	11-20	21-40	41-60	61-80	81-100	101-150	151-200	201-250	251-300	301-350	351-400	401-500	501-600	601-700	701 et +
Points Mérite National Jeunes	30	28	26	24	22	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10
Index arrondi Garçons	1 et mieux					2 et 3	4	5	6	7	8	9	10	11	12,13 et 14	15 et +
Points index	13					12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2

Ranking Filles	1-20	21-40	41-60	61-80	81-100	101-150	151-200	201-250	251-300	301-350	351 et +
Points Mérite National Jeunes	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10
Index arrondi Filles	0 et mieux	1 et 2	3	4	5	6,7 et 8	9,10 et 11	12,13,14 et 15	16,17,18 et 19	20 et 21	22 et +
Points Index	9	8	7	6	5	4	3	2	1.5	1	0.5

Catégories en fonction du nombre de points obtenus

Garçons	Catégorie	Filles
Moins de 70.5 pts	10	Moins de 70.5 pts
De 70.5 pts à 140 pts	9	De 70.5 pts à 140 pts
De 140.5 pts à 210 pts	8	De 40.5 pts à 140 pts
De 210.5 pts à 280 pts	7	De 60.5 pts à 140 pts
De 280.5 pts à 350 pts	6	De 80.5 pts à 100 pts
De 350.5 pts à 420 pts	5	De 100.5 pts à 140 pts
De 420.5 pts à 490 pts	4	De 120.5 pts à 140 pts
De 490.5 pts à 560 pts	3	De 140.5 pts à 160 pts
De 560.5 pts à 630 pts	2	De 160.5 pts à 180 pts
De 630.5 pts à 700 pts	1	De 180.5 pts à 200 pts
De 700.5 pts à ...	0	De 200.5 pts à ...

Annexe 1 : grille des points pour les places obtenues en stroke play Benjamins/Minimes Garçons et Filles

Place	Cat.A	Cat.B	Cat.0	Cat.1	Cat.2	Cat.3	Cat.4	Cat.5	Cat. 6	Cat. 7	Cat. 8	Cat. 9	Cat. 10
1	3600	3000	2500	1665	1110	615	410	275	185	120	80	55	35
2	2398	1998	1665	1110	740	410	275	185	120	80	55	35	25
3	1354	1128	940	625	415	230	155	105	70	45	30	20	15
4	1080	900	750	500	335	185	125	80	55	35	20	12	8
5	714	762	635	425	285	155	105	70	45	30	16	12	8
6	475	630	525	350	235	130	68	48	32	20	12	8	8
7	348	540	450	300	200	110	60	40	28	16	12	8	4
8	254	450	375	250	165	95	48	32	20	16	8	8	4
9	182	322	335	225	150	85	44	28	20	12	8	4	4
10	132	260	300	200	135	75	40	28	16	12	8	4	4
11	96	322	220	148	100	56	36	24	16	12	8	4	
12	74	212	136	92	52	32	24	16	12	8	4		
13	546	288	192	128	84	48	32	20	16	8	8	4	
14	331	276	182	124	80	44	32	20	12	8	4	4	
15	317	264	166	116	80	44	28	20	12	8	4	4	
16	242	202	142	92	76	40	28	20	12	8	4		
17	236	197	164	88	72	40	28	16	12	8	4		
18	225	187	156	80	68	40	24	16	12	8	4		
19	213	178	148	100	68	36	24	16	12	8	4		
20	207	173	144	96	64	36	24	16	12	8	4		
21	202	168	140	92	60	36	24	16	12	8			
22	196	163	136	92	60	32	24	16	8	8			
23	190	158	132	88	60	20	16	8	8				
24	184	154	128	84	56	32	20	16	8	8			
25	179	149	124	84	56	32	20	12	8	8			
26	173	144	120	80	52	28	20	12	8				
27	167	139	116	80	52	28	20	12	8				
28	167	139	116	76	52	28	20	12	8				
29	161	134	112	72	48	28	20	12	8				
30	156	130	108	72	48	28	20	12	8				
31	150	125	104	68	44	24	16	12	8				
32	144	120	100	68	44	24	16	12	8				
33	138	115	96	64	44	24	16	12	8				
34	132	110	92	60	40	24	16	12	8				
35	132	110	92	60	40	24	16	8					
36	127	106	88	60	40	20	16						
37	121	101	84	56	36	20	16						
38	121	101	84	56	36	20	12						
39	115	96	80	52	36	20	12						
40	115	96	80	52	36	20	12						
41	109	91	76	52	32	20							
42	104	86	72	48	32	20							
43	104	86	72	48	32	16							
44	98	82	68	44	32	16							
45	98	82	68	44	28	16							
46	86	72	60	44	28	16							
47	86	72	60	40	28	16							
48	86	72	60	40	28	16							
49	81	67	56	36	24	12							
50	81	67	56	36	24	12							

Annexe 1 : grille des points pour les places obtenues en stroke play U12 Garçons et Filles

Place	Cat.A	Cat.B	Cat.0	Cat.1	Cat.2	Cat.3	Cat.4	Cat.5	Cat. 6	Cat. 7	Cat. 8	Cat. 9	Cat. 10
1	953	63	1250	833	555	308	205	138	93	60	40	28	18
2	130	041	833	555	370	205	138	93	60	40	28	18	13
3	734	470	313	208	115	78	53	35	23	15	10	8	
4	586	469	375	250	168	93	63	40	28	18	10	6	4
5	496	397	213	143	78	53	35	23	15	8	6	4	
6	410	328	175	118	65	34	24	16	10	6	4	4	
7	352	281	150	100	55	30	20	14	8	6	4	2	
8	293	234	83	48	24	16	10	8	4	4	2	2	
9	262	209	168	75	43	22	14	10	6	4	2	2	
10	234	188	150	100	68	38	20	14	8	6	4	2	2
11	215	172	110	50	28	18	12	8	6	4	2		
12	203	163	104	26	16	12	8	6	4	2			
13	188	150	96	24	16	10	8	4	4	2			
14	180	144	92	62	22	16	10	6	4	2	2		
15	172	138	88	58	22	14	10	6	4	2	2		
16	131	105	84	56	38	14	10	6	4	2			
17	128	103	82	54	30	14	8	6	4	2			
18	122	98	78	52	34	12	8	6	4	2			
19	116	93	74	50	34	18	12	8	6	4	2		
20	113	90	72	48	32	18	8	6	4	2			
21	109	88	70	46	30	18	12	8	6	4			
22	106	85	68	46	30	16	8	4	4				
23	103	83	66	44	30	16	10	4	4				
24	100	80	64	42	28	16	8	4	4				
25	97	78	62	42	28	16	10	4	4				
26	94	75	60	40	26	14	10	4					
27	91	73	58	40	26	14	10	4					
28	91	73	58	38	26	14	10	6					
29	88	70	56	36	24	14	10	6					
30	84	68	54	36	24	14	8	6	4				
31	81	65	52	34	22	12	8	6					
32	78	63	50	34	22	12	8	6					
33	75	60	48	32	22	12	8	6					
34	72	58	46	30	20	12	8	6					
35	72	58	46	30	20	12	8	4					
36	69	55	44	30	20	10	8						
37	66	53	42	28	18	10	8						
38	66	53	42	28	18	10	6						
39	63	50	40	26	18	10	6						
40	63	50	40	26	18	10	6						
41	59	48	38	26	16	10							
42	56	45	36	24	16	10							
43	56	45	36	24	16	8							
44	53	43	34	22	16	8							
45	53	43	34	22	14	8							
46	47	38	30	22	14	8							
47	47	38	30	20	14	8							
48	47	38	30	20	14	8							
49	44	35	28	18	12	6							
50	44	35	28	18	12	6							

6.7 MÉRITE NATIONAL MID-AMATEURS

Le Mérite National Mid-Amateurs est ouvert aux licenciés de +25 ans de la Fédération Française de Golf.

Tout joueur non-licencié à la date de parution du mérite de décembre sera retiré de celui-ci.

La CSN et la Direction Technique Nationale se réservent la possibilité de modifier un ou des termes de ce Règlement s'ils entraînaient une anomalie notoire (notamment la catégorie d'un tournoi, a posteriori, en fonction du classement de joueurs).

Le classement du Mérite National Mid-Amateurs est fonction d'une moyenne des points de performance de toutes les compétitions jouées sur les 12 derniers mois.

Cette méthode de calcul a pour objectif d'inciter les joueurs à réfléchir à l'organisation de leur saison au travers d'un calendrier prévisionnel et cibler correctement les épreuves à disputer en fonction de leur niveau de jeu. Elle est également plus proche du niveau réel du joueur tout au long de la saison et se rapproche du calcul du World Amateur Golf Ranking (WAGR).

Compétitions prises en compte

Les épreuves permettant aux licenciés de marquer des points dans le Mérite National Mid-Amateurs sont les suivantes :

- Classics Mid-Amateurs ;
- Épreuves Mid-Amateurs figurant au Calendrier National Amateur ;
- Épreuves Mid-Amateurs comptant pour le WAGR.
- Performance comptabilisée au Mérite National Amateur
- Autres épreuves validées par la Direction Sportive

Pour les épreuves nationales par équipes y compris les Promotions Interrégionales, seuls les joueurs ayant joué les 2 tours pourront marquer des points dans le Mérite National Mid-Amateurs.

Une épreuve initialement prévue sur au moins 2 tours et ramenée à un tour à la suite d'intempéries ou circonstances exceptionnelles est tout de même prise en compte pour le Mérite National Mid-Amateurs.

Principe du glissement sur une année / Période de référence

Le Mérite National Mid-Amateurs prend en compte une période de 12 mois en "glissant" de mois en mois. Ce système de classement glissant évite qu'en début de saison des bouleversements importants et injustifiés se produisent par rapport au ranking de fin de saison en ne prenant en compte que les seules épreuves des premiers mois.

Conditions d'accès

Pour apparaître au Mérite National Mid-Amateurs, chaque joueur doit marquer au minimum 3 fois des points lors des 12 derniers mois.

Mise à jour

Le Mérite National Mid-Amateurs est mis à jour le 1^{er} jeudi de chaque mois.

L'évolution de ce mérite est disponible sur le site Internet de la ffgolf.

Classification et poids relatif des compétitions

La classification des tournois par catégorie est évolutive d'année en année en fonction du niveau de chaque compétition. Selon la catégorie du tournoi, le nombre de places attribuant des points et les points affectés à chaque place est variable et font l'objet des grilles d'attribution de points établies dans l'annexe 1.

Modalités de calcul

Le classement du Mérite National Mid-Amateurs est établi en faisant la somme de toutes les performances en points réalisés sur la période de référence (voir plus haut) divisée par le nombre de tournois joués. Si le nombre de tournois joués est inférieur au diviseur minimum, alors le diviseur minimum est appliqué.

Le diviseur minimum est fixé à **5 tournois** joués chez les **Dames**, et **6 tournois** chez les **Messieurs**.

Tout joueur prenant le départ d'un tournoi ou disqualifié se verra appliquer un diviseur.

Exception (compétitions par équipes) : aucun diviseur ne sera appliqué à un joueur ne disputant pas la totalité des tours.

En cas d'égalité, les points des clubs concernées sont partagés entre les joueurs, sauf pour la première place du classement quand un play-off a été organisé.

Pour toutes les épreuves, 50 % des points au maximum (arrondi au nombre supérieur) marquent des points.

Exemple : 15 joueurs participent à un Classement Mid-Amateurs de catégorie 10, seulement les 8 premiers marquent des points.

Les catégories des tournois sont numérotées de 0 à 10. Toutes les catégories distribuent des points en fonction de leur importance selon la grille établie en annexe 1.

Les points acquis par des Mid-Amateurs au Mérite National Amateur sont comptés avec un coefficient 20 (10 points acquis dans le Mérite National Amateur vaudront 20 points au Mérite National Mid-Amateurs). Pour toutes les épreuves comptant pour le Mérite National Amateur, les points attribués aux joueurs seront ceux du barème où le joueur marque le plus de points.

Exception : Les divisions Mid-Amateurs Dames et Messieurs ne sont pas comptés avec un coefficient de 20. Les points attribués au Mérite National Mid-Amateurs lors de ces compétitions seront ceux attribués par la catégorie Mid-Amateurs calculée.

Calcul de la catégorie d'une épreuve Mid-Amateurs

Lorsqu'elle n'est pas prédéfinie, la catégorie d'une épreuve est calculée par le nombre de 2 joueuses pour les Dames et 12 joueurs pour les Messieurs. Si ces valeurs minimales ne sont pas atteintes, l'épreuve n'est pas prise en compte pour le Mérite National Mid-Amateurs.

Une épreuve non-catégorisée ne sera pas prise en compte dans la somme du diviseur.

La catégorie est attribuée en fonction du nombre de points rapportés par les joueurs.

Ce sont les joueurs ayant rendu un score valide lors du 1^{er} tour qui sont pris en compte dans le calcul de la catégorie. Les joueurs forfaits ou disqualifiés lors du 1^{er} tour ne sont pas comptabilisés.

Pour les Messieurs, les 30 meilleurs joueurs dans l'ordre du dernier classement du Mérite National Mid-Amateur puis de l'index rapportent selon le tableau ci-dessous un certain nombre de points. L'addition de ces points détermine la catégorie de l'épreuve.

Pour les Dames, les 15 meilleures joueuses dans l'ordre du dernier classement du Mérite National Mid-Amateur puis de l'index rapportent selon le tableau ci-dessous un certain nombre de points. L'addition de ces points détermine la catégorie de l'épreuve.

6 INDEX ET MÉRITE NATIONAL

Points rapportés par joueur

Un joueur rapporte des points soit par sa place au Mérite National Mid-Amateurs, soit par son index. Les points rapportés par le Mérite National Mid-Amateurs et par l'index ne sont pas cumulables.

Mérite National Mid-Amateurs Messieurs	1-10	11-20	21-30	31-40	41-50	51-100	101-150	151-200	201-300	301 et +
Points	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17
Index arrondi Messieurs	< 0	0	1	2	3	4	5	6	7	
Points	16	15	14	13	12	11	10	9	8	

Mérite National Mid-Amateurs Dames	1-10	11-25	26-50	51-100	101-150	151-250	251 et +						
Points	26	25	24	23	22	21	20						
Index arrondi Dames	< 0	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Points	20	18	16	14	12	10	8	6	4	3	2	1	

Catégories en fonction du nombre de points obtenus

Messieurs	Catégorie	Dames
moins de 100 pts	10	moins de 21 pts
de 100 pts à 145 pts	9	de 21 pts à 30 pts
de 146 pts à 190 pts	8	de 41 pts à 50 pts
de 191 pts à 245 pts	7	de 61 pts à 70 pts
de 246 pts à 300 pts	6	de 81 pts à 110 pts
de 301 pts à 360 pts	5	de 111 pts à 150 pts
de 361 pts à 420 pts	4	de 151 pts à 200 pts
de 421 pts à 480 pts	3	de 201 pts à 250 pts
de 481 pts à 550 pts	2	de 251 pts à 300 pts
de 551 pts à 620 pts	1	de 301 pts à 350 pts
plus de 620 pts	0	plus de 350 pts

Annexe 1 : grille des points pour les places obtenues en stroke play Dames et Messieurs

Pl.	Cat. 0	Cat. 1	Cat. 2	Cat. 3	Cat. 4	Cat. 5	Cat. 6	Cat. 7	Cat. 8	Cat. 9	Cat. 10
1	2000	666	444	246	164	110	74	48	32	22	14
2	666	444	296	164	110	74	48	32	22	14	10
3	250	166	92	62	42	28	18	12	8	6	4
4	300	134	74	50	32	22	14	10	6	4	2
5	254	114	62	42	28	18	12	8	6	4	2
6	210	140	94	52	34	24	16	10	6	4	4
7	180	120	80	44	30	20	14	8	6	4	2
8	150	100	60	38	24	16	10	8	4	4	2
9	134	90	60	34	22	14	10	6	4	2	2
10	120	80	54	30	20	14	8	6	4	2	2
11	110	74	46	28	18	12	8	6	4	2	2
12	104	68	46	28	16	12	8	6	4	2	2
13	96	64	42	26	16	10	8	4	4	2	2
14	92	62	40	22	16	10	6	4	2	2	2
15	88	58	40	22	14	10	6	4	2	2	2
16	84	56	38	20	14	10	6	4	2	2	2
17	82	54	36	20	14	8	6	4	2	2	2
18	78	52	34	20	12	8	6	4	2	2	2
19	74	50	34	18	12	8	6	4	2	2	2
20	72	48	32	18	10	8	6	4	2	2	2
21	70	46	30	18	12	8	6	4	2	2	2
22	68	46	30	16	12	8	6	4	2	2	2
23	66	44	30	16	10	8	6	4	2	2	2
24	64	42	28	16	10	8	6	4	2	2	2
25	62	42	28	16	10	8	6	4	2	2	2
26	60	40	26	14	10	8	6	4	2	2	2
27	58	40	26	14	10	8	6	4	2	2	2
28	58	38	26	14	10	8	6	4	2	2	2
29	56	36	24	14	10	8	6	4	2	2	2
30	54	36	24	14	8	6	4	2	2	2	2
31	52	34	22	12	8	6	4	2	2	2	2
32	50	34	22	12	8	6	4	2	2	2	2
33	48	32	22	12	8	6	4	2	2	2	2
34	46	30	20	12	8	6	4	2	2	2	2
35	46	30	20	12	8	4	2	2	2	2	2
36	44	30	20	10	8	4	2	2	2	2	2
37	42	28	18	10	8	4	2	2	2	2	2
38	42	28	18	10	6	4	2	2	2	2	2
39	40	26	18	10	6	4	2	2	2	2	2
40	40	26	18	10	6	4	2	2	2	2	2
41	38	26	16	10	6	4	2	2	2	2	2
42	36	24	16	10	6	4	2	2	2	2	2
43	36	24	16	8	6	4	2	2	2	2	2
44	34	22	16	8	6	4	2	2	2	2	2
45	34	22	14	8	6	4	2	2	2	2	2
46	30	22	14	8	6	4	2	2	2	2	2
47	30	20	14	8	6	4	2	2	2	2	2
48	30	20	14	8	6	4	2	2	2	2	2
49	28	18	12	6	4	2	2	2	2	2	2
50	28	18	12	6	4	2	2	2	2	2	2

6.8 MÉRITE NATIONAL SENIORS

Le Mérite National Seniors est ouvert aux licenciés de +50 ans de la Fédération Française de Golf.

Tout joueur non-licencié à la date de parution du mérite de décembre sera retiré de celui-ci.

La FFVG et la Direction Technique Nationale se réservent la possibilité de modifier un ou des termes de ce Règlement s'ils constatent une anomalie notoire (notamment la catégorie d'un tournoi, a posteriori, en fonction du champ de joueurs).

Le classement du Mérite National Seniors est fonction d'une moyenne des points de performance de toutes les compétitions jouées sur les 12 derniers mois.

Cette méthode de calcul a pour objectif d'inciter les joueurs à réfléchir à l'organisation de leur saison au travers d'un calendrier prévisionnel et à cibler correctement les épreuves à disputer en fonction de leur niveau de jeu. Elle est également plus proche du niveau réel du joueur tout au long de la saison et se rapproche du calcul du World Amateur Golf Ranking (WAGR).

Compétitions prises en compte

Les épreuves permettant aux licenciés de marquer des points dans le Mérite National Seniors sont les suivantes :

- Trophées Seniors ;
- Grands Prix Seniors ;
- Trophées Seniors 2 et Seniors 3 ;
- Épreuves comptant pour le Mérite National Amateur ;
- Épreuves comptant pour le Mérite National Mid-Amateurs ;
- Épreuves comptant pour le WAGR ;
- Autres épreuves validées par la Direction Sportive.

Pour les épreuves nationales par équipes y compris les Promotions Interrégionales, seuls les joueurs ayant joué les 2 tours pourront marquer des points dans le Mérite National Seniors.

Une épreuve initialement prévue sur au moins 2 tours et ramenée à un tour à la suite d'intempéries ou circonstances exceptionnelles est tout de même prise en compte pour le Mérite National Seniors.

Principe du glissement sur une année

Le Mérite National Seniors prend en compte une période de 12 mois en "glissant" de mois en mois. Ce système de classement glissant évite qu'en début de saison des bouleversements importants et injustifiés se produisent par rapport au ranking de fin de saison en ne prenant en compte que les seules épreuves des premiers mois.

Conditions d'accès

Pour apparaître au Mérite National Seniors, chaque joueur doit marquer un minimum 3 fois des points lors des 12 derniers mois.

Mise à jour

Le Mérite National Seniors est mis à jour le 1^{er} jeudi de chaque mois.

L'évolution de ce mérite est disponible sur le site Internet de la ffgolf.

Classification et poids relatif des compétitions

La classification des tournois par catégorie est évolutive d'année en année en fonction du niveau de chaque compétition. Selon la catégorie du tournoi, le nombre de places attribuant des points et les points affectés à chaque place est variable et font l'objet des grilles d'attribution de points établies dans les annexes 1.

Modalités de calcul pour le Mérite National Seniors

Le classement du Mérite National Seniors est établi en faisant la somme de toutes les performances en points réalisés sur la période de référence (voir plus haut) divisée par le nombre de tournois joués. Si le nombre de tournois joués est inférieur au diviseur minimum, alors le diviseur minimum est appliqué.

Le diviseur minimum est fixé à **6 tournois** joués chez les **Dames**, et **8 tournois** chez les **Messieurs**.

Tout joueur prenant le départ d'un tournoi ou disqualifié se verra appliquer un diviseur.

Exception (compétitions par équipes) : aucun diviseur ne sera appliqué à un joueur ne disputant pas la totalité des tours.

6 INDEX ET MÉRITE NATIONAL

En cas d'égalité, les points des places concernées sont partagés entre les joueurs, sauf pour la première place du classement quand un play off a été organisé.

Pour toutes les épreuves, 50 % des joueurs au maximum (arrondi au nombre supérieur) marquent des points.

Exemple : 15 joueurs participent à un Trophée Seniors de catégorie 10, seulement les 8 premiers marquent des points.

Les catégories des tournois sont numérotées de 0 à 10. Toutes les catégories distribuent des points en fonction de leur importance selon les grilles établies en annexe 1.

Les points acquis par les seniors au Mérite National Amateur sont comptés avec un coefficient 20 (10 points acquis dans le Mérite National Amateur vaudront 200 points au Mérite National Seniors). Pour toutes les épreuves comptant pour le Mérite National Amateur, les points attribués aux joueurs seront ceux du barème où le joueur marque le plus de points.

Exception : Les divisions Seniors Dames / Messieurs et Seniors 2 ne sont pas comptés avec un coefficient de 20. Les points attribués au Mérite National Seniors lors de ces compétitions seront ceux attribués par la catégorie Seniors calculée.

Les points acquis par des seniors au Mérite National Mid-Amateurs rapporteront le même nombre de points au Mérite National Seniors.

Calcul de la catégorie d'une épreuve seniors

Lorsqu'elle n'est pas prédéfinie, la catégorie d'une épreuve est calculée à partir de 4 joueuses pour les Dames et 12 joueurs chez les Messieurs. Si ces valeurs minimales ne sont pas atteintes, l'épreuve n'est pas prise en compte pour le Mérite National Seniors.

La catégorie est attribuée en fonction du nombre de points rapportés par l'épreuve.

Ce sont les joueurs ayant rendu un score valide lors du 1^{er} tour qui sont pris en compte dans le calcul de la catégorie. Les joueurs forfaités ou disqualifiés lors du 1^{er} tour ne sont pas comptabilisés.

Pour les Messieurs, les 30 meilleurs joueurs dans l'ordre du dernier classement du Mérite National Seniors puis de l'index rapportent selon le tableau ci-dessous un certain nombre de points. L'addition de ces points détermine la catégorie de l'épreuve.

Pour les Dames, les 15 meilleures joueuses dans l'ordre du dernier classement du Mérite National Seniors puis de l'index rapportent selon le tableau ci-dessous un certain nombre de points. L'addition de ces points détermine la catégorie de l'épreuve.

Points rapportés par joueur

Un joueur rapporte des points soit par sa place au Mérite National Seniors, soit par son index. Les points rapportés par le Mérite National Seniors et par l'index ne sont pas cumulables.

Mérite National Seniors Messieurs	1-10	11-20	21-30	31-40	41-50	51-60	61-70	71-80	81-90	91-100	101-110	111-120	121-130	131-140	141-150	151-200	201-300	301 et +	
Points	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8
Index arrondi Messieurs	< 0	0	1	2	3	4	5	6	7										
Points	12	11	10	9	8	7	6	5	4										

Mérite National Seniors Dames	1-10	11-25	26-50	51-100	101-150	151-250	251 et +							
Points	26	25	24	23	22	21	20							
Index arrondi Dames	< 0	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Points	20	18	16	14	12	10	8	6	4	3	2	1		

Catégories en fonction du nombre de points obtenus		
Messieurs	Catégorie	Dames
moins de 110 pts	10	moins de 25 pts
de 110 pts à 170 pts	9	de 25 pts à 50 pts
de 171 pts à 230 pts	8	de 51 pts à 75 pts
de 231 pts à 290 pts	7	de 76 pts à 100 pts
de 291 pts à 350 pts	6	de 101 pts à 130 pts
de 351 pts à 410 pts	5	de 131 pts à 160 pts
de 411 pts à 470 pts	4	de 161 pts à 210 pts
de 471 pts à 530 pts	3	de 211 pts à 260 pts
de 531 pts à 590 pts	2	de 261 pts à 310 pts
de 591 pts à 650 pts	1	de 311 pts à 360 pts
plus de 650 pts	0	plus de 360 pts

Les Grands Prix Seniors sélectifs, les Internationaux de France, et les Championnats de France sont des épreuves sélectives pour les équipes de France et font l'objet d'un règlement particulier qui a un calcul de points et de catégories spécifiques. En revanche, pour le Mérite National Seniors, les points enregistrés lors de ces épreuves sélectives seront ceux repris dans ce règlement général.

Annexe 1 : grille des points pour les places obtenues en stroke play Dames et Messieurs

Place	Cat.0	Cat.1	Cat.2	Cat.3	Cat.4	Cat.5	Cat.6	Cat.7	Cat.8	Cat.9	Cat.10
1	1000	666	444	246	164	110	74	48	32	22	14
2	666	444	296	164	110	74	48	32	22	14	10
3	376	250	166	92	62	42	28	18	12	8	6
4	300	200	134	74	50	32	22	14	10	6	4
5	254	170	114	62	42	28	18	12	8	6	4
6	210	140	92	52	34	24	16	10	6	4	4
7	180	120	80	44	30	20	14	8	6	4	2
8	150	100	66	38	24	16	10	8	4	4	2
9	134	90	54	34	22	14	10	6	4	2	2
10	120	80	54	22	20	14	8	6	4	2	2
11	110	74	50	28	18	12	8	6	4	2	
12	104	68	46	24	16	12	8	6	4	2	
13	96	64	42	24	16	10	8	4	4	2	
14	92	62	40	22	14	10	6	4	2	2	
15	88	58	40	22	14	10	6	4	2	2	
16	84	56	38	20	14	10	6	4	2		
17	82	54	36	20	14	8	6	4	2		
18	78	52	34	20	14	8	6	4	2		
19	74	50	34	18	12	8	6	4	2		
20	72	48	32	18	12	8	6	4	2		
21	70	46	30	18	12	8	6	4			
22	68	46	30	16	12	8	6	4			
23	66	44	30	16	10	8	4	4			
24	64	42	28	16	10	8	4	4			
25	62	42	28	16	10	6	4	4			
26	60	40	26	14	10	6	4				
27	58	40	26	14	10	6	4				
28	58	38	26	14	10	6	4				
29	56	36	24	14	10	6	4				
30	54	36	24	14	8	6	4				
31	52	34	22	12	8	6					
32	50	34	22	12	8	6					
33	48	32	22	12	8	6					
34	46	30	20	12	8	6					
35	46	30	20	12	8	4					
36	44	30	20	10	8						
37	42	28	18	10	8						
38	42	28	18	10	6						
39	40	26	18	10	6						
40	40	26	18	10	6						
41	38	26	16	10							
42	36	24	16	10							
43	36	24	16	8							
44	34	22	16	8							
45	34	22	14	8							
46	30	22	14	8							
47	30	20	14	8							
48	30	20	14	8							
49	28	18	12	6							
50	28	18	12	6							

6.9 MÉRITE NATIONAL DES AS D'ENTREPRISE

Depuis 2006, la Commission du Golf d'Entreprise a mis en place un Mérite des AS d'Entreprise dans le but de récompenser l'association la plus méritante au travers de ses résultats sportifs.

GRILLE DES POINTS

DIVISIONS	
Promotion 17 ^e et plus	75 pts
Promotion de 9 ^e à 16 ^e place	100 pts
Descente en Promotion	
Montée en 3 ^e division	
Maintien en 3 ^e division	200 pts
Descente en 3 ^e division	
Montée en 2 ^e division	
Maintien en 2 ^e division	400 pts
Descente en 2 ^e division	
1/4 finaliste 2 ^e division	450 pts
1/2 finaliste 2 ^e division	500 pts
Finaliste 2 ^e division	550 pts
Vainqueur 2 ^e division	600 pts
Maintien en 1 ^{re} division	
1/4 finaliste 1 ^{re} division	650 pts
1/2 finaliste 1 ^{re} division	700 pts
Finaliste 1 ^{re} division	800 pts
Vainqueur 1 ^{re} division	800 pts

en cas de non-participation ou de **disqualification** à une division, les points ne seront pas comptabilisés.

Note :

CHAMPIONNAT FÉDÉRAL (Messieurs et Dames)	
Participation à la Finale nationale	5 pts
10 ^e	10 pts
9 ^e	15 pts
8 ^e	25 pts
7 ^e	50 pts
6 ^e	75 pts
5 ^e	100 pts
4 ^e	150 pts
3 ^e	200 pts
2 ^e	250 pts
Vainqueur	300 pts

Note : La même grille de points est utilisée pour le classement Messieurs et pour le classement Dames.

Départage : en cas d'égalité entre 2 Clubs pour la victoire finale, le départage se fera sur les points acquis dans les divisions en premier rang, sur la Coupe de France en second rang puis sur le Championnat de Golf sur Pitch & Putt en troisième rang.

COUPE DE FRANCE	
26 ^e et plus	40 pts
21 ^e à 25 ^e	60 pts
16 ^e à 20 ^e	80 pts
13 ^e à 15 ^e	100 pts
10 ^e à 12 ^v	150 pts
7 ^e à 9 ^e	200 pts
4 ^e à 6 ^e	250 pts
3 ^e	400 pts
2 ^e	600 pts
Vainqueur	800 pts

PITCH & PUTT	
Participation à une qualification régionale	10 pts
Participation à la Finale nationale	40 pts
8 ^e	60 pts
7 ^e	80 pts
6 ^e	100 pts
5 ^e	150 pts
4 ^e	200 pts
3 ^e	300 pts
2 ^e	400 pts
Vainqueur	500 pts

CHALLENGE 36+	
Participation	15 pts

INDEX VADEMECUM

Abandon et Disqualification.....	19
Adresses utiles.....	7
Animateurs Sportifs Bénévoles de Club.....	311
Antidopage - Règlement Général.....	18
Arbitres : Fonctions - Coursus - Formations - Examens.....	293
Cadence de jeu - Calcul.....	80
Cadence de jeu - Recommandations.....	263
Calcul de l'index.....	318
Calcul de points en Stableford.....	323
Calcul handicap de jeu.....	318
Carte de scores type.....	248
Cartes de scores - Contrôle.....	271
Certificat Médical - Dispositions légales.....	288
Championnat de France des Jeunes - Règlement.....	169
Championnat de France Handicap.....	195
Chapman.....	236
Comité des Règles – Composition, rôle et missions.....	291
Commission Nationale d'Arbitrage – Composition, rôle et missions.....	292
Contrôle des cartes.....	271
Coordonnées des Ligues.....	8
Coupe GANAY - Qualification Championnat de France Amateurs Messieurs.....	188
Coupe GAVEAU - Qualification Championnat de France Amateurs Dames.....	182
Coupe Pierre DESCHAMPS - Championnat de France Amateurs Dames.....	182
Coupe Yan LE QUELLEC - Championnat de France Minimes Garçons.....	176
Coups reçus - Table.....	321
Course à la ficelle.....	237
Course au drapeau.....	237
Dames - Epreuves en simple.....	179
Départage des ex-aequo.....	271
<u>Départs - Tirage - Recommandations.....</u>	<u>244</u>
Départs, cadence de jeu et interruption de jeu- Recommandations.....	263
Drapeaux - Emplacement.....	257
Eclectic.....	237
Emplacement des drapeaux.....	257
Encadrement sportif.....	291
Epreuves en simple Messieurs.....	184
Etalonnage des terrains.....	220
Evolution de l'index.....	324
F.F.S.U.....	194
Fiche d'urgence médicale.....	84
Fiche de composition des équipes.....	85
Formation - Arbitres.....	294
Formation d'Animateurs Sportifs Bénévoles de Club.....	311
Formation d'Arbitre de Ligue - Inscription.....	299
Formation d'Organisateur d'Epreuves de Club (OBEC).....	301
Formes de jeu - Les différentes formes de jeu.....	235
Formes de jeu officielles et non officielles.....	236
Foursome.....	236
Gestion centralisée des index.....	332
Golf d'Entreprise - Règlements.....	199
GRAND PRIX JEUNES MAJEUR U14 Erreur ! Ce n'est pas un signet valable dans l'entrée sur la page 172, 172, Erreur ! Ce n'est pas un signet valable dans l'entrée sur la page 173, 173	
Greensome.....	236
Handicap de jeu - Calcul.....	318
Homologation d'un Golf Pitch & Putt.....	219
Homologation des terrains.....	218
Homologation provisoire.....	218
Imtempéries et interruption de jeu.....	263

Index - Calcul	318
Interligues U12	87
Internationaux de France OF DOUBLE SENIORS MESSIEURS	193
Jeunes - Epreuves en simple	167
Licence or	333
Longueur des terrains - Recommandations pour les jeunes	254
Marquage du terrain	228
Marques de départs - Recommandations	253
Match Play - Forme de Jeu	235
MATCH PLAY A QUATRE BALLES	236
Match Play à trois balles	236
Mérite National Amateur	343
Mérite National des AS d'Entreprise	362
Mérite National des Clubs	334, 337
Mérite National Jeunes	349
Mérite National Mid-Amateurs	354
Mérite National Performance des écoles de golf	341
Mérite National Seniors	358
Messieurs - Epreuves en simple	184
Mesure du terrain	222
Numéros utiles	7
Organisateur BENEVOLES d'Epreuves de Club (O'VEC) - Fonctions - Formation	301
Par total du terrain - Homologation	217
Patsome	236
Piquetage et marquage du terrain	228
Positionnement des marques sur le terre de départ	256
Preparation du terrain pour une épreuve fédérale	229
Pro-Am/Am-Am - Forme de jeu	237
Réclamation	272
Recommandations de la longueur des terrains pour les jeunes	254
Règlement d'une épreuve type	239
Règlements épreuves - Autres épreuves individuelles	195
Règlements épreuves - Autres épreuves par équipes	163
Règlements épreuves - En double	190
Règlements épreuves - En simple Dames	179
Règlements épreuves - En simple Jeunes	167
Règlements épreuves - En simple Messieurs	184
Règlements épreuves - Golf d'Entreprise	199
Règles Locales Type	242
Repères de distance - Mesure du terrain	222
Résultats et réclamations	271
Ringer Score	237
S.S.S et le Slope	318
Scramble - Forme de jeu	237, 238
Scratch Score Standard (S.S.S)	218
Stableford - Calcul	323
Statut Amateur	287
Statut d'un score en compétition	331
Stroke Play - Forme de Jeu	235
Table des coups reçus	321
Threesome	236
Tirage des départs - Recommandations	244
Trophée Brigitte VARANGOT - 1 ^{ère} division U16 Filles	89
Trophée Catherine LACOSTE - Championnat de France U12 Filles	169
Trophée Cécile de ROTHCHILD - Internationaux de France stroke play Dames	179
Trophée Claude-Roger CARTIER - Internationaux de France Juniors Filles	167
Trophée COTNAREANU - 1 ^{ère} division Mid-Amateurs Dames	108
Trophée Crocodile - Championnat de France U12 Garçons	169
Trophée DAUBERVILLE - Championnat de France Seniors Messieurs	189
Trophée de la Commission Féminine - 1^{ère} division Seniors Dames	114
Trophée ESMOND - Internationaux de France Juniors Filles	167
Trophée Gérard CROUZAT REYNES - Mérite National Espoir des écoles de golf	338
Trophée Gérard CROUZAT REYNES - Mérite National Performance des écoles de golf	341
Trophée GOLFER'S CLUB - 1^{ère} division Dames	101

Trophée GOUNOUILHOU - 1ère division Messieurs	122
Trophée Jacques LEGLISE - Championnat de France Amateurs Messieurs.....	188
Trophée Jean LIGNEL - Coupe de France par équipes Messieurs	162
Trophée Jean-Claude BAVIER - Championnat de France Handigolf.....	195
Trophée Jean-Louis DUPONT - 1ère division U16 Garçons	94
Trophée Jean-Pierre PEUGEOT - 1ère division Entreprise.....	201
Trophée Jean-Pierre PEUGEOT - 2ème division Entreprise.....	202
Trophée MAHE - Internationaux de France Seniors 2 Messieurs	187
Trophée Marie Christine UBALD ROCCO ET - Mérite National Amateur	343
Trophée Michel CARLIAN - Internationaux de France Cadets Garçons	168
Trophée Philippe MARTIN - Mérite National Amateur	343
Trophée Pierre Etienne GUYOT - 1ère division des équipes 2 Messieurs	129
Trophée PUIFORCAT - 1ère division Mid-Amateurs Messieurs	136
Trophée Raymond FANEN - Coupe de France Entreprise.....	205, 211
Trophée ROYAL-BLACKHEATH - Foursome Messieurs	192
Trophée SAINT GERMAIN - Foursome Dames.....	191
Trophée SAINT SAUVEUR - 1ère division Senior Messieurs	146
Trophée THION DE LA CHAUME - Foursomes Mixtes	190, 193
Trousse non médicale	286
Vitesse des greens - Mesure.....	262

INDEX EN COURS DE CONCEPTION

INDEX EN COURS DE CONCEPTION